



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général.	1–37	2
II. Chapitre 9. Affaires économiques et sociales.	38–168	16
III. Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.	169–189	69
IV. Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.	190–207	81
V. Chapitre 12. Commerce et développement.	208–249	90
VI. Chapitre 17A. Développement économique et social en Afrique.	250–315	109
VII. Chapitre 18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique. ...	316–371	135
VIII. Chapitre 19. Développement économique en Europe.	372–390	152
IX. Chapitre 20. Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes. .	391–482	163
X. Chapitre 21. Développement économique et social en Asie occidentale.	483–533	192
XI. Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui.	534–537	210
XII. Section 28E. Administration (Genève).	538–541	211
XIII. Chapitre 35. Contributions du personnel.	542	212
XIV. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale.	543	213



I. Aperçu général

A. Généralités

1. Au paragraphe 73 de sa résolution 62/236 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, une proposition d'ensemble tendant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement du Secrétariat de l'ONU, notamment le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les commissions régionales et le Compte pour le développement. Au paragraphe 78 de la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de mobiliser les ressources nécessaires, toutes sources confondues, à l'exécution des mandats relatifs au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

2. Le Secrétaire général estime que l'on doit faire des efforts systématiques pour renforcer la capacité de l'Organisation à exécuter ses mandats et à répondre avec efficience aux nouveaux défis et problèmes qui se dessinent, dans les trois principaux domaines dans lesquels s'exercent ses activités, à savoir la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme et les affaires humanitaires. Si l'on veut faire en sorte que la paix et la sécurité soient soutenues et durables, il faut prêter attention aux facteurs sous-jacents qui sont à l'origine de leur désintégration. La Charte des Nations Unies, en particulier dans ses Articles 1 et 55, reconnaît que le développement économique et social revêt une importance cruciale en vue de créer les fondements d'un monde pacifique et reposant sur la coopération. De toute évidence, si le volet développement de l'Organisation est faible, c'est tout le système international qui s'en trouve affaibli. Afin de préserver son autorité et sa légitimité morales, l'Organisation doit demeurer résolue à répondre aux aspirations et aux préoccupations de la vaste majorité des peuples du monde entier dans l'univers mondialisé qui est à présent le nôtre. Le Secrétaire général est donc fermement convaincu que pour être plus forte, l'Organisation des Nations Unies doit être dotée d'un volet développement plus fort. Le présent rapport revient de façon détaillée sur ses précédentes propositions concernant le renforcement de la capacité de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité, l'accent étant mis sur l'appareil de maintien de la paix de l'ONU et sa capacité à prévenir et régler les conflits.

3. La résolution susmentionnée offre au Secrétaire général une occasion importante de réaliser de nouveaux progrès sur le front des réformes en remédiant à certaines lacunes cruciales qui sont apparues dans le volet développement et qui entravent la capacité du Secrétariat à s'acquitter de façon adéquate des activités qui lui ont été assignées dans un certain nombre de domaines clefs et de répondre efficacement aux défis nouveaux et aux problèmes qui se dessinent. Ces lacunes sont exposées de façon détaillée ci-après. Le Secrétaire général estime que l'instauration de mesures visant à y remédier contribuera dans une large mesure à doter le Secrétariat des moyens dont il a besoin pour exécuter ses mandats dans le domaine du développement, améliorer sa position stratégique en ce qui concerne les

principales questions de développement et offrir des avantages importants aux États Membres.

4. À cette fin, on s'est efforcé d'étudier de façon approfondie les entités du Secrétariat qui s'occupent des questions de développement, à la lumière des dispositions énoncées dans la résolution 62/236. Ainsi donc, les chapitres du budget-programme qui font l'objet du présent rapport sont les suivants : 9 (Département des affaires économiques et sociales); 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement); 12 (Commerce et développement); 17 (Développement économique et social en Afrique); 18 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); 19 (Développement économique en Europe); 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); et 21 (Développement économique et social en Asie occidentale). Eu égard à la décision prise par l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session ordinaire d'augmenter les ressources au titre du Compte pour le développement (chap. 34), le Secrétaire général estime qu'il faut à présent privilégier le renforcement des programmes du Secrétariat traitant du développement. C'est la raison pour laquelle on n'a pas abordé la question du Compte pour le développement dans le présent rapport. Le Secrétaire général reconnaît néanmoins qu'il faut renforcer la gestion, l'évaluation et le contrôle des programmes en ce qui concerne le Compte pour le développement.

5. Lorsqu'il a élaboré ses propositions, le Secrétaire général s'est inspiré d'un certain nombre de considérations reposant, notamment, sur la volonté d'exécuter les activités prescrites par les organes délibérants et/ou de faire face aux questions nouvelles et émergentes; de fournir un appui direct aux programmes; d'éviter les doubles emplois, et de faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'il s'agisse du résultat d'économies.

B. Le volet développement : programme ambitieux, ressources insuffisantes

6. L'impulsion donnée au développement est une marque distinctive de l'Organisation des Nations Unies. Les aspirations en matière de développement étaient présentes lors de la création de l'Organisation. La Charte elle-même proclame la volonté des peuples des Nations Unies de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, et de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

7. Au fil des années, le système des Nations Unies est apparu comme la source principale des travaux normatifs et analytiques consacrés au développement et le prestataire primordial de la coopération aux fins du développement. Plus récemment, le Sommet mondial de 2005 a souligné le rôle critique joué par l'Organisation dans l'élaboration d'une vision du développement de vaste portée et dans la définition d'objectifs convenus d'un commun accord. La neutralité et la légitimité de l'Organisation des Nations Unies sont des facteurs critiques qui ont permis l'évolution de son rôle d'animateur du développement et de sa contribution au développement. L'un des principaux aspects du volet développement est la

richesse du consensus politique et des engagements pris dans le cadre des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Il s'agit tout particulièrement des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Sommet de 2005 a permis par ailleurs de renouveler l'engagement ferme pris par les dirigeants mondiaux vis-à-vis de l'instauration d'un partenariat mondial aux fins du développement, dont le concept avait été énoncé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, complétés par la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI) tenue à São Paulo en 2004 et par les programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Le Sommet a donc réaffirmé l'engagement qui avait été pris de supprimer la pauvreté et de promouvoir le développement durable. Le Secrétariat de l'ONU s'est vu confier, à travers ces mandats et par le biais d'autres processus intergouvernementaux, un ensemble lourd et complexe de responsabilités.

8. Alors que les dirigeants mondiaux se tournent vers l'Organisation des Nations Unies pour lui demander d'animer les efforts de développement au niveau mondial, les moyens dont celle-ci est dotée dénotent des lacunes. Dans le passé, le Secrétariat a été le témoin d'une érosion notable des ressources humaines consacrées au développement, alors même que la portée des mandats et des responsabilités qui lui étaient confiés dans le domaine du développement n'avait cessé de s'élargir. La demande de services opérationnels de l'Organisation est plus forte que jamais. La dissociation qui en résulte entre les responsabilités et les ressources, conjuguée à des contraintes budgétaires strictes, a souvent eu pour effet la dilution des efforts de développement du Secrétariat, les ressources étant trop dispersées sur un vaste ensemble d'activités, de sorte que certains domaines importants ont été négligés. On s'est efforcé de résoudre le problème en prenant des mesures résolues visant à utiliser efficacement les ressources, et aussi en améliorant la coordination et la collaboration intersecrétariats, notamment sous les auspices du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Toutefois, ces efforts, qui se poursuivront, ne sont pas suffisants pour permettre de redresser le déséquilibre entre les responsabilités et les ressources. Le Secrétaire général considère que les propositions énoncées dans le présent rapport permettront de redresser en partie ce déséquilibre.

9. À cet égard, le Secrétaire général estime également que la capacité de planification stratégique dans les domaines économique et social doit être renforcée afin d'aider les entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales à renforcer leur collaboration et à instaurer des partenariats plus solides, notamment grâce à l'établissement de liens horizontaux plus étroits et efficaces qui permettront d'aider les États Membres à poursuivre la réalisation des objectifs de développement. Cela contribuera également à réduire l'insuffisance des moyens dont est dotée l'Organisation pour définir en temps opportun une analyse et des options politiques tenant compte des nouveaux développements, et notamment de donner des avis politiques au Secrétaire général et autres hauts responsables.

10. Le Secrétaire général considère que le présent rapport ne représente pas un exercice isolé, mais s'intègre dans le cadre de ses efforts généraux visant à améliorer l'exécution des mandats. On poursuivra donc les efforts visant à faire face à certains impératifs fondamentaux, à savoir notamment a) le renforcement des synergies et des liens entre la paix et la sécurité, le développement économique,

social et durable, les droits de l'homme et les efforts humanitaires; b) l'établissement de liens plus étroits entre les fonctions analytiques, normatives et opérationnelles; c) le renforcement des liens entre les niveaux mondial et régional, régional et national, et interrégional; et d) le renforcement des synergies entre les travaux du Secrétariat, les fonds et programmes des Nations Unies et les organismes des Nations Unies dans leur ensemble. En outre, dans la société contemporaine riche en connaissances et constituant un réseau dont les liens ne cessent de se resserrer, les ressources, la pertinence et l'efficacité des efforts de développement de l'Organisation dépendront également de l'instauration de partenariats avec les acteurs non étatiques. Le Secrétaire général tiendra les États Membres informés des progrès réalisés grâce à ces efforts.

11. Le Secrétaire général invite également les États Membres à œuvrer étroitement avec le Président de l'Assemblée générale pour donner suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système.

C. Comment remédier à des lacunes cruciales dans le volet développement

12. Comme on l'a relevé plus haut, le présent rapport met l'accent sur les domaines clés ci-après dans lesquels on a constaté de très graves lacunes en ce qui concerne les moyens dont est doté le Secrétariat pour entreprendre les activités qui lui ont été confiées par les organes délibérants et pour répondre aux questions et aux défis qui se font jour, et qui ont été identifiés par le biais d'une série de consultations tenues avec les directeurs de programme concernés.

Accélération des efforts visant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

13. À mi-chemin d'une campagne de très vaste portée visant à mettre fin à la pauvreté dans le monde, des progrès impressionnants ont été réalisés dans de nombreuses régions. Il n'empêche que près d'un milliard de personnes, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, demeurent en proie à une pauvreté extrême. L'absence d'intégration dans de nombreux pays de certaines catégories de la population dans le processus de croissance, dont les pays à revenu intermédiaire, contribue à la persistance de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion. Aujourd'hui, le monde possède les connaissances, les ressources et les technologies qui permettraient de mettre un terme définitif à la pauvreté extrême. L'accélération des efforts en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement de manière à permettre au milliard d'habitants les plus « déshérités de notre planète » d'échapper enfin à l'engrenage de la pauvreté est donc au tout premier plan des priorités de l'Organisation en matière de développement. Le Secrétaire général a constitué le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique en mobilisant les organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires clés en vue de traiter systématiquement des besoins spéciaux des pays africains sur ce front. Le Secrétaire général est également convaincu que l'Organisation doit renforcer ses moyens d'action et mieux cibler ses activités sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte plus vaste du programme des Nations Unies en faveur du développement.

14. Les activités politiques, statistiques et opérationnelles de l'Organisation liées aux problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays ayant des besoins spéciaux – tels que les pays africains et les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral ainsi que les pays qui se trouvent aux prises à un conflit ou dans une situation d'après conflit – doivent être renforcées. Il faudrait investir davantage de ressources dans les activités de recherche et d'analyse portant sur les questions auxquelles est confronté le milliard d'habitants « les plus déshérités de notre planète » en vue de mieux mobiliser les avis politiques et les efforts de sensibilisation à l'appui des stratégies de réduction de la pauvreté et de promotion du développement. Dans le contexte économique mondial en évolution rapide qui caractérise le monde d'aujourd'hui, la situation des catégories pauvres et les perspectives des pays en développement sont sérieusement touchées par les principaux développements économiques, financiers et commerciaux mondiaux, qui dans bien des cas ne peuvent pas pleinement être anticipés. Le renforcement de ses moyens d'analyse permettra au Secrétariat d'articuler des propositions politiques et de fournir en temps opportun un appui aux pays ayant des besoins spéciaux de manière à leur permettre de faire face à ces développements.

15. Si l'on veut mesurer avec davantage de précision les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international, il faudra renforcer les capacités de suivi. La coopération entre les organismes statistiques des Nations Unies pour la production annuelle des indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est un exemple de succès remarquable. Il faut également renforcer les moyens de suivi afin de prêter un véritable concours au Groupe de travail chargé d'examiner les retards dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement nouvellement créé ainsi qu'au Groupe de pilotage pour la réalisation desdits objectifs en Afrique. On enregistre des retards très fâcheux en ce qui concerne la disponibilité de ressources de base fiables permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays les moins avancés. Parallèlement, la promotion d'un système statistique unifié pour les organismes des Nations Unies, qui a débuté par la création d'un portail unique, devrait être notablement accélérée. La coordination entre les commissions régionales et les autres organisations régionales relevant ou non des Nations Unies en vue de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de produire des rapports régionaux sur ces objectifs est une autre expérience couronnée de succès qu'il convient d'élargir.

Développement économique, commerce et questions financières

16. Au cours des années récentes, des progrès notables ont été accomplis dans le domaine de la collaboration et de la coopération à l'échelle du Secrétariat en vue d'élaborer une perspective unifiée des Nations Unies en ce qui concerne la situation et les perspectives macroéconomiques mondiales et régionales. Il est indispensable d'élargir la portée de cette réussite en renforçant les capacités d'analyse et d'élaboration de politiques économiques et de stratégies de réduction de la pauvreté de manière à renforcer la mobilisation des ressources nationales; élargir l'assistance au développement et améliorer l'efficacité de l'aide; réduire le fardeau de la dette et améliorer la gestion et la viabilité du niveau d'endettement; aborder les obstacles nouveaux et qui se dessinent à l'expansion et à la libéralisation du commerce, y

compris les barrières non tarifaires; resserrer les liens entre les dispositifs d'intégration commerciale et le système commercial multilatéral; renforcer l'apport soutenu de capitaux privés et de flux d'investissements aux fins du développement économique, notamment en intensifiant l'appui fourni dans le cadre des examens des politiques d'investissement; et promouvoir la cohérence des politiques internationales dans les domaines de l'aide, du commerce, de la dette et des questions financières.

Coopération et intégration économiques Sud-Sud

17. La coopération et l'intégration économiques entre pays en développement a connu une expansion tout à la fois quantitative et qualitative, et représente un complément important à la coopération traditionnelle Nord-Sud. Par exemple, le commerce entre les pays en développement a enregistré une expansion dynamique spectaculaire, passant de quelque 577 milliards de dollars en 1995 à plus de 2 000 milliards de dollars en 2006. Le commerce Sud-Sud représentait en 2006 17 % du commerce mondial et 46 % du total des échanges commerciaux de marchandise entre pays en développement. Parallèlement, on a enregistré un progrès notable dans les efforts d'intégration faits par les pays en développement, comme en témoigne l'expansion récente des accords commerciaux régionaux entre ces pays. Il est désormais possible d'appuyer l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies aux niveaux sous-régional, régional et interrégional en vue de soutenir le dynamisme des relations commerciales, des investissements, des transferts de technologie et de la coopération économique Sud-Sud. La coopération et l'intégration économiques entre les pays en développement offrent également aux plus pauvres de ces pays la possibilité de tirer parti du processus de croissance des pays en développement qui enregistrent une croissance dynamique et, du même fait, de promouvoir la réalisation dans les délais prévus des objectifs du Millénaire pour le développement.

18. Le renforcement de la capacité du Secrétariat lui permettra de mieux aider les pays à tirer le meilleur parti possible de ces possibilités en améliorant la base de connaissances et d'informations sur la coopération et l'intégration économiques, régionales et interrégionales, en contribuant à la constitution de réseaux et au partage des données d'expérience, et en facilitant les changements institutionnels, l'adaptation et l'innovation. Cela facilitera par ailleurs leur intégration positive dans les systèmes commerciaux et financiers internationaux.

Souci de l'égalité des sexes et développement

19. Le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé que l'application intégrale et efficace des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing et des conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale représentent une contribution essentielle à la réalisation des objectifs convenus au niveau international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Sommet mondial a souligné l'importance que revêt la promotion de l'égalité des sexes en tant qu'instrument permettant de réaliser cette égalité et l'autonomisation des femmes et a encouragé le Secrétaire général à prendre de nouvelles mesures visant à intégrer une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans les politiques et décisions de l'Organisation.

20. La création d'un environnement mieux susceptible d'inciter les États Membres à honorer leurs engagements au titre du Programme d'action de Beijing, du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en privilégiant l'exécution au niveau national, revêt une importance essentielle en vue de la réalisation des objectifs de développement et de paix durable énoncés par l'Organisation. Il importe de relever le défi constitué par l'écart entre le mandat confié au Secrétariat et les moyens dont il est doté.

Environnement, changement climatique et développement durable

21. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial sur le développement durable abordait la question du changement climatique dans le contexte du développement durable et préconisait le développement et la diffusion de technologies novatrices dans les secteurs clefs du développement, en particulier celui de l'énergie, ainsi que la réalisation d'investissements en la matière, notamment grâce à la participation du secteur privé, à l'application de conceptions axées sur les marchés, à l'appui des pouvoirs publics et à la coopération internationale. Le Sommet mondial de 2005 avait également reconnu que le développement était un objectif essentiel en soi et que le développement durable sous ses aspects économique, social et environnemental constituait un élément clef du cadre général des activités de l'ONU. Le Sommet avait en outre souligné, notamment, la nécessité de diffuser des technologies novatrices plus propres de production d'énergie pour faire face au changement climatique. Ces dispositions, ainsi que les activités intergouvernementales récentes entreprises dans les domaines du changement climatique, de la consommation et de la production durables, notamment lors de la Conférence de Bali, ont incité l'Organisation à améliorer sa capacité de répondre aux besoins des États Membres pour ce qui est des questions relatives au développement durable.

22. La libéralisation du commerce, la protection de l'environnement et le développement, qui sont devenus des thèmes plus étroitement intégrés, posent également un certain nombre de problèmes critiques, dont les répercussions sont importantes pour ce qui est des perspectives des pays en développement en matière de commerce et de développement. Il s'agit notamment du changement climatique et de la biodiversité; d'impératifs nouveaux en matière d'environnement, de santé et de sûreté alimentaire en ce qui concerne les produits commerciaux; et de l'accès aux biens, services et technologies environnementaux. Les efforts visant à réduire la pauvreté par le biais du commerce devront prendre ces questions en considération. Si l'intégration du développement durable dans les politiques commerciales soulève des difficultés pour de nombreux pays en développement, ce phénomène peut également aider à ouvrir de nouvelles possibilités commerciales. Le renforcement des capacités du Secrétariat est indispensable pour mieux appuyer les efforts déployés par les pays en développement en matière d'élaboration des politiques et de renforcement des capacités à cet égard.

Dimensions régionales du développement

23. Les commissions régionales des Nations Unies jouent un rôle central en ce sens qu'elles introduisent les dimensions régionales du développement économique et social dans les stratégies nationales et aident ainsi à établir le lien entre les préoccupations et développements de portée mondiale et les priorités sur le plan national. Parallèlement, des institutions régionales telles que l'Union africaine, le

Marché commun sud-américain (MERCOSUR), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Union européenne et la Ligue des États arabes interviennent de plus en plus fréquemment pour appuyer les États Membres dans leur approche régionale du développement. Le renforcement des partenariats avec les groupements économiques aidera l'Organisation des Nations Unies à mieux exécuter ses programmes et il est donc important de renforcer la capacité des commissions régionales à cet égard et d'intensifier l'intégration des liens régionaux dans les liens globaux et celle des liens nationaux dans les liens régionaux.

24. Le renforcement des capacités doit s'accompagner d'un renforcement des efforts visant à promouvoir la cohérence et la coordination stratégique au niveau régional, notamment en tirant utilement parti des réunions annuelles de coordination régionale prescrites par le Conseil économique et social. Ce mécanisme, qui rassemble tous les bureaux régionaux des organismes des Nations Unies sous les auspices des commissions régionales, est un instrument essentiel de promotion de la cohérence et de la coordination stratégique au niveau régional. Les États Membres ont intérêt à ce que les réunions de coordination régionale soient renforcées parce qu'elles mettent l'accent sur la cohérence des politiques et l'élaboration d'évaluations régionales communes. Le processus des réunions de coordination régionale contribue à maximiser les synergies et à définir les complémentarités, notamment grâce à l'échange de programmes régionaux et à la poursuite d'efforts communs. L'efficacité et le renforcement des réunions de coordination régionale permettent également d'établir un lien essentiel entre les efforts de coordination déployés aux niveaux national et mondial.

25. Les commissions régionales des Nations Unies ont besoin de renforcer les mécanismes d'exécution aux niveaux sous-régional et national, en particulier afin de faciliter l'établissement de liens sous-régionaux et pour favoriser l'instauration d'un dialogue politique sur les sujets de préoccupation qui se font jour. Cela permettra aux commissions de promouvoir des priorités et programmes sous-régionaux spécifiques, de renforcer leur efficacité pour ce qui est de répondre aux défis transfrontières en matière de développement et de promouvoir l'utilisation des biens régionaux, de fonctionner efficacement en tant qu'antennes de gestion des connaissances et de constitution de réseaux, et de coordonner les activités du système des Nations Unies en vue d'une intégration régionale. Le renforcement de la présence sous-régionale des commissions régionales permettra de mieux adapter les travaux analytiques et opérationnels des entités des Nations Unies au niveau national, et devrait permettre aux commissions de déployer plus efficacement des efforts ciblés de développement des capacités nationales grâce à l'instauration d'une coopération étroite avec les fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les institutions spécialisées.

Fourniture d'un appui aux processus intergouvernementaux

26. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé le rôle principal exercé par le Conseil économique et social pour ce qui est de la coordination, de l'examen des politiques, du dialogue et de l'élaboration de recommandations au sujet des questions intéressant le développement économique et social ainsi que pour ce qui est de la mise en œuvre des objectifs convenus au niveau international. Plusieurs responsabilités supplémentaires ont été confiées au Conseil, dont les examens ministériels annuels des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et le Forum biennal pour la

coopération en matière de développement, qui sont chargés d'examiner l'évolution de la coopération économique et d'en évaluer l'efficacité en ce qui concerne l'appui apporté aux efforts visant à la réalisation des objectifs de développement. Le Secrétariat a besoin d'être doté d'une capacité suffisante pour lui permettre de s'acquitter avec efficacité de ces responsabilités. La session de fond du Conseil nécessitera des préparations analytiques plus rigoureuses et novatrices, un processus de consultation approfondi et crédible, l'instauration de partenariats stratégiques de coopération pour le développement avec des organisations et des acteurs clefs, des activités efficaces de sensibilisation et de communication et une vaste participation aux travaux des commissions techniques. Pour que l'examen de la mise en œuvre du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies ait une véritable utilité, il faudra mobiliser la participation effective des commissions techniques du Conseil, lesquelles constituent une importante source de conseils politiques au sujet des questions d'importance fondamentale. La fourniture d'un appui de fond aux commissions techniques devrait être renforcée afin de répondre aux attentes des examens ministériels annuels et du Forum biennal pour la coopération en matière de développement.

27. Les commissions régionales ont pour pratique bien établie de convoquer des réunions intergouvernementales en vue de traiter des priorités régionales majeures en matière de développement et d'élaborer des positions régionales au sujet des questions et difficultés nouvelles et qui se dessinent au niveau mondial. La mise en œuvre des nouveaux mandats assignés par le Conseil, en particulier dans le cadre des examens ministériels annuels et du Forum biennal pour la coopération en matière de développement, nécessite une interaction et une intégration plus poussées des processus nationaux, régionaux et mondiaux, et les commissions régionales sont appelées à appuyer les examens ministériels annuels et le Forum aux niveaux régional et sous-régional. Les commissions sont dotées de réseaux bien établis qui devraient être élargis ou reproduits de manière à constituer une tribune d'échange de données d'expérience entre les États Membres à l'appui des examens ministériels annuels et des processus connexes de consultation régionale.

28. On constate des lacunes dans la capacité dont est doté le Secrétariat pour fournir un appui de fond et organisationnel efficace aux mesures de suivi et à l'examen des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Afin de fournir un appui de fond adéquat à l'examen du Programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement, en particulier dans les domaines de la gestion des connaissances, de la constitution de réseaux, des modes de production et de consommation durables et de la technologie, les moyens d'action dont est doté le Département des affaires économiques et sociales devraient être renforcés. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement n'a pas tous les moyens voulus pour pouvoir fournir un appui de fond adéquat en ce qui concerne l'application des mesures de suivi du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et du Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral, non plus que pour s'acquitter de ses fonctions de sensibilisation et de mobilisation des ressources en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Par rapport aux fonctions qui sont confiées au Bureau pour ce qui est de suivre et de superviser, de coordonner, d'exercer une action de

sensibilisation et de mobiliser les ressources en faveur de ces programmes d'action, la base initiale de ressources dont il était doté était modeste. Des efforts ont été faits pour compléter les ressources inscrites au budget ordinaire par des fonds provenant de sources extrabudgétaires, mais ces fonds n'ont été ni suffisants ni prévisibles. L'insuffisance des capacités sera vraisemblablement plus marquée dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

29. L'Assemblée générale a décidé de tenir une conférence internationale de suivi sur le financement du développement vers la fin de 2008 à Doha en vue d'évaluer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et d'examiner les « nouveaux défis et problèmes qui se dessinent ». Cela offrira une occasion importante de mettre en place des partenariats mondiaux plus robustes en vue du développement, ce qui revêt une importance fondamentale si l'on veut accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement. Afin d'appuyer efficacement les États Membres dans le cadre d'un processus préparatoire réussi de la Conférence, il faudra renforcer les capacités en matière de supervision, d'analyse et de suivi des nouveaux défis et problèmes qui se dessinent et des responsabilités, notamment en mobilisant des sources novatrices de financement du développement, en élaborant des mécanismes de financement pour l'atténuation des conséquences du changement climatique et l'adaptation à ce changement, en améliorant le financement du développement dans le cas des pays qui ont des besoins spéciaux, en apportant un appui aux pays à revenu intermédiaire, en favorisant la coopération Sud-Sud et triangulaire, et en assurant une coordination fiscale au niveau international.

30. Les processus intergouvernementaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) nécessitent un appui accru pour pouvoir traiter des questions apparues récemment telles que les répercussions du changement climatique sur le commerce et le développement, l'évolution de l'économie dans les domaines de l'énergie et des produits de base, l'intégration des services et du marché du travail, et les relations en évolution et complexes entre le commerce régional et le commerce mondial, ainsi que la coopération monétaire, financière et en matière d'investissements. En particulier, il y a lieu de renforcer la capacité de la CNUCED à aborder les incidences des barrières non tarifaires sur le commerce international. Avec la diminution des droits de douane, les barrières non tarifaires sont en passe de constituer des obstacles formidables à la poursuite de la libéralisation du commerce. Le Secrétariat de l'ONU exerce à cet égard un rôle de pointe, et la CNUCED a créé une équipe de travail multiorganisations sur les barrières non tarifaires avec la participation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), du Centre pour le commerce international (CCI), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette équipe de travail facilitera les travaux de collecte, de classement, de quantification et d'analyse des données non tarifaires, et prêtera son concours pour l'élaboration d'un consensus au niveau intergouvernemental sur la libéralisation du commerce et la coopération en matière de réglementation.

D. Instauration de certains ajustements organisationnels et clarification des fonctions

31. Dans le cadre de la portée limitée du présent exercice, le Secrétaire général s'est efforcé d'introduire, chaque fois que possible, des ajustements organisationnels et programmatiques en vue d'améliorer la clarté et la cohérence des fonctions au sein des différents services du Secrétariat s'occupant des questions de développement et parmi ces services. À la suite de l'alignement du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sous la même direction dans le but de renforcer leur rôle de sensibilisation et de permettre d'intensifier la coordination interinstitutions et d'élargir les contacts avec les donateurs de manière à mobiliser un appui en faveur des programmes consacrés au développement de l'Afrique et aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, ainsi que dans le dessein de parvenir à une plus grande synergie et de renforcer la capacité de l'Organisation à assurer plus efficacement la prestation de ses services, tout en respectant le caractère distinctif de chaque programme, on propose que les ressources libérées par la suppression du poste de secrétaire général adjoint et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) soient reprogrammées de manière à renforcer le Bureau. Les identités distinctes du chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et du chapitre 11 (NEPAD) seront maintenues.

32. En outre, la division du travail entre le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la CNUCED en ce qui concerne leurs activités en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement a été clarifiée plus avant en consultation avec les directeurs de programme concernés et conformément aux mandats pertinents prescrits par les organes délibérants. En ce qui concerne le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, le Département des affaires économiques et sociales continuera de fournir un appui de fond aux processus intergouvernementaux et interinstitutions chargés de superviser, revoir et coordonner la mise en application du Programme, et agira en tant que coordonnateur pour le compte des gouvernements, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes en ce qui concerne son suivi. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement exécutera les activités ayant trait à la sensibilisation et à la mobilisation de l'appui et des ressources internationales pour le compte des petits États insulaires en développement.

33. En ce qui concerne les programmes d'action pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuera d'apporter un appui de fond coordonné à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour leur permettre d'évaluer les progrès accomplis et de mener l'examen annuel de leur mise en application; aidera

le Secrétaire général à assurer intégralement la mobilisation et la coordination de toutes les entités du système des Nations Unies pour veiller à ce que leur action soit coordonnée et à ce que les activités de suivi et de supervision soient menées de façon cohérente; et entreprendra des activités de sensibilisation et de mobilisation de l'appui et des ressources de la communauté internationale en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. La CNUCED entreprendra les activités relevant de sa compétence en vue d'appuyer la mise en œuvre des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, selon que de besoin.

34. En outre, dans la lignée des efforts visant à renforcer la collaboration et les partenariats entre les entités relevant du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, il est proposé de créer un bureau commun Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique/Commission économique pour l'Europe en Asie centrale, en vue de renforcer l'exécution des programmes de l'Organisation dans les pays de la région dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC).

35. La présente proposition n'entraînerait pas de modifications des cadres logiques existants au titre des sous-programmes individuels, mais a pour objet de renforcer plus avant la complémentarité, l'interdépendance et la synergie entre leurs diverses composantes. En outre, la plupart des nouvelles activités proposées ne sont pas présentées sous forme de produits finaux, ce qui serait fait à un stade ultérieur et dont il serait rendu compte, selon que de besoin, dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

Résumé des ressources à prévoir

36. Les incidences financières des propositions du Secrétaire général, y compris en ce qui concerne les postes supplémentaires et les ressources autres que pour les postes, d'un montant brut de 25 571 000 dollars (montant net : 23 224 300 dollars) au titre de l'exercice biennal 2008-2009 sont exposées de façon détaillée dans les tableaux 1 à 3 ci-dessous.

37. Tous les nouveaux postes proposés dans le présent rapport seraient créés à compter du 1^{er} juillet 2008. Comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 20 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/7), les ressources supplémentaires à prévoir pour couvrir le coût intégral des nouveaux postes proposés dans le présent rapport durant l'exercice biennal 2010-2011 sont estimées à l'heure actuelle à 26 901 500 dollars, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Effet-report des nouveaux postes qu'il est proposé de créer
pour le volet développement, par chapitre du budget**

<i>Chapitre</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
9. Affaires économiques et sociales	6 603,5
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	834,8
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	988,7
12. Commerce et développement	4 312,2
17. Développement économique et social en Afrique	2 203,0
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	2 716,9
19. Développement économique en Europe	771,4
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	3 452,3
21. Développement économique et social en Asie occidentale	1 255,5
35. Contributions du personnel	3 763,2
Total	26 901,5

Tableau 1
Ressources additionnelles nécessaires, par chapitre (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
9. Affaires économiques et sociales	158 384,8	5 464,7	163 849,5	33
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 440,4	630,7	6 071,1	5
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	11 641,9	310,9	11 952,8	3
12. Commerce et développement	123 746,1	3 712,3	127 458,4	22
17. Développement économique et social en Afrique	119 798,2	2 721,4	122 519,6	25
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	83 926,4	3 183,9	87 110,3	21
19. Développement économique en Europe	59 917,1	551,0	60 468,1	5
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	104 445,0	3 057,8	107 502,8	28
21. Développement économique et social en Asie occidentale	58 107,5	1 666,6	59 774,1	8
28D. Bureau des services centraux d'appui	236 300,1	1 665,4	237 965,5	-
28E. Administration (Genève)	112 185,0	259,6	112 444,6	-
35. Contributions du personnel	461 366,0	2 346,7	463 712,7	-
Total	1 535 258,5	25 571	1 560 829,5	150

Tableau 2
Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	777 201,0	15 841,3	793 042,3
Autres dépenses de personnel	16 699,0	446,9	17 145,9
Consultants et experts	15 776,1	1 804,0	17 580,1
Voyages des représentants	3 115,1	–	3 115,1
Voyages du personnel	11 340,7	1 048,8	12 389,5
Services contractuels	38 488,2	212,6	38 700,8
Frais généraux de fonctionnement	170 231,2	2 491,3	172 722,5
Dépenses de représentation	239,5	–	239,5
Fournitures et accessoires	13 136,8	156,7	13 293,5
Mobilier et matériel	17 979,1	1 222,7	19 201,8
Subventions et contributions	9 685,8	–	9 685,8
Divers	461 366,0	2 346,7	463 712,7
Total	1 535 258,5	25 571,0	1 560 829,5

Tableau 3
Postes supplémentaires nécessaires, par classe

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	9	(1)	8
SSG	5	–	5
D-2	27	–	27
D-1	121	5	126
P-5	293	24	317
P-4/3	879	75	954
P-2/1	257	5	262
Total partiel	1 591	108	1 699
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	89	–	89
Autres classes	875	3	878
Total partiel	964	3	967
Catégories diverses			
Agents locaux	964	17	981
Agents du Service mobile	3	–	3

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs recrutés sur le plan national	4	22	26
Agents des corps de métier	100	–	100
Total partiel	1 071	39	1 110
Total	3 626	150	3 776

II. Chapitre 9. Affaires économiques et sociales

Ressources additionnelles nécessaires : 5 464 700 dollars

Tableau 4

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
1. Organes directeurs	2 772,3	–	2 772,3	–
2. Direction exécutive et administration	6 149,0	901,7	7 050,7	5
3. Programme de travail				
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination	12 922,4	410,9	13 333,3	3
Sous-programme 2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme	10 696,6	1 034,1	11 730,7	7
Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social	16 831,6	137,0	16 968,6	1
Sous-programme 4. Développement durable	17 379,7	647,8	18 027,5	4
Sous-programme 5. Statistique	32 185,3	727,9	32 913,2	5
Sous-programme 6. Population	12 774,4	137,0	12 911,4	1
Sous-programme 7. Politiques et analyses du développement	12 796,5	573,9	13 370,4	2
Sous-programme 8. Administration publique et gestion du développement	13 287,6	(276,6)	13 011,0	(1)
Sous-programme 9. Gestion durable des forêts	2 585,9	496,1	3 082,0	2
Sous-programme 10. Financement du développement	6 710,6	203,8	6 914,4	1
Total partiel	138 170,6	4 091,9	142 262,5	25
4. Appui au programme	11 292,9	471,1	11 764,0	3
Total	158 384,8	5 464,7	163 849,5	33

Tableau 5
Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	139 834,7	4 451,4	144 286,1
Autres dépenses de personnel	1 329,4	200,0	1 529,4
Consultants et experts	4 912,0	450,0	5 362,0
Voyages de représentants	2 666,2	–	2 666,2
Voyages du personnel	2 108,1	137,7	2 245,8
Services contractuels	2 104,3	140,0	2 244,3
Frais généraux de fonctionnement	2 949,9	–	2 949,9
Dépenses de représentation	23,3	–	23,3
Fournitures et accessoires	331,0	26,1	357,1
Mobilier et matériel	804,6	59,5	864,1
Subventions et contributions	1 321,3	–	1 321,3
Total	158 384,8	5 464,7	163 849,5

Tableau 6
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
SSG	3	–	3
D-2	10	–	10
D-1	34	–	34
P-5	66	7	73
P-4/3	154	26	180
P-2/1	48	–	48
Total partiel	316	33	349
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	33	–	33
Autres classes	188	–	188
Total partiel	221	–	221
Total	537	33	570

38. Le Département des affaires économiques et sociales est à la base du pilier développement de l'Organisation des Nations Unies et est responsable au premier

chef de la fourniture de services à l'échelon mondial aux États Membres dans le domaine du développement. Il est responsable de l'exécution du programme des Nations Unies en matière de développement, synthèse des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet tenues durant près de deux décennies sous l'égide des Nations Unies sur les questions économiques, sociales et environnementales, qui sont la source de nombreux objectifs convenus et plans d'action. Le Département fournit aux principaux mécanismes intergouvernementaux l'appui fonctionnel dont ils ont besoin pour assumer la responsabilité de la mise en œuvre de ce programme et le suivre. Il soutient les processus fondamentaux qui sous-tendent les efforts de développement dans le monde entier, tels que le système de prévision économique, le système statistique mondial et la production d'estimations et de projections en matière de population, et joue un rôle important dans la promotion de la cohérence et de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, notamment en tant que Coordonnateur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Par ailleurs, le Département produit une vaste gamme de produits analytiques et fournit des avis qui sont une source de référence et des instruments précieux de prise des décisions pour la formulation des politiques et le développement des capacités dans de nombreux pays, tant développés qu'en voie de développement.

39. Les États Membres en sont arrivés à compter de plus en plus sur l'appui du Département. Or celui-ci fait actuellement face à un dilemme en ce sens que l'appui qu'il peut effectivement apporter aux États Membres est fortement réduit par le fardeau cumulatif des nouveaux mandats importants et responsabilités qui lui ont été confiés au cours des années, sans augmentation correspondante des ressources budgétaires qui lui sont accordées. Les propositions contenues dans le présent rapport visent à corriger ce déséquilibre et à renforcer les capacités dont dispose le Département pour exécuter ses mandats grâce à la poursuite de ses activités de réorganisation, de redéploiement et de rationalisation et avec l'aide de ressources supplémentaires. Elles ont pour objectif général de créer un département plus cohérent et plus souple, dont les activités sont mieux ciblées et axées sur les résultats, et qui soit à même de faire face de manière efficace et en temps voulu à l'évolution des besoins des États Membres et de répondre à leurs besoins nouveaux. Ces propositions sont fondées sur un examen approfondi des différents volets de l'activité du Département, de la façon dont ils s'articulent entre eux et de la manière dont ils peuvent contribuer ensemble à déployer les principaux atouts de l'ONU dans le domaine du développement. Dans ce contexte général, les propositions visent certains domaines où des investissements modestes dans le renforcement des capacités du Département pourraient contribuer à améliorer et élargir sensiblement la fourniture de services aux États Membres dans des domaines prioritaires. Les propositions sont également fondées sur les consultations officieuses que le Département et son Secrétaire général adjoint ont tenues avec les États Membres au sujet du renforcement de la contribution du Département au développement.

40. Le Département des affaires économiques et sociales a été créé en 1997, alors que le programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement n'était pas encore arrêté, et qu'il était de plus en plus largement reconnu que les différentes dimensions du développement nécessitaient l'adoption d'une approche intégrée. Dix ans plus tard, non seulement le programme en matière de développement est bien défini, mais le processus de participation aux conférences et réunions au sommet a donné naissance à un partenariat mondial pour

le développement entièrement nouveau, avec un cadre de responsabilité mutuelle qui revêt une importance critique pour la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement. Ce programme continue à s'élargir et englobe des questions nouvelles et émergentes qui reflètent la réalité sur le terrain et appellent une réponse unifiée de la part de l'Organisation.

41. En conséquence, avec la vaste gamme de nouvelles conférences et les conclusions convenues qui en sont issues, le Département a assumé des responsabilités accrues en ce qui concerne les processus de suivi et de mise en œuvre correspondants. Il s'agit notamment du Consensus de Monterrey sur le financement du développement; du Plan de mise en œuvre de Johannesburg; du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement; et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Deux nouveaux organes subsidiaires du Conseil économique et social ont été créés – l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui est un organe d'experts, et le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui est une instance intergouvernementale d'élaboration des politiques – et c'est au Département qu'il incombe de fournir un appui fonctionnel à chacun d'eux.

42. Le Sommet mondial de 2005 a marqué un tournant pour le Département. Le Document final du Sommet réaffirme fermement le partenariat mondial pour le développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il appelle des stratégies nationales de développement plus ambitieuses, soutenues par une coopération internationale accrue (résolution 61/1 de l'Assemblée générale, par. 17 à 68), pour assurer la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international. Dans la même optique, le Document final souligne la nécessité d'une intégration stratégique du processus de mise en œuvre pour faciliter la réalisation des objectifs de développement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, et des capacités requises pour identifier les tendances qui ont des répercussions sur les perspectives de développement, et prendre les mesures voulues en temps opportun.

43. En raison de l'accent particulier qu'il met sur la mise en œuvre du programme des Nations Unies en matière de développement, le Document final du Sommet mondial de 2005 a eu des incidences profondes sur les travaux du Département des affaires économiques et sociales. Les importants mandats nouveaux qu'il a définis ont été réaffirmés et traduits en termes opérationnels dans des résolutions adoptées ultérieurement par l'Assemblée générale sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet consacrées au développement et sur le renforcement du Conseil économique et social (voir les résolutions 60/265 et 61/16 de l'Assemblée générale).

44. Le vaste consensus qui existe au niveau mondial sur le fait que la question des changements climatiques doit être abordée dans le contexte du développement durable a été confirmé par les décisions adoptées lors du Sommet mondial sur le développement durable, le Sommet mondial de 2005, la huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans le Plan d'action de Bali sur la coopération économique régionale et sous-régionale entre pays en développement. Compte tenu du mandat qui incombe au Département dans le domaine du développement durable et du rôle central qu'il joue

en appuyant la mise en œuvre du programme des Nations Unies en matière de développement, le Département a la responsabilité particulière de fournir des conseils sur les politiques à suivre et un appui fonctionnel dans ce domaine.

45. Les travaux du Département dans le domaine des forêts sont étroitement liés à ses travaux concernant les changements climatiques et le développement durable. Le Département a fourni un appui fonctionnel aux préparatifs de l'accord récemment conclu sur l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et joue désormais un rôle de premier plan dans la fourniture d'un appui au processus de suivi et de mise en œuvre.

46. La question des migrations internationales et de leurs répercussions sur le plan économique et social relève de la responsabilité du Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement, à qui le Département des affaires économiques et sociales fournit un appui fonctionnel ainsi que du Groupe mondial sur la migration, aux travaux duquel le Département participe activement.

47. Dans ses résolutions 61/143 et 62/133, l'Assemblée générale a fourni des directives détaillées aux États, entités du système des Nations Unies et autres acteurs sur les mesures à prendre pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Elle a prié le Secrétaire général de constituer une base de données coordonnée, et de faire rapport tous les ans sur le suivi de tous les aspects de la résolution par les États Membres et les entités du système des Nations Unies, y compris ses mécanismes interorganisations. Cette tâche incombe au Département. L'Assemblée générale a également demandé que des ressources adéquates soient affectées, dans l'ensemble du système des Nations Unies, aux efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes.

48. Le Département s'est trouvé face au défi considérable consistant à s'acquitter de ces nouveaux mandats importants en restant essentiellement dans les limites des ressources à sa disposition, après avoir essayé de combler les lacunes ainsi créées dans ses capacités grâce à la réorganisation, à la rationalisation et au redéploiement de ces ressources. Il est cependant arrivé désormais à un point où l'efficacité de l'appui qu'il apporte aux États Membres est gravement compromise par la disproportion qui existe entre la quantité croissante de ses mandats, responsabilités et obligations, d'une part, et les ressources à sa disposition pour les assumer, de l'autre. Le Département continue à redéployer et rationaliser l'utilisation de ses ressources, encore qu'à long terme, ceci se soit traduit par un déficit global en la matière.

49. On trouvera ci-après des propositions précises visant à renforcer les capacités du Département pour lui permettre d'exécuter ses mandats avec plus d'efficacité et d'efficience :

a) Pour répondre aux besoins du Département en matière de compétences spécialisées supplémentaires dans le domaine des statistiques, ses capacités de suivi seront renforcées dans le contexte de son sous-programme relatif aux statistiques. Les ressources demandées renforceront les capacités actuelles de la Division de statistique en matière de suivi et lui permettront de mettre au point des approches novatrices pour appuyer les efforts de renforcement des capacités statistiques nationales des États Membres;

b) Le Département doit renforcer l'appui normatif et politique qu'il apporte au processus intergouvernemental des Nations Unies dans le domaine du développement pour assurer une exécution plus efficace des obligations considérablement élargies qui lui incombent, en particulier en ce qui concerne le suivi du Sommet mondial de 2005 et l'institution des examens ministériels annuels et du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social, et les décisions concernant la cohérence et la coordination à l'échelle du système;

c) En ce qui concerne le financement du développement, et compte tenu du mandat relatif à la conférence d'examen de Doha qui doit avoir lieu à la fin de 2008, il est indispensable de renforcer les capacités du Département pour lui permettre d'aider les États Membres à faire face aux nouveaux défis et aux questions émergentes;

d) La mise en œuvre stratégique du programme des Nations Unies en matière de développement nécessite une analyse de qualité des questions multisectorielles. Le renforcement des capacités d'analyse et de recherche de tous les sous-programmes du Département permettra à celui-ci de s'acquitter avec plus d'efficacité et d'efficience de ses mandats consistant à identifier les problèmes intersectoriels de politique générale et à y faire face. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités dans les domaines des changements climatiques, des liens entre le développement et les conflits, des mécanismes novateurs de financement, des migrations internationales, de la violence à l'égard des femmes et des questions relatives aux populations autochtones;

e) Les capacités dont dispose le Département pour aider les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, peuvent être renforcées de manière à promouvoir des schémas durables de consommation et de production grâce à la fourniture d'un appui accru au Processus de Marrakech, et à promouvoir les activités relatives aux technologies permettant de faire face aux changements climatiques, en axant les efforts sur les transferts de techniques aux pays en développement. En outre, l'attention sera accordée au renforcement de l'aptitude du Département à mieux servir les intérêts des États Membres et d'autres parties prenantes en ce qui concerne les questions relatives aux forêts, compte tenu de l'adoption récente de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, le rôle des forêts dans les changements climatiques et le potentiel qu'une gestion viable des forêts offre pour la prévention des conflits et le relèvement après les conflits;

f) Des efforts seront déployés pour renforcer les activités en cours en ce qui concerne les femmes et le développement à l'appui de la réalisation des objectifs fixés par toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment grâce à des travaux de recherche et d'analyse, à l'élaboration de politiques, à la fourniture d'un appui à l'action menée par les États Membres pour mettre en œuvre les décisions et objectifs de politique générale au niveau national, et au renforcement de la coordination des activités et au partage des connaissances et des pratiques de référence dans tout le système des Nations Unies;

g) Il est important de renforcer l'aptitude du Département à mieux servir les intérêts des États Membres et des autres parties prenantes en ce qui concerne les questions relatives aux populations autochtones, en particulier dans le contexte de la

Déclaration qui a été adoptée récemment sur les droits des populations autochtones, que le Forum permanent sur les questions autochtones est désormais chargé de promouvoir;

h) Des mesures doivent être prises pour renforcer les moyens dont dispose le Département pour faciliter l'examen continu de la question des migrations internationales et du développement par les gouvernements grâce aux activités ci-après : suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des buts et objectifs convenus au niveau international en ce qui concerne les migrations internationales et le développement; évaluations régulières des tendances qui se font jour et de leurs répercussions, notamment les relations entre les migrations et les changements climatiques; et renforcement à l'échelle du système de la coordination des activités dans le domaine des migrations internationales et du développement;

i) Le Département des affaires économiques et sociales réorganiserait également la Division de l'administration publique et de la gestion du développement pour rationaliser et améliorer la fourniture de conseils de politique générale et de produits analytiques aux États Membres, grâce à l'utilisation plus importante et novatrice des technologies de l'information et des communications pour améliorer la gouvernance, ainsi que la formulation des politiques de développement au niveau des pays. Ceci nécessitera la mise au point d'outils électroniques pour permettre au Département de fournir de manière plus efficace et plus économique un appui en ce qui concerne, notamment, le renforcement des capacités au niveau national, tout en renforçant son appui technique à l'administration en ligne. Cette réorientation de ses activités lui permettra d'apporter un appui plus efficace aux stratégies nationales de développement, notamment sous la forme d'un appui direct aux conseils économiques et sociaux nationaux, mécanismes multipartites chargés de formuler ces stratégies et d'en suivre l'application. Elle permettra également de mieux centrer les efforts visant à relever les défis que la reconstruction après les conflits pose en matière de gouvernance ainsi que les processus de réforme pour maintenir la paix et prévenir les conflits;

j) Le Compte pour le développement est un outil important pour faire face à l'évolution des besoins du programme des Nations Unies en matière de développement. Bien que les États Membres estiment que le Compte est dans l'ensemble bien géré, il est pleinement justifié qu'ils s'attendent à de nouvelles améliorations, en particulier dans les domaines du contrôle, du suivi et de l'évaluation, et notamment à ce que les enseignements tirés de l'expérience soient pris en compte dans la conception de nouveaux projets;

k) La question des migrations internationales et de leurs répercussions sur les plans économique et social relève de la responsabilité du Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations nationales et le développement, à qui le Département fournit un appui fonctionnel, ainsi que du Groupe mondial sur les migrations, aux travaux duquel le Département participe activement;

l) Parallèlement à ses responsabilités concernant le renforcement de la collaboration et des partenariats au niveau de l'exécution, le Département joue également un rôle de premier plan dans la fourniture d'avis et d'un appui au Secrétaire général dans l'exercice des responsabilités générales qui lui incombent en ce qui concerne les questions de développement. Dans ce contexte, le renforcement des capacités d'intégration stratégique du Département sera indispensable pour lui

permettre d'améliorer les services qu'il fournit, en particulier dans les domaines prioritaires. Ceci comprend la mise en place de liens de coopération et de partenariat plus étroits, notamment de liaisons horizontales plus étroites et plus efficaces pour mieux aider les États Membres à mettre en œuvre le programme de l'ONU en matière de développement, notamment en coopération avec ses principaux partenaires au Comité exécutif pour les questions économiques et sociales. Il faudra notamment fournir un appui stratégique spécifique aux travaux du Comité exécutif et resserrer ses liens avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres comités exécutifs. Les capacités dans ces domaines peuvent être renforcées par la création d'un groupe de la planification stratégique, chargé de fournir directement un appui accru au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, et d'un poste de secrétaire du Comité exécutif. Au sein du Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de la planification stratégique aiderait le Secrétaire général adjoint à mettre au point une approche efficace, stratégique et globale en vue de promouvoir la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement et de faire face aux problèmes nouveaux qui apparaissent.

Direction exécutive et administration

Tableau 7

Ressources additionnelles nécessaires : direction exécutive et administration

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	4 788,7	761,8	5 550,5
Autres dépenses de personnel	227,4	–	227,4
Consultants et experts	195,0	80,0	275,0
Voyages de représentants	260,4	–	260,4
Voyages du personnel	266,7	–	266,7
Services contractuels	–	50,0	50,0
Fournitures et accessoires	6,6	2,7	9,3
Mobilier et matériel	13,1	7,2	20,3
Subventions et contributions	391,1	–	391,1
Total	6 149,0	901,7	7 050,7

Tableau 8

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
SSG	2	–	2
D-1	1	–	1
P-5	3	4	7
P-4/3	2	1	3
Total partiel	9	5	14
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	6	–	6
Total partiel	6	–	6
Total	15	5	20

50. Le Département des affaires économiques et sociales, en tant que département chef de file dans le domaine économique et social au Siège, joue un rôle central en prêtant son concours au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale pour l'élaboration des politiques sur une vaste gamme de questions cruciales en matière de développement. En sus des capacités dont il dispose pour traiter de manière efficace d'importantes questions multisectorielles, le Département exerce également des responsabilités particulières en ce qui concerne la coordination de ces travaux au Secrétariat. Comme la plupart des problèmes nouveaux qui se font jour touchent de nombreux secteurs, il est essentiel que le Département s'acquitte de ces responsabilités de manière plus active et mieux intégrée.

51. Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales fournit un appui et des avis au Secrétaire général adjoint et, selon que de besoin, au Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations ainsi qu'au Sous-Secrétaire général chargé du développement économique en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail du Département. Au paragraphe 24 de sa résolution 57/300, l'Assemblée générale s'est félicitée des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer les capacités de gestion du Département des affaires économiques et sociales, notamment en constituant un groupe de la planification des politiques, dont la mise en place vient seulement de commencer.

52. Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales fait face à des obligations croissantes concernant la fourniture d'avis sur les questions de politique générale de caractère mondial qui se font jour, dans la mesure où des responsabilités spéciales incombent également au Secrétaire général adjoint dans le domaine de la coordination de ces travaux au Secrétariat, eu égard au rôle central joué par le Département dans le programme de l'ONU en matière de développement, en tant que coordonnateur du Comité exécutif pour les questions économiques et sociales et de responsable de l'Équipe interdépartementale sur les changements climatiques et de l'Examen triennal global de la politique, ainsi que de coordonnateur du Compte pour le développement.

53. Le Groupe de la planification stratégique complétera et mettra à profit les ressources existantes pour renforcer ses fonctions de gestion et de planification stratégique de base et prêtera son concours à l'examen des principales questions multisectorielles concernant les changements climatiques, les liens entre le développement et les conflits, et les stratégies nationales de développement. Le Groupe de la planification stratégique dont la création est proposée sera chargé des tâches ci-après :

a) Aider le Secrétaire général adjoint à élaborer, planifier et coordonner le rôle et les activités du Département, notamment en fournissant un appui fonctionnel au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale en vue de renforcer le pilier développement de l'ONU;

b) Aider le Secrétaire général adjoint à coordonner et réaliser les objectifs communs pour l'ensemble du Département et fournir un appui direct aux sous-secrétaires généraux en vue de concrétiser cette vision;

c) Renforcer les capacités du Département afin qu'il puisse s'occuper plus efficacement des questions nouvelles et émergentes, en particulier les questions multisectorielles telles que les changements climatiques, les liens entre le développement et les conflits et les stratégies nationales de développement, aux fins de la réalisation du programme en matière de développement;

d) Promouvoir l'intégration stratégique et la cohérence des politiques grâce à la coordination des activités des diverses divisions, y compris la collaboration avec d'autres entités du Secrétariat qui mènent des activités dans le domaine économique et social, afin de mieux exécuter les mandats définis par les organes intergouvernementaux et de mieux répondre aux nouveaux défis.

54. Le groupe aurait pour fonction principale de faciliter la mise au point d'une approche efficace, stratégique et globale par le Département des affaires économiques et sociales et le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales en vue du suivi du Sommet mondial de 2005. Il deviendrait le centre d'interaction principal entre le Département et ses partenaires stratégiques au Secrétariat en renforçant les liens existant entre les différents piliers de l'activité de l'Organisation, en particulier les entités politiques au Département des affaires politiques, au Département des opérations de maintien de la paix, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il deviendrait également le centre de coordination des travaux du Département ayant trait au Comité des politiques, au Comité exécutif pour la paix et la sécurité et au Comité exécutif pour les affaires humanitaires, en étroite coopération avec le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

55. La mise en œuvre efficace et coordonnée du programme de l'ONU en matière de développement est subordonnée à l'amélioration de la cohérence et de la coordination entre les entités du Secrétariat dans le domaine économique et social. Bien qu'il soit particulièrement bien placé pour appuyer le renforcement du pilier développement en exploitant le riche réservoir de compétences, d'expérience et de capacités multisectorielles de ses membres, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales éprouve des difficultés, en l'absence d'un secrétaire spécifiquement chargé de cette tâche, à rassembler le minimum de capacités nécessaires pour s'acquitter efficacement des tâches de coordination d'une ampleur

et d'une portée croissantes entre les nombreuses entités qui le composent. Un secrétaire spécifiquement affecté à cette tâche pourra fournir directement l'appui technique et administratif nécessaire pour renforcer la capacité du Comité de promouvoir la cohérence et la coordination entre ces entités, en particulier en vue de la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement.

Ressources nécessaires

Postes

56. Le montant additionnel de 761 800 dollars servirait à financer cinq postes supplémentaires, comme suit : a) quatre postes de la classe P-5, à savoir le poste de secrétaire du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et trois postes destinés au Groupe de la planification stratégique, qui permettraient de renforcer les capacités dont le Département dispose pour le traitement des questions intersectorielles et de coordonner les activités au sein du Département, du Comité exécutif et de l'ensemble du système des Nations Unies; b) un poste de la classe P-4 qui couvrirait les fonctions suivantes : i) fourniture d'un appui fonctionnel au Secrétaire général adjoint et aux sous-secrétaires généraux pour les aider à formuler des avis sur les politiques générales et services de liaison pour le Comité des politiques du Département; ii) gestion, suivi et évaluation d'ensemble du programme de travail de base du Département.

Consultants et experts

57. Le montant additionnel de 80 000 dollars couvrirait le coût de deux réunions d'experts portant respectivement sur les politiques de développement et les opérations de maintien de la paix (40 000 dollars) et sur la reconstruction après un conflit et la problématique de l'insécurité économique (40 000 dollars).

Services contractuels

58. Le montant de 50 000 dollars couvrirait les dépenses afférentes à la mise au net, à la traduction et à l'adaptation régionale de 12 notes de politique générale sur les stratégies nationales de développement.

Fournitures et accessoires

59. Le montant additionnel de 2 700 dollars couvrirait le coût des fournitures et accessoires de bureau, y compris les fournitures informatiques nécessaires pour les titulaires des cinq postes proposés.

Mobilier et matériel

60. Le montant additionnel de 7 200 dollars servirait à financer l'achat du matériel de bureautique nécessaire pour les titulaires des cinq nouveaux postes proposés (ordinateurs individuels).

Programme de travail

Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination

Ressources additionnelles nécessaires : 410 900 dollars

Tableau 9

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	12 135,7	403,2	12 538,9
Autres dépenses de personnel	35,3	–	35,3
Consultants et experts	339,7	–	339,7
Voyages du personnel	175,1	–	175,1
Services contractuels	73,2	–	73,2
Fournitures et accessoires	17,2	2,3	19,5
Matériel	48,2	5,4	53,6
Subventions et contributions	98,0	–	98,0
Total	12 922,4	410,9	13 333,3

Tableau 10

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
D-1	4	–	4
P-5	6	–	6
P-4/3	13	3	16
P-2/1	3	–	3
Total partiel	27	3	30
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	1	–	1
Autres classes	18	–	18
Total partiel	19	–	19
Total	46	3	49

61. La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombe au Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination qui a été créé dans le cadre de l'initiative intitulée « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un

programme de réformes », en application de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, après l'examen des organes subsidiaires du Conseil économique et social que l'Assemblée avait demandé dans sa résolution 50/227.

62. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé le rôle assumé par le Conseil en tant que principal organe responsable, d'une part, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social, et, d'autre part, de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs responsabilités supplémentaires ont été confiées au Conseil, notamment : a) promouvoir un dialogue mondial et un débat au plus haut niveau pour réagir mieux aux événements survenant sur la scène internationale dans les domaines économique, écologique et social; b) tenir chaque année des réunions au niveau ministériel afin d'examiner la mise en œuvre des engagements pris aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et des textes qui en sont issus; c) tenir tous les deux ans, au plus haut niveau, un forum pour la coopération en matière de développement; d) appuyer l'action menée pour faire face aux crises humanitaires; et e) jouer un rôle de premier plan dans la coordination générale des fonds, programmes et organismes pour assurer une action plus cohérente.

63. Dans le prolongement du Sommet mondial, l'Assemblée générale a adopté la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social. Afin que le Conseil puisse assumer ses nouvelles fonctions et s'acquitter rapidement et efficacement des tâches que l'Assemblée lui a confiées par cette résolution, des ressources additionnelles sont nécessaires pour donner au Bureau des moyens adaptés à l'ampleur des nouvelles exigences auxquelles il doit répondre.

64. Le renforcement de l'Office permettrait l'exécution des activités suivantes :

a) Établissement de rapports analytiques, de brochures, fiches, pochettes et bulletins d'information et conception, mise à jour et maintenance de sites Web pour l'Examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement;

b) Établissement de l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies;

c) Organisation de larges consultations, au niveau régional, à l'appui de l'Examen ministériel annuel et du Forum, et services fonctionnels connexes, y compris la fourniture d'une assistance aux pays en développement qui présentent des exposés nationaux facultatifs;

d) Mise au point d'une stratégie de communication, de gestion des relations publiques et de création de réseaux pour le Conseil économique et social.

65. Le processus de renforcement vise à concrétiser l'objectif énoncé dans le Document final du Sommet mondial, qui est de faire en sorte que le Conseil offre un cadre approprié pour les délibérations et la réalisation des buts fixés dans les domaines économique, social et écologique (programme de l'ONU en matière de développement). Il permettrait d'étoffer les capacités du Bureau pour la fourniture de services fonctionnels au Conseil, en particulier en :

a) Facilitant la participation pleine et active des États Membres et des parties prenantes – agents du système des Nations Unies et représentants de la société civile – à l’Examen ministériel annuel et au Forum biennal;

b) Améliorant la coordination des apports des fonds, programmes et institutions afin d’assurer une plus grande cohérence.

Ressources nécessaires

Postes

66. Les ressources additionnelles (403 200 dollars) permettraient de financer trois postes supplémentaires de la classe P-4 pour assurer l’accomplissement des tâches suivantes : a) coordination de l’établissement de rapports analytiques, d’évaluations mondiales et de bilans de situation pour les examens ministériels annuels; b) coordination des travaux préparatoires d’analyse et de la gestion des contenus pour le site Web consacré au Forum pour la coopération en matière de développement; et c) préparation directe de l’analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies et de l’analyse statistique qui figure dans le rapport analytique destiné au Forum.

Fournitures et accessoires

67. Le montant additionnel de 2 300 dollars permettra de couvrir le coût des fournitures et des accessoires de bureau nécessaires pour les titulaires des trois nouveaux postes proposés, y compris les fournitures informatiques.

Mobilier et matériel

68. L’augmentation de 5 400 dollars permettrait de financer l’achat du matériel de bureautique nécessaire pour les titulaires des trois nouveaux postes proposés (ordinateurs individuels).

Sous-programme 2. Problématique de l’égalité des sexes et promotion de la femme

Ressources additionnelles nécessaires : 1 034 100 dollars

Tableau 11

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 2

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert pour 2008-2009	Variation	Prévisions révisées pour 2008-2009
Postes	9 958,5	916,2	10 874,7
Autres dépenses de personnel	37,0	–	37,0
Consultants et experts	476,0	50,0	526,0
Voyages du personnel	125,9	20,0	145,9
Services contractuels	32,2	30,0	62,2
Dépenses de représentation	2,1	–	2,1
Fournitures et accessoires	17,3	5,3	22,6

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Mobilier et matériel	47,6	12,6	60,2
Total	10 696,6	1 034,1	11 730,7

Tableau 12
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	3	–	3
P-5	5	1	6
P-4/3	8	6	14
P-2/1	5	–	5
Total partiel	23	7	30
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	14	–	14
Total partiel	14	–	14
Total	37	7	44

69. Le sous-programme est exécuté par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et par la Division de la promotion de la femme. Il vise à faciliter la prise en compte systématique des questions concernant les femmes dans les travaux de l'Organisation, à améliorer la représentation des femmes et l'égalité des sexes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à promouvoir l'instauration d'un environnement de travail qui tienne mieux compte des besoins des femmes et à appuyer la formulation de conseils stratégiques et l'élaboration de propositions de politique sur un large éventail de questions touchant à l'égalité des sexes. Les textes portant autorisation du sous-programme sont, entre autres, la résolution 50/203 de l'Assemblée générale et les résolutions ultérieures sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que la résolution 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies.

70. Dans sa résolution 60/1 relative au Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a réaffirmé que la réalisation effective et intégrale des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing, ainsi que l'application effective et intégrale des textes issus de la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale, étaient indispensables à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire. Les participants au Sommet mondial ont souligné que la généralisation d'une perspective antisexiste était un bon moyen de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et encouragé le Secrétaire général à prendre de nouvelles mesures afin d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les politiques et décisions de l'Organisation.

Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme

71. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme a les attributions suivantes : a) conseiller le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général sur les questions de politique générale touchant l'application du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale; b) coordonner l'action des organismes des Nations Unies en vue d'intégrer une perspective sexospécifique dans leurs politiques et leurs activités; c) coordonner les questions relatives à la trilogie femmes, paix et sécurité; d) mener des activités de plaidoyer pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et e) suivre l'évolution de la situation des femmes au Secrétariat.

72. Pour réaliser les objectifs fixés par l'Organisation en matière de développement et d'instauration d'une paix durable, il est essentiel de créer un environnement plus propice à l'exécution des engagements que les États Membres ont pris dans le cadre du Programme d'action de Beijing, du Document final du Sommet de 2005 et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en mettant tout particulièrement l'accent sur la mise en œuvre au niveau des pays. Il est aussi extrêmement important de s'attaquer au problème du décalage entre les résultats visés et la réalité. Compte tenu de cet impératif, la proposition du Secrétaire général met l'accent sur le renforcement des moyens d'exécution nécessaires à l'accomplissement des tâches prescrites, à savoir :

a) Poursuite de la consolidation du dispositif commun pour la programmation, la mobilisation des ressources, le suivi, l'évaluation et la responsabilisation dans le contexte des questions relatives à l'institutionnalisation de l'égalité et de la parité des sexes et à la trilogie femmes, paix et sécurité;

b) Élargissement de la coordination des actions des organismes des Nations Unies en adoptant une démarche novatrice fondée sur le partage des connaissances et de l'information, la maîtrise collective et le renforcement des capacités internes au lieu de se borner à organiser des réunions de temps à autre;

c) Utilisation effective d'un ensemble commun d'objectifs, de normes et d'indicateurs applicables à l'échelle du système pour mesurer les progrès accomplis et mieux faire valoir l'obligation de rendre compte de l'exécution des engagements pris dans les domaines de compétence du Bureau;

d) Mise au point d'un système de gestion de l'information et des connaissances qui serait axé plus particulièrement sur la problématique des femmes, de la paix et de la sécurité et permettrait d'organiser les données d'expérience accumulées par tous les organismes des Nations Unies qui effectuent des travaux dans ce domaine;

e) Assurer le lien entre les aspects normatifs et opérationnels de l'exécution des engagements pris au sujet de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein du système des Nations Unies et parmi les États Membres;

f) Organisation de dialogues régionaux de haut niveau sur les politiques générales, y compris des ateliers de formation sur l'application à l'échelon national de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en vue de sensibiliser les États Membres et de renforcer leurs capacités.

Division de la promotion de la femme

73. La Division de la promotion de la femme a les attributions suivantes : a) analyser les politiques générales sur le large éventail des questions relatives à l'égalité des sexes abordées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les textes issus des conférences mondiales, et élaborer des options et des recommandations sur les politiques à mener; b) fournir des services fonctionnels aux mécanismes intergouvernementaux de la Commission de la condition de la femme, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale; c) diffuser les textes de politique générale et en suivre l'application; d) renforcer les capacités des États Membres, sur leur demande, pour faciliter l'application intégrale des textes adoptés par les instances intergouvernementales au niveau national; e) contribuer à la collaboration interorganisations pour promouvoir l'application des textes de politique générale, y compris en se joignant à des réseaux et à des groupes de travail divers mis en place au sein de départements, du Secrétariat, et au niveau interorganisations; f) entreprendre des activités de communication et de sensibilisation pour assurer une large diffusion des travaux de l'ONU sur l'égalité des sexes, en particulier par l'intermédiaire du site Web de la Division et du portail interorganisations, WomenWatch; et g) faciliter la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de l'Organisation sur l'égalité des sexes, notamment dans le cadre de la Commission de la condition de la femme.

74. Les débats intergouvernementaux qui ont eu lieu récemment sur le thème de la violence à l'égard des femmes et plus particulièrement ceux qui portaient sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, conformément aux dispositions des résolutions 61/143 et 62/133 de l'Assemblée générale, ont poussé l'Organisation à renforcer ses capacités pour être en phase avec les gouvernements qui se sont engagés à redoubler d'efforts pour lutter contre ce fléau qui implique une violation des droits de l'homme et constitue un obstacle de taille au développement. La décision prise par le Secrétaire général de conduire jusqu'à la fin de 2015 une campagne pluriannuelle à l'échelle du système pour éliminer la violence à l'égard des femmes, qui a démarré le 25 février 2008 et qui est synchronisée avec le calendrier de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, s'inscrit dans ce contexte.

75. La nécessité, pour l'Organisation, de réagir activement pour affronter les nouveaux défis liés à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans un monde en mutation devient impérieuse si l'on veut assurer la réalisation de tous les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en tenant compte des besoins des deux sexes. Il faudrait redoubler d'efforts pour assurer une meilleure prise en compte du souci d'égalité des sexes dans le processus de suivi des conférences

mondiales, du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 62/137. Dans cette optique, la proposition du Secrétaire général met l'accent sur le renforcement des moyens d'exécution nécessaires à l'accomplissement des tâches prescrites, à savoir :

a) Élaboration de quatre publications isolées supplémentaires : directives sur la programmation commune en matière de violence à l'égard des femmes (en coopération avec le Groupe de travail sur la violence à l'égard des femmes); cadre de référence et marche à suivre pour le renforcement de la capacité de prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans les stratégies nationales de développement; indicateurs internationaux sur la violence à l'égard des femmes; prise en compte de la problématique de la condition féminine pour l'élimination de la pauvreté;

b) Établissement de 14 documents techniques supplémentaires : base de données coordonnées sur la violence à l'égard des femmes, y compris les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques recommandables; réseau mondial d'agents de liaison sur la violence à l'égard des femmes; bulletin d'information sur la violence à l'égard des femmes devant être publié sur le site Web (6); notes d'orientation sur certains aspects du rôle des femmes dans le développement, dans le cadre de la préparation de l'étude mondiale (2); notes d'orientation sur la prise en compte systématique du souci d'égalité des sexes dans les stratégies nationales de développement, sur le rôle des mécanismes nationaux dans ces stratégies et sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans le financement du développement (3); inclusion sur le site Web d'un volet sur le rôle des femmes dans le développement, y compris l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans les stratégies nationales de développement;

c) Mesures de renforcement des capacités et fourniture de conseils stratégiques à l'appui des priorités nationales, sur demande, et plus particulièrement pour aider à planifier des interventions globales et multipartites; aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux dans 10 pays pilotes à la suite du lancement d'un programme commun.

76. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes prévues pour les questions relatives à la violence à l'égard des femmes et au rôle de ces dernières dans le développement permettraient : a) d'améliorer les capacités d'analyse des politiques, de développer et d'affiner les grandes orientations existantes sur la problématique de l'égalité des sexes, en particulier en fonction des nouvelles réalités et des évolutions observées aux niveaux mondial, régional et local en ce qui concerne la violence sexiste et la place des femmes dans le développement et l'élaboration de stratégies et de recommandations pour le traitement des problèmes connexes; b) de diffuser plus largement des informations détaillées sur la violence à l'égard des femmes, y compris des données statistiques et des indications sur les pratiques recommandables, auprès des gouvernements et des autres parties intéressées; et c) de mieux faire connaître la problématique des sexospécificités dans le contexte du développement économique et social et l'importance de leur prise en compte pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ressources nécessaires

Postes

77. Les ressources additionnelles (916 200 dollars) permettraient de financer sept postes supplémentaires, à savoir : a) cinq postes (1 P-5, 3 P-4 et 1 P-3) destinés au Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, dont les titulaires assumeraient les fonctions suivantes : suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, élaboration d'un programme d'action et de recherche, promotion d'approches et de stratégies nouvelles pour renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, dans la reconstruction après un conflit et dans la consolidation de la paix; établissement de documents analytiques, gestion des relations et des partenariats avec les organismes des Nations Unies, les organisations régionales, la société civile et les associations féminines et suivi de la mise en œuvre de la résolution à l'échelon national; établissement en coordination avec les homologues des organismes des Nations Unies, de documents analytiques sur les activités sectorielles relatives à la prise en compte des sexes; b) deux postes (1 P-4 et 1 P-3) destinés à la Division de la promotion de la femme, dont les titulaires assumeraient les fonctions suivantes : conduite de travaux de recherche et d'analyse, recensement des tendances et des nouveaux enjeux et élaboration de recommandations prospectives sur les actions à mener pour faire participer les femmes au développement et lutter contre la violence qui s'exerce à leur endroit; fourniture d'apports aux mécanismes intergouvernementaux pertinents; élaboration de notes de synthèse, d'outils et de supports pour le renforcement des capacités sur les femmes et le développement; mise en place d'une base de données sur la violence à l'égard des femmes; et fourniture d'une assistance aux États Membres pour le renforcement des capacités, sur leur demande.

Consultants et experts

78. Le montant additionnel de 50 000 dollars permettrait de financer des services de spécialistes recrutés pour une période de courte durée afin d'aider à établir un document sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les stratégies nationales de développement et deux publications isolées portant respectivement sur la prise en compte de la problématique de la situation des femmes pour l'élimination de la pauvreté et sur les indicateurs internationaux de la violence à l'égard des femmes; d'appuyer la mise au point d'un cadre et d'une approche pour le renforcement de la capacité de prise en compte du souci d'égalité entre les sexes dans les stratégies nationales de développement; et d'appuyer la conception technique et la mise en place de la base de données sur la violence à l'égard des femmes.

Voyages du personnel

79. Le montant additionnel (20 000 dollars) permettrait de couvrir le coût des voyages effectués par la Conseillère spéciale et ses collaborateurs pour faciliter l'action menée à l'échelle du système en faveur de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, une attention particulière étant accordée à la mise en œuvre au niveau des pays, qui est essentielle à la réalisation des objectifs de développement et d'instauration d'une paix durable.

Services contractuels

80. Les ressources additionnelles (30 000 dollars) permettraient de financer : a) l'impression des publications liées au programme sur la violence à l'égard des femmes, y compris les directives sur la programmation conjointe et les indicateurs internationaux sur la violence à l'égard des femmes (10 000 dollars); b) la mise à niveau des bases de données de la Division et de son site Web pour incorporer une nouvelle base de données coordonnées sur la violence à l'égard des femmes, comprenant des informations sur les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques recommandables, et faciliter l'établissement d'un réseau d'échanges et d'un dialogue mondiaux sur la violence à l'égard des femmes (20 000 dollars).

Fournitures et accessoires

81. Le montant additionnel de 5 300 dollars permettrait de couvrir le coût des fournitures et accessoires de bureau nécessaires pour les titulaires des sept nouveaux postes proposés, y compris les fournitures informatiques.

Mobilier et matériel

82. L'augmentation de 12 600 dollars permettrait de couvrir les dépenses que la création des sept nouveaux postes proposés occasionnerait au titre de l'achat ou du remplacement de matériel de bureautique.

Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social***Ressources additionnelles nécessaires : 137 000 dollars***

Tableau 13

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	15 538,7	134,4	15 673,1
Autres dépenses de personnel	76,9	–	76,9
Consultants et experts	643,0	–	643,0
Voyages du personnel	251,7	–	251,7
Services contractuels	143,0	–	143,0
Fournitures et accessoires	36,4	0,8	37,2
Mobilier et matériel	87,5	1,8	89,3
Subventions et contributions	54,4	–	54,4
Total	16 831,6	137,0	16 968,6

Tableau 14
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
D-1	3	–	3
P-5	5	–	5
P-4/3	22	1	23
P-2/1	8	–	8
Total partiel	39	1	40
Agents des services généraux			
1 ^{er} classe	1	–	1
Autres classes	20	–	20
Total partiel	21	–	21
Total	60	1	61

83. Le sous-programme relève de la Division des politiques sociales et du développement social, qui continue d'exécuter ses mandats intergouvernementaux portant sur l'élimination de la pauvreté, l'emploi, le Réseau pour l'emploi des jeunes, le microcrédit, la jeunesse, le vieillissement, la famille, l'édification de sociétés ouvertes, les personnes handicapées, les questions autochtones et la coopération technique. Parmi les réalisations les plus marquantes enregistrées récemment dans le cadre de son action figurent notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées (résolutions 61/106 et 62/170) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolutions 61/178 et 61/295) qui ont été adoptées par l'Assemblée générale.

84. Grâce à une évaluation continue de ses ressources en personnel et à la rationalisation de ses travaux, la Division a été en mesure de faire face aux exigences d'un programme de travail aussi vaste. Cette étroite surveillance exercée sur l'utilisation de ses ressources, de même que les modestes augmentations d'effectifs (création d'un poste de la classe P-3 en 2006-2007 à l'appui du programme relatif aux personnes handicapées) et les redéploiements internes (un poste de la classe P-2 réaffecté au secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones) ont été des facteurs déterminants qui ont permis à la Division de faire face au volume de travail des périodes de pointe liées aux phases préparatoires de ses dernières réalisations.

85. Conformément aux dispositions de l'article 42 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones dirigera les activités de sensibilisation, établira des documents analytiques, développera ses activités de recherche et jouera le rôle de coordonnateur pour l'appui technique et le renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de l'action concertée qu'elles mènent avec les responsables gouvernementaux et les

représentants de la société civile pour réaliser des progrès sur les questions autochtones. Il convient de renforcer les moyens affectés au sous-programme afin de mieux servir les intérêts des États Membres et des autres parties prenantes sur les questions relatives aux peuples autochtones, en particulier compte tenu de la Déclaration. Les principales activités qui seraient exécutées après son renforcement sont les suivantes :

a) Établissement de documents analytiques pour aider l'Instance permanente à favoriser le respect et la pleine application des dispositions de la Déclaration et à veiller à en assurer l'efficacité, comme indiqué à l'article 42 de cet instrument;

b) Fourniture d'apports spécialisés au sujet des questions autochtones en vue d'une coopération technique avec les États Membres et les équipes spéciales interorganisations;

c) Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'activités de sensibilisation en vue de mieux faire connaître le mandat de l'Instance permanente et de favoriser le respect et la pleine application de la Déclaration;

d) Organisation, à la demande des États Membres, d'activités de coopération technique, y compris des ateliers et des séminaires de formation, avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, dans le cadre de l'application de la Déclaration, pour cerner et définir les questions qui intéressent les peuples autochtones et permettre aux participants d'acquérir les compétences et l'expérience voulues pour élaborer des politiques et programmes et les mettre en œuvre.

86. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient d'assurer un appui plus efficace pour la mise en œuvre des recommandations de l'Instance et des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et le suivi des progrès accomplis.

Ressources nécessaires

Postes

87. Les ressources additionnelles (134 400 dollars) permettraient de financer un poste de la classe P-4 supplémentaire pour les fonctions en rapport avec les questions autochtones afin de coordonner la collecte d'informations auprès des États, qui serviraient de base à un dialogue constructif; d'associer les organismes des Nations Unies à ce dialogue pour résoudre les problèmes qui se posent sur le terrain; d'établir des documents analytiques pour aider l'Instance permanente à promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration, notamment en analysant ses articles, et à jouer son rôle de coordination pour l'appui technique et le renforcement des capacités des États Membres, sur leur demande, et des équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de l'action concertée menée avec les responsables gouvernementaux et les représentants de la société civile pour réaliser des progrès sur les questions autochtones.

Fournitures et accessoires

88. Le montant additionnel de 800 dollars couvrirait le coût des fournitures et des accessoires de bureau nécessaires pour le titulaire du nouveau poste proposé, y compris les fournitures informatiques.

Mobilier et matériel

89. Le montant additionnel de 1 800 dollars permettrait de financer l'achat du matériel de bureautique nécessaire pour le titulaire du nouveau poste proposé.

Sous-programme 4. Développement durable**Ressources additionnelles nécessaires : 647 800 dollars**

Tableau 15

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 4

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	16 436,2	514,2	16 950,4
Autres dépenses de personnel	7,4	-	7,4
Consultants et experts	622,5	90,0	712,5
Voyages du personnel	175,8	33,4	209,2
Services contractuels	40,8	-	40,8
Fournitures et accessoires	27,4	3,0	30,4
Mobilier et matériel	69,6	7,2	76,8
Total	17 379,7	647,8	18 027,5

Table 16

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	-	1
D-1	5	-	5
P-5	12	-	12
P-4/3	15	4	19
P-2/1	4	-	4
Total partiel	37	4	41
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	2	-	2

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Autres classes	21	–	21
Total partiel	23	–	23
Total	60	4	64

90. Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division du développement durable, qui joue le rôle de chef de file dans le domaine du développement durable et constitue, au sein du système des Nations Unies, une source faisant autorité en la matière. Conformément aux résolutions 47/190, 47/191, S-19/2, S-22/2, 62/189 et 62/191 de l'Assemblée générale, la Division assure le secrétariat des mécanismes intergouvernementaux qui s'occupent du développement durable, en particulier celui de la Commission du développement durable, instance de haut niveau, pour ce qui est du suivi de l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »), du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (« Programme d'action de la Barbade ») et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

91. Compte tenu des récents travaux intergouvernementaux relatifs aux changements climatiques, aux petits États insulaires en développement et aux modes de consommation et de production durables, l'Organisation doit se doter de moyens supplémentaires pour pouvoir répondre aux besoins des États Membres dans ces domaines qui touchent au développement durable. Plus précisément, l'Organisation doit être en mesure d'assurer un meilleur suivi des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs arrêtés à l'échelon international en ce qui concerne les changements climatiques, ainsi que dans l'exécution de la Stratégie de Maurice et des programmes relatifs aux modes de consommation et de production durables issus du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les activités suivantes seront menées si le sous-programme est renforcé :

a) Élaboration de rapports analytiques et d'évaluations des outils technologiques et des modes de développement qui permettraient de réagir efficacement aux changements climatiques, y compris sur les plans de l'atténuation et de l'adaptation;

b) Élaboration de supports techniques pour l'échange d'informations sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience acquise dans l'utilisation des technologies propres, et recensement des obstacles qui surgissent dans ce domaine; création, maintenance et amélioration de sites Web sur les questions touchant les changements climatiques, les technologies propres et les pratiques optimales;

c) Élaboration et mise en œuvre de stratégies d'atténuation et d'adaptation devant permettre de gérer les problèmes occasionnés par les changements climatiques;

d) Offre d'un appui technique et de services consultatifs aux petits États insulaires en développement pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

e) Proposition de lignes d'action et d'outils propres à aider les États à réduire les rejets de carbone et la production de déchets liés aux modes de consommation et de production actuels;

f) Inclusion de la gestion responsable des produits et de la contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement parmi les principes de la citoyenneté d'entreprise dans les codes internationaux d'application facultative tels que le Pacte mondial;

g) Coordination du suivi de la Stratégie de Maurice, grâce en particulier à la relance du SIDSNet (Réseau des petits États insulaires en développement);

h) Création de partenariats qui puissent contribuer à combler les lacunes graves existant sur le plan du renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques;

i) Enrichissement des bases de données et systèmes d'information utiles à la mise en commun des connaissances et de l'information, à la recherche, à l'analyse des politiques et au renforcement des capacités.

92. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient d'améliorer suffisamment les capacités pour que, dans le cadre du sous-programme, il soit possible de : a) faire face aux questions nouvelles qui se posent dans le domaine du développement durable en raison des changements climatiques et faciliter la coopération internationale, y compris Nord-Sud et Sud-Sud, aux fins du transfert de technologies énergétiques plus propres ayant moins d'incidences sur le climat; b) faire avancer l'application de la Stratégie de Maurice et suivre les progrès; c) mettre en commun les données d'expérience et les enseignements tirés de l'expérience afin que les pratiques optimales se généralisent; d) renforcer les moyens dont dispose le Département pour apporter une contribution de qualité aux travaux des mécanismes intergouvernementaux relatifs aux modes de consommation et de production durables et pour combler les lacunes dans le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

Ressources nécessaires

Postes

93. L'augmentation de 514 200 dollars permettrait de financer quatre postes supplémentaires (3 P-4 et 1 P-3) dont les titulaires élaboreraient des outils analytiques et autres, renforceraient les capacités en matière de technologies énergétiques propres, définiraient des possibilités d'action et mettraient au point des mesures pour les pays en développement, analyseraient les obstacles et difficultés qui surgissent en ce qui concerne le transfert de technologies énergétiques propres et la coordination des travaux sur les changements climatiques, offriraient un appui au renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques et de leurs effets sur le développement durable des petits États insulaires en développement, aideraient à administrer le SIDSNet et apporteraient au Processus de Marrakech, relatif aux modes de consommation et de production durables, un appui prenant la forme de travaux d'analyse et d'aide à l'élaboration de politiques.

Consultants et experts

94. L'augmentation de 90 000 dollars (30 000 dollars pour les consultants et 60 000 dollars pour les réunions de groupes d'experts) couvrirait : a) les compétences spécialisées nécessaires pour qu'il soit possible de contribuer à l'évaluation des possibilités d'évolution des technologies dans le domaine des changements climatiques, au dépassement des obstacles qui entravent les transferts de technologies (15 000 dollars) et à l'élaboration d'un cadre de promotion d'activités génératrices de revenus aux fins de l'atténuation de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement (15 000 dollars); et b) deux réunions de groupes d'experts sur les technologies de pointe et les technologies propres permettant d'atténuer les changements climatiques (30 000 dollars) et sur les stratégies d'atténuation des effets de changements climatiques pouvant être mises en œuvre par les petits États insulaires en développement (30 000 dollars).

Voyages du personnel

95. L'augmentation de 33 400 dollars couvrirait la participation de fonctionnaires à des réunions sur les changements climatiques et les technologies propres, à des réunions sur les questions touchant les petits États insulaires en développement, à des réunions d'experts et consultations régionales ayant directement trait à l'élaboration du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, et à des réunions du Groupe d'étude de Marrakech sur les pratiques durables de passation des marchés publics.

Fournitures et accessoires

96. L'augmentation de 3 000 dollars couvrirait le coût de fournitures et accessoires de bureau non durables, y compris les fournitures informatiques dont auraient besoin les titulaires des quatre nouveaux postes.

Mobilier et matériel

97. L'augmentation de 7 200 dollars couvrirait l'acquisition de matériel de bureau pour les titulaires des quatre nouveaux postes.

Sous-programme 5. Statistiques***Ressources additionnelles nécessaires : 727 900 dollars***

Tableau 17

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 5

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	29 739,6	625,1	30 364,7
Autres dépenses de personnel	304,0	–	304,0
Consultants et experts	545,4	50,0	595,4
Voyages du personnel	144,7	40,0	184,7
Services contractuels	476,3	–	476,3
Fournitures et accessoires	61,9	3,8	65,7

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Mobilier et matériel	135,6	9,0	144,6
Subventions et contributions	777,8	–	777,8
Total	32 185,3	727,9	32 913,2

Tableau 18
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
D-1	6	–	6
P-5	9	–	9
P-4/3	17	5	22
P-2/1	35	–	35
Total partiel	68	5	73
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	12	–	12
Autres classes	43	–	43
Total partiel	55	–	55
Total	123	5	128

98. Ce sous-programme relève de la responsabilité de la Division de statistique, qui mène ses activités en collaboration avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et des organismes nationaux. Le programme de la Division comprend quatre volets : a) renforcement des capacités dans le domaine de la statistique; b) élaboration de normes et méthodes; c) coordination des activités statistiques internationales; et d) diffusion des données.

99. Aux paragraphes 31 et 50 de sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné le rôle de la Commission de statistique, qu'elle a priée d'achever la mise au point des indicateurs devant servir à évaluer l'exécution des engagements et la réalisation des objectifs de développement aux niveaux national, régional et international. Elle a réitéré cette demande au paragraphe 54 de sa résolution 60/265.

100. Dans sa résolution 2006/6, le Conseil économique et social a affirmé que sans un effort coordonné visant à renforcer et à maintenir la capacité statistique dans de nombreux pays en développement et pays en transition, le suivi effectif des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés aux échelons national et international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, serait compromis. Il a invité le système des Nations Unies, y compris la

Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, les commissions régionales, et les organismes internationaux concernés, à aider les pays, en particulier les pays en développement, à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales.

101. En leur fournissant une gamme complète de services de qualité, la Division de statistique s'est forgé une solide réputation auprès des États Membres, qui la voient comme une entité crédible capable d'aider les pays à améliorer leurs systèmes nationaux de statistique. En procédant à des transferts et en réalisant des gains de productivité, la Division s'est efforcée de répondre aux nouvelles demandes, par exemple de fournir des indicateurs se rapportant aux objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, des statistiques sur les changements climatiques, et de nouvelles informations géographiques. Toutefois, l'exécution de certaines tâches précises laisse fortement à désirer et les capacités correspondantes doivent être renforcées. En tant qu'organe de coordination du système des Nations Unies pour les questions se rapportant au suivi des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, la Division entreprendra les activités suivantes si le sous-programme est renforcé :

a) Élaboration de directives et de supports de formation propres à aider les systèmes nationaux de statistique à se doter de meilleurs moyens de suivre les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Appui technique en vue d'un renforcement des activités interinstitutions liées au suivi mondial des objectifs du Millénaire pour le développement à l'approche de 2015;

c) Travaux méthodologiques sur la poursuite et l'amélioration des activités de compilation concernant les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, notamment sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et publication de manuels et directives techniques sur le suivi des indicateurs;

d) Poursuite de l'élaboration et mises à jour fréquentes de la base de données des indicateurs, en vue de l'analyse et du suivi des données, d'une amélioration de la transparence, d'une amélioration des mécanismes d'échange de données et de l'élimination des incohérences;

e) Élaboration, compilation et diffusion d'un ensemble de statistiques et d'indicateurs permettant de suivre les effets des changements climatiques sur la population, l'économie et l'environnement;

f) Élaboration de méthodes statistiques permettant de suivre les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, notamment les transferts de technologies;

g) Appui technique aux travaux interinstitutions portant sur toutes les questions relatives aux principes et normes applicables aux données spatiales; en particulier, dynamisation des activités du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique se rapportant aux questions géospaciales qui présentent un intérêt pour l'ensemble du système des Nations Unies, notamment celles qui

concernent les cartes, les frontières, les échanges d'informations, les normes et les conventions relatives à l'attribution des noms géographiques;

h) Développement de l'infrastructure de données géospatiales des Nations Unies moyennant le regroupement d'éléments divers tels que la base de données des noms géographiques, les serveurs cartographiques et les systèmes d'information géographique du programme de recensements de 2010;

i) Élaboration de directives techniques à l'intention des organismes des Nations Unies et des pays;

j) Offre d'une assistance et d'un appui techniques (ateliers, missions consultatives) propres à aider les pays à se doter de meilleurs moyens de suivre les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, d'utiliser efficacement les statistiques et indicateurs aux fins de l'élaboration des politiques, et de mettre au point des programmes nationaux de statistique sur les changements climatiques;

k) Élaboration d'outils statistiques spéciaux propres à aider les pays à renforcer leurs capacités cartographiques, échange entre les pays de données d'expérience concrètes sur l'obtention de données géospatiales et coordination des activités des organismes des Nations Unies visant à apporter aux pays une aide statistique en matière de cartographie et de gestion de l'information géographique.

102. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient d'obtenir les résultats suivants :

a) Amélioration (sur le plan de la qualité, de l'exactitude et de l'actualité) de la base de données mondiale et des rapports sur les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement; amélioration de la transparence et de la coordination avec les différents pays et organismes en ce qui concerne les mécanismes de présentation de l'information; renforcement des capacités dont disposent les pays pour mettre en place et tenir à jour des bases de données contenant des indicateurs de développement national;

b) Évaluation des effets des changements climatiques sur la population, l'économie et l'environnement, moyennant la collecte et la mise à jour d'un ensemble de statistiques et d'indicateurs; élaboration de normes et méthodes pour la production de statistiques sur les changements climatiques; amélioration de la coordination entre les partenaires nationaux et internationaux qui travaillent sur les statistiques permettant d'évaluer et de suivre les changements climatiques; renforcement des capacités dont disposent les pays pour élaborer des systèmes de suivi;

c) Mise en place de systèmes de statistique et d'information géographique complets et intégrés aux niveaux national, régional et mondial; renforcement des capacités dont disposent les pays pour mettre au point des infrastructures de données géospatiales.

Ressources nécessaires

Postes

103. L'augmentation de 625 100 dollars permettrait de financer cinq postes supplémentaires (3 P-4 et 2 P-3) dont les titulaires gèreraient et développeraient les programmes de coordination des objectifs du Millénaire pour le développement, veilleraient à la qualité de la base de données, du site Web et du programme d'échanges de données et de métadonnées statistiques, des métadonnées et des infrastructures de bases de données nationales, y compris du point de vue de l'exactitude et de l'actualité des données, feraient des contrôles de qualité, analyseraient des données, mettraient au point des outils (dont des présentations graphiques et des cartes) qui seraient ensuite offerts sur le site Web, renforceraient les capacités de suivi dans le domaine nouveau des changements climatiques, apporteraient un appui aux travaux méthodologiques et aux travaux d'analyse concernant les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en évaluant la qualité des indicateurs de suivi utilisés au niveau des pays, favoriseraient la collaboration touchant les données géospatiales aux niveaux international et national, et élaboreraient des directives techniques à l'intention des organismes des Nations Unies et des pays.

Consultants et experts

104. L'augmentation de 50 000 dollars permettrait à la Division de s'assurer les services d'un expert qui aiderait à mettre au point un cadre de suivi des changements climatiques et contribuerait au nouveau programme relatif aux infrastructures de données spatiales et statistiques.

Voyages du personnel

105. L'augmentation de 40 000 dollars couvrirait les voyages entrepris aux fins de la coordination et de la liaison avec les commissions régionales, les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales, les organismes nationaux et les pays en matière de développement de la statistique. Elle permettrait aussi à des fonctionnaires de mener des consultations dans le cadre des efforts que déploie la Division pour améliorer son programme de suivi des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, ainsi que pour répondre aux besoins nouveaux relatifs au suivi des changements climatiques, et pour renforcer son programme relatif aux infrastructures de données spatiales et statistiques.

Fournitures et accessoires

106. L'augmentation de 3 800 dollars couvrirait le coût des fournitures et accessoires de bureau non durables dont auraient besoin les titulaires des cinq nouveaux postes, y compris les fournitures informatiques.

Mobilier et matériel

107. L'augmentation de 9 000 dollars permettrait d'acquérir du matériel de bureautique pour les titulaires des cinq nouveaux postes.

Sous-programme 6. Population**Ressources additionnelles nécessaires : 137 000 dollars**

Tableau 19

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 6

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	11 952,0	134,4	12 086,4
Autres dépenses de personnel	89,9	–	89,9
Consultants et experts	402,5	–	402,5
Voyages du personnel	105,6	–	105,6
Services contractuels	133,9	–	133,9
Fournitures et accessoires	24,3	0,8	25,1
Mobilier et matériel	66,2	1,8	68,0
Total	12 774,4	137,0	12 911,4

Tableau 20

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
D-1	2	–	2
P-5	7	–	7
P-4/3	16	1	17
P-2/1	2	–	2
Total partiel	28	1	29
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	4	–	4
Autres classes	13	–	13
Total partiel	17	–	17
Total	45	1	46

108. Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de la population. Il porte sur le suivi de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui fait l'objet des résolutions 49/128 et S/21/2 de l'Assemblée générale. Les activités menées comprennent la production des prévisions et projections relatives à la population utilisées dans tout le système des Nations Unies, la production de prévisions pour trois des quatre indicateurs associés à l'objectif du Millénaire qui consiste à rendre universel l'accès

aux soins de santé procréative, la fourniture de services de secrétariat technique à la Commission de la population et du développement, et la participation aux travaux de mécanismes de coordination concernant la mortalité de l'enfant et de l'adulte, le VIH/sida et les migrations internationales, ou la conduite des travaux de tels mécanismes. La Division de la population s'occupe de toutes les questions relatives à la population, dont celles qui touchent les migrations internationales et le développement, les incidences démographiques du VIH/sida, le vieillissement, l'urbanisation, l'utilisation des contraceptifs, les tendances des politiques nationales relatives à la population et les rapports entre la dynamique démographique et le développement.

109. La charge de travail correspondant aux activités relevant du sous-programme a augmenté en raison de l'évolution de la situation politique et de l'élargissement des mandats. Étant donné l'augmentation du nombre d'États Membres depuis 1990, la Division établit désormais des prévisions et des projections pour 229 pays ou zones. À la suite du Sommet mondial de 2005, elle s'est vu confier de nouvelles tâches relatives à l'évaluation des indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. L'attention accrue portée aux migrations internationales et au développement (résolution 61/208) s'est traduite par une augmentation de la charge de travail dans ce domaine. Dans le cadre du sous-programme, la Division appuie un certain nombre de nouvelles activités, dont les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement et du Groupe mondial sur la migration. Dans sa résolution 2006/2, la Commission de la population et du développement a demandé que les effets de différents types de migrations (migrations temporaires, migrations de retour, migrations de travailleurs qualifiés) soient analysés et que les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs relatifs aux migrations internationales et au développement arrêtés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies continuent d'être suivis. La demande augmente en ce qui concerne l'élaboration de prévisions à jour, ventilées par âge et par sexe, concernant les migrations (par. 15 de la résolution 62/132 de l'Assemblée générale), et il faudrait aussi que soient étudiés les effets des changements climatiques sur les migrations.

110. La proposition du Secrétaire général a pour objet principal le renforcement des capacités disponibles pour l'exécution des activités prescrites, à savoir :

- a) La production en temps voulu de prévisions relatives aux tendances des migrations internationales et à leurs caractéristiques, pour que les gouvernements puissent appuyer l'élaboration des politiques sur de meilleures bases;
- b) La compilation d'informations sur les politiques adoptées face aux migrations internationales et l'évaluation de ces politiques du point de vue de la réalisation des buts et objectifs arrêtés sur le plan international en matière de migrations internationales et de développement;
- c) L'offre de services consultatifs et de services d'appui touchant les questions relatives aux migrations internationales et au développement, y compris les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement;
- d) La mise au point d'activités communes avec d'autres entités du système des Nations Unies, en vue d'une meilleure compréhension des rapports entre les migrations internationales et le développement, laquelle aidera les gouvernements à

tirer parti de tous les avantages qu'offrent les migrations internationales sur le plan du développement et à réduire autant que possible les effets néfastes qu'elles peuvent avoir, comme le prévoit le paragraphe 61 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

111. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient : a) d'appeler l'attention sur la réalisation des buts et objectifs arrêtés à l'échelon international dans le domaine des migrations et du développement; b) de faire en sorte que davantage de prévisions sur les migrations internationales et leurs caractéristiques soient mises à la disposition des gouvernements et de la communauté internationale, et que ces prévisions soient actuelles et de bonne qualité; c) d'améliorer la coordination des activités relatives aux migrations internationales et au développement de sorte qu'il y ait moins de doubles emplois et plus de cohérence; d) de favoriser la création de partenariats avec les organisations compétentes pour que les activités entreprises aient plus d'effet; et e) de faire mieux connaître les problèmes qui se posent actuellement dans le domaine des migrations internationales, ainsi que les mesures prises pour y remédier.

Ressources nécessaires

Postes

112. L'augmentation de 134 400 dollars permettrait de financer un nouveau poste P-4 grâce auquel il serait possible de renforcer la production de prévisions relatives à l'ampleur, aux tendances et aux caractéristiques des migrations internationales et d'appuyer les travaux des mécanismes intergouvernementaux, ainsi que la coordination à l'échelle du système des activités relatives aux migrations internationales et au développement.

Fournitures et accessoires

113. L'augmentation de 800 dollars couvrirait le coût des fournitures et accessoires de bureau non durables dont aurait besoin le titulaire du nouveau poste, y compris les fournitures informatiques.

Mobilier et matériel

114. L'augmentation de 1 800 dollars permettrait d'acquérir du matériel de bureautique pour le titulaire du nouveau poste.

Sous-programme 7. Politiques et analyses du développement

Ressources additionnelles nécessaires : 573 900 dollars

Tableau 21

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 7

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	11 994,5	268,8	12 263,3
Autres dépenses de personnel	61,8	200,0	261,8
Consultants et experts	435,5	80,0	515,5

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Voyages du personnel	131,6	20,0	151,6
Services contractuels	77,3	–	77,3
Fournitures et accessoires	30,2	1,5	31,7
Mobilier et matériel	65,6	3,6	69,2
Total	12 796,5	573,9	13 370,4

Tableau 22
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
D-1	3	–	3
P-5	5	–	5
P-4/3	13	2	15
P-2/1	5	–	5
Total partiel	27	2	29
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	7	–	7
Autres classes	12	–	12
Total partiel	19	–	19
Total	46	2	48

115. Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de l'analyse des politiques de développement, principale division du Secrétariat de l'ONU chargée de la recherche sur le développement. Le principal objectif de la Division est de recenser et d'analyser les politiques et mesures économiques nécessaires aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme dans le contexte du programme de développement des Nations Unies, et, au bout du compte, d'essayer que les organes intergouvernementaux se mettent d'accord à ce sujet. Pour atteindre cet objectif, la Division s'acquitte de trois fonctions principales : a) aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à recenser et à mieux comprendre les nouvelles questions et les nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine du développement économique; b) faire la liaison entre les différents organismes pour aider le système des Nations Unies à parvenir à une position commune concernant la situation économique mondiale et ses incidences sur les perspectives et les politiques des pays en développement; c) servir de relais pour promouvoir la cohérence des politiques externes des organismes des Nations Unies et renforcer les moyens dont disposent les pays en

développement pour intégrer les politiques macroéconomiques et sociales dans leurs stratégies de développement

116. Il faudrait que la Division joue un rôle accru dans le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et le renforcement des capacités en vue d'appuyer les stratégies de développement nationales; elle a d'ailleurs été chargée de prendre la tête du nouveau Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, de nouvelles tâches doivent être exécutées, tâches qui ont trait à différentes questions intersectorielles relevant du mandat du Département des affaires économiques et sociales, notamment les changements climatiques, les conflits et la reconstruction après les conflits et les stratégies nationales de développement. Des ressources additionnelles sont demandées pour la Division afin que celle-ci puisse renforcer les compétences spécialisées dont elle dispose pour s'occuper de ces questions difficiles et proposer aux États Membres, aux fins de leurs délibérations, des idées d'avant-garde et des perspectives originales.

117. Certaines activités nouvelles sont prévues, mais il s'agit surtout de renforcer considérablement un grand nombre d'activités de fond, ce qui aura des retombées concrètes pour les États Membres. Les activités suivantes seront menées si le sous-programme est renforcé :

a) Apport au Comité de la planification du développement d'un appui technique accru propre à l'aider à donner des avis au Conseil économique et social sur la question des changements climatiques et d'autres questions intersectorielles, ainsi que sur les stratégies que les pays les moins avancés peuvent adopter pour opérer une transition sans heurt quand ils changent de catégorie;

b) Contribution plus élaborée au rapport sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions; élaboration d'un rapport sur les mesures économiques unilatérales utilisées comme moyen de coercition politique et économique à l'encontre des pays en développement et d'une note sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (Conseil économique et social); monographies plus étoffées sur des questions touchant les changements climatiques et d'autres questions intersectorielles, ainsi que sur des questions touchant les problèmes qui se posent sur le plan du développement dans les situations de conflit ou d'après conflit;

c) Organisation d'un plus grand nombre de réunions de groupes d'experts spéciaux sur les changements climatiques, la pauvreté et les difficultés propres aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, les nouvelles méthodes d'évaluation des conséquences économiques et sociales des sanctions économiques unilatéralement imposées à l'encontre de pays en développement et les nouvelles méthodes d'évaluation des conséquences des sanctions économiques pour les pays non visés;

d) Élaboration de supports techniques, dont de meilleures prévisions mondiales et par pays, à l'issue des réunions qui se tiendront au printemps et à l'automne dans le cadre du Projet LINK, et d'un plus grand nombre de notes d'orientation fondées sur les études analytiques effectuées dans le cadre du sous-programme;

e) Organisation, à l'échelle des pays et des régions, d'un plus grand nombre d'activités de formation et de renforcement des capacités visant à développer les

capacités d'analyse des politiques macroéconomiques nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en vue d'appuyer les stratégies nationales de développement de 20 pays supplémentaires dans les cinq années à venir;

f) Renforcement des capacités touchant les stratégies nationales de développement, en particulier les capacités des 50 pays les moins avancés, pour que ceux-ci puissent tirer parti de leur appartenance à cette catégorie et transformer les avantages potentiels en avantages effectifs, et pour que ceux qui changent de catégorie puissent élaborer des stratégies favorisant une transition sans heurt.

^{118.} Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient :

a) de mieux aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à comprendre les questions économiques nouvelles, en particulier les questions intersectorielles que sont les changements climatiques, les situations de conflit et d'après conflit et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) d'aider à ce que les organismes des Nations Unies adoptent une position commune concernant ces questions, en particulier leurs incidences pour les politiques des pays en développement; c) de renforcer la position commune des Nations Unies concernant la situation économique mondiale et ses incidences pour les perspectives des pays en développement; d) d'offrir un appui accru aux États non visés qui sont touchés par l'application de sanctions et nourrir le débat international sur les effets des mesures économiques imposées unilatéralement à l'encontre de pays en développement pour exercer sur eux une contrainte politique et économique.

Ressources nécessaires

Postes

119. L'augmentation de 268 800 dollars servirait à financer deux postes P-4 supplémentaires, ce qui permettrait de renforcer les activités de développement des capacités moyennant l'élaboration de nouveaux cadres de modélisation macro-micro et l'apport d'un appui en vue de l'adaptation de ces cadres aux contextes nationaux, ainsi que de combler les lacunes qui existent sur le plan des capacités de mise en œuvre et de maintenance d'un système mondial de modélisation révisé et amélioré et d'analyse des grandes orientations mondiales.

Autres dépenses de personnel

120. L'augmentation de 200 000 dollars permettrait de recruter pour de courtes périodes, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des spécialistes des changements climatiques et des autres questions nouvelles retenues pour la publication phare *La situation économique et sociale dans le monde*; ces experts aideraient à mettre sur pied des programmes de recherche et à arrêter des priorités en la matière, ainsi qu'à mettre au point les publications.

Consultants et experts

121. L'augmentation de 80 000 dollars couvrirait les dépenses associées à trois réunions de groupes d'experts supplémentaires consacrées aux changements climatiques, à la pauvreté et aux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, aux nouvelles méthodes d'évaluation des conséquences économiques et sociales des sanctions économiques

imposées unilatéralement à l'encontre de pays en développement, et aux nouvelles méthodes d'évaluation des effets des sanctions économiques sur les pays non visés.

Voyages du personnel

122. L'augmentation de 20 000 dollars couvrirait le coût de missions d'établissement des faits dépêchées en vue de l'élaboration de rapports sur les sanctions économiques et les problèmes de développement qui se posent dans les situations de conflit et d'après conflit.

Fournitures et accessoires

123. L'augmentation de 1 500 dollars couvrirait le coût des fournitures et accessoires de bureau non durables dont auraient besoin les titulaires des deux nouveaux postes, y compris les fournitures informatiques.

Mobilier et matériel

124. L'augmentation de 3 600 dollars permettrait d'acquérir du matériel de bureautique pour les titulaires des deux nouveaux postes.

Sous-programme 8. Administration publique et gestion du développement

Diminution des ressources nécessaires : 276 600 dollars

Tableau 23

Diminution des ressources nécessaires : sous-programme 8

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	12 512,0	(333,8)	12 178,2
Autres dépenses de personnel	8,7	–	8,7
Consultants et experts	464,4	–	464,4
Voyages du personnel	164,6	–	164,6
Services contractuels	58,9	60,0	118,9
Fournitures et accessoires	22,6	(1,0)	21,6
Mobilier et matériel	56,4	(1,8)	54,6
Total	13 287,6	(276,6)	13 011,0

Tableau 24

Diminution des postes nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1		1
D-1	3		3

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
P-5	6		6
P-4/3	12	(1)	11
P-2/1	3		3
Total partiel	25	(1)	24
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	2	–	2
Autres classes	23	–	23
Total partiel	25	–	25
Total	50	(1)	49

125. Fidèle à l'esprit des résolutions 50/225 et 60/34 de l'Assemblée générale, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement centralise au niveau mondial les connaissances relatives à l'administration publique. Elle recense et diffuse les pratiques de référence et fédère le réseau mondial d'organismes internationaux, régionaux et nationaux qui s'intéressent aux questions d'administration publique et cherchent à améliorer et à moderniser l'administration publique. Elle conseille également les pouvoirs publics sur les instruments institutionnels et de gestion dont ils ont besoin afin de mettre au point les stratégies nationales de développement et atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire. Elle facilite le dialogue intergouvernemental tendant à mieux cerner les questions relatives à l'administration publique et fournit un appui fonctionnel au Comité d'experts de l'administration publique.

126. Les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Genève et à Tunis et auxquels l'Assemblée générale a souscrit dans ses résolutions 59/220 et 60/252 ont souligné l'importance que revêtaient les technologies de l'information et des communications pour le développement. Le sous-programme a été axé sur la façon dont on pouvait se servir de ce type de technologies afin d'améliorer les services publics et les dispositifs de gestion des connaissances relatives à l'administration et de mettre sur pied un réseau de connaissances regroupant les partenaires internationaux, régionaux et nationaux qui faciliterait l'apprentissage et le renforcement des capacités et aiderait les États Membres à moderniser leur fonction publique. Dans sa résolution 2007/38, le Conseil économique et social a demandé l'élargissement, aux échelons régional et sous-régional, du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques.

127. Le Document final du Sommet mondial de 2005 et la résolution 61/16 de l'Assemblée générale relative au renforcement du Conseil économique et social mettent l'accent sur le lien étroit qui existe entre la paix et le développement. Étant donné que l'administration publique représente bien souvent le point de départ des activités de relèvement après un conflit et de prévention des conflits, l'on a réorienté le sous-programme vers la remise sur pied des services administratifs et les réformes indispensables au renforcement des capacités institutionnelles et à la mise en valeur

des ressources humaines aux fins du maintien de la paix et de la prévention des conflits.

128. Afin de s'acquitter plus efficacement des mandats ainsi définis, il faudra rationaliser et renforcer la façon dont le Département appuie les États Membres. Il est proposé de réorganiser et de réorienter le programme de travail de la Division comme suit :

a) Intensification de l'appui donné à une utilisation accrue et plus créative des technologies de l'information et des communications afin de renforcer la gouvernance et les politiques de développement au niveau national, et appui technique accru au cybergouvernement;

b) Amélioration des outils en ligne en vue d'aider le Département à proposer des services d'un meilleur rapport coût-efficacité, notamment en vue du renforcement des capacités à l'échelon national;

c) Intensification de l'appui aux activités de renforcement des capacités, en particulier dans le cadre d'une aide directe aux conseils économiques et sociaux nationaux et aux mécanismes multipartites en vue de la formulation et du suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement;

d) Renforcement des capacités d'analyse et de recherche de la Division afin qu'elle puisse s'attaquer plus efficacement aux problèmes de gouvernance dans le cadre des activités de relèvement après un conflit et soutenir les réformes et les activités de consolidation des capacités institutionnelles et de mise en valeur des ressources humaines nécessaires au maintien de la paix et à la prévention des conflits;

e) Renforcement de l'appui donné aux échelons sous-régional et national au Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques et poursuite de l'aide apportée au Comité d'experts de l'administration publique.

129. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient : a) de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des États Membres dans les domaines de la consolidation de la paix et de la reconstruction des institutions de gouvernance et de l'administration publique après un conflit; b) d'étoffer les capacités des États Membres de formuler des stratégies nationales de développement et d'y incorporer les objectifs de développement convenus au niveau international; c) d'aider les États Membres à mieux comprendre les modalités d'utilisation des technologies de l'information et des communications dans l'administration publique; d) de donner à l'Organisation les moyens de fournir des services consultatifs en ligne aux États Membres dans le cadre de la modernisation de la plateforme du Réseau d'information en ligne sur l'administration et les finances publiques.

Ressources nécessaires

Postes

130. La diminution de 333 800 dollars s'explique par la cession d'un poste de classe P-4 au sous-programme 9 (Gestion durable des forêts) par suite du changement d'orientation du sous-programme.

Services contractuels

131. L'augmentation de 60 000 dollars couvrirait la mise au point et la modernisation du site Web du Réseau d'information en ligne sur l'administration et les finances publiques aux fins de la fourniture de services consultatifs techniques aux États Membres.

Fournitures et accessoires

132. La diminution de 1 000 dollars s'explique par la cession d'un poste.

Mobilier et matériel

133. La diminution de 1 800 dollars au titre de l'achat de matériel de bureautique tient à la cession d'un poste.

Sous-programme 9. Gestion durable des forêts**Ressources additionnelles nécessaires : 496 100 dollars**

Tableau 25

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 9

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	1 766,3	490,6	2 256,9
Autres dépenses de personnel	2,2	–	2,2
Consultants et experts	565,2	–	565,2
Voyages du personnel	212,8	–	212,8
Fournitures et accessoires	9,1	1,8	10,9
Mobilier et matériel	30,3	3,7	34,0
Total	2 585,9	496,1	3 082,0

Tableau 26

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
P-5	1	1	2
P-4/3	2	1	3
Total partiel	4	2	6
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Autres classes	2	–	2
Total partiel	2	–	2
Total	6	2	8

134. Le sous-programme relève de la responsabilité du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et vise à donner corps à l'engagement politique à long terme concernant la gestion, la conservation et la mise en valeur écologiquement viable de tous les types de forêts aux échelons mondial, régional et national et à faciliter la réalisation des objectifs internationaux relatifs aux forêts.

135. Compte tenu de l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/98, de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2007-2015, le sous-programme jouera un rôle majeur puisqu'il prévoit l'établissement de rapports analytiques récapitulatifs qui permettront d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Il aidera également le Forum à élaborer et à examiner, à sa huitième session, un mécanisme financier mondial volontaire/une approche par portefeuille/un cadre de financement pour tous les types de forêts.

136. Il faudra renforcer les capacités analytiques en vue de l'établissement de lignes directrices et de modalités concernant la communication de l'information au Forum, de l'évaluation des rapports nationaux et de l'établissement de synthèses, et de la présentation de recommandations au Forum tendant à aider celui-ci à faire appliquer l'instrument. Le nouveau programme de travail pluriannuel décrit de façon approfondie comment faire appliquer l'instrument et est axé sur de nouveaux aspects, comme l'application des lois relatives aux forêts, la gouvernance, la formation, les droits fonciers, l'atténuation des risques et des conséquences des catastrophes, et les changements climatiques. Le secrétariat du Forum centralise les questions de fond relatives aux forêts, apporte son concours aux mécanismes intergouvernementaux en supervisant les préparatifs logistiques des sessions du Forum, établit et diffuse dans les délais prescrits les documents et autres éléments d'information à l'intention des organes délibérants, seconde le Bureau du Forum et facilite le déroulement des sessions et autres réunions du Forum.

137. Le secrétariat appuie également la mise en œuvre des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, encourage des échanges internationaux concernant la gestion écologiquement viable des forêts, améliore le suivi, l'évaluation et la communication de l'information en matière de gestion écologiquement viable, notamment au moyen d'analyses et de synthèses sur des questions d'orientation générale et des éléments majeurs, mène des activités thématiques dans des domaines tels que les changements climatiques, la diversité biologique, la désertification, les finances, le transfert de technologie, la mise en application des lois et la gouvernance. Il s'attache tout particulièrement à faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international en ce qu'ils se rapportent aux forêts, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les documents issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les

accords internationaux depuis 1992. Compte tenu de la modicité des ressources disponibles et de la contribution considérable que les forêts pourraient apporter eu égard aux changements climatiques et, plus largement, à la stratégie de développement durable, le renforcement du sous-programme permettrait d'exécuter les activités suivantes :

a) Établissement de rapports analytiques récapitulatifs permettant d'évaluer les progrès globaux accomplis dans le cadre de la mise en application de l'instrument juridiquement non contraignant, de la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et des préparatifs de l'Année internationale des forêts;

b) Direction des travaux de groupes d'experts, établissement de contacts, coordination des activités et adoption de mesures de suivi dans le cadre de la mise sur pied et de la gestion du mécanisme financier mondial/de l'approche par portefeuille/du cadre de financement des forêts, et gestion des aspects touchant les moyens de mise en œuvre;

c) Établissement de documents techniques, de lignes directrices et de modalités régissant la communication de l'information sur la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant et les progrès touchant les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; examen des mécanismes financiers existants; établissement de lignes directrices en vue de la communication d'informations sur les manifestations et initiatives relatives aux préparatifs de l'Année internationale des forêts;

d) Facilitation et orientation des travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts en vue de l'établissement de propositions relatives à un mécanisme financier de nature à faciliter la gestion écologiquement viable des forêts;

e) Conseils d'expert aux États Membres et aux organisations régionales concernant l'instrument juridiquement non contraignant et l'appui aux initiatives dirigées par les pays dans le domaine des finances et de la mise en application de l'instrument.

138. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient de faciliter : a) la mise en application de l'instrument juridiquement non contraignant à tous les niveaux; b) la création d'un mécanisme de financement en vue de la gestion écologiquement viable des forêts; c) la concertation sur les politiques relatives à la mise en application de l'instrument; d) les progrès dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts qui sont directement liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, et les activités de suivi; e) la coordination des préparatifs de l'Année internationale des forêts.

Ressources nécessaires

Postes

139. L'augmentation de 490 600 dollars s'explique par : a) la création d'un poste de classe P-5 dont le titulaire serait chargé de la mise en œuvre et de la coordination des activités relatives à la mise en application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, notamment la liaison avec de hauts représentants des organes directeurs d'autres conventions, instruments et organisations ayant trait à l'environnement, et de l'établissement des rapports analytiques récapitulatifs prévus dans le programme de travail pluriannuel; b) la

reprise d'un poste de classe P-4 provenant du sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement) en vue de la coordination des contributions apportées par les sous-régions et les régions aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, comme expliqué dans l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations formulées dans le rapport du Forum sur les travaux de sa septième session (E/2007/L.22/Rev.1).

Fournitures et accessoires

140. L'augmentation de 1 800 dollars couvrirait le coût des fournitures et accessoires de bureau dont auraient besoin les titulaires des deux nouveaux postes, y compris les fournitures informatiques.

Mobilier et matériel

141. L'augmentation de 3 700 dollars permettrait d'acquérir du matériel de bureautique pour les titulaires des deux nouveaux postes.

Sous-programme 10. Financement du développement

Ressources additionnelles nécessaires : 203 800 dollars

Tableau 27

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 10

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	6 327,3	134,4	6 461,7
Autres dépenses de personnel	45,3		45,3
Consultants et experts	181,8	50,0	231,8
Voyages du personnel	74,0	14,0	88,0
Services contractuels	49,6		49,6
Fournitures et accessoires	7,8	1,8	9,6
Mobilier et matériel	24,8	3,6	28,4
Total	6 710,6	203,8	6 914,4

Tableau 28

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
D-1	2	–	2
P-5	4	–	4
P-4/3	8	1	9
Total partiel	15	1	16

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	7	–	7
Total partiel	7	–	7
Total	22	1	23

142. Le sous-programme relève de la responsabilité du Bureau du financement du développement, qui a été créé en application de la résolution 57/273 de l'Assemblée générale, en vue de promouvoir et d'appuyer le suivi continu des accords conclus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement qui figurent dans le Consensus de Monterrey, ainsi que le financement de l'application des éléments des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui ont trait au développement, notamment les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005.

143. Le Bureau du financement du développement fournit un appui fonctionnel au mécanisme intergouvernemental chargé des activités à entreprendre dans le prolongement de la Conférence de Monterrey, notamment le débat biennal de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement et la réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, et établit à cet effet des rapports multipartites annuels et d'autres contributions. Conformément à son mandat exposé dans la résolution 58/230 et au paragraphe 10 de la résolution 60/188 de l'Assemblée générale, il organise, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, des milieux universitaires et de la société civile, des manifestations et activités multipartites qui visent à aider les États Membres à mieux s'acquitter des engagements pris dans le Consensus de Monterrey et dans des documents connexes.

144. La charge de travail correspondant aux activités relevant du sous-programme a augmenté en raison de plusieurs facteurs : a) la décision prise par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/191 et 62/187 aux fins de la tenue à Doha, du 29 novembre au 2 décembre 2008, de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey; b) l'apparition de nouvelles questions relatives au financement du développement ou l'importance accrue prise par certains domaines depuis l'adoption du Consensus de Monterrey; c) les demandes répétées de l'Assemblée générale en vue du renforcement de l'efficacité des activités entreprises dans le prolongement du Consensus de Monterrey. Les sources novatrices de financement figurent parmi les questions qui ont gagné en importance depuis la Conférence de Monterrey. Dans sa résolution 62/187, l'Assemblée a réitéré que les participants à la conférence d'examen devaient se pencher sur les difficultés et les éléments nouveaux; les sources novatrices de financement entrent indéniablement dans cette catégorie.

145. Face à l'évolution de la situation en ce qui concerne les sources novatrices de financement, il est devenu nécessaire d'étoffer les capacités du Bureau de suivre et d'évaluer les initiatives prises dans ce domaine ou susceptibles de l'être, par exemple l'imposition d'une taxe de solidarité sur les billets d'avion ou l'adoption de mesures réduisant la fuite des capitaux, et de faire des recommandations à ce sujet. De même, il faudra mobiliser de nouvelles ressources lorsque les modalités retenues dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Doha, à savoir des sessions d'examen de fond et des consultations régionales, seront systématisées dans le cadre du mécanisme de suivi qui prendra le relais de la Conférence afin de répondre aux demandes répétées de l'Assemblée tendant à ce que l'on renforce l'efficacité du mécanisme de suivi du Consensus de Monterrey. Les sessions d'examen et les consultations régionales auront alors lieu en prélude aux débats de haut niveau de l'Assemblée, aux réunions spéciales du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED et à toute réunion intergouvernementale prévue dans les documents issus de la Conférence de Doha.

146. Le renforcement du sous-programme permettrait d'exécuter les activités suivantes :

a) Renforcement des services fonctionnels offerts aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, notamment dans le cadre des sessions d'examen et des consultations régionales organisées avant et après la Conférence de Doha;

b) Formulation de recommandations concernant les sources novatrices de financement dans le cadre des documents établis à l'intention des organes délibérants;

c) Organisation de consultations entre différentes parties prenantes concernant les sources novatrices de financement et organisation d'autres manifestations spéciales telles que des tables rondes et des séances d'information;

d) Établissement de documents d'information à l'intention des participants aux consultations multipartites sur le financement du développement et aux sessions d'examen de fond, et à l'intention de la société civile et des milieux d'affaires dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Doha et des activités qui lui feront suite;

e) Amélioration de l'assistance technique proposée aux pays en développement qui en font la demande en ce qui concerne la coopération internationale sur les questions d'imposition.

147. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient : a) de formuler, de suivre et d'évaluer des recommandations sur les initiatives lancées ou envisagées dans le domaine des sources novatrices de financement; b) d'organiser des manifestations multipartites sur les modalités novatrices de financement; c) d'établir des documents d'information de qualité en vue des consultations multipartites, des sessions d'examen de fond et des auditions de la société civile et des milieux d'affaires dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Doha et des activités qui lui feraient suite; d) d'assurer des services d'appui fonctionnel dans le cadre des sessions d'examen et des consultations régionales organisées avant et après la Conférence de Doha.

Ressources nécessaires

Postes

148. L'augmentation de 134 400 dollars permettrait de financer un poste de classe P-4 supplémentaire, en vue de faciliter l'établissement des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et d'y faire figurer une analyse de nouvelles questions concernant le financement du développement, telles que les sources novatrices de financement, y compris en ce qu'elles pourraient faciliter le financement des activités entreprises par suite des changements climatiques.

Consultants et experts

149. L'augmentation de 50 000 dollars, dont 20 000 dollars au titre des consultants et 30 000 dollars au titre des groupes d'experts, couvrirait : a) le coût de services spécialisés dont le Secrétariat ne dispose pas en interne, afin de procéder à des études et d'établir des rapports sur l'utilisation qui pourrait être faite de sources novatrices de financement pour s'attaquer aux problèmes de développement; b) l'organisation d'une réunion de groupe d'experts sur l'utilisation des sources novatrices de financement dans le cadre d'activités entreprises par suite des changements climatiques.

Voyages du personnel

150. L'augmentation de 14 000 dollars couvrirait la participation de fonctionnaires à des réunions et manifestations consacrées aux sources novatrices de financement et à des consultations avec les différentes parties prenantes.

Fournitures et accessoires

151. L'augmentation de 1 800 dollars couvrirait le coût des fournitures et accessoires de bureau dont aurait besoin le titulaire du nouveau poste, y compris les fournitures informatiques.

Mobilier et matériel

152. L'augmentation de 3 600 dollars permettrait d'acquérir du matériel de bureautique pour le titulaire du nouveau poste, à savoir un ordinateur et une imprimante.

Appui au programme

A. Service administratif

Ressources additionnelles nécessaires : 471 100 dollars

Tableau 29

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Crédit initialement ouvert pour 2008-2009	Variation	Prévisions révisées pour 2008-2009
1. Service administratif	8 489,4	–	8 489,4

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
2. Groupe de la gestion du programme du Compte pour le développement	–	357,6	357,6
3. Service de la gestion des communications et de l'information	2 803,5	113,5	2 917,0
Total partiel	11 292,9	471,1	11 764,0

Tableau 30
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	2	–	2
P-5	3	1	4
P-4/3	6	2	8
P-2/1	3	–	3
Total partiel	14	3	17
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	4	–	4
Autres classes	9	–	9
Total partiel	13	–	13
Total	27	3	30

B. Groupe de la gestion du programme du Compte pour le développement

Ressources additionnelles nécessaires : 357 600 dollars

Tableau 31
Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	–	291,2	291,2
Consultants et experts	–	50,0	50,0
Voyages du personnel	–	10,3	10,3
Fournitures et accessoires	–	2,5	2,5
Mobilier et matériel	–	3,6	3,6
Total	–	357,6	357,6

Tableau 32
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	–	1	1
P-4/3	–	1	1
Total partiel	–	2	2
Total	–	2	2

153. Soucieux de renforcer la capacité de l'Organisation de faire véritablement avancer les choses au niveau des pays dans le cadre des projets financés au moyen du Compte pour le développement, le Secrétaire général propose d'étoffer encore la gestion et le contrôle du Compte. Cela permettrait à l'Organisation d'exécuter les mandats prescrits par l'Assemblée dans ses résolutions 52/12 B, 52/220, 52/221 A, 52/235, 53/220 A, 53/220 B, 54/15, 56/237 et 60/246, et dans la section IV de sa résolution 61/252.

154. Dans la section VIII de sa résolution 62/238, l'Assemblée a souligné que le Compte pour le développement était l'un des outils qui pouvaient aider à faire face à l'évolution des besoins à satisfaire pour atteindre les objectifs mondiaux de développement et a décidé d'ouvrir un crédit de 2,5 millions de dollars au titre du Compte pour le développement qui s'ajouterait au crédit proposé dans le budget-programme pour 2008-2009, montrant ainsi que les États Membres avaient à cœur de continuer à appuyer les activités de renforcement des capacités liées à la mise en œuvre du programme de développement de l'Organisation.

155. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales joue le rôle de directeur du programme en ce qui concerne le Compte pour le développement et est chargé à ce titre des activités générales de programmation, de suivi et d'évaluation entreprises dans le cadre du Compte et de l'établissement de rapports sur l'exécution de ces activités qui sont présentés aux mécanismes intergouvernementaux. Depuis 1997, le Compte a permis de financer 117 projets et son budget total a atteint 81 millions de dollars. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé d'améliorer encore l'évaluation et le contrôle des projets financés au moyen du Compte et de mettre effectivement à profit les enseignements tirés pour la conception des nouveaux projets et des nouvelles activités (voir A/58/7/Add.5). Le Corps commun d'inspection a préconisé la constitution de capacités d'évaluation spécialisées dans son rapport sur les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies (voir A/60/860).

156. Les ressources additionnelles demandées pour les activités de gestion et de contrôle permettraient de progresser notablement dans les trois domaines suivants :

a) Amélioration des activités de suivi, d'évaluation et d'évaluation de l'impact. Depuis le lancement de la cinquième tranche, tous les projets menés à bien sont soumis à une évaluation externe. Le directeur du programme examine chaque année une cinquantaine de rapports sur l'exécution des projets; il s'agit là d'un

élément important de la gestion du programme puisque cela permet de déceler les problèmes précocement et de disposer de données essentielles qui facilitent la programmation et l'exécution des activités futures;

b) Renforcement de la mise en commun de l'information et de la transparence (site Web et bulletin d'information) en vue de faciliter la gestion, le contrôle et l'établissement de bilans. Une étude a été consacrée récemment à l'impact du Compte pour le développement (A/62/466); elle a été complétée par une enquête dont les conclusions ont été qu'il fallait rendre plus transparentes les activités financées au moyen du Compte, notamment au moyen d'un site Web modernisé et interactif afin d'améliorer la gestion et d'obtenir rapidement un retour d'information sur les projets;

c) Intensification de la coordination. Le directeur du programme coopérerait étroitement avec les intervenants qui participent à d'autres programmes et initiatives portant sur le renforcement des capacités dans le cadre du programme de développement de l'Organisation, l'idée étant d'obtenir des effets de synergie et d'éviter les chevauchements d'activités. Un comité directeur composé des chefs adjoints des entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales sera créé afin d'aider le Secrétaire général adjoint à administrer le Compte pour le développement. Il sera chargé d'améliorer la coordination et les grandes orientations et de veiller à ce que les projets financés au moyen du Compte soient axés sur les domaines prioritaires énoncés dans le programme de développement de l'Organisation.

Ressources nécessaires

Postes

157. Le montant de 291 200 dollars servirait à financer deux postes supplémentaires (1 P-5 et 1 P-4) dont les titulaires : a) faciliteraient l'établissement de rapports analytiques sur l'exécution des projets, assureraient la liaison entre le directeur du programme et les agents d'exécution et joueraient, dans le Secrétariat, le rôle de conseillers sur les questions de programmation, d'exécution et de communication de l'information relatives au Compte; b) assureraient la liaison avec le Département de la gestion sur les aspects budgétaires et financiers; c) s'acquitteraient des fonctions de secrétaire du comité directeur et du Groupe de l'examen des projets et appuieraient les mécanismes de gouvernance; d) s'occuperaient de l'évaluation de l'impact, du suivi et de l'évaluation des projets et du programme du Compte pour le développement dans son ensemble; e) examineraient les rapports sur l'exécution des projets et les évaluations externes et en présenteraient une synthèse dans les rapports consacrés au Compte pour le développement soumis aux mécanismes intergouvernementaux; f) coordonneraient la diffusion des enseignements tirés parmi les agents d'exécution et joueraient le rôle de conseillers dans le domaine des évaluations.

Consultants et experts

158. Le montant de 50 000 dollars couvrirait le coût des services de consultants qui seraient chargés des évaluations transversales sur des questions thématiques et multisectorielles.

Voyages du personnel

159. Le montant de 10 300 dollars couvrirait la participation de fonctionnaires aux missions d'évaluation et de suivi dépêchées auprès des agents d'exécution et à des manifestations organisées dans le cadre de certains projets.

Fournitures et accessoires

160. Le montant de 2 500 dollars couvrirait le coût des fournitures et accessoires de bureau dont auraient besoin les titulaires des deux nouveaux postes, y compris les fournitures informatiques.

Mobilier et matériel

161. Le montant de 3 600 dollars permettrait d'acquérir du matériel de bureautique pour les titulaires des deux nouveaux postes.

C. Service de la gestion des communications et de l'information***Ressources additionnelles nécessaires : 113 500 dollars***

Tableau 33

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	2 635,1	110,9	2 746,0
Autres dépenses de personnel	14,9	–	14,9
Services contractuels	73,5	–	73,5
Fournitures et accessoires	64,6	0,8	65,4
Mobilier et matériel	15,4	1,8	17,2
Total	2 803,5	113,5	2 917,0

Tableau 34

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	–	1
P-4/3	2	1	3
P-2/1	3	–	3
Total partiel	7	1	8
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	2	–	2

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Autres classes	1	–	1
Total partiel	3	–	3
Total	10	1	11

162. Le Service de la gestion des communications et de l'information est chargé de fournir des services d'informatique et de communication au Département, y compris en ce qui concerne la mise au point et la coordination de l'accès aux ressources informatiques dans les domaines économique et social.

163. Le Service propose des contenus informatiques pour enrichir et tenir à jour les pages du site Web de l'ONU consacrées au développement économique et social, ainsi que des conseils techniques et des formations aux gestionnaires de contenu et aux administrateurs des sites Web des divisions, dans l'ensemble du Département. Le Service conçoit et met au point des systèmes informatiques et adapte des logiciels d'entreprise à l'appui des objectifs programmatiques du Département; il produit un bulletin électronique mensuel sur les travaux du Département (DESA News), un bulletin électronique hebdomadaire (DESAAlert) et des flashes d'information qui sont diffusés, notamment, auprès du personnel, des missions permanentes, des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. Enfin, il administre un réseau local qui est utilisé par quelque 650 fonctionnaires du département et il assure un service de dépannage informatique.

164. Le Service apporte aussi un appui au programme de communication et de publication du Département, lequel produit une grande partie des documents destinés aux organes délibérants, ainsi que des publications de l'ONU et autres matériaux de transmission des connaissances. Cependant, le Service n'a pas suffisamment de moyens pour assurer dans ce domaine un appui qui lui permettrait de garantir une meilleure qualité d'ensemble et d'imposer des normes de présentation communes. Vu les compétences dont il a besoin et compte tenu du fait qu'il doit continuer d'assurer des services informatiques au sein du Département, les postes dont dispose actuellement le Service ne lui permettent pas de remplir ces tâches, même partiellement. Il faudrait que le Service dispose de ressources qui y soient spécialement consacrées.

165. Si le Service se voyait confier des fonctions et des ressources supplémentaires, il pourrait mieux faire connaître les produits du Département, notamment les publications et les documents issus des réunions intergouvernementales, et il pourrait les rendre plus accessibles aux États Membres. Des capacités accrues et des fonctions supplémentaires permettraient d'assurer une couverture plus vaste à ses activités de communication et une plus large diffusion des produits du Département, et de garantir un niveau de qualité plus élevé. Le Service pourrait ainsi apporter un soutien efficace au Département, quant au fond et sur le plan opérationnel.

Ressources nécessaires

Postes

166. L'augmentation proposée, d'un montant de 110 900 dollars, permettrait de financer un poste P-3 supplémentaire qui serait consacré aux tâches suivantes :

appui à toutes les divisions organiques en ce qui concerne la production de contenu; liaison avec les graphistes et les producteurs d'information; contrôle de la qualité des produits d'information, notamment des produits audiovisuels et autres produits multimédias; élaboration et édition de « DESA News » et de « DESAlert »; et supervision de la production des produits de communication.

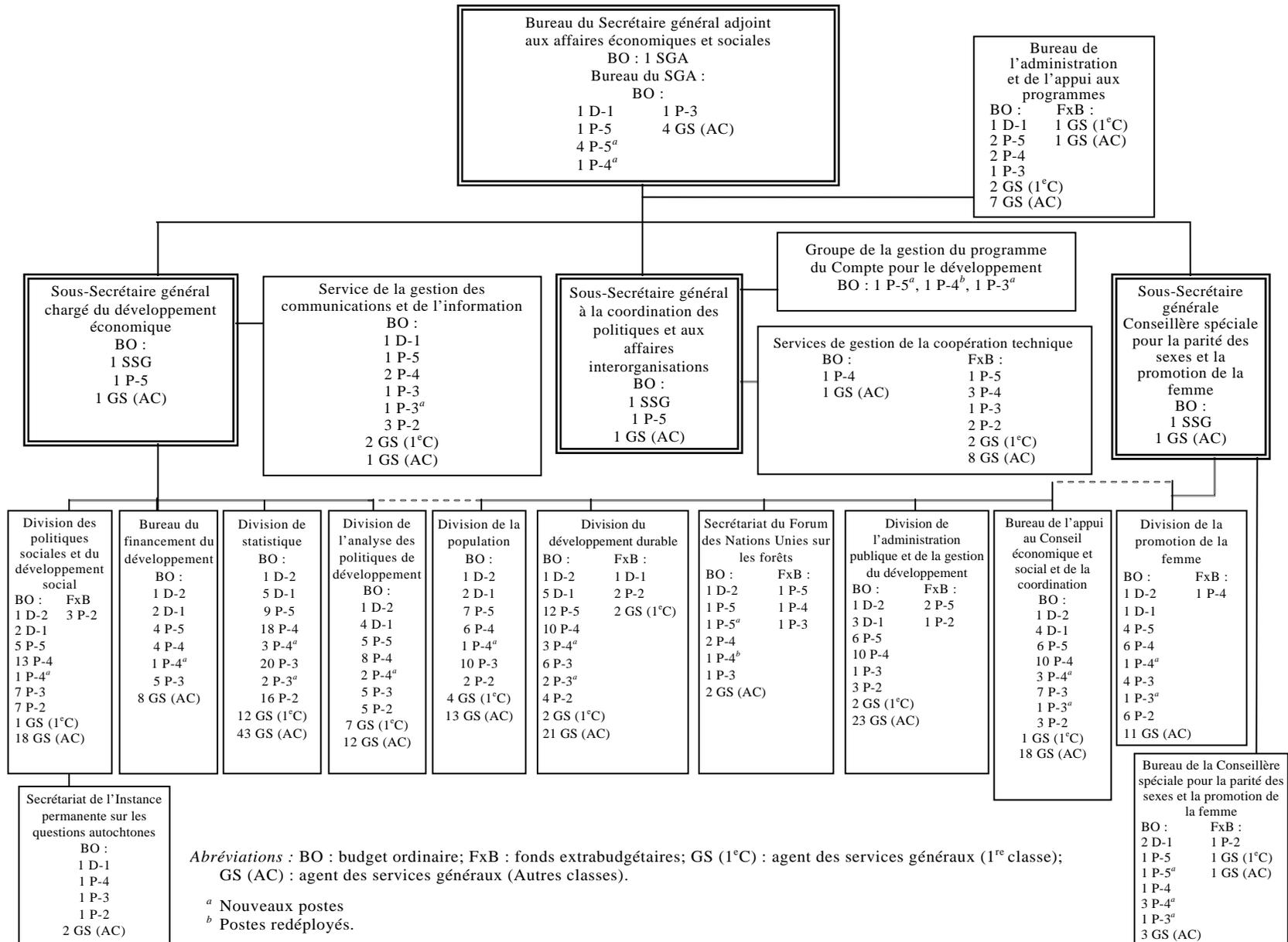
Fournitures et accessoires

167. L'augmentation proposée, d'un montant de 800 dollars, permettrait d'acheter des fournitures de papeterie et de traitement de données pour les besoins du nouveau poste.

Mobilier et matériel

168. L'augmentation proposée, d'un montant de 1 800 dollars, permettrait d'acheter du matériel de bureautique pour les besoins du nouveau poste.

Département des affaires économiques et sociales : organigramme révisé et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009 (volet développement)



III. Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Ressources additionnelles nécessaires : 630 700 dollars

Tableau 35

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
1. Direction exécutive et administration	2 444,1	42,0	2 486,1	–
2. Programme de travail				
Sous-programme 1. Pays les moins avancés	1 988,5	319,9	2 308,4	3
Sous-programme 2. Pays en développement sans littoral	784,8	134,4	919,2	1
Sous-programme 3. Petits États insulaires en développement	223,0	134,4	357,4	1
Total partiel, 2	2 996,3	588,7	3 585,0	5
Total	5 440,4	630,7	6 071,1	5

Tableau 36

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	4 725,5	588,7	5 314,2
Autres dépenses de personnel	100,7	–	100,7
Consultants et experts	184,3	–	184,3
Voyages du personnel	188,0	–	188,0
Services contractuels	79,3	–	79,3
Frais généraux de fonctionnement	96,4	27,0	123,4
Dépenses de représentation	2,0	–	2,0
Fournitures et accessoires	17,0	5	22,0
Mobilier et matériel	47,2	10	57,2
Total	5 440,4	630,7	6 071,1

Tableau 37
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	1	–	1
P-5	3	–	3
P-4/3	4	4	8
P-2/1	1	–	1
Total partiel	11	4	15
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	4	1	5
Total partiel	4	1	5
Total	15	5	20

169. Le mandat du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement découle de la résolution 55/279 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a souscrit au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Cette résolution a par la suite été complétée par la résolution 56/227, par laquelle l'Assemblée a décidé de créer le Bureau, conformément aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur le mécanisme de suivi pour la coordination, la surveillance et l'examen de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (A/56/645 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2).

170. Depuis sa création, le Bureau a rempli bien d'autres fonctions. Il a notamment organisé deux grandes conférences internationales, la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, à Almaty, et la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, à Maurice. Le Bureau est également intervenu à plusieurs autres occasions : examen du Programme d'action de la Barbade par le Conseil économique et social, dans le cadre d'un débat de haut niveau, examen complet à mi-parcours du Programme d'action de la Barbade par l'Assemblée générale, et diverses conférences et réunions ministérielles. Par ailleurs, le Bureau est parvenu à sensibiliser davantage les gouvernements et le public aux besoins particuliers des groupes de pays les plus vulnérables et a accompagné les pays qui sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés. Le programme s'est rapidement développé, à savoir qu'un certain nombre de rapports ont maintenant été publiés suite au Programme d'action de la

Barbade, que les rapports faisant suite à la Conférence ministérielle d'Almaty se sont institutionnalisés, que les actions qui sont menées insistent sur les lacunes dans l'exécution et sur les mesures à prendre, et que la coordination joue un rôle croissant dans l'exécution.

171. Compte tenu du mandat que lui a confié l'Assemblée générale par sa résolution 56/227, qui met l'accent à la fois sur les activités de plaidoyer, de contrôle et d'établissement de rapports et sur la mobilisation du système des Nations Unies et la coordination de ses activités, le Bureau est bien placé pour contribuer à une exécution efficace et cohérente des décisions prises lors des trois grandes conférences internationales (Programmes d'action de Bruxelles, d'Almaty et de la Barbade) et à la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, dans les trois groupes de pays parmi les plus vulnérables et les plus marginalisés que sont les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

172. À l'aube du XXI^e siècle, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde entier ont décidé de répondre aux besoins particuliers de ces trois groupes de pays. Depuis lors, cet engagement a été réitéré lors de plusieurs grandes conférences des Nations Unies dont la plus récente a été le Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Les propositions qui suivent visent à pousser plus loin les succès déjà remportés et à renforcer l'efficacité du Programme.

Direction exécutive et administration

Ressources additionnelles nécessaires : 42 000 dollars

Tableau 38

Ressources additionnelles nécessaires : Direction exécutive et administration

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	1 913,5	–	1 913,5
Autres dépenses de personnel	100,7	–	100,7
Voyages du personnel	188,0	–	188,0
Services contractuels	79,3	–	79,3
Frais généraux de fonctionnement	96,4	27	123,4
Dépenses de représentation	2,0	–	2,0
Fournitures et accessoires	17,0	5	22,0
Mobilier et matériel	47,2	10	57,2
Total	2 444,1	42	2 486,1

Tableau 39
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
D-2	1	–	1
P-5	1	–	1
Total partiel	3	–	3
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe			
Autres classes	3	–	3
Total partiel	3	–	3
Total	6	–	6

173. Le Haut-Représentant et Secrétaire général adjoint est responsable de l'orientation générale, de la supervision et de la gestion du Bureau dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Il tient des consultations de haut niveau avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et les groupes de la société civile, approuve les rapports et aide le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes d'action intéressant les trois groupes de pays. Le Bureau du Haut-Représentant aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de sa tâche et fournit les services d'appui administratif nécessaires à la réalisation du programme de travail.

Ressources nécessaires

Frais généraux de fonctionnement

174. L'augmentation proposée, d'un montant de 27 000 dollars, permettrait de couvrir les dépenses communes, calculées sur la base des coûts standard, notamment les dépenses de communication (15 000 dollars) et de location et d'entretien du matériel informatique (12 000 dollars). Ces dépenses supplémentaires sont liées à la création de cinq nouveaux postes.

Fournitures et accessoires

175. L'augmentation proposée, d'un montant de 5 000 dollars, permettrait de couvrir les frais accrus de fournitures et accessoires de bureau, y compris de fournitures informatiques, liés à la création de cinq nouveaux postes.

Mobilier et matériel

176. L'augmentation proposée, d'un montant de 10 000 dollars, permettrait de financer l'achat de matériel de bureau pour répondre aux besoins de cinq nouveaux postes.

Programme de travail**Sous-programme 1. Pays les moins avancés****Ressources additionnelles nécessaires : 319 900 dollars**

Tableau 40

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	1 924,1	319,9	2 244,0
Consultants et experts	64,4	–	64,4
Total	1 988,5	319,9	2 308,4

Tableau 41

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	–	1
P-4/3	3	2	5
Total partiel	5	2	7
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	1	1	2
Total partiel	1	1	2
Total	6	3	9

177. L'exécution du sous-programme relève de la responsabilité du Groupe des pays les moins avancés, le service dont les fonctions recouvrent le plus large éventail de responsabilités en ce qui concerne le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010. Le Programme d'action comprend en effet les trois volets du développement durable, à savoir les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement. Les tâches du Groupe sont les suivantes :

- a) Mobilisation totale et coordination de toutes les composantes du système des Nations Unies afin de donner suite aux décisions prises et d'en suivre l'exécution aux niveaux national, régional et mondial;
- b) Suivi de l'exécution du Programme aux niveaux national, régional et mondial et établissement de rapports;
- c) Activités de plaidoyer en faveur des pays les moins avancés, en partenariat avec la société civile et le secteur privé;
- d) Services fonctionnels à l'intention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale;
- e) Mobilisation des ressources et de l'appui internationaux aux niveaux national, régional et mondial;
- f) Appui à des consultations de groupe réunissant les pays les moins avancés.

178. Depuis la création du Bureau du Haut-Représentant, le Groupe des pays les moins avancés a vu de nouvelles activités s'ajouter à ses fonctions initiales, sans augmentation correspondante du montant de ses ressources. Les nouvelles activités suivantes ont notamment été inscrites à son programme de travail :

- a) « Un rapport analytique et axé sur les résultats » a été demandé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/228, et par le Conseil économique et social, dans sa résolution 2007/3, et par l'une et l'autre dans toutes leurs résolutions ultérieures; ce rapport suppose des recherches et une analyse du fait qu'il doit permettre de mesurer les progrès réalisés par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement vis-à-vis des 30 objectifs internationaux de développement figurant dans le Programme d'action, dont les objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) Pour donner suite à l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, on a demandé au Bureau du Haut-Représentant de mettre au point une stratégie de mobilisation clairement définie visant à assurer l'application effective et diligente du Programme d'action (voir la résolution 61/211 de l'Assemblée générale); dans sa résolution 62/203, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour mettre en œuvre la stratégie de mobilisation, en coordination avec toutes les parties prenantes;
- c) Le Bureau du Haut-Représentant doit contribuer au renforcement des capacités nationales des pays les moins avancés s'agissant de l'exécution du Programme d'action, le but étant de faire en sorte que les pays aient davantage la maîtrise des activités de développement et que les centres de coordination nationaux, dont la participation est cruciale, prennent part à l'examen annuel de l'exécution du Programme d'action par le Conseil économique et social, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/228 et dans des résolutions ultérieures;
- d) Avec l'augmentation du nombre de pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés, le sous-programme devra apporter une contribution accrue, sur les questions de fond, au Comité des politiques de développement, qui sera chargé de suivre le développement socioéconomique de ces pays (voir la résolution 62/203 de l'Assemblée générale);

e) En tant qu'organisme non résident, le Groupe doit également fournir des conseils spécialisés aux coordonnateurs résidents afin d'assurer la cohérence de l'exécution du Programme d'action, dans le cadre des efforts visant à ce que les organismes des Nations Unies agissent en parfaite harmonie au niveau des pays (voir la résolution 59/250 de l'Assemblée générale).

179. Le Secrétaire général propose de renforcer les capacités d'exécution dans les domaines suivants :

a) Rapports analytiques et axés sur les résultats concernant l'exécution du Programme d'action;

b) Application d'une stratégie de mobilisation clairement définie et axée sur les résultats, en vue de l'exécution du Programme d'action;

c) Renforcement de la coordination au niveau du système des Nations Unies en vue du suivi, de l'exécution et du contrôle de l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial et en vue de l'établissement de rapports, par le biais des mécanismes de coordination existants et sur la base du Plan d'action des Nations Unies pour l'exécution du Programme d'action, pour la période restante;

d) Appui à l'exécution au niveau des pays par le biais d'un renforcement des capacités nationales des pays les moins avancés et d'un appui aux coordonnateurs résidents dans ces pays;

e) Plus grande cohérence entre l'examen du Programme d'action et celui de la liste des pays les moins avancés, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

180. De nouvelles activités et des ressources supplémentaires permettraient d'assurer une application plus efficace et renforcée du Programme d'action, du fait que l'on pourrait obtenir une plus grande cohérence et une meilleure coordination de l'action des organismes des Nations Unies et l'instauration de partenariats plus étroits entre toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial, conformément à la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (résolution 61/1).

Ressources nécessaires

Postes

181. L'augmentation proposée, d'un montant de 319 900 dollars, permettrait de financer la création de trois nouveaux postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] en vue des activités suivantes : collecte de données; compilations qui ne sont pas faites ailleurs dans le système des Nations Unies; recherches et analyses sur le développement économique des pays les moins avancés et sur les progrès de l'application du Programme d'action en ce qui concerne les 30 objectifs convenus sur le plan international et les progrès de l'exécution des engagements pris par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement dans sept domaines liés entre eux; et appui en vue de l'exécution nationale du Programme d'action et de consultations de groupe réunissant les pays les moins avancés.

Sous-programme 2. Pays en développement sans littoral**Ressources additionnelles nécessaires : 134 400 dollars**

Tableau 42

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 2

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	664,9	134,4	799,3
Consultants et experts	119,9	–	119,9
Total	784,8	134,4	919,2

Tableau 43

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	1	1	1
P-4/3	1	1	2
Total partiel	2	1	3
Total	2	1	3

182. L'exécution du sous-programme 2 incombe au Groupe des pays en développement sans littoral. Le Groupe apporte un soutien à la constitution de partenariats visant à l'exécution du Programme d'action d'Almaty. Il a aussi pour mission d'améliorer les liens entre diverses composantes du système des Nations Unies, les services pertinents de chaque organisation et les organisations compétentes aux niveaux sous-régional, régional et international; de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et ces organisations; de suivre et de coordonner l'exécution d'actions spécifiques; et de mobiliser les efforts, notamment en vue d'obtenir un appui financier et technique pour l'application du Programme d'action d'Almaty.

183. Depuis l'adoption du Programme d'action d'Almaty, le Bureau du Haut-Représentant s'est vu confier des responsabilités supplémentaires, notamment le suivi systématique de l'exécution du Programme et l'établissement de rapports. Dans sa résolution 61/212, l'Assemblée générale a demandé au Bureau d'intensifier son action en vue de l'établissement d'indicateurs efficaces permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action. L'Assemblée ayant décidé d'effectuer un examen à mi-parcours en 2008, et le Bureau ayant été chargé d'en coordonner la préparation, celui-ci devra redoubler d'efforts, y compris aux niveaux national, sous-régional et régional, de manière que les préparatifs soient efficaces, bien structurés et ouverts au plus grand nombre. Le Bureau du Haut-Représentant est parvenu à faire participer tous les partenaires si bien qu'il se trouve

maintenant confronté à une charge de travail beaucoup plus importante, en particulier en ce qui concerne la coordination. Cette charge de travail accrue a des répercussions sur la mise au point des indicateurs or ceux-ci pourraient contribuer dans une large mesure à faire avancer le développement des pays en développement sans littoral et leur intégration dans l'économie mondiale.

184. Les présentes propositions visent donc à renforcer les capacités d'exécution dans les domaines suivants :

- a) Préparation de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty et suivi de l'examen;
- b) Mise au point de la version préliminaire du document qui sera adopté à l'issue de l'examen;
- c) Élaboration de documents techniques, de documents d'information et de brochures diverses;
- d) Organisation de débats de groupes d'experts, notamment deux réunions thématiques et trois réunions régionales.

Ressources nécessaires

Postes

185. L'augmentation proposée, d'un montant de 134 400 dollars, permettrait de financer la création d'un nouveau poste P-4 et de doter ainsi le Bureau du Haut-Représentant de moyens accrus en matière d'analyse et de coordination. Il s'agirait de mettre au point des politiques et de coordonner les mesures d'appui internationales en faveur des pays en développement sans littoral ainsi que de suivre l'exécution de ces mesures, de faire rapport à leur sujet et de susciter une mobilisation en insistant sur les mécanismes de coopération et de coordination entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit, aux niveaux bilatéral, sous-régional et international, avec l'appui de la communauté des donateurs. Il s'agirait aussi de promouvoir le dialogue au niveau mondial et de faire connaître les meilleures pratiques en ce qui concerne les systèmes de transport en transit employés de par le monde.

Sous-programme 3. Petits États insulaires en développement

Ressources additionnelles nécessaires : 134 400 dollars

Tableau 44

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	223,0	134,4	357,4
Autres objets de dépense	–	–	–
Total	223,0	134,4	357,4

Tableau 45
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-4/3	–	1	1
P-2/1	1	–	1
Total partiel	1	1	2
Total	1	1	2

186. L'exécution du sous-programme incombe au Groupe des petits États insulaires en développement, qui est chargé de coordonner le suivi du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement; de mener une action de plaidoyer en faveur de ces États, en partenariat avec les composantes compétentes du système des Nations Unies et avec la société civile, les organes d'information, les établissements d'enseignement et les fondations; de susciter un appui et de mobiliser les ressources internationales en faveur de l'exécution du Programme d'action; et d'apporter un appui à des consultations de groupe entre petits États insulaires en développement.

187. Depuis l'adoption du Programme d'action, les petits États insulaires en développement se heurtent à de nouveaux problèmes, ce dont a pris acte la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. Compte tenu des nouveaux problèmes qui sont apparus, des ressources supplémentaires devraient être consacrées au sous-programme. Les présentes propositions visent à renforcer la capacité d'exécution du Groupe dans les domaines suivants :

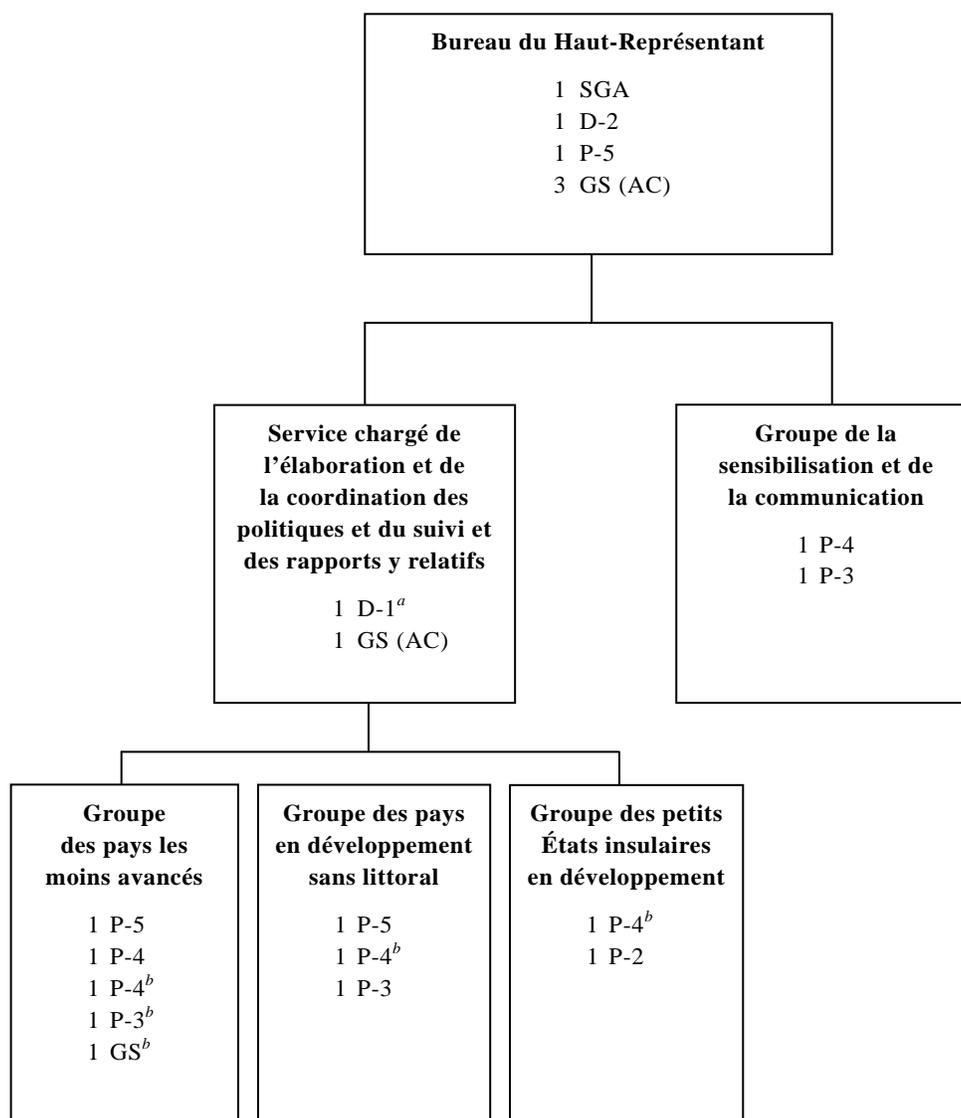
- a) Suivi coordonné du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
- b) Activités de plaidoyer en faveur des petits États insulaires en développement, en partenariat avec les composantes compétentes du système des Nations Unies, ainsi qu'avec la société civile, les organes d'information, les établissements d'enseignement et les fondations;
- c) Mobilisation de l'appui international et des ressources internationales en faveur de l'exécution du Programme d'action;
- d) Appui aux consultations de groupe réunissant des petits États insulaires en développement.

188. Des ressources supplémentaires, et les nouvelles activités qui pourraient être entreprises grâce à elles, permettraient d'assurer un appui plus efficace à l'exécution du Programme de la Barbade et de la Stratégie de Maurice.

Ressources nécessaires*Postes*

189. L'augmentation proposée, d'un montant de 134 400 dollars, permettrait de financer la création d'un nouveau poste P-4 de chef du Groupe des petits États insulaires en développement et d'apporter ainsi un appui beaucoup plus important à l'exécution de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, une stratégie qui intéresse au total 37 États Membres et 14 non-membres ou membres associés des commissions régionales.

Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement : organigramme révisé et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; GS = agent des services généraux;
GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes).

^a Poste de chef du Service chargé de l'élaboration et de la coordination des politiques et du suivi et des rapports y relatifs.

^b Nouveaux postes.

IV. Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources additionnelles nécessaires : 310 910 dollars

Tableau 46

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
Programme de travail				
Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 651,1	10,5	7 661,6	3
Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 677,9	300,4	1 978,3	--
Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2 312,9	–	2 312,9	–
Total	11 641,9	310,9	11 952,8	3

Tableau 47

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	9 199,5	(81,5)	9 118,0
Autres dépenses de personnel	408,3	84,4	492,7
Consultants et experts	853,2	191,0	1 044,2
Voyages du personnel	436,1	75,0	511,1
Services contractuels	440,0	–	440,0
Frais généraux de fonctionnement	239,3	27,0	266,3
Dépenses de représentation	2,3	–	2,3
Fournitures et accessoires	22,3	5,0	27,3
Mobilier et matériel	40,9	10,0	50,9
Total	11 641,9	310,9	11 952,8

Tableau 48
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA/VSG	1	(1)	–
D-2	1	–	1
D-1	2	–	2
P-5	4	2	6
P-4/3	14	3	17
Total partiel	22	4	26
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	1	–	1
Autres classes	9	(1)	8
Total partiel	10	(1)	9
Autres catégories			
Agents locaux	1	–	1
Total partiel	1	–	1
Total	33	3	36

190. Conformément à la résolution 57/7 de l'Assemblée générale, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a pour mandat de coordonner une action mondiale de soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de centraliser l'analyse des politiques et l'établissement de rapports en ce qui concerne les besoins spéciaux de l'Afrique. Dans le cadre du système des Nations Unies, le Bureau est dans une position unique lui permettant de traiter du complexe paix-développement, d'élaborer des options politiques et des propositions sur une vaste gamme de questions et d'instaurer des partenariats en vue d'élaborer des propositions portant sur tel ou tel problème afin de renforcer les moyens dont est dotée l'Afrique en améliorant la coordination entre tous les acteurs pertinents.

191. Le Bureau privilégie des questions spécifiques dans le domaine de la paix et de la sécurité, à savoir, comment répondre au problème complexe de l'exploitation illégale des ressources naturelles; les incidences sur le développement du changement climatique pour l'Afrique; la réintégration des jeunes dans les pays qui sortent d'un conflit; la vulnérabilité des jeunes sans emploi et en situation de pauvreté et le fait que le niveau élevé du chômage est un facteur qui contribue à l'exode des jeunes Africains vers l'Europe et dans d'autres régions. Le Bureau a mené un examen analytique des capacités des organisations africaines régionales et sous-régionales en matière de maintien de la paix et a formulé des recommandations sur les moyens de renforcer la collaboration entre ces organisations, en particulier dans le cadre de l'Union africaine, et il a tenu de vastes consultations au sujet des propositions permettant d'instaurer une Afrique libérée des conflits d'ici à 2010 dans une perspective axée tout à la fois sur la sécurité et sur le développement.

192. Le Bureau joue également un rôle stratégique important d'intégration et de coordination en rassemblant les organismes des Nations Unies, les États Membres et les acteurs extérieurs en vue d'analyser les questions stratégiques et d'élaborer des recommandations de politique générale concrètes par le biais de réunions de groupes d'experts, de l'organisation de conférences internationales et de l'établissement de rapports spécialisés conjoints. Le Bureau œuvre en étroite coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Afrique, l'Université des Nations Unies et la Mission d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies tout en entretenant régulièrement des contacts avec les missions africaines auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

193. Le renforcement de la capacité du Bureau permettra d'améliorer le fonctionnement du Mécanisme de consultation régionale du système des Nations Unies en lui permettant, en sa qualité de Président du groupe de la sensibilisation et de la communication, d'assurer efficacement la liaison avec les groupes techniques, l'Union africaine et les organisations sous-régionales en vue de promouvoir et d'élargir les activités communes. Les changements proposés permettront au Bureau de s'acquitter des tâches ci-après :

a) Mobiliser un appui accru de la part de la communauté internationale, en particulier en ce qui concerne les pays nouveaux et émergents, dans l'optique de la paix et du développement en Afrique;

b) Faire en sorte que le développement de l'Afrique demeure l'une des principales priorités de la communauté internationale, y compris des pays nouveaux et émergents;

c) Promouvoir le cadre international permettant d'appuyer les efforts de développement des pays africains dans le cadre de l'élargissement des activités d'investissement entreprises par des gouvernements non africains et par des sociétés étatiques au cours des années récentes; et

d) Augmenter le nombre des activités des organismes des Nations Unies et des activités communes visant à appuyer le développement de l'Afrique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Programme de travail

Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources additionnelles nécessaires (10 500 dollars)

Tableau 49

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	6 199,2	(81,5)	6 117,7
Autres dépenses de personnel	106,6	–	106,6

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Consultants et experts	727,5	–	727,5
Voyages du personnel	282,1	50,0	332,1
Services contractuels	104,9	–	104,9
Frais généraux de fonctionnement	180,1	27,0	207,1
Dépenses de représentation	2,3	–	2,3
Fournitures et accessoires	12,4	5,0	17,4
Mobilier et matériel	36,0	10,0	46,0
Total	7 651,1	10,5	7 661,6

Tableau 50
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	(1)	–
D-2	1	–	1
D-1	2	–	2
P-5	2	2	4
P-4/3	8	3	11
Total partiel	14	4	18
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	1	(1)	1
Autres classes	6	(1)	5
Total partiel	7	(1)	6
Total	21	3	24

194. Afin d'améliorer les capacités de l'Organisation à coordonner les activités menées dans les domaines économique et social, la proposition vise principalement à renforcer la capacité d'exécution des activités prescrites de la façon suivante :

a) Élargir la sensibilisation aux besoins de l'Afrique en matière de paix et de développement en appuyant l'instauration de partenariats effectifs entre les pays africains et les partenaires de développement nouveaux et émergents;

b) Donner des avis politiques pertinents aux organes intergouvernementaux grâce au renforcement des partenariats avec les groupes de réflexion, la société civile, les médias et le secteur privé, dans le cadre d'un examen approfondi des mesures à prendre pour réaliser une paix et un développement durables et soutenus;

c) Améliorer la mobilisation mondiale renforçant la coopération avec les organisations africaines régionales et sous-régionales et en faisant parvenir leurs principaux messages à leurs partenaires internationaux;

d) Promouvoir plus avant la coopération Sud-Sud grâce à la mise en œuvre de diverses initiatives adoptées durant le Sommet Afrique-Amérique du Sud, le Forum sur la coopération Chine-Afrique et le Sommet Asie-Afrique.

195. Les activités ci-après seraient exécutées grâce au renforcement du sous-programme :

a) Études supplémentaires visant à évaluer l'incidence des nouvelles questions se rapportant au processus paix-développement, notamment les nouveaux arrangements commerciaux, l'efficacité et la conditionnalité de l'aide extérieure, l'investissement étranger direct en provenance des économies de marché nouvelles et émergentes, ainsi que la nécessité de l'adaptation et des efforts d'atténuation afin de contrebalancer les impacts négatifs de plus en plus marqués du changement climatique en Afrique;

b) Renforcement de la collaboration afin de favoriser la mise en place d'une capacité reposant sur la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations sous-régionales;

c) Consultations et contacts supplémentaires avec les responsables gouvernementaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations régionales internationales en vue de promouvoir une meilleure compréhension et de mobiliser un appui accru en faveur des positions politiques d'importance critique qui ont des répercussions sur les perspectives de paix, de sécurité et de développement de l'Afrique.

196. On compte que l'exécution d'activités supplémentaires permettra d'améliorer la sensibilisation et la mobilisation en faveur de la paix et du développement de l'Afrique et d'obtenir de la sorte un appui international substantiel pour les besoins spéciaux de l'Afrique.

Ressources nécessaires

Postes

197. Du fait de la reconfiguration du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sous la même direction, afin de renforcer le rôle de la sensibilisation et de permettre l'instauration d'une coordination interinstitutions plus étroite et de contacts entre les donateurs de manière à mobiliser un appui en faveur des programmes consacrés au développement de l'Afrique et aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement; et dans le dessein de réaliser une synergie accrue et de renforcer la capacité de l'Organisation à exercer ses fonctions et à fournir ses services plus efficacement, tout en respectant le caractère distinctif de chaque programme, il est proposé de supprimer le poste existant de Secrétaire général adjoint et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et d'utiliser les ressources ainsi libérées pour renforcer le Bureau grâce à la création de cinq postes supplémentaires (2 P-5, 1 P-4

et 2 P-3). En outre, il est proposé de redéployer un poste P-4 existant au sein du Cabinet du Secrétaire général adjoint de manière à renforcer les activités de programme. Les titulaires de ces six postes aideraient le Bureau à s'acquitter de son rôle de plus en plus exigeant en tant que responsable du groupe pour la mobilisation et les communications au sein du Mécanisme de consultation régionale; à assurer la liaison avec l'Union africaine, le NEPAD, la CEA et d'autres partenaires; à gérer les activités d'information et à coordonner les activités au sein du Secrétariat de l'ONU; à élaborer en temps voulu des notes d'information soulignant les difficultés, formulant des recommandations concrètes et esquissant les principales tendances des modes de réflexion « d'avant-garde » au sujet des questions concernant l'Afrique; à suivre l'impact des nombreux accords de libre-échange et autres développements économiques ayant des répercussions pour l'Afrique; à appuyer la réalisation du processus d'examen stratégique du rapport de 1998 sur les causes du conflit grâce à la fourniture d'une assistance et à la coordination des consultations, à établir des rapports et à instaurer une liaison avec les partenaires; à analyser les incidences socioéconomiques des stratégies de consolidation de la paix après les conflits en Afrique, ainsi qu'à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Voyages du personnel

198. L'augmentation proposée de 50 000 dollars permettrait de couvrir les coûts des voyages supplémentaires devant être effectués par le personnel dans le cadre des consultations avec les États Membres et avec les responsables gouvernementaux au sujet du nouveau partenariat entre l'Afrique et les pays émergents ainsi que pour la mobilisation d'activités communes du système.

Frais généraux de fonctionnement

199. L'augmentation de 27 000 dollars permettrait de financer les communications, l'entretien du matériel de bureautique et autre matériel ainsi que les coûts des services centraux d'informatique et des services auxiliaires d'infrastructure (réseaux de stockage, serveurs d'application, serveurs des départements, unités de sauvegarde et connectivité d'ordinateurs de bureau) en ce qui concerne les nouveaux postes demandés.

Fournitures et accessoires

200. L'augmentation de 5 000 dollars permettrait de financer le coût des fournitures et accessoires de bureau, y compris les fournitures de traitement des données en ce qui concerne les nouveaux postes demandés.

Mobilier et matériel

201. L'augmentation de 10 000 dollars permettrait d'acheter du matériel de bureautique en ce qui concerne les nouveaux postes demandés.

Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources additionnelles nécessaires : 300 400 dollars

Tableau 51

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 2

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	1,286,1	–	1,286,1
Autres dépenses de personnel	136,0	84,4	220,4
Consultants et experts	125,7	191,0	316,7
Voyages du personnel	130,1	25,0	155,1
Total	1,677,9	300,4	1 978,3

202. L'appui fourni par les organismes des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD a enregistré une expansion durant les années récentes, mais il importe que l'appui ainsi fourni soit mieux coordonné afin d'en améliorer l'impact. Conformément à la mise en application des recommandations formulées par les septième et huitième réunions du Mécanisme de consultation régionale, l'élargissement du mandat de ce mécanisme entraînerait un surcroît de responsabilités pour la CEA. La capacité existante du siège de la CEA ne permet pas à la Commission d'assurer de façon adéquate la coordination sous-régionale de l'appui des organismes des Nations Unies au programme du NEPAD, en particulier à la mise en œuvre du NEPAD dans le cadre du programme de renforcement sur 10 ans des capacités de l'Union africaine, notamment grâce au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme du NEPAD et grâce à l'établissement de rapports en la matière.

203. La collaboration avec les institutions continentales, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement œuvrant en Afrique est essentielle pour assurer la cohérence et éviter les doubles emplois. En conséquence, la CEA œuvrera avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies en vue d'améliorer la coordination des activités des Nations Unies en Afrique grâce à l'établissement de programmes communs et à la mise en œuvre de programmes régionaux et sous-régionaux.

204. Les produits/activités supplémentaires se présenteraient comme suit :

a) Fourniture de services fonctionnels aux réunions consultatives régionales élargies, notamment en assurant la participation d'entités autres que les Nations Unies à ces réunions;

b) Évaluation indépendante de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités sur 10 ans de l'Union africaine;

c) Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts consacrée au programme de renforcement des capacités de l'Union africaine.

Ressources nécessaires

Autres dépenses de personnel

205. L'augmentation proposée de 84 400 dollars serait nécessaire pour fournir les services d'interprétation et de traduction requis pour assurer le service de deux réunions consultatives régionales supplémentaires et pour organiser une réunion d'un groupe d'experts à l'appui du programme de renforcement des capacités sur 10 ans de l'Union africaine (76 100 dollars) et pour recruter le personnel temporaire (autre que pour les réunions) voulu à l'occasion de ces réunions (8 300 dollars).

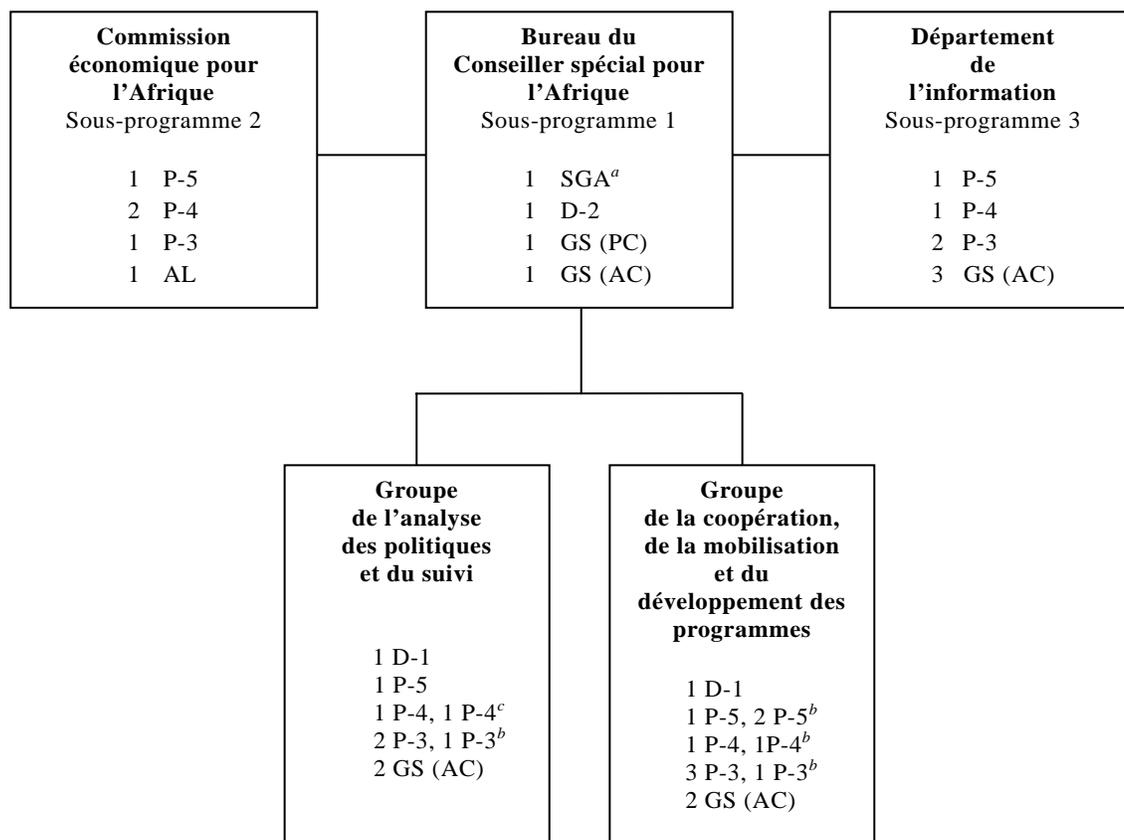
Consultants et experts

206. L'augmentation de 191 000 dollars concerne les réunions de groupes d'experts et permettrait d'organiser deux réunions consultatives régionales et une réunion d'un groupe d'experts afin d'appuyer le programme de renforcement des capacités sur 10 ans de l'Union africaine.

Voyages du personnel

207. L'augmentation proposée de 25 000 dollars couvrirait le coût de la participation du personnel aux réunions consultatives régionales.

**Appui apporté par le système des Nations Unies
au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :
organigramme révisé et répartition des postes pour l'exercice
biennal 2008-2009**



Abbreviations : BO : budget ordinaire; GS : services généraux; SGA : Secrétaire général adjoint; PC : première classe; AC : Autres classes; AL : agent local.

^a Le poste de secrétaire général adjoint est partagé avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

^b Nouveaux postes.

^c Poste redéployé du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (collaborateurs directs).

V. Chapitre 12. Commerce et développement

Ressources additionnelles nécessaires : 3 712 300 dollars

Tableau 52

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
1. Organes directeurs	548,1	–	548,1	–
2. Direction exécutive et administration	5 606,0	–	5 606,0	–
3. Programme de travail				
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	17 101,0	1 674,6	18 775,6	12
Sous-programme 2. Investissement, entreprise et technologie	25 135,9	367,3	25 503,2	2
Sous-programme 3. Commerce international	25 705,0	809,5	26 514,5	4
Sous-programme 4. Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	14 612,7	–	14 612,7	–
Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	7 843,9	687,1	8 531,0	4
Total partiel, 3	90 398,5	3 538,5	93 937,0	22
4. Appui au programme	27 193,5	173,8	27 367,3	–
Total	123 746,1	3 712,3	127 458,4	22

Tableau 53

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	111 433,8	3 008,0	114 441,8
Autres dépenses de personnel	1 280,6	–	1 280,6
Consultants et experts	1 813,7	337,8	2 151,5
Voyages des représentants	448,9	–	448,9
Voyages du personnel	1 244,9	192,7	1 437,6
Services contractuels	303,8	–	303,8
Frais généraux de fonctionnement	2 609,3	72,6	2 681,9
Dépenses de représentation	51,0	–	51,0
Fournitures et accessoires	1 693,2	46,2	1 739,4
Mobilier et matériel	947,0	55,0	1 002,0
Dons et contributions	1 919,9	–	1 919,9
Total	123 746,1	3 712,3	127 458,4

Tableau 54
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
SSG	1	–	1
D-2	6	–	6
D-1	17	3	20
P-5	46	3	49
P-4/3	128	11	139
P-2/1	32	2	34
Total partiel	231	19	250
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	12	–	12
Autres classes	148	3	151
Total partiel	160	3	163
Total	391	22	413

208. Le principal objectif de ce programme, qui est exécuté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), est d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ainsi que les économies en transition à s'intégrer de façon positive dans l'économie mondiale, ainsi que d'aider la communauté internationale à promouvoir l'instauration d'un partenariat mondial pour le développement, de renforcer la cohérence en ce qui concerne l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial, et de faire en sorte que les gains de développement provenant du commerce bénéficient à tous.

209. Les principaux mandats de ce programme ont été énoncés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement lors de ses sessions quadriennales. En s'acquittant des mandats qui sont définis dans le Document final de la Conférence, la CNUCED mène des travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes de développement existant de longue date et émergents, l'édification d'un consensus axé sur les efforts visant à promouvoir des politiques et stratégies nationales et internationales favorables au développement, et la fourniture d'un appui aux pays pour la mise en œuvre de leurs stratégies de développement, en les aidant à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent et à saisir les possibilités offertes par la mondialisation.

210. L'évolution rapide qui caractérise de nos jours l'économie mondiale pose de sérieuses difficultés aux responsables politiques, en particulier à ceux des pays en développement, souvent dans des domaines dont ils ne prévoyaient pas d'avoir à traiter. et pour lesquels ils ne sont pas pleinement équipés. C'est ainsi que de nombreux pays sont confrontés à la nécessité d'ajuster leurs politiques économiques pour faire face à l'augmentation des prix des produits de base ou de l'énergie, pour

rattraper leur retard en ce qui concerne les technologies de l'information qui sont de plus en plus sophistiquées, ou pour préserver la viabilité de leur économie au milieu d'un marché international financier instable. L'interdépendance croissante des économies a également entraîné la nécessité de solutions internationales à de nombreux problèmes économiques concernant le commerce, les finances, les investissements, la technologie et le développement durable.

211. Étant donné la demande accrue d'assistance pour l'élaboration de politiques et la recherche d'un consensus international en vue de trouver des solutions à ces problèmes, la CNUCED s'est efforcée de traiter des problèmes nouveaux et émergents qui se dessinent dans les domaines relevant de son mandat et de sa compétence et dans le contexte de son cadre programmatique et des activités qui y sont définies. Toutefois, avec les ressources allouées sur la base des activités établies au titre des programmes, la CNUCED n'est pas à l'heure actuelle en mesure de répondre de façon satisfaisante à un grand nombre des problèmes émergents. Les activités de développement de l'organisation seront par conséquent renforcées grâce à l'amélioration de sa capacité de répondre aux problèmes émergents qui constituent un sujet de préoccupation pour les pays en développement et pour les pays dont l'économie est en transition, ainsi que pour répondre à leurs besoins en temps plus opportun.

212. Les propositions du Secrétaire général pour ce programme visent donc principalement à renforcer la capacité analytique dans plusieurs domaines clefs qui permettront d'apporter un appui à l'élaboration des politiques dans les pays en développement ainsi qu'à l'instauration d'un débat politique international et à la recherche d'un consensus. Il faudra tout d'abord pour ce faire consolider et renforcer les activités de coopération et d'intégration économiques entre pays en développement afin d'aider ces derniers à faire face aux difficultés et possibilités croissantes qu'offre l'expansion de leurs relations économiques. Il s'agit également de renforcer les capacités de recherche et de fourniture de conseils politiques sur a) les politiques et stratégies en matière de commerce et de développement, l'accent étant mis sur le milliard d'habitants « les plus déshérités de la planète » de manière à mieux contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) la recherche de moyens permettant de mieux tirer parti des gains de développement tirés de l'investissement extérieur, notamment grâce à la mise en application de stratégies de développement des entreprises locales; c) les barrières non tarifaires qui constituent des obstacles majeurs à l'intégration économique mondiale des pays en développement et des économies en transition; et d) l'interaction entre les politiques commerciales et environnementales, et notamment les incidences commerciales de l'utilisation accrue des biocarburants ou des mesures visant à atténuer les conséquences du changement climatique.

213. Ces propositions sont tirées des mandats existants, complètent le programme de travail formulé dans le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et sont axées sur les domaines dans lesquels la CNUCED détient un avantage comparatif. Elles visent à combler les retards critiques à l'échelle du système en ce qui concerne les travaux de recherche, l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités. Avant tout, elles ont pour objet de promouvoir une meilleure compréhension et la recherche d'un consensus international sur les principales questions et mesures intéressant le commerce et le développement qui sont susceptibles d'aider les couches les plus défavorisées de la population et d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les

activités proposées seront exécutées en étroite coopération avec d'autres partenaires pertinents du système des Nations Unies et contribueront à renforcer la cohérence à l'échelle du système pour ce qui est des questions de développement.

Programme de travail

Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement

Ressources additionnelles nécessaires : 1 674 600 dollars

Tableau 55

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	14 638,8	1 552,3	16 191,1
Consultants et experts	331,7	62,3	394,0
Voyages du personnel	188,1	60,0	248,1
Services contractuels	22,5	–	22,5
Dons et contributions	1 919,9	–	1 919,9
Total	17 101,0	1 674,6	18 775,6

Tableau 56

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1		1
D-1	3	1	4
P-5	7	2	9
P-4/3	11	5	16
P-2/1	3	2	5
Total partiel	25	10	35
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	5	–	5
Autres classes	22	2	24
Total partiel	27	2	29
Total	52	12	64

214. La Division de la mondialisation et des stratégies de développement est chargée d'exécuter ce sous-programme, qui est axé sur la définition des besoins et

des mesures spécifiques découlant de l'interdépendance entre le commerce, les finances, l'investissement, les technologies et les politiques macroéconomiques; contribue à une meilleure compréhension de la cohérence entre les règles, les pratiques et procédures économiques internationales, d'une part, et les stratégies nationales d'élaboration des politiques et de développement, d'autre part; et appuie les pays en développement dans leurs efforts pour élaborer des stratégies de développement qui soient adaptées aux difficultés que pose la mondialisation.

215. Les décisions de la CNUCED lors de ses sessions quadriennales et celles du Conseil du commerce et du développement constituent de longue date les mandats relatifs à la coopération et à l'intégration économiques entre pays en développement. L'examen à mi-parcours du consensus de São Paulo adopté lors de la onzième session de la CNUCED (2004), mené par le Conseil du commerce et du développement, a mis l'accent sur le renforcement de la contribution de la CNUCED à la coopération Sud-Sud, à l'intégration commerciale et économique ainsi qu'aux initiatives régionales et interrégionales, une référence particulière étant faite au Système mondial de préférences commerciales entre pays en développement, lequel était également mentionné au paragraphe 40 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale. Le Consensus de São Paulo (TD/410) énonce les mandats concernant les activités au titre du commerce Sud-Sud ainsi que l'intégration régionale entre pays en développement; le Système mondial de préférences commerciales entre pays en développement et d'autres initiatives Sud-Sud. Le Plan d'action de Bangkok formulé adopté lors de la dixième session de la CNUCED (2000) souligne l'importance de l'intégration économique et de la coopération Sud-Sud et demande à la CNUCED d'étudier plus avant le rôle de la coopération économique entre pays en développement.

216. Dans sa résolution 60/212 (rappelée dans sa résolution 62/209), l'Assemblée générale a instamment demandé à tous les organismes compétents des Nations Unies et aux institutions multilatérales de redoubler d'efforts en vue d'intégrer effectivement la coopération Sud-Sud dans la conception, l'établissement et l'exécution de leurs programmes ordinaires et d'envisager d'accroître les ressources humaines, techniques et financières allouées aux initiatives relatives à la coopération Sud-Sud.

217. Les propositions du Secrétaire général consistent donc principalement à renforcer le sous-programme de manière à mettre l'accent sur la promotion, aux niveaux national, régional et interrégional, ainsi que sur le plan international, de politiques et de stratégies qui fassent une utilisation efficace de la coopération et de l'intégration économiques entre pays en développement et qui renforcent ce mécanisme. On compte que l'amélioration des activités menées dans ce domaine se traduira par une amélioration de la qualité de l'intégration économique et commerciale entre pays en développement, posant ainsi les jalons d'une participation plus utile et positive à l'économie mondiale et au système commercial. On a enregistré une augmentation notable des demandes d'assistance adressées à la CNUCED par les pays en développement en vue de mettre en place et de renforcer la coopération et l'intégration économiques parmi les pays en développement dans les domaines du commerce, des relations économiques et des institutions aux niveaux national, régional et interrégional, ainsi que pour recueillir davantage de données et procéder à une analyse plus poussée du commerce et de l'investissement Sud-Sud, et en ce qui concerne la constitution de réseaux entre les institutions Sud-Sud.

218. Des activités et ressources supplémentaires permettraient au sous-programme de renforcer l'accent mis sur la coopération et l'intégration économiques entre les pays en développement sous deux grands aspects, conformément aux données d'expérience accumulées de longue date par la CNUCED. Il s'agit tout d'abord de l'émergence de pays en développement connaissant une croissance dynamique, qui sont également en passe de devenir des « pôles de croissance » pour d'autres pays en développement; et il s'agit ensuite de l'expansion rapide des échanges commerciaux Sud-Sud de biens, de services et de produits de base. En particulier, le sous-programme permettrait simultanément a) de suivre, d'analyser et d'entreprendre une évaluation approfondie; b) de faciliter l'instauration d'un dialogue politique intergouvernemental et entre les différentes parties prenantes et de contribuer à la recherche d'un consensus; et c) de fournir une assistance technique et d'apporter un appui en matière de renforcement des capacités dans les domaines ci-après :

a) La collaboration régionale et interrégionale entre les pays en développement, ainsi qu'entre les économies en transition, dans les domaines du commerce et de l'investissement;

b) La constitution de réseaux entre les groupements d'intégration régionale des pays en développement, notamment par le biais d'examen volontaires par les pairs, le partage des données d'expérience et de l'enseignement à en tirer, et les pratiques optimales;

c) L'identification des cas de réussite en ce qui concerne l'instauration d'une coopération et d'une intégration économiques entre les pays en développement et les moyens de reproduire les options politiques ainsi définies pour faire face aux difficultés liées au développement;

d) Le renforcement de la coopération et de l'intégration monétaires et financières parmi les pays en développement;

e) Le suivi et la diffusion des données et des analyses concernant le commerce, l'investissement et la collaboration financière Sud-Sud, et la fourniture d'une coopération technique connexe;

f) La promotion d'une coopération triangulaire Sud-Sud-Nord en ce qui concerne le commerce et le développement.

219. La mise en œuvre de ces activités supplémentaires au titre de ce sous-programme permettrait a) de comprendre plus clairement les modalités, l'orientation, la composition, la qualité et la valeur du commerce Sud-Sud et de l'émergence du Sud; b) de renforcer le commerce interrégional, la libéralisation commerciale et l'intégration économique entre les pays en développement; c) de renforcer l'investissement et l'instauration de liens financiers et technologiques entre les pays en développement; d) d'intensifier la création de réseaux et la connectivité entre les groupements régionaux et interrégionaux de pays en développement; e) d'améliorer les fondements systématiques, empiriques et statistiques et la base d'informations grâce à l'élargissement de la couverture nationale du Système d'information commerciale Sud-Sud; et f) d'améliorer la qualité de l'intégration commerciale et économique parmi les pays en développement.

Ressources nécessaires

Postes

220. L'augmentation de 1 552 300 dollars permettrait de financer 12 postes supplémentaires [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] afin d'appuyer et coordonner la mise en place d'une coopération et d'une intégration économiques mieux ciblées entre les pays en développement dans une optique globale; de fournir une assistance consultative et de favoriser le renforcement des capacités en ce qui concerne les possibilités de transmission du développement découlant de l'émergence de pays en développement à croissance dynamique; de mener des recherches et des analyses sur les moyens de revitaliser le commerce, l'investissement et les flux financiers et technologiques Sud-Sud et d'assurer leur intégration plus poussée aux niveaux régional et interrégional; et de mener des travaux de recherche et d'analyse et de fournir des services consultatifs au sujet des accords commerciaux régionaux entre les pays en développement, ainsi que de favoriser la constitution de réseaux entre ces groupements.

Consultants et experts

221. L'augmentation de 62 300 dollars se répartirait comme suit a) 36 000 dollars pour recruter des consultants qui entreprendraient des études analytiques sur les problèmes émergents ainsi que pour l'élaboration d'un manuel de formation en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités aux fins de constituer des réseaux d'intégration régionale de groupements de pays en développement; et b) 26 300 dollars pour organiser une réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'échange des données d'expérience et de l'enseignement tiré du commerce Sud-Sud ainsi que de la coopération et de l'intégration en matière d'investissement.

Voyages du personnel

222. L'augmentation de 60 000 dollars permettrait de financer les voyages du personnel appelé à donner des conseils politiques aux représentants des gouvernements et aux secrétariats des institutions régionales d'intégration économique en Amérique latine et dans les Caraïbes (4), en Asie et dans le Pacifique (4), en Afrique (5) et en Europe (1) ainsi qu'à d'autres organismes internationaux de coopération et d'intégration Sud-Sud (1).

Sous-programme 2. Investissement, entreprises et technologie

Ressources additionnelles nécessaires : 367 300 dollars

Tableau 57

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 2

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert pour 2008-2009	Variation	Prévisions révisées pour 2008-2009
Postes	24 086,3	298,0	24 384,3
Consultants et experts	667,4	53,3	720,7

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Voyages du personnel	237,4	16,0	253,4
Services contractuels	144,8	–	144,8
Total	25 135,9	367,3	25 503,2

Tableau 58
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
D-1	3	–	3
P-5	9	1	10
P-4/3	36	1	37
P-2/1	9	–	9
Total partiel	58	2	60
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	1	–	1
Autres classes	25	–	25
Total partiel	26	–	26
Total	84	2	86

223. Le sous-programme, qui relève de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, a aidé les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs cadres politique, législatif, réglementaire et institutionnel de sorte à attirer les investissements étrangers directs (IED) nécessaires à leur développement. Cette assistance a principalement été fournie par le biais du programme des examens de la politique d'investissement (EPI), dont l'efficacité était bien admise des États Membres. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 25), les États Membres ont décidé de continuer à appuyer les pays en développement et les pays en transition à attirer les investissements, y compris en appliquant des politiques et cadres réglementaires appropriés. La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes est parvenue à la conclusion que la CNUCED devrait aider, dans les limites de son mandat, les pays en développement et les pays en transition à formuler et à appliquer des politiques permettant d'attirer des IED et d'en tirer profit. Le Conseil du commerce et du développement a fait sienne la recommandation de l'évaluation externe de 2007 des services consultatifs de la CNUCED relatifs à l'investissement, en notant que l'assistance pour la mise en œuvre des recommandations consécutives aux EPI devrait être la règle et non l'exception. Au début de 2008, le programme des EPI

touchait 24 pays en développement; des demandes supplémentaires d'évaluation dans 24 pays et d'activités de suivi dans 12 pays sont à l'examen.

224. Pour traduire la contribution des investissements étrangers au développement en croissance de l'emploi et en croissance économique au niveau local, et promouvoir ainsi l'élimination de la pauvreté, toute croissance tirée par l'investissement doit être appuyée par des politiques et stratégies de développement des entreprises dûment étayées. Il est particulièrement important que l'investissement étranger contribue au développement, si l'on veut renforcer la capacité de production locale, accroître la teneur en éléments d'origine locale, créer des emplois locaux et faciliter le transfert de technologies. De nombreuses demandes d'assistance ont ainsi été reçues de pays en développement, d'Afrique en particulier. Or le sous-programme n'a pas la capacité de répondre à l'augmentation de la demande d'activités de suivi, notamment d'assistance pour la formulation de politiques et de stratégies de développement des entreprises dans ce contexte.

225. Le système de production mondial a évolué au cours des 10 dernières années en prenant de nouvelles dimensions; par exemple, de plus en plus d'activités de service sont soumises à la mondialisation, de nouveaux pays d'origine sont apparus dans le Sud, et des nouveaux acteurs – fonds d'investissement, fonds souverains, sociétés transnationales publiques, notamment – ont fait leur entrée en scène. La CNUCED a reçu ces dernières années plusieurs demandes d'États Membres visant à évaluer la contribution des IED à leur développement dans ce nouveau contexte économique mondial. En conséquence, la proposition du Secrétaire général a pour objet de renforcer la capacité du sous-programme :

a) D'évaluer la contribution des IED au développement dans la nouvelle conjoncture économique mondiale et de fournir des services consultatifs aux pays qui en ont besoin;

b) De continuer à examiner les possibilités qu'ont les pays en développement et les pays en transition de renforcer leur secteur de l'entreprise pour pouvoir davantage tirer parti de l'investissement étranger;

c) De réaliser des études de cas et d'aider chaque pays intéressé à donner suite aux EPI et à mettre en place ou renforcer des stratégies de développement des entreprises.

226. Le sous-programme devrait permettre d'analyser les politiques et d'échanger des données d'expérience en ce qui concerne l'impact de l'investissement et le développement des entreprises, en vue de mieux connaître les orientations possibles, en particulier dans les domaines où il n'y a pas encore eu suffisamment de travaux de recherche et où le besoin d'assistance est exprimé par de nombreux pays. Ces activités viendraient compléter les activités de programme existantes, comme suit :

a) Organisation de réunions de groupes d'experts des pratiques de référence concernant la mise en place des conditions nécessaires pour optimiser les progrès du développement, la croissance économique et l'investissement;

b) Réalisation de sept études de cas sur les thèmes suivants : impact des IED et formulation des politiques (3 études); pratiques de référence concernant l'investissement et le développement des entreprises (3 études); et renforcement de la participation des entreprises aux chaînes de valeur mondiales (1 étude);

c) Élaboration d'un manuel de formation à l'intention des dirigeants de petites et moyennes entreprises;

d) Services consultatifs et assistance aux pays en développement et pays en transition pour la formulation et l'application de politiques d'investissement plus efficaces et davantage axées sur le développement; aide aux petites et moyennes entreprises des pays en développement et pays en transition, en vue de l'application des normes internationales et du renforcement de leur participation aux chaînes de valeur mondiales.

227. Ces activités devraient permettre aux gouvernements et au secteur privé des pays en développement et pays en transition de mieux comprendre les possibilités qui s'offrent d'attirer des IED, d'évaluer et de réviser leur stratégie d'investissement compte tenu de la nouvelle économie mondiale et d'accroître la capacité des entreprises locales de tirer parti de ces investissements et de l'augmentation des débouchés.

Ressources nécessaires

Postes

228. Les ressources additionnelles, d'un montant de 298 000 dollars, permettraient de créer deux nouveaux postes (1 P-5 et 1 P-4) pour : effectuer des travaux de recherche sur l'évaluation de la contribution des IED au développement dans la nouvelle économie mondiale, qui compléteraient les moyens actuellement à la disposition du Chef de la section responsable des études sur les IED et seraient consacrés à l'évaluation de l'impact des IED; et procéder à des analyses décisionnelles des moyens de renforcer la contribution des IED au développement, grâce à des stratégies de développement des entreprises, et de créer des synergies entre ce travail analytique et les activités de renforcement des capacités, de sorte à répondre à l'augmentation des demandes d'assistance plus efficace et plus diversifiée dans ce domaine.

Consultants et experts

229. Des ressources additionnelles, d'un montant de 53 300 dollars, serviraient à financer a) des services de consultant pour la réalisation de trois études de cas (27 000 dollars) et b) une réunion d'experts sur les pratiques optimales et l'élaboration d'un manuel de formation pour l'assistance technique (26 300 dollars).

Voyages du personnel

230. Un montant additionnel de 16 000 dollars permettrait de couvrir le coût des missions d'évaluation des besoins et celui des voyages entrepris pour coordonner l'assistance technique à différents niveaux.

Sous-programme 3. Commerce international**Ressources additionnelles nécessaires : 809 500 dollars**

Tableau 59

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	25 044,7	595,9	25 640,6
Consultants et experts	335,4	133,6	469,0
Voyages du personnel	275,7	80,0	355,7
Services contractuels	49,2	–	49,2
Total	25 705,0	809,5	26 514,5

Tableau 60

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	-	1
D-1	4	1	5
P-5	12	-	12
P-4/3	35	3	38
P-2/1	7	-	7
Total partiel	59	4	63
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	26	–	26
Total partiel	26	–	26
Total	85	4	89

231. Le sous-programme, qui relève de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base, a pour objet d'aider les pays en développement et les pays en transition qui en font la demande à accroître leur efficacité pour ce qui est de faire face aux problèmes et de saisir les possibilités qui s'offrent, et d'optimiser ce faisant la contribution du commerce international (dont les échanges Sud-Sud) de biens et services et de produits de base et du développement du secteur des produits de base et du commerce de ces derniers.

232. Le Consensus de São Paulo adopté à la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2004) prescrit des activités visant à assurer la contribution effective du système de commerce international et des négociations

commerciales (portant notamment sur le commerce, l'environnement et le développement) au développement et à résoudre les problèmes relatifs à l'accès aux marchés et à la pénétration de ces derniers. Dans les conclusions concertées de l'examen à mi-parcours de l'application du Consensus de São Paulo, auquel le Conseil du commerce et du développement a procédé en 2006, la CNUCED a été priée de privilégier, notamment, les questions relatives au commerce, à l'environnement et au développement. À sa onzième session, tenue en mars 2007, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes est convenue que la CNUCED devrait poursuivre ses travaux visant à promouvoir les possibilités de développement découlant de l'interaction du commerce, de l'environnement et du développement. Le Consensus de São Paulo mentionne également les obstacles non tarifaires, dont les normes de produits, parmi les principales préoccupations des pays en développement, notamment dans le contexte des négociations commerciales multilatérales.

233. Le nombre des demandes d'appui sur les questions de commerce et de changements climatiques formulées par les pays en développement augmente actuellement. Les ressources dont elle dispose n'ont pas permis à la CNUCED d'y répondre comme il convient. En conséquence, la proposition du Secrétaire général vise à renforcer le sous-programme pour mieux faire connaître et pour renforcer les capacités des pays en développement de faire face aux importants problèmes découlant de l'interaction du commerce, de l'environnement et du développement, qui intéressent notamment le commerce et le développement durable et les aspects commerce et développement des questions liées à la diversité biologique et aux changements climatiques. Les interactions commerce-environnement-développement et globalisation nécessitent l'adoption de modes de production et de consommation écologiquement durables ainsi qu'une concurrence internationale. La proposition du Secrétaire général permettrait aussi de renforcer les travaux du sous-programme concernant les obstacles non tarifaires afin de combler le manque critique d'information, de données et d'activités dans ce domaine. La CNUCED possède les compétences et connaissances spécialisées voulues pour promouvoir une approche plus globale des questions liées aux obstacles non tarifaires, afin que les conditions d'accès aux marchés, et d'entrée sur ces derniers, des pays en développement, notamment des pays les moins avancés (PMA), puissent être améliorées comme envisagé dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

234. En accordant plus d'attention aux liens entre commerce, environnement et développement durable, le sous-programme devrait permettre ce qui suit :

- a) Donner l'impulsion supplémentaire voulue pour mettre à profit les possibilités nouvelles de développement qu'offrent le commerce et l'investissement, et réduire au maximum les effets néfastes sur l'environnement et les moyens de subsistance;
- b) Anticiper les adaptations nécessaires aux nouvelles prescriptions relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité des aliments sur les principaux marchés d'exportation;
- c) Promouvoir la production et l'exportation de biens et services écologiques;
- d) Procéder à une analyse exhaustive des problèmes naissants concernant les politiques relatives aux changements climatiques et la compétitivité

commerciale; les débouchés commerciaux et les possibilités d'investissement découlant de l'adoption de mesures relatives aux changements climatiques; et les problèmes de compatibilité entre politiques climatiques et règles commerciales;

e) Analyser les liens entre règles commerciales et politiques et mesures de lutte contre les changements climatiques;

f) Appuyer l'organisation de réunions multipartites sur le potentiel du biocommerce, les biocarburants, le commerce et les changements climatiques;

g) Établir des documents analytiques sur les liens entre le commerce et les changements climatiques et élaborer des supports de formation sur les règles du mécanisme de développement respectueux de l'environnement;

h) Assurer, sur demande, des services consultatifs pour les évaluations nationales des possibilités de remplacer l'énergie fossile par les biocarburants, et organiser des séminaires, ateliers et activités de formation sur les liens entre commerce et changements climatiques.

235. Les activités du sous-programme seraient renforcées pour :

a) Favoriser un consensus international concernant la définition, la classification et la quantification des obstacles non tarifaires, et les méthodes applicables en la matière, et appuyer les négociations commerciales tenues aux niveaux régional et multilatéral en vue de recenser et lever ces obstacles;

b) Favoriser un consensus intergouvernemental sur les négociations concernant les obstacles non tarifaires menées aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, pour aider les décideurs et les négociateurs des pays en développement, en particulier les PMA, à renforcer leurs capacités de négociation sur les questions relatives aux obstacles non tarifaires dans les instances multilatérales et promouvoir une collaboration interinstitutions sur ces obstacles qui soit plus cohérente et plus interactive;

c) Étoffer la base de données sur les obstacles non tarifaires du Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS).

236. L'exécution des nouvelles activités touchant le commerce, l'environnement et le développement (en particulier les aspects du commerce et du développement liés aux changements climatiques) devrait renforcer la capacité des pays en développement d'avancer dans la réalisation d'objectifs concernant aussi bien le commerce que les changements climatiques de manière complémentaire aux niveaux international, régional et national et de promouvoir la croissance économique, le développement et la lutte contre la pauvreté. Elle devrait également favoriser l'adoption de politiques commerciales et de mesures de libéralisation des échanges qui facilitent l'accès aux nouveaux biens, services et technologies écologiques et aux nouvelles méthodes de production. L'exécution des nouvelles activités concernant les objectifs non tarifaires devrait contribuer à étayer plus solidement les négociations commerciales – menées aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral – qui sont susceptibles de déboucher sur des accords permettant de remédier efficacement à ces obstacles.

Ressources nécessaires

Postes

237. Le montant additionnel de 595 900 dollars permettrait de créer quatre nouveaux postes (1 D-1 et 3 P-4) pour coordonner l'exécution des futurs travaux sur les questions découlant de la mondialisation qui touchent à la fois la croissance commerciale, la protection de l'environnement et le développement, ainsi que la réduction de la pauvreté; procéder à des travaux de recherche et d'analyse sur les débouchés commerciaux et les possibilités de développement offerts par les biocarburants et les sources d'énergie non renouvelables; fournir des avis, assurer le service des réunions intergouvernementales, contribuer à la formation d'un consensus sur les nouveaux débouchés commerciaux et les nouvelles possibilités de développement liés aux politiques climatiques; assurer le service des réunions intergouvernementales et contribuer à la formation d'un consensus sur les obstacles non tarifaires; fournir un appui technique aux travaux de l'Équipe d'appui multiorganisations sur les obstacles non tarifaires, animée par la CNUCED; et fournir des services consultatifs et mener des activités de suivi, dans les pays en développement et leurs groupements régionaux, pour renforcer la capacité de ces derniers de faire face aux obstacles non tarifaires et de collecter les données correspondantes.

Consultants et experts

238. Le montant additionnel de 133 600 dollars financerait le coût : a) des consultants (81 000 dollars) chargés de réaliser les études de cas et de contribuer aux réunions de groupes d'experts, ainsi qu'à l'élaboration de manuels de formation concernant : l'assistance technique et le renforcement des capacités dans les domaines des biocarburants, du biocommerce et des débouchés commerciaux et possibilités de développement découlant des mesures de lutte contre les changements climatiques; et l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine des obstacles non tarifaires; et b) de deux réunions de groupe d'experts (52 600 dollars), dont l'une portera sur le commerce et l'évolution climatique et l'autre sur les obstacles non tarifaires.

Voyages du personnel

239. Le montant additionnel de 80 000 dollars permettrait de couvrir les voyages entrepris en vue de fournir des services consultatifs aux responsables gouvernementaux sur les politiques climatiques et la compétitivité commerciale et de renforcer les capacités de faire face aux obstacles non tarifaires et rassembler des données en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, et en Asie et dans le Pacifique.

**Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés
et programmes spéciaux**

Ressources additionnelles nécessaires : 687 100 dollars

Tableau 61

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 5

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	7 421,2	561,8	7 983,0
Consultants et experts	267,7	88,6	356,3
Voyages du personnel	155,0	36,7	191,7
Total	7 843,9	687,1	8 531,0

Tableau 62

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	-	1
D-1	1	1	2
P-5	4	-	4
P-4/3	9	2	11
P-2/1	1	-	1
Total partiel	16	3	19
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	-	-	-
Autres classes	8	1	9
Total partiel	8	1	9
Total	24	4	28

240. Les activités proposées au titre du présent sous-programme relèvent de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, qui procède à des travaux d'analyse concernant les problèmes de développement économique propres à ces pays et mène des travaux de recherche et de sensibilisation pour promouvoir la formation d'un consensus, au sein de la communauté internationale d'aide au développement, sur les moyens les plus appropriés de régler ces problèmes.

241. Devant relever le défi de la lutte contre la pauvreté, qui constitue l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation, les États Membres ont souligné à la onzième session de la Conférence la nécessité d'étudier les moyens de faire en sorte

que le commerce et l'investissement contribuent plus efficacement à la lutte contre la pauvreté, notamment, en priant la CNUCED d'examiner les causes de la diminution de la part des PMA dans le commerce mondial et les liens entre le commerce, la croissance et la réduction de la pauvreté, en vue de trouver des solutions à long terme à ces problèmes (TD/410). D'importants progrès ont été réalisés au niveau des idées dans les travaux visant à ce que les pays faibles et défavorisés utilisent mieux le commerce comme instrument de lutte contre la pauvreté en élaborant une politique commerciale fondée sur le développement et en définissant les principaux éléments des politiques de développement des capacités productives. Toutefois, les possibilités limitées du sous-programme en matière de recherche n'ont pas permis de mener toutes ces activités dans le cadre du programme de travail approuvé.

242. Pour accroître la capacité du secrétariat dans ce domaine, des travaux d'analyse et de recherche seraient menés en temps réel dans le cadre du sous-programme sur les grandes tendances économiques mondiales et leurs incidences sur les pays pauvres, en vue de signaler rapidement les situations économiques difficiles et de publier en temps opportun des notes d'information à l'intention des États Membres sur les problèmes nouveaux concernant le commerce et la pauvreté. Des travaux d'analyse et de recherche seraient également menés en ce qui concerne les liens entre commerce, croissance et réduction de la pauvreté, dans le contexte des nouvelles tendances concernant l'inégalité des revenus et l'interdépendance économique mondiale, en ce qu'elles touchent en particulier les PMA et l'Afrique. Les activités de recherche et leurs résultats seront intégrés dans les produits déjà attendus, auxquels s'ajouteront ce qui suit :

- a) Réunion de deux groupes d'experts sur la place de l'Afrique et des PMA dans les tendances concernant les inégalités de revenus et l'interdépendance mondiales, et leurs effets sur les mesures envisagées aux niveaux national et international pour lutter contre la pauvreté;
- b) Réalisation de quatre études de cas et établissement de documents techniques sur l'inégalité des revenus, l'interdépendance et la lutte contre la pauvreté au niveau mondial;
- c) Exposés et communications visant à faire connaître les mesures liées au commerce de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et international;
- d) Conseils sur les orientations possibles, aux niveaux national et régional, pour mettre au point des options et des stratégies commerciales ou liées au commerce en vue de réduire la pauvreté.

243. Ces activités devraient permettre aux gouvernements et à la communauté internationale de mieux comprendre les solutions qui s'offrent aux niveaux national et international de faire du commerce un instrument plus efficace de lutte contre la pauvreté.

Ressources nécessaires

Postes

244. Le montant additionnel de 561 800 dollars permettrait de créer quatre nouveaux postes (1 D-1, 2 P-4 et 1 G-1/G-6) pour mener des activités de recherche sur l'inégalité de revenus et l'interdépendance au niveau mondial et l'élimination de

la pauvreté, en ce qui concerne notamment les PMA et l'Afrique (y compris en faisant appel aux compétences spécialisées d'autres divisions sectorielles de la CNUCED), et de fournir aux gouvernements intéressés des avis sur les options possibles aux niveaux national et international.

Consultants et experts

245. Le montant additionnel de 88 600 dollars servirait à financer : a) des services de consultants (36 000 dollars) pour la réalisation de quatre études de cas; et b) deux réunions de groupe d'experts (52 600 dollars) sur les mesures commerciales et liées au commerce propres à favoriser l'élimination de la pauvreté.

Voyages

246. Le montant additionnel de 36 700 dollars servirait à financer les voyages – quatre en Afrique et quatre en Asie – entrepris aux fins des exposés et des services consultatifs à l'intention des responsables gouvernementaux sur les résultats des travaux de recherche et d'analyse.

Appui au programme

Ressources additionnelles nécessaires : 173 800 dollars

Tableau 63

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	20 522,4	–	20 522,4
Autres dépenses de personnel	1 252,5	–	1 252,5
Consultants et experts	24,8	–	24,8
Voyages du personnel	60,7	–	60,7
Services contractuels	55,3	–	55,3
Frais généraux de fonctionnement	2 586,6	72,6	2 659,2
Dépenses de représentation	51,0	–	51,0
Fournitures et accessoires	1 693,2	46,2	1 739,4
Mobilier et matériel	947,0	55,0	1 002,0
Total	27 193,5	173,8	27 367,3

Ressources nécessaires

Frais généraux de fonctionnement

247. Le montant additionnel de 72 600 dollars permettrait de couvrir les dépenses de communications (66 000 dollars) et de location de mobilier et de matériel (6 600 dollars) afférentes aux 22 nouveaux postes proposés.

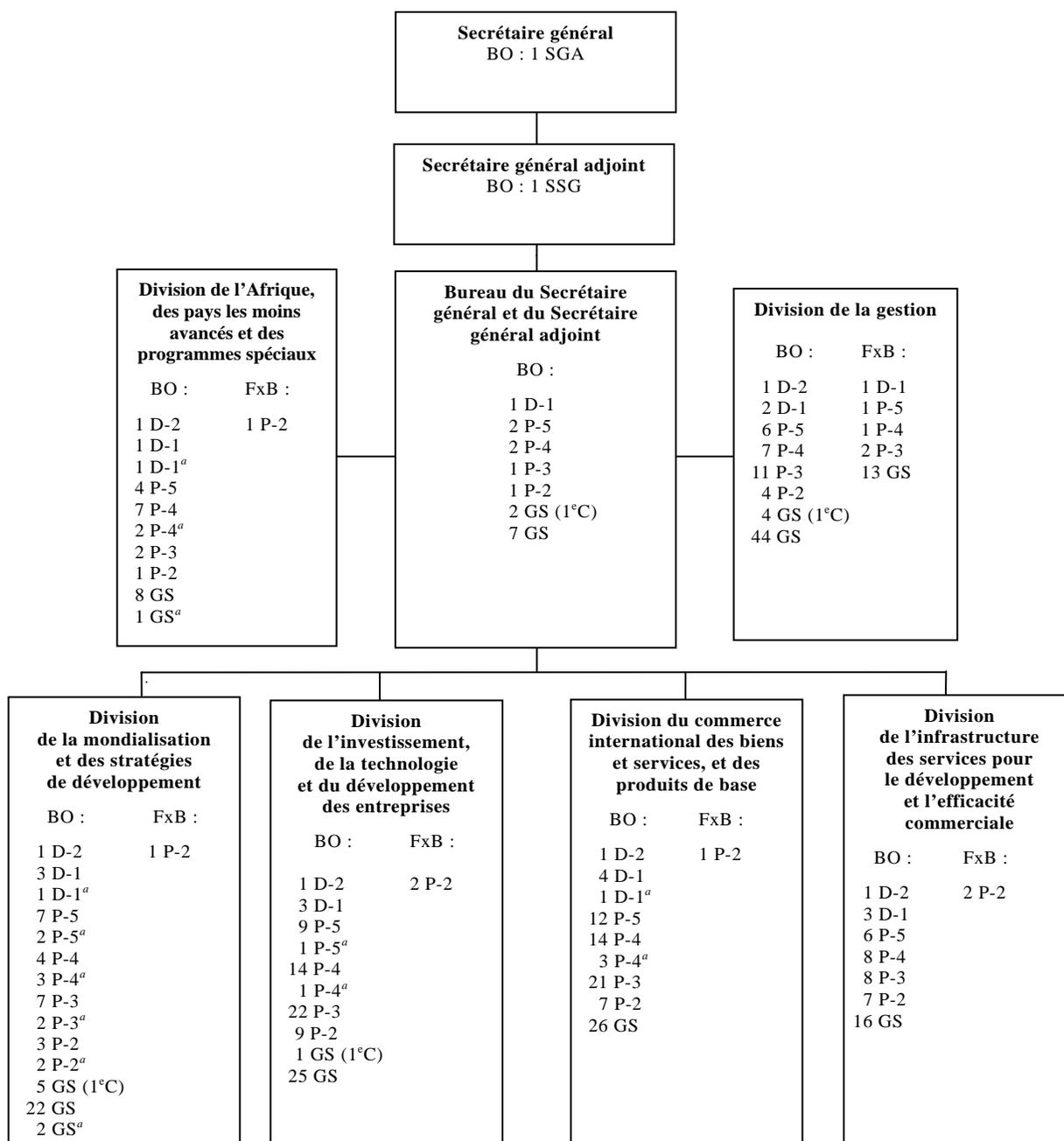
Fournitures et accessoires

248. Le montant additionnel de 46 200 dollars servirait à financer le coût des fournitures et accessoires de bureau non réutilisables, dont les fournitures pour le traitement des données, nécessaires pour les 22 nouveaux postes proposés.

Mobilier et matériel

249. Le montant additionnel de 55 000 dollars servirait à financer l'achat du matériel de bureautique nécessaire pour les 22 nouveaux postes proposés.

**Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement (CNUCED) : organigramme révisé
et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009**



Abréviations : GS = agent des services généraux; GS (1^oC) = agent des services généraux (1^o classe); BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires.

^a Nouveau poste.

VI. Chapitre 17A. Développement économique et social en Afrique

Ressources additionnelles nécessaires : 2 721 400 dollars

Tableau 64

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
1. Organes directeurs	764,2	–	764,2	–
2. Direction exécutive et administration	9 507,2	266,6	9 773,8	3
3. Programme de travail				
Sous-programme 1. Commerce, finances et développement économique	6 726,8	–	6 726,8	–
Sous-programme 2. Sécurité alimentaire et développement durable	5 457,5	–	5 457,5	–
Sous-programme 3. Gouvernance et administration publique	6 400,5	–	6 400,5	–
Sous-programme 4. Information et science et technique au service du développement	5 032,8	–	5 032,8	–
Sous-programme 5. Coopération économique et intégration régionale	3 973,3	–	3 973,3	–
Sous-programme 6. Égalité des sexes et participation des femmes au développement	3 562,2	–	3 562,2	–
Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement				
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	5 771,9	155,7	5 927,6	2
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	5 419,9	252,2	5 672,1	3
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	5 504,4	193,0	5 697,4	2
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	5 526,6	225,2	5 751,8	3
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	5 278,8	256,7	5 535,5	3
Sous-programme 8. Planification du développement et administration	923,7	–	923,7	–
Sous-programme 9. Statistiques	2 725,3	1 167,0	3 892,3	6
Sous-programme 10. Développement social	3 657,4	–	3 657,4	–
Total partiel, 3	65 961,1	2 249,8	68 210,9	22
4. Appui au programme	41 824,3	205,0	42 029,3	3
Total partiel, chapitre 17A	118 056,8	2 721,4	120 778,2	25
5. Chapitre 17B. Bureau des commissions régionales à New York	1 741,4	–	1 741,4	–
Total^a	119 798,2	2 721,4	122 519,6	25

^a Comprend le crédit initialement ouvert de 1 741 400 dollars approuvé pour le Bureau des commissions régionales à New York au titre du chapitre 17B.

Tableau 65
Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	90 004,3	1 755,3	91 759,6
Autres dépenses de personnel	3 181,8	–	3 181,8
Consultants et experts	3 546,5	390,2	3 936,7
Voyages du personnel	2 016,8	408,4	2 425,2
Services contractuels	3 088,2	–	3 088,2
Frais généraux de fonctionnement	9 056,4	15,4	9 071,8
Dépenses de représentation	40,0	–	40,0
Fournitures et accessoires	2 928,5	22,2	2 950,7
Mobilier et matériel	4 453,5	129,9	4 583,4
Subventions et contributions	1 482,2	–	1 482,2
Total^a	119 798,2	2 721,4	122 519,6

^a Comprend le crédit initialement ouvert de 1 741 400 dollars approuvé pour le Bureau des commissions régionales à New York au titre du chapitre 17B.

Tableau 66
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	16	–	16
P-5	41	3	44
P-4/3	144	4	148
P-2/1	29	–	29
Total partiel	232	7	239
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	2	–	2
Total partiel	2	–	2
Autres catégories			
Agents locaux	304	–	304

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Agents du Service mobile	2	–	2
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	18	18
Total partiel	308	18	326
Total^a	540	25	565

^a Comprend les six postes approuvés pour le Bureau des commissions régionales à New York au titre du chapitre 17B.

250. La présente proposition porte sur les principaux domaines qui doivent être immédiatement renforcés compte tenu des activités récemment prescrites par les organes directeurs de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Il s'agit en l'occurrence de renforcer les bureaux sous-régionaux de la Commission et de mettre en œuvre la stratégie de gestion des savoirs; de renforcer la capacité statistique des États Membres; et de coordonner les activités menées par l'ONU au niveau régional pour appuyer l'Union africaine et l'exécution du programme d'appui au NEPAD.

251. Depuis son repositionnement en 2006, la CEA privilégie l'application du plan d'action pour les bureaux sous-régionaux. Le processus en cours de renforcement de ces bureaux consiste essentiellement à appliquer les recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son rapport sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (A/61/471) et que l'Assemblée générale a adoptées dans sa résolution 61/234 sur la base des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (A/60/120). Il devrait permettre d'assurer une présence plus forte au niveau sous-régional, en donnant aux bureaux les moyens de jouer un plus grand rôle dans l'exécution du programme de travail de la Commission, et d'aboutir à ce que les bureaux mènent les efforts visant à donner forme au programme de la Commission au niveau sous-régional, favorisent et soutiennent la mise en œuvre de priorités et programmes sous-régionaux particuliers, et jouent le rôle d'antennes sous-régionales pour la gestion et la mise en réseau des connaissances. Des ressources additionnelles sont par conséquent demandées pour donner les moyens à la CEA d'appliquer intégralement et durablement les recommandations du Secrétaire général.

252. L'attention accrue accordée au développement de la statistique en Afrique obéit à des considérations impérieuses. Ainsi, dans sa résolution 849 (XL), adoptée à sa quarantième session en 2007, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a demandé à la CEA d'accroître son assistance aux pays d'Afrique pour renforcer leurs capacités statistiques, de sorte qu'ils produisent des statistiques de qualité conformes aux normes internationales. Qui plus est, des activités nouvelles sont nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations adoptées en janvier 2008, lors de sa première session, par la Commission africaine de statistique (STATCOM-Afrique) – qui est l'organe de la CEA chargé de la statistique. Les pays d'Afrique doivent pouvoir produire des données crédibles, fiables et exhaustives pour concevoir et appliquer des politiques efficaces et suivre les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement arrêtés à l'échelon national. La contribution de la CEA consiste

essentiellement à suivre la mise en place de capacités statistiques, à renforcer la coordination et l'harmonisation des activités de développement de la statistique, à appuyer l'application des stratégies nationales de développement de la statistique, et à fournir une assistance technique aux États Membres et à en renforcer les capacités. Le crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre du chapitre 17 est constitué de ressources transférées au Centre africain pour la statistique qui vient d'être créé à la CEA; toutefois, des crédits additionnels sont nécessaires pour que la Commission puisse s'acquitter intégralement de ses nouvelles missions.

253. Pour ce qui est de renforcer la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies au niveau régional, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne notamment la coordination régionale de l'appui fourni à l'application du NEPAD. Par exemple, comme suite à la recommandation formulée à sa septième réunion, le Mécanisme de consultation régionale a élargi sa composition pour comprendre des institutions autres que celles des Nations Unies, dont la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et les grandes communautés économiques régionales (CER). En novembre 2007, lors de sa huitième réunion, le Mécanisme a pris des décisions ambitieuses sur les moyens d'approfondir ses travaux et est convenu en particulier que ses neuf groupes sectoriels arrêteraient des plans stratégiques et aligneraient plus étroitement leurs activités sur la structure programmatique de la Commission de l'Union africaine. Qui plus est, la CEA soutient l'exécution du programme décennal de renforcement des capacités à l'appui de l'Union africaine, dans le cadre de l'application de la déclaration signée par l'ONU et l'UA en 2006. Des ressources additionnelles sont donc nécessaires pour que la Commission s'acquitte de ces responsabilités élargies.

Direction exécutive et administration

Ressources additionnelles nécessaires : 266 600 dollars

Tableau 67

Ressources additionnelles nécessaires : direction exécutive et administration

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	8 671,8	247,4	8 919,2
Autres dépenses de personnel	18,0	–	18,0
Consultants et experts	174,4	–	174,4
Voyages du personnel	442,3	19,2	461,5
Services contractuels	200,7	–	200,7
Total	9 507,2	266,6	9 773,8

Tableau 68
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	2	–	2
P-5	4	1	5
P-4/3	13	–	13
Total partiel	21	1	22
Autres catégories			
Agents locaux	18	–	18
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	2	2
Total partiel	18	2	20
Total	39	3	42

254. La Direction exécutive et l'administration englobent le Bureau du secrétaire exécutif, le Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes et les Services d'information et de communication.

255. Dans le cadre de son repositionnement, la Commission a lancé, à compter de 2006, une stratégie de gestion des savoirs pour se donner les moyens d'acquérir des connaissances et de les utiliser et diffuser de façon efficace. En particulier, la stratégie devrait lui permettre de renforcer sa contribution à l'élaboration des politiques en Afrique, en créant des réseaux et des groupes qui facilitent la mise en commun des pratiques et de l'information et en coopérant sur des questions de fond avec les organes et organismes partenaires des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres commissions régionales, avec la participation des principaux théoriciens, praticiens et décideurs d'Afrique et du monde entier.

256. L'objectif immédiat consiste à pérenniser les nouvelles méthodes de travail de la CEA pour créer, partager et diffuser efficacement des savoirs en Afrique, à l'intention des États membres africains, des communautés économiques régionales et les bureaux sous-régionaux de la Commission, et doter les parties intéressées d'instruments leur permettant d'acquérir et de partager ces savoirs et de collaborer plus facilement avec la CEA et ses partenaires.

257. Pour mener, à l'intention des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organes et organismes des Nations Unies, le nombre croissant d'activités conjointes visant à renforcer, partager et diffuser les savoirs, les services d'un coordonnateur de la gestion des connaissances sont nécessaires pour aider le Bureau du Secrétaire exécutif à contrôler et coordonner la bonne application de la stratégie de gestion des savoirs, au sein de la Commission et à l'extérieur.

258. Les activités et produits suivants sont attendus comme suite au renforcement des capacités de la direction exécutive et de l'administration :

- a) Mise au point d'un ensemble essentiel de réseaux de connaissances virtuels;
- b) Création d'un réseau consultatif;
- c) Création d'un mécanisme pour permettre aux partenaires de participer et de contribuer aux groupes facilitant la mise en commun des pratiques dans des domaines thématiques essentiels;
- d) Création d'espaces de travail thématiques;
- e) Mise à jour du cadre de gestion des connaissances;
- f) Assistance aux États Membres, communautés économiques régionales et bureaux sous-régionaux de la Commission pour la mise en œuvre des mesures et activités de gestion des connaissances.

Ressources nécessaires

Postes

259. Le montant additionnel de 247 400 dollars permettrait de créer trois nouveaux postes (1 P-5 et 2 postes d'agent recruté sur le plan national) pour : a) élaborer un plan stratégique d'appui technologique et de renforcement des capacités, qui sera exécuté en vue de fournir des compétences et connaissances essentielles pour accroître durablement les capacités au niveau sous-régional, et appuyer l'application du cadre de gestion des savoirs; b) examiner et analyser les données en vue d'arrêter définitivement le montant des prévisions budgétaires; fournir un appui aux gestionnaires de programme pour la définition des ressources nécessaires aux fins des prévisions budgétaires; et c) contribuer à l'examen des mécanismes de suivi et d'évaluation de la CEA; contribuer à la poursuite de la constitution d'une base pour le traitement, le stockage et la diffusion de toutes les données relatives aux progrès accomplis dans l'exécution du programme par les divers sous-programmes.

Voyages

260. Le montant additionnel de 19 200 dollars couvrirait le coût de cinq missions de trois jours ouvrables chacune, organisées dans les cinq sous-régions pour consulter les principales communautés économiques régionales, en liaison avec les bureaux sous-régionaux, sur l'élaboration du cadre de gestion des savoirs.

Programme de travail

Sous-programme 7. Appui aux activités sous-régionales pour le développement

Ressources additionnelles nécessaires : 1 082 800 dollars

Tableau 69

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 7

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	20 873,9	533,0	21 406,9
Autres dépenses de personnel	1 047,9	–	1 047,9
Consultants et experts	1 643,8	264,1	1 907,9
Voyages du personnel	483,5	200,2	683,7
Services contractuels	876,1	–	876,1
Frais généraux de fonctionnement	1 512,2	6,5	1 518,8
Fournitures et accessoires	543,0	7,8	550,9
Mobilier et matériel	521,2	71,2	592,4
Total	27 501,6	1 082,8	28 584,4

Tableau 70

Postes nécessaires supplémentaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	5	–	5
P-5	8	–	8
P-4/3	40	–	40
P-2/1	8	–	8
Total partiel	61	–	61
Autres catégories			
Agents locaux	42	–	42
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	13	13
Total partiel	42	13	55
Total	103	13	116

261. Les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA chargés d'exécuter les composantes du sous-programme sont respectivement situés à : a) Rabat pour l'Afrique du Nord; b) Niamey pour l'Afrique de l'Ouest; c) Yaoundé pour l'Afrique centrale; d) Kigali pour l'Afrique de l'Est; et e) Lusaka pour l'Afrique australe. La

coordination des activités des bureaux sous-régionaux relève du Bureau du Secrétaire exécutif de la CEA.

262. Les bureaux sous-régionaux de la CEA continuent de se heurter à l'absence d'une capacité adéquate et de ressources opérationnelles. En fait, de nombreuses analyses et recommandations ont été élaborées dans le passé en vue de permettre à ces bureaux de mettre l'accent sur les activités opérationnelles de préférence aux travaux analytiques. Le crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoit une augmentation de la base de ressources des bureaux sous-régionaux, mais on considère que cette augmentation n'est pas suffisante pour permettre à ces bureaux de s'acquitter de leurs vastes responsabilités du fait de l'élargissement de leurs activités dans tous les pays que comptent les sous-régions.

263. Des efforts ont été faits à titre exceptionnel pour redéployer les ressources en poste et les ressources opérationnelles supplémentaires depuis le siège de la CEA au profit des bureaux sous-régionaux en 2007, par suite de l'opération de repositionnement de la CEA en 2006 et de la mise en œuvre de la résolution 61/234 de l'Assemblée générale. Ces efforts doivent cependant être poursuivis, car la nouvelle approche permettrait aux bureaux sous-régionaux d'apporter des contributions importantes à la formulation de programmes clefs aux niveaux national et sous-régional ainsi que de participer plus activement aux travaux analytiques communs et aux activités opérationnelles avec les principaux partenaires, et plus particulièrement les communautés économiques régionales, grâce à l'exécution de programmes pluriannuels et avec le concours des principaux acteurs des Nations Unies en matière de développement par le biais des activités des équipes de pays des Nations Unies.

264. L'instauration de partenariats solides et la constitution de réseaux avec les principaux acteurs du développement dans les sous-régions respectives permettraient de renforcer l'efficacité organisationnelle des bureaux sous-régionaux ainsi que d'améliorer l'exécution des programmes. Les bureaux sous-régionaux sont progressivement remaniés de manière à pouvoir :

- a) Agir en tant que partenaires privilégiés des communautés économiques régionales et d'autres institutions sous-régionales;
- b) Promouvoir et appuyer des priorités et programmes spécifiques et sous-régionaux;
- c) Fonctionner en tant que réseaux sous-régionaux de gestion et de partage des connaissances;
- d) Inciter davantage de membres à prêter leur concours dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies.

265. On compte que les activités/produits ci-après seront exécutés grâce au renforcement des cinq bureaux sous-régionaux :

- a) Organisation de cinq réunions de groupes spéciaux d'experts (une pour chaque sous-région) à l'intention de 20 professionnels au sujet de l'élaboration par la CEA de programmes personnalisés de gestion des connaissances à l'intention des principales communautés économiques régionales;
- b) L'élaboration de cinq publications non récurrentes (une pour chaque pays) sur les manuels de formation de la CEA consacrés à l'élaboration de

programmes personnalisés de gestion des connaissances à l'intention des principales communautés économiques régionales;

c) Cinq missions consultatives (une pour chaque sous-région) à la demande des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales au sujet de l'élaboration par la CEA de programmes personnalisés de gestion des connaissances;

d) Participation aux travaux de certaines équipes de pays des Nations Unies en dehors du pays d'accueil, y compris les voyages du personnel; et

e) Cinq ateliers de renforcement des capacités (un pour chaque sous-région) à l'intention des 20 professionnels au sujet de l'élaboration par la CEA de programmes personnalisés de gestion des connaissances; et voyages du personnel appelé à assurer le service des réunions des groupes d'experts.

266. Les activités supplémentaires proposées consisteraient notamment à a) renforcer la capacité des principales communautés régionales à mettre en œuvre les programmes pluriannuels grâce à l'amélioration des partenariats avec les principales parties prenantes, y compris d'autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement et le secrétariat du NEPAD; et b) renforcer la constitution de réseaux d'informations et de connaissances avec les principales parties prenantes participant aux activités de développement sous-régional, y compris les organismes des Nations Unies, d'autres organisations régionales, les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile.

A. Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Ressources additionnelles nécessaires : 193 000 dollars

Tableau 71

Ressources additionnelles nécessaires : activités sous-régionales en Afrique du Nord

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	4 116,5	82,0	4 198,5
Autres dépenses de personnel	246,0	–	246,0
Consultants et experts	390,7	69,1	459,8
Voyages du personnel	84,6	28,7	113,3
Services contractuels	161,3	–	161,3
Frais généraux de fonctionnement	297,1	1,0	298,1
Fournitures et accessoires	101,7	1,2	102,9
Mobilier et matériel	106,5	11,0	117,5
Total	5 504,4	193,0	5 697,4

Tableau 72
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	–	1
P-4/3	8	–	8
P-2/1	2	–	2
Total partiel	12	–	12
Autres catégories			
Agents locaux	9	–	9
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	2	2
Total partiel	9	2	11
Total	21	2	23

Ressources nécessaires

Postes

267. L'augmentation de 82 000 dollars permettrait de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national, à savoir a) un spécialiste de la gestion des connaissances qui serait chargé d'élaborer et d'appuyer l'application de pratiques communes, de promouvoir la constitution de réseaux de gestion des connaissances pour la sous-région, en collaboration avec les divisions basées au siège de la CEA et sous la direction des bureaux sous-régionaux (directeurs de division, chefs de section/de groupe et responsables opérationnels), ainsi que d'instaurer des partenariats avec les communautés économiques régionales; et b) un spécialiste des communications qui aiderait le bureau sous-régional en ce qui concerne l'élaboration et la gestion d'une stratégie interne de communication conforme aux objectifs et domaines prioritaires de la CEA et qui donnerait des avis sur les activités de communication et de sensibilisation du bureau sous-régional.

Consultants et experts

268. L'augmentation de 69 100 dollars permettrait de tenir une réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'élaboration par la CEA du manuel de formation sur les programmes personnalisés de modélisation de gestion des connaissances dans les principales communautés économiques régionales.

Voyages du personnel

269. L'augmentation de 28 700 dollars permettrait de financer les voyages du personnel en ce qui concerne a) les missions consultatives auprès des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales au sujet de l'élaboration par la CEA de programmes personnalisés de gestion des connaissances; et b) la participation aux

travaux de certaines équipes de pays des Nations Unies en dehors du pays d'accueil, y compris les frais de voyage; et les voyages du personnel chargé d'assurer le service de la réunion du groupe d'experts.

Frais généraux de fonctionnement

270. L'augmentation de 1 000 dollars doit permettre de couvrir le coût de divers objets de dépense récurrents pour les deux nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Fournitures et accessoires

271. L'augmentation de 1 200 dollars permettrait de financer le coût de l'achat de fournitures de bureau, de fournitures informatiques, d'articles de papeterie et de papier de reproduction pour les deux nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Mobilier et matériel

272. L'augmentation de 11 000 dollars permettrait d'acheter du matériel de bureautique (chaises, tables et matériel informatique) pour les deux nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

B. Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Ressources additionnelles nécessaires : 256 700 dollars

Tableau 73

Ressources additionnelles nécessaires : activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	4 096,2	123,0	4 219,2
Autres dépenses de personnel	162,8	–	162,8
Consultants et experts	323,7	55,5	379,2
Voyages du personnel	93,1	58,5	151,6
Services contractuels	188,8	–	188,8
Frais généraux de fonctionnement	246,6	1,5	248,1
Fournitures et accessoires	69,4	1,8	71,2
Mobilier et matériel	98,2	16,4	114,6
Total	5 278,8	256,7	5 536,5

Tableau 74
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	2	–	2
P-4/3	7	–	7
P-2/1	2	–	2
Total partiel	12	–	12
Autres catégories			
Agents locaux	8	–	8
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	3	3
Total partiel	8	3	11
Total	20	3	23

Ressources nécessaires

Postes

273. L'augmentation de 123 000 dollars permettrait de créer trois postes d'administrateur recruté sur le plan national, à savoir a) un spécialiste de la gestion des connaissances chargé d'élaborer et d'appuyer l'application de pratiques communes, de promouvoir la constitution de réseaux de gestion des connaissances pour la sous-région, en collaboration avec les divisions basées au siège de la CEA et sous la direction des bureaux sous-régionaux (directeurs de division, chefs de section de groupe et responsables opérationnels), ainsi que de constituer des partenariats avec les communautés économiques régionales; b) un spécialiste des programmes qui aiderait le bureau sous-régional à apporter des contributions importantes à la formulation des principaux programmes nationaux et sous-régionaux et de participer plus activement aux activités opérationnelles communes avec les communautés économiques régionales partenaires grâce à la mise en œuvre de programmes pluriannuels ainsi qu'avec les principaux acteurs des Nations Unies en matière de développement par le biais des travaux des équipes de pays des Nations Unies; c) un spécialiste des communications qui prêterait son concours en ce qui concerne l'élaboration et la gestion d'une stratégie interne de communication conforme aux buts et domaines prioritaires de la CEA et donnerait des conseils sur les activités de communication et de sensibilisation des bureaux sous-régionaux.

Consultants et experts

274. L'augmentation de 55 500 dollars permettrait de tenir une réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'élaboration par la CEA de manuels de formation aux programmes personnalisés de gestion des connaissances dans les principales communautés économiques régionales.

Voyages du personnel

275. L'augmentation de 58 500 dollars permettrait de financer les voyages du personnel en ce qui concerne a) les missions consultatives auprès des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales sur l'élaboration par la CEA de programmes personnalisés de gestion des connaissances; et b) la participation aux travaux de certaines équipes de pays des Nations Unies en dehors du pays hôte, y compris les frais de voyage; et c) les frais de voyage du personnel chargé d'assurer le service de la réunion du groupe d'experts.

Frais généraux de fonctionnement

276. L'augmentation de 1 500 dollars permettrait de couvrir le coût de divers objets de dépense récurrents pour les trois postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Fournitures et accessoires

277. L'augmentation de 1 800 dollars permettrait de financer l'achat de fournitures de bureau, de fournitures informatiques, d'articles de papeterie et de papier de reproduction pour les trois nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Mobilier et matériel

278. L'augmentation de 16 400 dollars permettrait d'acheter du matériel de bureautique (chaises, tableaux et matériel informatique) pour les trois postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

C. Activités sous-régionales en Afrique centrale

Ressources additionnelles : 155 700 dollars

Tableau 75

Ressources additionnelles nécessaires : activités sous-régionales en Afrique centrale

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	4 140,3	82,0	4 222,3
Autres dépenses de personnel	259,3	–	259,3
Consultants et experts	224,9	39,5	264,4
Voyages du personnel	118,4	21,0	139,4
Services contractuels	159,6	–	159,6
Frais généraux de fonctionnement	480,9	1,0	481,9
Fournitures et accessoires	233,6	1,2	234,18
Mobilier et matériel	154,9	11,0	165,9
Total	5 771,9	155,7	5 927,6

Tableau 76
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	
P-5	1	–	1
P-4/3	9	–	9
P-2/1	1	–	1
Total partiel	12	–	12
Autres catégories			
Agents locaux	8	–	8
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	2	2
Total partiel	8	2	10
Total	20	2	22

Ressources nécessaires

Postes

279. L'augmentation de 82 000 dollars permettrait de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national, à savoir a) un spécialiste de la gestion des connaissances chargé d'élaborer et d'appuyer l'application de pratiques communes, de promouvoir la constitution de réseaux de gestion des connaissances pour la sous-région, en collaboration avec les divisions basées au siège de la CEA et sous la direction du bureau sous-régional (directeurs de division, chefs de section/de groupe et responsables opérationnels), ainsi que d'instaurer des partenariats avec les communautés économiques régionales; et b) un spécialiste des communications qui prêterait son concours en ce qui concerne l'élaboration et la gestion d'une stratégie interne de communication conforme aux buts et domaines prioritaires de la CEA et de donner des conseils sur les activités de communication et de sensibilisation du bureau sous-régional.

Consultants et experts

280. L'augmentation de 39 500 dollars permettrait de tenir une réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'élaboration par la CEA de manuels de formation portant sur des programmes personnalisés de gestion des connaissances dans les principales communautés économiques régionales.

Voyages du personnel

281. L'augmentation de 21 000 dollars permettrait de financer les voyages du personnel en ce qui concerne a) les missions consultatives auprès d'États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales au sujet de l'élaboration par la CEA de programmes personnalisés de gestion des connaissances; b) la participation aux travaux de

certaines équipes de pays des Nations Unies en dehors du pays hôte, y compris les frais de voyage; et c) les voyages du personnel appelé à assurer le service de la réunion du groupe d'experts.

Frais généraux de fonctionnement

282. L'augmentation de 1 000 dollars doit permettre de couvrir le coût de divers objets de dépense récurrents pour les deux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Fournitures et accessoires

283. L'augmentation de 1 200 dollars permettrait de financer le coût de l'achat de fournitures de bureau, de fournitures informatiques, d'articles de papeterie et de papier de reproduction pour les deux nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Mobilier et matériel

284. L'augmentation de 11 000 dollars permettrait d'acheter du matériel de bureautique (chaises, tables et matériel informatique) pour les deux nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan national.

D. Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Ressources additionnelles nécessaires : 252 200 dollars

Tableau 77

Ressources additionnelles nécessaires : activités sous-régionales en Afrique de l'Est

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	4 160,4	123,0	4 283,40
Autres dépenses de personnel	189,5	–	189,5
Consultants et experts	390,1	53,5	443,6
Voyages du personnel	91,8	56,0	147,8
Services contractuels	184,8	–	184,8
Frais généraux de fonctionnement	248,9	1,5	250,4
Fournitures et accessoires	72,0	1,8	73,8
Mobilier et matériel	82,4	16,4	98,8
Total	5 419,9	252,2	5 672,1

Tableau 78
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	2	–	2
P-4/3	8	–	8
P-2/1	1	–	1
Total partiel	12	–	12
Autres catégories			
Agents locaux	8	–	8
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	3	3
Total partiel	8	3	11
Total	20	3	23

Ressources nécessaires

Postes

285. L'augmentation de 123 000 dollars permettrait de créer trois nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan national, à savoir a) un spécialiste de la gestion des connaissances qui serait chargé d'élaborer et d'appuyer l'application de pratiques communes, de promouvoir la constitution de réseaux de gestion des connaissances pour la sous-région, en collaboration avec les divisions basées au siège de la CEA et sous la direction du bureau sous-régional (directeurs de division, chefs de section/de groupe et responsables opérationnels), ainsi que d'instaurer des partenariats avec les communautés économiques régionales; b) un spécialiste des programmes qui aiderait le bureau sous-régional à apporter des contributions importantes à la formulation de programmes clefs nationaux et sous-régionaux et de participer plus activement aux activités opérationnelles conjointes avec les communautés économiques régionales partenaires grâce à la mise en œuvre de programmes pluriannuels ainsi qu'avec les principaux acteurs de développement des Nations Unies par le biais des activités des équipes de pays des Nations Unies; et c) un spécialiste des communications qui prêterait son concours en ce qui concerne l'élaboration et la gestion d'une stratégie interne de communication conforme aux objectifs et aux domaines prioritaires de la CEA et de donner des conseils au sujet des activités de communication et de sensibilisation du bureau sous-régional.

Consultants et experts

286. L'augmentation de 53 500 dollars permettrait de tenir une réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'élaboration par la CEA de manuels de formation concernant les programmes personnalisés de gestion des connaissances dans les principales communautés économiques régionales.

Voyages du personnel

287. L'augmentation de 56 000 dollars permettrait de financer les voyages du personnel en ce qui concerne a) les missions consultatives auprès d'États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales concernant l'élaboration par la CEA de programmes personnalisés de gestion des connaissances; b) la participation aux activités de certaines équipes de pays des Nations Unies en dehors du pays hôte, y compris les frais de voyage du personnel; et c) les voyages du personnel appelé à assurer le service de la réunion du groupe d'experts.

Frais généraux de fonctionnement

288. L'augmentation de 1 500 dollars permettrait de couvrir le coût de divers objets de dépense récurrents en ce qui concerne les trois nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Fournitures et accessoires

289. L'augmentation de 1 800 dollars permettrait de couvrir le coût de l'achat de fournitures de bureautique, de fournitures informatiques, d'articles de papeterie et de papier de reproduction pour les trois nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Mobilier et matériel

290. L'augmentation de 16 400 dollars permettrait d'acheter du matériel de bureautique (chaises, tables et matériel informatique) pour les trois nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

E. Activités sous-régionales en Afrique australe

Ressources additionnelles nécessaires : 225 200 dollars

Tableau 79

Ressources additionnelles nécessaires : activités sous-régionales en Afrique australe

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	4 360,5	123,0	4 483,5
Autres dépenses de personnel	190,3	–	190,3
Consultants et experts	314,4	46,5	360,9
Voyages du personnel	95,6	36,0	131,6
Services contractuels	181,6	–	181,6
Frais généraux de fonctionnement	238,7	1,5	240,2
Accessoires et fournitures	66,3	1,8	68,1
Mobilier et matériel	79,2	16,4	95,6
Total	5 526,6	225,2	5 751,8

Tableau 80
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	2	–	2
P-4/3	8	–	8
P-2/1	12	–	2
Total partiel	13	–	13
Autres catégories			
Agents locaux	9	–	9
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	3	3
Total partiel	9	3	12
Total	22	3	25

Ressources nécessaires

Postes

291. L'augmentation de 123 000 dollars permettrait de créer trois nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan national, à savoir a) un spécialiste de la gestion des connaissances qui serait chargé d'élaborer et d'appuyer l'application de pratiques communes, de promouvoir la constitution de réseaux de connaissances pour la sous-région, en collaboration avec les divisions basées au siège de la CEA et sous la direction du bureau sous-régional (directeurs de division, chefs de section/de groupe et responsables opérationnels), ainsi que d'instaurer des partenariats avec les communautés économiques régionales; b) un spécialiste qui aiderait le bureau sous-régional à apporter des contributions importantes à la formulation de programmes clefs nationaux et sous-régionaux et de participer plus activement aux activités opérationnelles conjointes avec les communautés économiques régionales partenaires grâce à la mise en œuvre de programmes pluriannuels ainsi qu'avec les principaux acteurs de développement des Nations Unies par le biais des activités des équipes de pays des Nations Unies; et c) un spécialiste des communications qui prêterait son concours en ce qui concerne l'élaboration et la gestion d'une stratégie interne de communication conforme aux objectifs et aux domaines prioritaires de la CEA et qui donnerait des conseils sur les activités de communication et de sensibilisation du bureau sous-régional.

Consultants et experts

292. L'augmentation de 46 500 dollars permettrait de tenir une réunion d'un groupe spécial d'experts concernant l'élaboration par la CEA de manuels de formation concernant les programmes personnalisés de gestion des connaissances dans les principales communautés économiques régionales.

Voyages du personnel

293. L'augmentation de 36 000 dollars permettrait de financer les voyages du personnel en ce qui concerne a) les missions consultatives auprès des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organisations sous-régionales et interrégionales aux fins de l'élaboration par la CEA de programmes personnalisés de gestion des connaissances; b) la participation aux activités de certaines équipes de pays des Nations Unies en dehors du pays, y compris les frais de voyage; et c) les voyages du personnel appelé à assurer le service de la réunion du groupe d'experts.

Frais généraux de fonctionnement

294. L'augmentation de 1 500 dollars permettrait de financer divers objets de dépense récurrents pour les trois nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Fournitures et accessoires

295. L'augmentation de 1 800 dollars permettrait de financer le coût de l'achat de fournitures de bureautique, de fournitures informatiques, d'articles de papeterie et de papier de reproduction pour les trois nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Mobilier et matériel

296. L'augmentation de 16 400 dollars permettrait d'acheter du matériel de bureautique (chaises, tables et matériel informatique) pour les trois nouveaux postes proposés d'administrateur recruté sur le plan national.

Sous-programme 9. Statistiques***Ressources additionnelles nécessaires : 1 167 000 dollars***

Tableau 81

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 9

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisée pour 2008-2009</i>
Postes	2 502,6	851,9	3 354,5
Autres dépenses de personnel	3,9	–	3,9
Consultants et experts	132,7	126,1	258,8
Voyages du personnel	51,8	189,0	240,8
Services contractuels	34,3	–	34,3
Total	2725,3	1 167,0	3 892,3

Tableau 82
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	2	3
P-4/3	3	4	7
P-2/1	1	–	1
Total partiel	6	6	12
Autres catégories			
Agents locaux	11	–	11
Total partiel	11	–	11
Total	17	6	23

297. Dans le cadre du repositionnement de la CEA, on a considéré que les statistiques avaient un rang de priorité spécial pour l'organisation. Cette décision stratégique a entraîné une modification radicale des activités statistiques de la CEA et la création du Centre africain de statistique, qui est chargé de l'application de ce sous-programme.

298. Depuis sa création en août 2006, les responsabilités confiées au Centre ont déjà été élargies de manière à répondre aux attentes des parties prenantes, notamment en ce qui concerne l'expansion des moyens dont sont dotés les pays africains pour établir des données économiques et démographiques de qualité, des indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des statistiques ventilées par sexe, conformément aux normes internationales. Grâce à ces activités, une source de données sur l'Afrique faisant autorité permet d'actualiser régulièrement les bases de données, et assure la coordination des activités statistiques en Afrique, de diverses manières et grâce à l'organisation de grandes réunions.

299. Au titre des statistiques sociodémographiques, le Centre africain de statistique dispose d'un administrateur auxiliaire qui s'occupe des enquêtes sur les ménages. Les données provenant des recensements revêtent une importance essentielle aux fins de la planification du développement socioéconomique et de l'établissement de rapports sur le développement national et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans la mesure où un grand nombre d'indicateurs du développement sont établis sur la base des données démographiques. Le Centre doit donc être doté de ressources en personnel supplémentaire.

300. Les données économiques revêtent une importance essentielle aux fins de la planification de la gestion macroéconomique, de la réduction de la pauvreté et de l'intégration régionale; des comptes économiques harmonisés doivent également être établis aux fins de surveillance multilatérale. Malheureusement, moins de 20 % des pays africains ont les moyens voulus pour établir la série minimum de comptes,

conformément au Système de comptabilité nationale de 1993. Outre le cadre central, les pays sont tenus d'établir chaque année la série complète de comptes et de comptes satellites tels que les comptes satellites sur l'environnement, les comptes satellites des sexes/spécificités et les comptes satellites sur le tourisme; afin d'appuyer l'intégration régionale, les pays africains devraient harmoniser leurs méthodes d'établissement des comptes nationaux, des indices de prix et des statistiques commerciales.

301. Le Centre a besoin de disposer d'une équipe chargée de la planification et de la gestion statistiques, notamment pour l'élaboration et la mise en application de la stratégie nationale d'établissement des statistiques, la coordination des données statistiques, les activités de sensibilisation, le suivi des cadres stratégiques du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement de la capacité statistique en Afrique, l'instauration de partenariats et les activités de formation.

302. Les activités que doit entreprendre l'équipe portent notamment sur : l'organisation de réunions à l'intention d'entités telles que la Commission statistique pour l'Afrique, le Forum sur le développement de la statistique en Afrique et le Conseil consultatif sur la statistique en Afrique, ainsi que sur l'élaboration de supports publicitaires à l'occasion de la célébration de la Journée africaine de la statistique, sur la publication de l'Annuaire statistique annuel, des bulletins statistiques et du Journal statistique africain, ainsi que sur l'établissement d'études et de publications non récurrentes. À l'heure actuelle, le Centre africain de statistique est doté d'un poste P-5 et d'un poste P-3, dont les titulaires s'occupent des questions de coordination et d'élaboration des statistiques. En outre, le Centre n'a pas de personnel permanent chargé de la gestion des informations statistiques, notamment l'élaboration et la tenue à jour des bases de données. Une base de données statistiques fondamentales a été établie grâce au concours récent d'un consultant recruté pour une période de brève durée, mais la tenue à jour de cette base nécessite du personnel permanent.

303. Durant la Conférence africaine des ministres des finances, de la planification et du développement économique ainsi qu'à l'occasion de divers forums et réunions, les pays ont demandé à la CEA de réaménager sa Division de statistique, de manière à :

- a) Appuyer l'intégration régionale grâce à l'établissement de comptes, de prix et de données statistiques commerciales harmonisés au niveau national, de comptes nationaux trimestriels et de comptes satellites tenant compte des sexes/spécificités et de comptes environnementaux;
- b) Appuyer la participation des pays africains à la série de recensements de la population et du logement de 2010;
- c) Promouvoir l'élaboration de statistiques visant à renforcer les capacités nationales en vue d'appuyer le développement économique et social de l'Afrique;
- d) Appuyer la compilation de données en ce qui concerne la région africaine, en particulier pour ce qui est des statistiques visant à appuyer l'intégration régionale et l'établissement de cadres de développement;
- e) Renforcer la capacité de traitement des données dont sont dotés les pays africains.

304. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, le programme de travail et le plan d'activité portent sur les produits concernant les recensements de la population et du logement, les statistiques économiques, les bases de données et le développement et la coordination des données statistiques. Les services du Centre africain de statistique seront fournis par le biais d'ateliers de formation, de réunions de groupes d'experts, de publications et de missions consultatives.

305. Le renforcement du Centre africain de statistique permettra à la CEA, dans le cadre du volet développement de l'ONU, de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et l'établissement de rapports à ce sujet, notamment s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que l'intégration du développement statistique dans les plans nationaux par le biais des documents sur les stratégies de réduction de la pauvreté, des objectifs du Millénaire pour le développement et des programmes du NEPAD. En outre, en vertu de son mandat en tant que commission régionale, on compte que la CEA aidera ses États membres et leurs institutions régionales et sous-régionales à harmoniser des statistiques de qualité à l'appui de l'intégration régionale et aux fins de mesurer et de suivre l'exécution des programmes de développement nationaux, régionaux et internationaux. Cela contribuerait largement à renforcer l'harmonisation et la cohérence des statistiques sur l'Afrique, en particulier celles qui concernent les objectifs de développement convenus au niveau international et les objectifs du Millénaire pour le développement.

306. On compte que les activités ci-après seraient exécutées grâce au renforcement du sous-programme :

a) L'organisation de trois réunions de groupes d'experts sur la fourniture d'un appui aux groupes de travail statistiques sur l'harmonisation des indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de la comptabilité nationale et des statistiques des prix;

b) L'élaboration de manuels sur des statistiques harmonisées;

c) L'organisation de deux ateliers sur la Stratégie nationale d'élaboration de statistiques et l'établissement de statistiques économiques de base;

d) La fourniture de services consultatifs aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux autres parties prenantes sur l'harmonisation et la coordination et la participation aux consultations, réunions et conférences interinstitutions portant sur le renforcement et le développement des capacités statistiques;

e) L'élaboration d'un annuaire de comptabilité nationale et d'un annuaire de statistiques démographiques.

307. Des activités et des ressources supplémentaires permettraient de répondre aux nouveaux mandats confiés à la CEA en ce qui concerne le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et l'établissement de rapports à ce sujet, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et l'intégration du développement de données statistiques dans les plans nationaux grâce aux documents sur les stratégies de réduction de la pauvreté, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'exécution du programme du NEPAD.

Ressources nécessaires

Postes

308. L'augmentation de 851 900 dollars permettrait de financer la création de six postes supplémentaires (2 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) pour a) fournir une assistance technique aux pays et entreprendre des collectes rigoureuses de données, des évaluations de la qualité des données, l'élaboration et la collecte de données sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et la comptabilité nationale; b) aider les pays à concevoir et promouvoir des programmes de recensements et d'enquêtes et à entreprendre des collectes rigoureuses de données, à évaluer la qualité des données, ainsi qu'à recueillir des données pour les recensements de la population; c) élaborer et mettre en œuvre un programme régional cartographique sur les recensements et fournir une assistance technique aux pays dans le domaine de la cartographie des recensements; d) élaborer des supports de sensibilisation aux sexes/sensibiliser le personnel de direction des systèmes statistiques nationaux aux questions relatives à l'égalité des sexes et évaluer l'état actuel et la ventilation des données selon le sexe dans les bases de données statistiques nationales et sous-régionales; e) organiser et tenir à jour une base de données centralisée sur les principaux indicateurs socioéconomiques; concevoir, élaborer, dépanner et améliorer les systèmes d'information requis en vue de la prestation efficace de services d'information statistique faciles à utiliser et fonctionnant ponctuellement; et f) concevoir, organiser, planifier et gérer la collecte, l'évaluation, l'analyse, la compilation et la diffusion des données statistiques, à savoir l'*Annuaire statistique africain*, le Recueil d'indicateurs socioéconomiques pour l'Afrique et le Recueil du commerce africain.

Consultants et experts

309. L'augmentation de 126 100 dollars permettrait de financer les réunions de trois groupes d'experts sur l'élaboration et la mise en place du Système de comptabilité nationale de 1993 (Rev.1); l'établissement d'une méthode d'harmonisation des statistiques des prix; et la collecte et le traitement de données et d'informations.

Voyages du personnel

310. L'augmentation de 189 000 dollars permettrait de financer a) les voyages du personnel appelé à se rendre à des réunions pour participer aux séminaires et ateliers de formation de groupe organisés par les bureaux sous-régionaux de la CEA ainsi qu'aux réunions des institutions régionales et sous-régionales (Banque africaine de développement, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne; b) les déplacements officiels du personnel chargé d'évaluer la qualité et de recueillir des données grâce à la fourniture de services consultatifs et d'un appui technique aux bureaux nationaux de statistique et aux communautés économiques régionales, avec la participation des organisations nationales, régionales et sous-régionales aux activités statistiques.

Appui au programme

Ressources additionnelles nécessaires : 205 000 dollars

Tableau 83

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	24 508,7	123,0	24 631,7
Autres dépenses de personnel	1 507,7	–	1 507,7
Consultants et experts	278,8	–	278,8
Voyages du personnel	1 721,3	–	1 721,3
Frais généraux de fonctionnement	7 356,3	8,9	7 365,2
Dépenses de représentation	38,5	–	38,5
Fournitures et accessoires	2309,7	14,4	2 324,1
Mobilier et matériel	3917,6	58,7	3 976,3
Dons et subventions	185,7	–	185,7
Total	41 824,3	205,0	42 029,3

Tableau 84

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	8	–	8
P-4/3	35	–	35
P-2/1	9	–	9
Total partiel	53	–	53
Autres catégories			
Agents locaux	177	–	177
Agents du Service mobile	2	–	2
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	3	3
Total partiel	179	3	182
Total	232	3	235

311. Les ressources nécessaires à cette rubrique doivent permettre de financer l'accroissement du volume de travail et le nombre de postes pouvant être attribués pour fournir un appui à la Division de l'administration. Plus spécifiquement, chacun des administrateurs recrutés sur le plan national prêter son concours et fournira un

appui administratif à la Section des finances, à la Section des services pour les ressources humaines et à la Section de la gestion des installations, respectivement.

Ressources nécessaires

Postes

312. L'augmentation de 123 000 dollars permettrait de financer trois postes d'administrateur recruté sur la plan national, à savoir a) un administrateur recruté sur le plan national chargé de fournir un appui administratif à la Section des finances; b) un administrateur recruté sur le plan national chargé de prêter son concours à la Section des services pour les ressources humaines en vue d'assurer que les activités relatives aux ressources humaines soient pleinement conformes aux règles et réglementations de l'ONU; et c) un administrateur recruté sur le plan national chargé de planifier, d'organiser, de gérer, de superviser, de coordonner et d'exécuter les activités du Groupe des travaux techniques et civils, au sein de la Section de la gestion des installations.

Frais généraux de fonctionnement

313. L'augmentation de 8 900 dollars permettrait de couvrir le coût de divers objets de dépense récurrents concernant les nouveaux postes proposés.

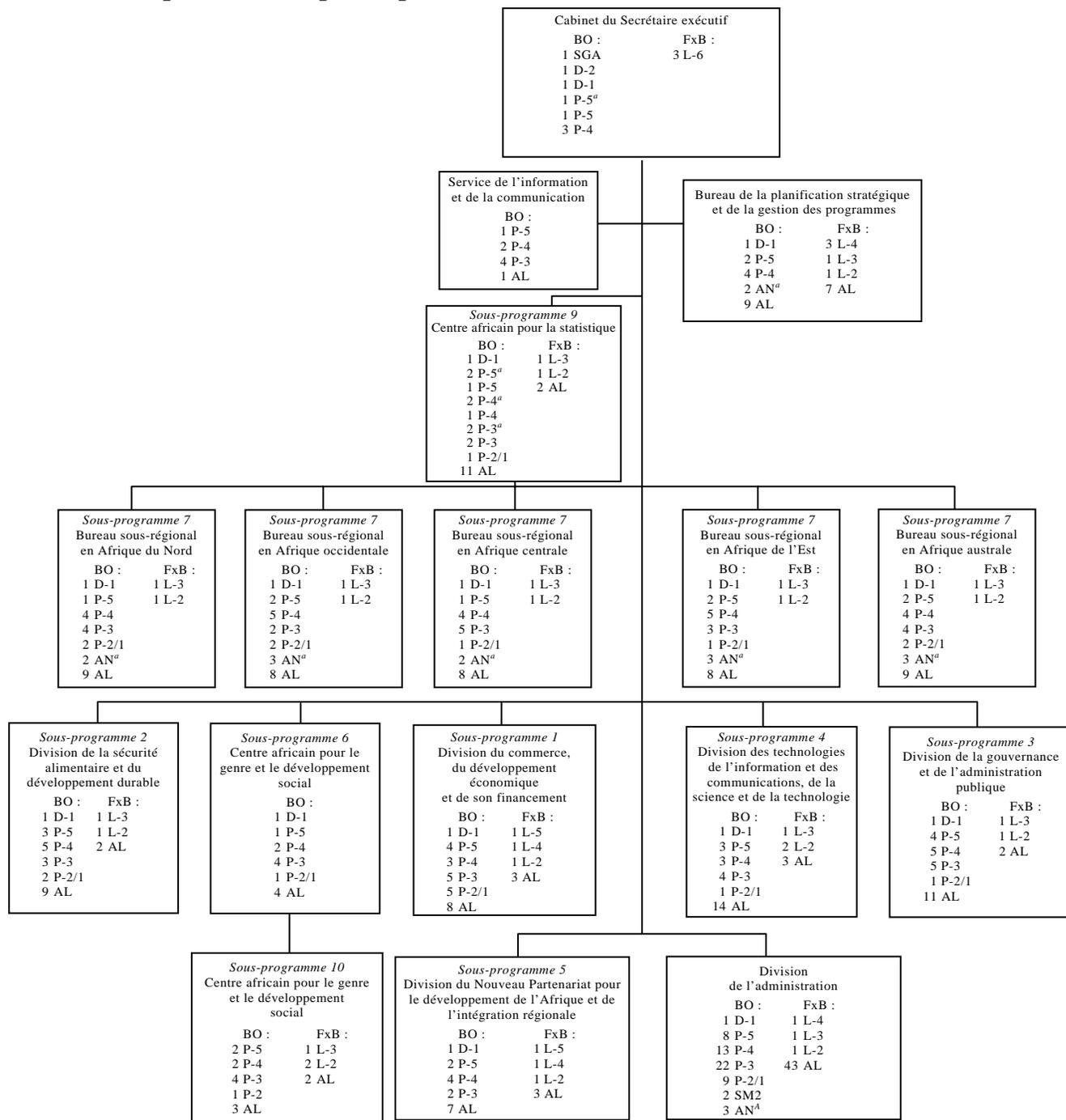
Fournitures et accessoires

314. L'augmentation de 14 400 dollars permettrait de couvrir le coût de l'achat de fournitures de bureau, de fournitures informatiques, d'articles de papeterie et de papier de reproduction pour les nouveaux postes proposés.

Mobilier et matériel

315. L'augmentation de 58 700 dollars permettrait d'acheter du matériel de bureautique (chaises, tables, matériel informatique, etc.) pour le nouveau personnel proposé.

Commission économique pour l'Afrique : organigramme révisé et répartition des postes pendant l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local; SM = agent du Service mobile; BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires.

^a Nouveaux postes.

VII. Chapitre 18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Ressources additionnelles nécessaires : 3 183 900 dollars

Tableau 85

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
1. Organes directeurs	1 029,3	–	1 029,3	–
2. Direction exécutive et administration	5 387,6	–	5 387,6	–
3. Programme de travail				
Sous-programme 1. Pauvreté et développement	7 712,9	(293,2)	7 419,7	(1)
Sous-programme 2. Statistique	3 687,5	–	3 687,5	–
Sous-programme 3. Développement des pays et territoires du Pacifique	1 750,9	3 813,8	5 564,7	24
Sous-programme 4. Commerce et investissement	5 584,2	–	5 584,2	–
Sous-programme 5. Transport et tourisme	5 957,2	(187,8)	5 769,4	(1)
Sous-programme 6. Environnement et développement durable	6 138,0	(187,8)	5 950,2	(1)
Sous-programme 7. Technologies de l'information, des communications et de l'espace	4 726,9	–	4 726,9	–
Sous-programme 8. Développement social, y compris les problèmes sociaux persistants et les problèmes émergents	6 269,1	–	6 269,1	–
Total partiel, 3	41 826,7	3 145,0	44 971,7	21
4. Appui au programme	35 682,8	38,9	35 721,7	–
Total	83 926,4	3 183,9	87 110,3	21

Tableau 86

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	72 740,5	2 018,9	74 759,4
Autres dépenses de personnel	1 229,4	12,5	1 241,9
Consultants et experts	931,0	63,0	994,0
Voyages du personnel	1 385,5	96,0	1 481,5
Services contractuels	855,9	51,0	906,9
Frais généraux de fonctionnement	4 428,8	382,7	4 811,5
Fournitures et accessoires	802,4	39,8	842,2
Mobilier et matériel	1 515,9	520,0	2 035,9

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Dépenses de représentation	31,3	–	31,3
Subventions et contributions	5,7	–	5,7
Total	83 926,4	3 183,9	87 110,3

Tableau 87
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	11	2	13
P-5	32	5	37
P-4	56	1	57
P-3	48	3	51
P-2	35	1	36
Total partiel	184	12	196
Autres catégories			
Agents locaux	243	6	249
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	3	5
Total partiel	245	9	254
Total	429	21	450

316. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) fait office d'antenne régionale des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, exerçant des fonctions normatives, analytiques et de diffusion ainsi que des fonctions opérationnelles, et offrant aussi un cadre important où la région Asie-Pacifique peut définir son optique vis-à-vis des problèmes mondiaux, et forger un consensus, conformément à la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, en date du 31 juillet 1998.

317. À ne considérer même que la seule ampleur et l'échelle des problèmes de développement dans la région d'Asie et du Pacifique, on comprend que ce qui se passe dans la région de la CESAP sera déterminant pour le succès ou l'échec de l'action engagée par la communauté internationale pour réaliser les objectifs de développement convenus au plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La nécessité de renforcer la dimension régionale du pilier développement dans la région Asie-Pacifique gagne de ce fait en urgence et en priorité.

318. Dans les résolutions qu'elle a récemment adoptées, la Commission a réaffirmé le rôle unique de la CESAP, seul cadre intergouvernemental polyvalent où les pays d'Asie et du Pacifique puissent délibérer des problèmes économiques et sociaux et des autres problèmes connexes du développement. Il s'agit notamment de la résolution 63/1 du 23 mai 2007, la Déclaration d'Almaty commémorant le sixième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et de la résolution 63/4 du 23 mai 2007 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP.

319. La CESAP ayant reçu ces mandats, son secrétariat a travaillé en étroite liaison avec ses États membres pour la repositionner et en réviser les structures – mécanisme intergouvernemental, programme et secrétariat – de manière qu'elle puisse exécuter plus efficacement les tâches qui lui sont confiées et les services qu'elle assure à ses membres.

320. Une évaluation externe de la CESAP, réalisée au milieu de 2006, a permis de constater que l'une des grandes difficultés constamment rencontrées a été de réaliser toute une gamme de tâches décidées par la Commission dans les limites des ressources approuvées, ce qui a mis à dure épreuve les ressources financières comme humaines de l'organisation.

321. Par ailleurs, la structure actuelle du secrétariat de la CESAP limite les possibilités qu'a l'organisation de répondre aux attentes de plus en plus ambitieuses des États membres, qui se sont traduites par des mandats élargis. Plusieurs évaluations externes récentes, et les informations en retour communiquées par plusieurs États membres, ont manifesté que pour d'aucuns le programme de travail n'était pas réparti comme il le faudrait pour répondre aux besoins différents des cinq sous-régions de la CESAP : Asie de l'Est et du Nord-Est; Asie du Nord et Asie centrale; Asie du Sud et du Sud-Ouest; Asie du Sud-Est; Pacifique.

322. Selon un autre rapport d'évaluation, la CESAP est organisée pour s'occuper de développement des capacités de manière très centralisée. Depuis sa création en 1947, elle a réussi à s'occuper d'une région très vaste de manière limitée. La majeure partie de son programme de travail est planifiée et exécutée depuis son siège de Bangkok. Elle n'a créé qu'un seul bureau sous-régional, dans le Pacifique, les quatre autres sous-régions n'ayant pas de bureau analogue qui puisse servir de base pour la planification et l'exécution de programmes répondant à leurs priorités propres. Pour étoffer réellement les capacités institutionnelles et organisationnelles en préconisant des politiques et en pratiquant une coopération technique ciblée, il faudrait une présence sous-régionale renforcée et une concentration plus précise des programmes sous-régionaux.

323. Il est donc proposé de créer quatre bureaux – deux bureaux sous-régionaux, un bureau pour le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC), et un bureau de liaison – et de renforcer le bureau sous-régional pour le Pacifique. Ces bureaux seraient donc les suivants :

- a) Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est (Chine, Japon, Mongolie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée);
- b) Bureau du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale (Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan);

c) Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Iran (République islamique d'), Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka et Turquie);

d) Bureau de liaison pour l'Asie du Sud-Est (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam);

e) Bureau sous-régional pour le Pacifique (Australie, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu).

324. Les bureaux sous-régionaux et le Bureau du Programme spécial auraient pour attributions :

a) D'exécuter le programme de la Commission à l'échelon sous-régional en faisant le lien entre les sous-régions et le siège de la Commission;

b) De promouvoir et de soutenir les priorités et les programmes propres à la sous-région, chacun d'entre eux se concentrant sur les secteurs prioritaires pour les États membres de la sous-région;

c) De fonctionner comme centre nerveux sous-régional pour la gestion des savoirs et des réseaux;

d) De piloter l'exécution des activités d'assistance technique et de faire office d'agent exécutant de la Commission dans les différentes sous-régions;

e) D'établir d'étroites relations de collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région correspondante, et d'encourager la coordination des activités des organismes des Nations Unies au niveau sous-régional. Les bureaux sous-régionaux peuvent susciter à ce niveau des relations synergiques et une bonne coopération, tout en tirant parti de la forte présence régionale de la Commission, notamment de ses compétences très étendues et de son pouvoir rassembleur;

f) De constituer des partenariats et des réseaux solides avec les autres acteurs intervenant dans les sous-régions, notamment les autres organes intergouvernementaux sous-régionaux, afin de promouvoir la coopération sous-régionale au sein de la région.

En outre, le bureau de liaison pour l'Asie du Sud-Est se concentrerait plus particulièrement sur les attributions a), b), c) et f) ci-dessus.

325. La proposition actuelle tendant à renforcer le pilier développement des Nations Unies donnerait de meilleurs moyens de coopération sous-régionale à la CESAP grâce à la création ou au renforcement des cinq bureaux mentionnés ci-dessus. Outre le renforcement des capacités pour le programme de travail que nécessiterait l'exécution de programmes supplémentaires mieux ciblés aidant les États membres à réaliser les objectifs de développement convenus au plan international, dont les OMD, il faudrait consolider les fonctions de gestion et de contrôle en étoffant le rôle de coordination correspondant à la Direction exécutive et l'administration.

326. Le sous-programme 3 actuel, Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique, deviendrait « Activités sous-régionales de développement ». Il comprendrait les activités qu'exécuterait le bureau sous-régional du Pacifique, qui

existe déjà, ainsi que celles qui seraient confiées aux deux bureaux sous-régionaux nouveaux (Asie de l'Est et du Nord-Est, et Asie du Sud et du Sud-Ouest), au bureau du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, et au bureau de liaison pour l'Asie du Sud-Est. On aurait l'assurance ainsi de tenir réellement compte en toute équité des priorités particulières à chacune des cinq sous-régions de la CESAP.

327. Aucune modification n'aurait à être apportée à ce stade aux réalisations escomptées; mais le redéploiement de postes depuis les sous-programmes 1, 5 et 6 permettrait grâce à une capacité plus étoffée de renforcer les activités de fond dans les bureaux sous-régionaux nouvellement créés, surtout en forgeant de nouveaux partenariats et exécutant plus rapidement des services mieux ciblés répondant à la demande des États membres.

328. On ajouterait des produits pour : les services à assurer aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts qui s'occupent des difficultés, des lacunes et des succès de la poursuite des OMD; d'autres activités de fond dont des sites Web sous-régionaux, la promotion des réseaux de savoirs et la mise en commun de pratiques de référence; et des activités de coopération technique, visant les réseaux sous-régionaux de savoirs, par des études de chercheur et des ateliers.

Programme de travail

Sous-programme 1. Pauvreté et développement

Diminution des ressources nécessaires : 293 200 dollars

Tableau 88

Réduction des ressources nécessaires : sous-programme 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	7 231,3	(293,2)	6 938,1
Consultants et experts	202,2	–	202,2
Voyages du personnel	74,4	–	74,4
Services contractuels	205,0	–	205,0
Total	7 712,9	(293,2)	7 419,7

Tableau 89

Diminution des postes nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	4	–	4
P-4/3	12	(1)	11

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
P-2	4	–	4
Total partiel	21	(1)	20
Autres catégories			
Agents locaux	16	–	16
Total partiel	16	–	16
Total	37	(1)	36

Ressources nécessaires

Postes

329. La diminution de 293 200 dollars au sous-programme 1, Pauvreté et développement, résulterait du redéploiement d'un poste de classe P-4 au bureau sous-régional proposé pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, où le titulaire s'occuperait à l'échelon sous-régional d'activités visant la pauvreté et le développement.

Sous-programme 3. Activités sous-régionales de développement

Ressources additionnelles nécessaires : 3 813 800 dollars

Tableau 90

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	1 429,1	2 687,7	4 116,8
Autres dépenses de personnel	–	12,5	12,5
Consultants et experts	5,8	63,0	68,8
Voyages du personnel	66,0	57,1	123,1
Services contractuels	23,2	51,0	74,2
Frais généraux de fonctionnement	184,4	382,7	567,1
Fournitures et accessoires	18,0	39,8	57,8
Mobilier et matériel	24,4	520,0	544,4
Total	1 750,9	3 813,8	5 564,7

Tableau 91
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	2	3
P-5	–	5	5
P-4/3	2	5	7
P-2	1	3	4
Total partiel	4	15	19
Autres catégories			
Agents locaux	3	6	9
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	3	3
Total partiel	3	9	12
Total	7	24	31

Ressources nécessaires

Postes

330. Le montant additionnel de 3 813 800 dollars comprendrait : a) 2 687 700 dollars correspondant à 24 postes (21 postes nouveaux et 3 redéployés); b) 1 126 100 dollars pour des dépenses autres que les postes, nécessitées par la création de quatre bureaux sous-régionaux et le renforcement du bureau existant pour le Pacifique. Les ressources nécessaires pour chacun des bureaux sous-régionaux sont indiquées ci-après.

Asie du Sud et du Sud-Ouest

Ressources nécessaires

Postes

331. L'augmentation proposée de 645 700 dollars correspond : a) à la création proposée de sept postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 2 AL, 1 AN), dont les titulaires seraient chargés : d'exécuter le programme de travail à l'échelon sous-régional, faisant le lien entre la sous-région et le siège de la CESAP; de promouvoir et de soutenir les priorités et les programmes propres à la sous-région; de fonctionner comme centre nerveux sous-régional pour la gestion des savoirs et des réseaux; d'exécuter des activités d'assistance technique et d'établir d'étroites relations de collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région; b) au redéploiement d'un poste de classe P-4 depuis le sous-programme 1, Pauvreté et développement, dont le titulaire mènerait les activités relevant de ce thème à l'échelon de la sous-région.

Autres dépenses de personnel

332. L'augmentation de 2 500 dollars correspond à : a) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui assurerait un appui de secrétariat pendant les périodes de pointe et remplacerait les fonctionnaires en congé annuel, de maladie et de maternité (1 500 dollars); b) des heures supplémentaires pour les périodes de pointe et le sursalaire de nuit, lors des préparatifs de réunions, de manifestations d'information, et pour d'autres nécessités ponctuelles (1 000 dollars).

Consultants et experts

333. L'augmentation de 21 500 dollars correspond aux coûts d'une réunion spéciale d'experts et du rapport sur les lacunes constatées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Voyages du personnel

334. L'augmentation de 20 000 dollars correspond aux voyages qui ne peuvent être remplacés par la téléconférence ou la vidéoconférence – participation aux réunions annuelles de la Commission et de ses comités portant sur des sujets intéressant la sous-région, par exemple le bilan commun de pays ou le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et à des consultations avec des responsables gouvernementaux et d'autres acteurs nationaux, pour l'évaluation des besoins, la planification conjointe et les évaluations de la CESAP.

Services contractuels

335. L'augmentation de 14 400 dollars est destinée à : a) des services contractuels de soutien et de maintenance de logiciels pour l'infrastructure du bureau (9 600 dollars) et b) des services locaux de formation du personnel (4 800 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

336. L'augmentation de 118 000 dollars correspond : a) au coût de location et d'entretien des locaux (48 000 dollars); b) à l'entretien du mobilier et du matériel, aux services collectifs de distribution, aux communications et aux services divers (68 000 dollars); c) à la location de locaux de réunions et de conférence (2 000 dollars).

Fournitures et accessoires

337. L'augmentation de 11 800 dollars est destinée à des fournitures supplémentaires de traitement des données, du papier de photocopie, de la papeterie et des fournitures diverses telles que combustible, livres de bibliothèque, périodiques et abonnements.

Mobilier et matériel

338. L'augmentation de 160 000 dollars correspond à l'achat : a) de mobilier de bureau (55 000 dollars); b) de matériel de bureau (69 000 dollars); c) de matériel de transport (30 000 dollars); d) d'autres matériels divers, notamment de sécurité incendie et de construction (6 000 dollars).

Asie de l'Est et du Nord-Est

Ressources nécessaires

Postes

339. L'augmentation proposée de 592 900 dollars correspond à : a) la création proposée de six postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 AL, 1 AN), dont les titulaires seraient chargés : d'exécuter le programme de travail à l'échelon sous-régional, faisant le lien entre la sous-région et le siège de la CESAP; de promouvoir et de soutenir les priorités et les programmes propres à la sous-région; de fonctionner comme centre nerveux sous-régional pour la gestion des savoirs et des réseaux; d'exécuter des activités d'assistance technique et d'établir d'étroites relations de collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région; b) au redéploiement d'un poste de classe P-2 depuis le sous-programme 6, Environnement et développement durable, dont le titulaire mènerait les activités relevant de ce thème à l'échelon de la sous-région.

Autres dépenses de personnel

340. L'augmentation de 2 500 dollars correspond à : a) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui assurerait un appui de secrétariat pendant les périodes de pointe et remplacerait les fonctionnaires en congé annuel, de maladie et de maternité (1 500 dollars); b) des heures supplémentaires pour les périodes de pointe et le sursalaire de nuit, lors des préparatifs de réunions, de manifestations d'information, et pour d'autres nécessités ponctuelles (1 000 dollars).

Consultants et experts

341. L'augmentation de 21 500 dollars correspond aux coûts d'une réunion spéciale d'experts et du rapport sur les lacunes constatées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Voyages du personnel

342. L'augmentation de 12 000 dollars correspond aux voyages qui ne peuvent être remplacés par la téléconférence ou la vidéoconférence – participation aux réunions annuelles de la Commission et de ses comités portant sur des sujets intéressant la sous-région, par exemple le bilan commun de pays ou le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et à des consultations avec des responsables gouvernementaux et d'autres acteurs nationaux, pour l'évaluation des besoins, la planification conjointe et les évaluations de la CESAP.

Services contractuels

343. L'augmentation de 9 600 dollars est destinée à des services contractuels de soutien et de maintenance de logiciels pour l'infrastructure du bureau (9 600 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

344. L'augmentation de 111 700 dollars correspond : a) au coût de location et d'entretien des locaux (49 900 dollars); b) à l'entretien du mobilier et du matériel, aux services collectifs de distribution, aux communications et aux services divers

(60 000 dollars); c) à la location de locaux de réunions et de conférence (1 800 dollars).

Fournitures et accessoires

345. L'augmentation de 10 700 dollars est destinée à des fournitures supplémentaires de traitement des données, du papier de photocopie, de la papeterie et des fournitures diverses telles que combustible, livres de bibliothèque, périodiques et abonnements.

Mobilier et matériel

346. L'augmentation de 152 000 dollars correspond à l'achat : a) de mobilier de bureau, tel que fauteuils, bureaux, tiroirs, armoires, rayonnages de bibliothèque et cloisons (57 000 dollars); b) de matériel informatique et de bureau, tel qu'ordinateurs, imprimantes, télécopieuses et photocopieuses, serveur, autocommutateur privé (60 000 dollars); c) de matériel de transport (30 000 dollars); d) d'autres matériels divers, notamment de sécurité incendie et de construction (5 000 dollars).

Pacifique

Ressources nécessaires

Postes

347. L'augmentation proposée de 228 100 dollars correspond à la création proposée de deux postes (1 P-5, 1 P-3) en sus des 7 postes existants (1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 3 AL), dont les titulaires seraient chargés : d'exécuter le programme de travail à l'échelon sous-régional, faisant le lien entre la sous-région et le siège de la CESAP; de promouvoir et de soutenir les priorités et les programmes propres à la sous-région; de fonctionner comme centre nerveux sous-régional pour la gestion des savoirs et des réseaux; d'exécuter des activités d'assistance technique.

Autres dépenses de personnel

348. L'augmentation de 2 500 dollars correspond à : a) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui assurerait un appui de secrétariat pendant les périodes de pointe et remplacerait les fonctionnaires en congé annuel, de maladie et de maternité (1 500 dollars); b) des heures supplémentaires pour les périodes de pointe et le sursalaire de nuit, lors des préparatifs de réunions, de manifestations d'information, et pour d'autres nécessités ponctuelles (1 000 dollars).

Consultants et experts

349. L'augmentation de 20 000 dollars correspond aux coûts de la réunion spéciale annuelle d'experts et du rapport sur les lacunes constatées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Voyages du personnel

350. L'augmentation de 5 000 dollars correspond à une représentation plus étoffée du personnel du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique,

aux voyages qui ne peuvent être remplacés par la téléconférence ou la vidéoconférence – participation aux réunions annuelles de la Commission et de ses comités portant sur des sujets intéressant la sous-région, par exemple le bilan commun de pays ou le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et à des consultations avec des responsables gouvernementaux et d'autres acteurs nationaux, pour l'évaluation des besoins, la planification conjointe et les évaluations de la CESAP.

Services contractuels

351. L'augmentation de 11 400 dollars est destinée à des services contractuels de soutien et de maintenance de systèmes informatiques appuyant la mise en réseaux des savoirs et à des services de bibliothèque virtuelle.

Frais généraux de fonctionnement

352. L'augmentation de 22 000 dollars correspond au coût de location et d'entretien des bureaux et des parties communes pour les titulaires des nouveaux postes proposés.

Fournitures et accessoires

353. L'augmentation de 2 700 dollars est destinée à des fournitures supplémentaires de traitement des données, du papier de photocopie, de la papeterie et à des fournitures diverses telles que combustible, livres de bibliothèque, périodiques et abonnements.

Mobilier et matériel

354. L'augmentation de 25 000 dollars correspond au coût du mobilier de bureau supplémentaire destiné aux titulaires des nouveaux postes proposés.

Asie du Nord et Asie centrale

Ressources nécessaires

Postes

355. L'augmentation proposée de 277 200 dollars correspond : a) à la création proposée de trois postes (1 P-5, 1 AL, 1 AN), dont les titulaires seraient chargés : d'exécuter le PSEPAC et d'épauler le fonctionnement du bureau en tant que centre nerveux sous-régional pour la gestion des savoirs et des réseaux; d'établir d'étroites relations de collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région; b) au redéploiement d'un poste de classe P-2 depuis le sous-programme 5, Transport et tourisme, dont le titulaire mènerait les activités relevant de ce thème à l'échelon de la sous-région.

Autres dépenses de personnel

356. L'augmentation de 2 500 dollars correspond à : a) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui assurerait un appui de secrétariat pendant les périodes de pointe et remplacerait les fonctionnaires en congé annuel, de maladie et de maternité (1 500 dollars); b) des heures supplémentaires pour les périodes de

pointe et le sursalaire de nuit, lors des préparatifs de réunions, de manifestations d'information, et pour d'autres nécessités ponctuelles (1 000 dollars).

Voyages du personnel

357. L'augmentation de 11 400 dollars correspond aux voyages qui ne peuvent être remplacés par la téléconférence ou la vidéoconférence – participation aux réunions annuelles de la Commission et de ses comités portant sur des sujets intéressant la sous-région, par exemple le bilan commun de pays ou le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et à des consultations avec des responsables gouvernementaux et d'autres acteurs nationaux, pour l'évaluation des besoins, la planification conjointe et les évaluations de la CESAP.

Services contractuels

358. L'augmentation de 6 000 dollars est destinée à des services contractuels de soutien et de maintenance de logiciels pour l'infrastructure du bureau.

Frais généraux de fonctionnement

359. L'augmentation de 75 000 dollars correspond : a) au coût de location et d'entretien des locaux (44 000 dollars); b) à l'entretien du mobilier et du matériel, aux services collectifs de distribution, aux communications et aux services divers (31 000 dollars).

Fournitures et accessoires

360. L'augmentation de 7 300 dollars est destinée à des fournitures supplémentaires de traitement des données, du papier de photocopie, de la papeterie et à des fournitures diverses telles que livres de bibliothèque, périodiques et abonnements.

Mobilier et matériel

361. L'augmentation de 100 000 dollars correspond à l'achat : a) de mobilier de bureau (50 000 dollars); b) de matériel informatique et de bureau (50 000 dollars) destinés aux titulaires des nouveaux postes demandés.

Asie du Sud-Est

Ressources nécessaires

Postes

362. L'augmentation de 275 100 dollars s'explique par la création demandée de trois postes (1 P-5, 1 P-3 et 1 AL) qui feraient le lien avec le siège de la Commission pour la constitution de partenariats avec d'autres organisations sous-régionales, dont le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération Sud-Sud, tous deux basés à Jakarta. Le bureau s'occuperait plus particulièrement aussi des questions de coopération Sud-Sud pour la prévention des catastrophes, et s'emploierait à améliorer la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine.

Autres dépenses de personnel

363. L'augmentation de 2 500 dollars correspond à : a) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui assurerait un appui de secrétariat pendant les périodes de pointe et remplacerait les fonctionnaires en congé annuel, de maladie et de maternité (1 500 dollars); b) des heures supplémentaires pour les périodes de pointe et le sursalaire de nuit, lors des préparatifs de réunions, de manifestations d'information, et pour d'autres nécessités ponctuelles (1 000 dollars).

Voyages du personnel

364. L'augmentation de 8 700 dollars correspond aux voyages qui ne peuvent être remplacés par la téléconférence ou la vidéoconférence – participation aux réunions annuelles de la Commission et de ses comités portant sur des sujets intéressant la sous-région, par exemple le bilan commun de pays ou le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et à des consultations avec des responsables gouvernementaux et d'autres acteurs nationaux, pour l'évaluation des besoins, la planification conjointe et les évaluations de la CESAP.

Services contractuels

365. L'augmentation de 9 600 dollars est destinée à : a) des services contractuels de soutien et de maintenance de logiciels pour l'infrastructure du bureau (6 000 dollars); et b) des services locaux de formation du personnel (3 600 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

366. L'augmentation de 56 000 dollars correspond : a) au coût de location et d'entretien des locaux (28 000 dollars); b) à l'entretien du mobilier et du matériel, aux services collectifs de distribution, aux communications et aux services divers (28 000 dollars).

Fournitures et accessoires

367. L'augmentation de 7 300 dollars est destinée à des fournitures supplémentaires de traitement des données, du papier de photocopie, de la papeterie et à des fournitures diverses telles que livres de bibliothèque, périodiques et abonnements.

Mobilier et matériel

368. L'augmentation de 83 000 dollars correspond à l'achat : a) de mobilier de bureau (50 000 dollars); b) de matériel informatique et de bureau (33 000 dollars) pour les titulaires des nouveaux postes demandés.

Sous-programme 5. Transport et tourisme**Diminution des ressources nécessaires : 187 800 dollars**

Tableau 92

Diminution des ressources nécessaires : sous-programme 5

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	5 754,3	(187,8)	5 566,5
Consultants et experts	77,8	–	77,8
Voyages du personnel	117,7	–	117,7
Services contractuels	7,4	–	7,4
Total	5 957,2	(187,8)	5 769,4

Tableau 93

Diminution des postes nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	3	–	3
P-4/3	10	–	10
P-2	3	(1)	2
Total partiel	17	(1)	16
Autres catégories			
Agents locaux	12	–	12
Total partiel	12	–	12
Total	29	(1)	28

Ressources nécessaires*Postes*

369. La diminution de 187 800 dollars au sous-programme 5, Transport et tourisme, s'explique par le redéploiement d'un poste de classe P-2 vers le bureau sous-régional qu'il est proposé d'ouvrir pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et dont le titulaire serait chargé à l'échelon sous-régional des activités de la Commission touchant les transports.

Sous-programme 6. Environnement et développement durable

Diminution des ressources nécessaires : 187 800 dollars

Tableau 94

Diminution des ressources nécessaires : sous-programme 6

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	5 924,9	(187,8)	5 737,1
Consultants et experts	114,8	–	114,8
Voyages du personnel	75,8	–	75,8
Services contractuels	22,5	–	22,5
Total	6 138,0	(187,8)	5 950,2

Tableau 95

Diminution des postes nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	3	–	3
P-4/3	10	–	10
P-2	4	(1)	3
Total partiel	18	(1)	17
Autres catégories			
Agents locaux	13	–	13
Total partiel	13	–	13
Total	31	(1)	30

Ressources nécessaires

Postes

370. La diminution de 187 800 dollars au sous-programme 6, Environnement et développement durable, s'explique par le redéploiement d'un poste de classe P-2 vers le bureau sous-régional qu'il est proposé d'ouvrir pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, et dont le titulaire serait chargé à l'échelon sous-régional des activités de la Commission touchant l'environnement et le développement durable.

Appui au programme

Ressources additionnelles nécessaires : 38 900 dollars

Tableau 96

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

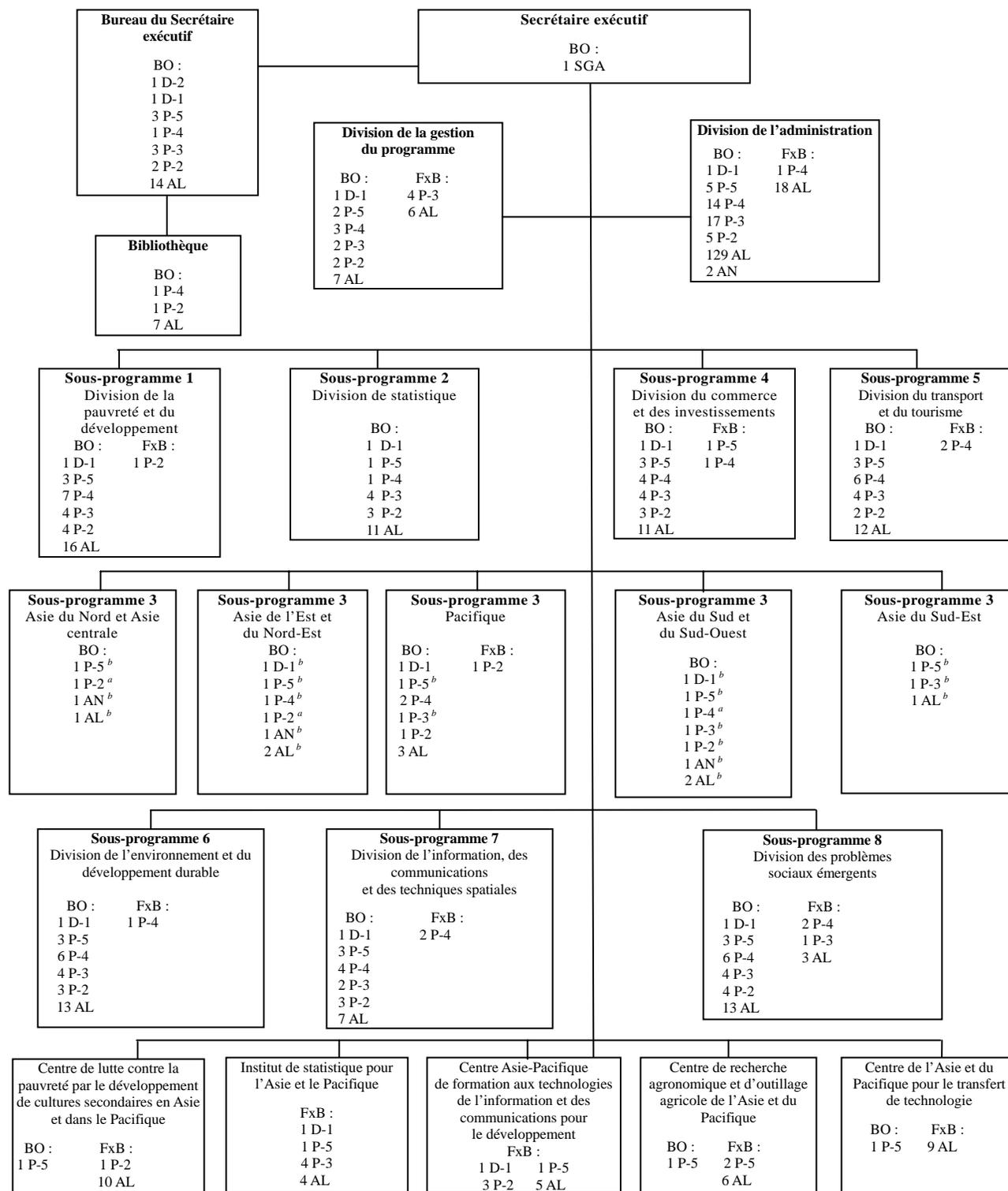
<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	27 880,9	–	27 880,9
Autres dépenses de personnel	693,1	–	693,1
Consultants et experts	31,5		31,5
Voyages du personnel	169,2	38,9	208,1
Services contractuels	421,2	–	421,2
Frais généraux de fonctionnement	4 230,9	–	4 230,9
Dépenses de représentation	4,5		4,5
Fournitures et accessoires	759,7	–	759,7
Mobilier et matériel	1 486,1	–	1 486,1
Subventions et contributions	5,7	–	5,7
Total	35 682,8	38,9	35 721,7

Ressources nécessaires

Voyages du personnel

371. L'augmentation de 38 900 dollars correspond à une dépense non renouvelable – les frais de voyage du personnel basé à Bangkok qui viendrait aider à démarrer les nouveaux bureaux sous-régionaux (Asie du Nord et Asie centrale, Asie de l'Est et du Nord-Est, Asie du Sud et du Sud-Ouest, et Asie du Sud-Est) pour la négociation des accords avec le pays hôte, la gestion des bâtiments, le recrutement de personnel nouveau, l'achat de mobilier et de fournitures de bureau, et les questions touchant la gestion du programme.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : organigramme et répartition des postes révisés pour l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SGA = Secrétaire général adjoint.

^a Redéploiement interne.

^b Postes nouveaux.

VIII. Chapitre 19. Développement économique en Europe

Ressources additionnelles nécessaires : 551 000 dollars

Tableau 97

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
1. Organes directeurs	–	–	–	–
2. Direction exécutive et administration	6 160,2	137,8	6 298,0	1
3. Programme de travail				
Sous-programme 1. Environnement	9 447,3	–	9 447,3	–
Sous-programme 2. Transport	10 502,8	–	10 502,8	–
Sous-programme 3. Statistiques	8 046,0	116,3	8 162,3	1
Sous-programme 4. Coopération et intégration économique	4 095,0	–	4 095,0	–
Sous-programme 5. Énergie durable	3 465,9	138,0	3 603,9	1
Sous-programme 6. Commerce	6 922,6	–	6 922,6	–
Sous-programme 7. Bois et foresterie	2 006,6	–	2 006,6	–
Sous-programme 8. Logement, aménagement du territoire et population	1 621,6	–	1 621,6	–
Total partiel, 3	46 107,8	254,3	46 362,1	2
4. Appui au programme	7 649,1	158,9	7 808,0	2
Total	59 917,1	551,0	60 468,1	5

Tableau 98

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	55 720,6	534,5	56 255,1
Autres dépenses de personnel	221,4	–	221,4
Consultants et experts	420,9	–	420,9
Voyages du personnel	954,5	9,0	963,5
Services contractuels	366,4	–	366,4
Frais généraux de fonctionnement	91,4	–	91,4
Fournitures et accessoires	224,0	–	224,0
Mobilier et matériel	604,7	7,5	612,2
Dépenses de représentation	20,4	–	20,4
Subventions et contributions	1 292,8	–	1 292,8
Total	59 917,1	551,0	60 468,1

Tableau 99
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	9	–	9
P-5	23	–	23
P-4	32	2	34
P-3	33	2	35
P-2	21	–	21
Total partiel	120	4	124
Agent des services généraux			
1 ^{re} classe	6	–	6
Autres classes	–	–	–
Total partiel	6	–	6
Autres catégories			
Agents locaux	69	1	70
Total partiel	75	1	76
Total	195	5	200

Utilisation des capacités existantes pour l'exécution des fonctions prescrites

372. La CEE a adopté en décembre 2005 une réforme (E/ECE/1434/Rev.1) qui définissait clairement les domaines d'activité choisis comme priorités par les États membres de la Commission, certaines activités étant supprimées et d'autres renforcées. La réforme a été réalisée dans les limites des ressources approuvées. Elle a mis en vedette la nécessité pour la Commission de concourir à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus à l'échelon international. Elle a permis de souligner également que la coopération technique fait partie intégrante des activités de la CEE, reliant ses travaux normatifs au renforcement des capacités des États qui en sont membres.

373. Bien qu'elle ait vu le nombre de ses membres augmenter depuis la fin de la guerre froide, que des besoins nouveaux soient apparus dans la région de la CEE avec l'accession de nouveaux États à l'indépendance et les pays en transition, que ses mandats se soient multipliés et que certaines de ses activités aient désormais une portée mondiale (transport, facilitation du commerce, statistiques), les ressources de la Commission n'ont pratiquement pas augmenté au cours des 10 dernières années.

Après une compression de 16 postes pour l'exercice biennal 1998-1999, ses effectifs totaux sont restés essentiellement stationnaires jusqu'à l'exercice biennal en cours.

374. Pour renforcer le pilier développement des Nations Unies, les demandes de ressources additionnelles présentées au titre de la Direction exécutive et administration, des sous-programmes 3 (Statistiques) et 5 (Énergie durable), et de l'appui au programme (Coopération technique), correspondent à des lacunes et à des décalages critiques entre les grands mandats approuvés et les ressources disponibles pour leur exécution. Ces lacunes critiques, auxquelles il n'a pas été consacré de ressources nouvelles ces dernières années, relèvent des aspects ci-après :

a) Suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la soutenir est une priorité globale pour l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, la réforme de la CEE donne mandat pour la constitution d'une base de données des OMD et d'une plate-forme où tous les acteurs pourront mettre en commun l'information et les données d'expérience concernant la poursuite des objectifs. Des ressources additionnelles sont demandées à cette fin, en particulier pour la collecte d'informations statistiques et pour l'analyse des politiques;

b) Une autre priorité globale du système des Nations Unies est le changement climatique; la CEE compte quatre sous-programmes consacrés à des domaines étroitement liés au changement climatique – environnement, énergie durable, transport, et bois et foresterie. L'efficacité énergétique étant l'un des grands facteurs d'atténuation du changement climatique, des ressources additionnelles sont demandées au sous-programme 5, Énergie durable, où le travail de promotion de l'efficacité énergétique a jusqu'à présent été financé pour l'essentiel à l'aide de ressources extrabudgétaires. La CEE aura ainsi une base de ressources plus stable, et pourra donner une portée mondiale à son travail dans ce domaine hautement prioritaire;

c) Rendre le système entier plus cohérent, et l'exécution dans les pays plus efficace – ces objectifs sont considérés comme prioritaires car participant de la réforme de l'ONU. Pour améliorer l'exécution par la CEE dans les pays d'Asie centrale dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (exécuté conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), on demande des ressources additionnelles pour un bureau commun CEE/CESAP du Programme spécial en Asie centrale. Cette initiative est en prise aussi sur la réforme de la CEE, puisqu'on a souligné à cette occasion que la coopération technique fait partie intégrante des activités de la CEE, reliant ses travaux normatifs au renforcement des capacités des États qui en sont membres.

375. L'augmentation au chapitre 19, Développement économique en Europe, comprendrait :

a) Une augmentation nette de 534 500 dollars résultant de la création proposée de cinq postes supplémentaires (2 P-4, 2 P-3 et 1 d'agent local); et

b) Une augmentation de 16 500 dollars pour des dépenses autres que les postes, correspondant aux frais connexes pour les postes nouveaux (voyages du personnel, acquisition de matériel informatique...).

Direction exécutive et administration

Ressources additionnelles nécessaires : 137 800 dollars

Tableau 100

Ressources additionnelles nécessaires : direction exécutive et administration

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	5 614,6	137,8	5 752,4
Consultants et experts	74,1	–	74,1
Voyages du personnel	338,5	–	338,5
Services contractuels	112,6	–	112,6
Dépenses de représentation	20,4	–	20,4
Total	6 160,2	137,8	6 298,0

Tableau 101

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	2	–	2
P-5	3	–	3
P-4/3	2	1	3
P-2	1	–	1
Total partiel	10	1	11
Agent des services généraux			
1 ^{re} classe	1	–	1
Autres classes	–	–	–
Total partiel	1	–	1
Autres catégories			
Agents locaux	6	–	6
Total partiel	7	–	7
Total	17	1	18

376. Les États membres de la Commission ont réaffirmé lors de la réforme de 2005 qu'ils souhaitent que la CEE contribue à rendre l'ONU plus efficace en mettant en

œuvre à l'échelon régional les décisions des réunions au sommet et des grandes conférences des Nations Unies, et plus spécialement qu'elle concoure à la réalisation des OMD. Il est donc nécessaire de lui assurer les moyens de suivre les tendances et l'évolution des progrès obtenus vers la réalisation de ces objectifs dans la région, ainsi que d'analyser les politiques et les options qui s'offrent pour combler les principaux retards pris dans la poursuite des OMD.

377. Les ressources additionnelles serviraient aussi à faire ce que le Siège demande régulièrement à la CEE – contribuer à nombre de rapports relatifs aux objectifs mondiaux fixés en matière de développement économique. C'est particulièrement vrai avant les sessions du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission et les réunions consécutives aux grandes conférences mondiales sur des thèmes économiques, comme le financement du développement.

Ressources nécessaires

Postes

378. L'augmentation de 137 800 dollars correspond à la création proposée d'un poste de classe P-4 dont le titulaire répondrait aux demandes d'information et d'analyse que l'on vient d'évoquer. Ce poste supplémentaire permettrait aussi à la CEE de constituer une plate-forme où les États membres et les autres acteurs pourraient échanger des informations, des opinions et des données d'expérience sur les OMD dans la région, et coordonner leur démarche pour les problèmes se prêtant le mieux à une intervention régionale.

Programme de travail

Sous-programme 3. Statistiques

Ressources additionnelles nécessaires : 116 300 dollars

Tableau 102

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	7 904,7	116,3	8 021,0
Consultants et experts	21,3	–	21,3
Voyages du personnel	120,0	–	120,0
Total	8 046,0	116,3	8 162,3

Tableau 103

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
P-5	3	–	3
P-4/3	9	1	10
P-2	5	–	5
Total partiel	18	1	19
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	1	–	1
Autres classes	–	–	–
Total partiel	1	–	1
Autres catégories			
Agents locaux	10	–	10
Total partiel	11	–	11
Total	29	1	30

379. La constitution d'une base de données sur les OMD était l'une des activités demandées par les États membres à l'occasion de la réforme récente de la CEE. Les pays membres continuent de surveiller la réalisation de cette réforme, et le Comité exécutif de la Commission a fait valoir la nécessité de constituer une base de données régionales sur les OMD. Les bureaux régionaux de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP ont également signalé à plusieurs reprises la nécessité d'une base de données régionales sur les OMD, implantée à la CEE avec leur appui.

380. Constituer une nouvelle base de données régionales sur les OMD et la tenir régulièrement à jour représente une lourde tâche, du fait qu'on est amené à collecter des données qui ne sont pas normalement disponibles aux niveaux régional ou international. Il faudra aussi ventiler des indicateurs par sous-groupes de population et sous-régions, auxquels les décideurs s'intéressent de plus en plus. Or, ce travail de désagrégation est à accomplir en continu pour que la base de données soit à jour et cohérente. Comparée aux bases de données internationales en place sur les OMD, la nouvelle base de données régionales que constituerait la CEE comprendrait donc : a) des indicateurs nouveaux, intéressants pour les pays choisis; b) des indicateurs désagrégés selon des variables ou un niveau de détail qu'on n'a pas à l'échelon international (par sexe, par appartenance ethnique, population urbaine/rurale, sous-régions...); c) des indicateurs de source nationale qui n'existent pas dans les autres dépôts de données internationaux.

Ressources nécessaires

Postes

381. L'augmentation de 116 300 dollars correspond à la création proposée d'un poste de classe P-3 qui permettrait : d'élargir la portée de la production et de la diffusion de la base de données que tient actuellement la Division de statistique, en fonction de la nouvelle base de données sur les OMD; d'entretenir régulièrement la base de données régionales sur les OMD, ce qui suppose l'actualisation des données

et la maintenance de l'interface de diffusion; d'aider les pays qui s'emploient à améliorer la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques relatives aux OMD, en collaboration avec les organisations partenaires, régionales et infrarégionales.

Sous-programme 5. Énergie durable

Ressources additionnelles nécessaires : 138 000 dollars

Tableau 104

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 5

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008</i>
Postes	3 397,3	138,0	3 535,3
Consultants et experts	32,3	–	32,3
Voyages du personnel	36,3	–	36,3
Total	3 465,9	138,0	3 603,9

Tableau 105

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	2	–	2
P-4/3	4	1	5
Total partiel	7	1	8
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	4	–	4
Total partiel	4	–	4
Total	11	1	12

382. À l'échelon mondial, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et l'OMD 7 relatif à un environnement durable demandent que l'on inverse la perte de ressources environnementales et qu'on fasse diminuer les émissions de dioxyde de carbone. L'efficacité énergétique est cruciale si on veut réaliser ces objectifs. Les activités de la CEE sur le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques sont une grande composante du sous-programme consacré à l'énergie durable. Ces activités ont été développées grâce à un soutien extrabudgétaire considérable, et réalisées avec la participation d'investisseurs du secteur public. Elles ont pour but

d'encourager la naissance d'un marché de l'efficacité énergétique dans 12 pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est et d'Asie centrale, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre : a) en renforçant les moyens nécessaires à la définition de projets d'investissements dans l'efficacité énergétique; b) en aidant les gouvernements participants à introduire des réformes des politiques énergétiques; c) en finançant des projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone, grâce à un fonds d'actions constitué en partenariat public/privé géré par des professionnels extérieurs à l'ONU.

383. L'impact que pourrait avoir cette activité d'atténuation des effets des changements climatiques sera multiplié si on lui consacre des ressources du budget ordinaire. Elle pourrait à terme déboucher sur la formation d'un Pôle mondial de l'efficacité énergétique. À l'heure actuelle, les travaux sont pour une large part financés par des ressources extrabudgétaires et d'ampleur limitée, avec une durée de quatre ans, alors que l'atténuation des effets des changements climatiques est une tâche de longue haleine qu'il faut gérer en permanence. Il faut donc des ressources additionnelles : a) pour développer les activités en cours dans les pays participants; b) pour en étendre la durée; c) pour inclure plus de pays membres de la CEE; d) pour offrir une assistance de la CEE aux autres commissions régionales qui pourraient aussi renforcer ce qu'elles font pour l'efficacité énergétique en transférant, adoptant et adaptant localement le programme de travail de la CEE sur l'efficacité énergétique.

Ressources nécessaires

Postes

384. L'augmentation de 138 000 dollars correspond à la création proposée d'un poste de classe P-4 qui permettrait : de développer les capacités des équipes locales s'agissant du financement des projets d'efficacité énergétique; d'aider à lancer des mécanismes de financement régionaux ou des fonds d'actions pour les investissements nécessaires aux projets; de coordonner ces activités avec les initiatives de financement locales, régionales et multilatérales dans les pays en cause; de collaborer avec les fonds d'investissement existants, créés en relation avec les activités de la CEE visant l'efficacité énergétique, afin de définir des méthodes de travail applicables à d'autres pays de la CEE et à d'autres régions.

Appui au programme

Ressources additionnelles nécessaires : 158 900 dollars

Tableau 106

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert pour 2008-2009	Variation	Prévisions révisées pour 2008-2009
Postes	4 920,0	142,4	5 062,4
Autres dépenses de personnel	221,4	–	221,4
Consultants et experts	54,2	–	54,2
Voyages du personnel	52,2	9,0	61,2

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Services contractuels	188,4	–	188,4
Frais généraux de fonctionnement	91,4	–	91,4
Fournitures et accessoires	224,0	–	224,0
Mobilier et matériel	604,7	7,5	612,2
Subventions et contributions	1 292,8	–	1 292,8
Total	7 649,1	158,9	7 808,0

Tableau 107
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	–	1
P-4/3	4	1	5
P-2	3	–	3
Total partiel	9	1	10
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	1	–	1
Autres classes	9	–	9
Total partiel	10	–	10
Autres catégories			
Agents locaux	–	1	1
Total partiel	10	1	11
Total	19	2	21

Renforcement du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale

385. La CEE (de même que la CESAP) a pour mandat d'apporter un soutien à la coopération économique et environnementale régionale en Asie centrale, par le biais du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC). Créé en 1998, ce Programme est récemment passé par une réforme à laquelle ont participé activement les pays qui en sont membres. La Déclaration du Millénaire a fait une place aux problèmes et aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, traduits plus en détail dans le Programme d'action d'Almaty.

386. Il n'y a à l'heure actuelle que très peu de ressources consacrées à la planification, la coordination et l'exécution des activités relevant du Programme,

notamment à la coordination des groupes de travail de projet, à l'appui aux organes délibérants et à l'organisation des forums économiques annuels du Programme. Des ressources additionnelles spécifiquement consacrées à ce dernier permettront à la CEE d'apporter un soutien plus efficace et mieux ciblé à ses pays membres d'Asie centrale.

387. Le Programme étant réalisé conjointement par deux commissions régionales (CEE et CESAP), on compte implanter le poste demandé au bureau sous-régional qu'il est envisagé de créer avec la CESAP. Cette présence sur le terrain devrait permettre à la CEE et la CESAP de promouvoir plus efficacement et de mieux cibler la coopération régionale entre pays membres du Programme. De plus, les postes du bureau du Programme permettront de faire la liaison entre CEE et CESAP d'une part, bureaux régional et de pays du PNUD de l'autre, facilitant les liens entre les activités d'assistance technique du Programme et le travail des équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région, contribuant à la préparation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux stratégies nationales de développement en relation avec les pays couverts par le Programme, rendant ainsi plus cohérentes les activités des Nations Unies en Asie centrale. La présence sur le terrain appuiera en outre le renforcement des capacités dans la sous-région; elle sera rattachée à l'Unité de coopération technique de la CEE, qui, entre autres attributions, assure un appui aux programmes infrarégionaux et multisectoriels d'assistance technique.

Ressources nécessaires

Postes

388. L'augmentation de 142 400 dollars correspond à la création proposée de deux postes (1 P-3 et 1 agent local) au bureau sous-régional conjoint du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, qui a pour but d'assurer régulièrement la liaison avec les gouvernements des pays membres, afin : d'améliorer l'évaluation des besoins, la planification, la réalisation et l'évaluation des projets; de renforcer l'appui aux organes délibérants du Programme et aux groupes de travail de projet, et de concourir à l'efficacité de leur travail; d'assurer régulièrement la liaison avec les représentants locaux du système des Nations Unies, de la communauté internationale du développement et des donateurs; et de coordonner les activités sur place avec la CESAP.

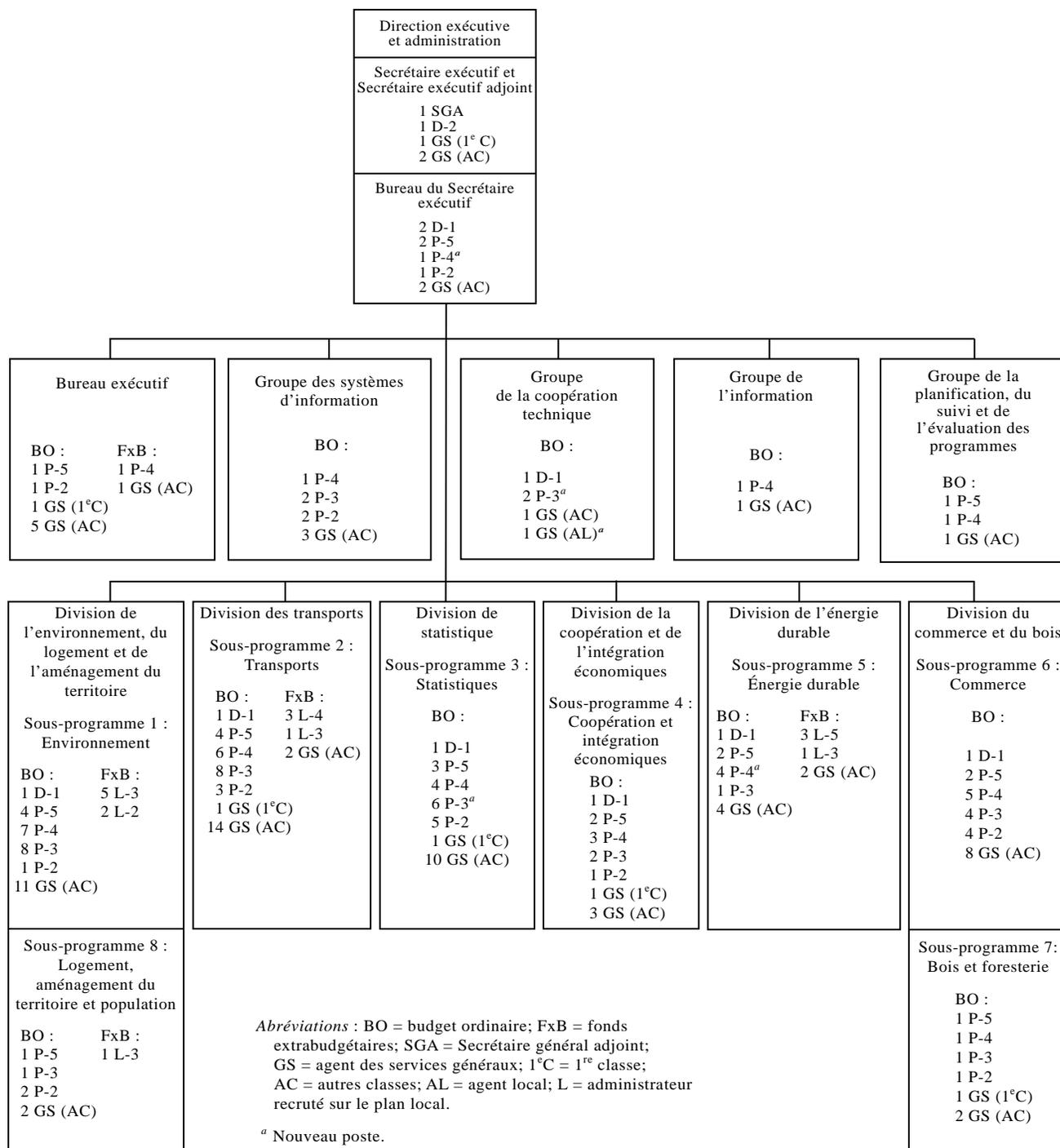
Voyages du personnel

389. L'augmentation de 9 000 dollars correspond aux déplacements nécessaires des titulaires des nouveaux postes demandés.

Mobilier et matériel

390. L'augmentation de 7 500 dollars correspond à l'achat de mobilier et matériel de bureau et d'informatique pour les titulaires des nouveaux postes demandés.

Développement économique en Europe : organigramme révisé de la Commission économique pour l'Europe et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



IX. Chapitre 20. Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes

Ressources additionnelles nécessaires : 3 057 800 dollars

Tableau 108

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation pour 2008-2009</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
1. Organes directeurs	1 254,4	–	1 254,4	–
2. Direction exécutive et administration	6 811,4	–	6 811,4	–
3. Programme de travail				
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	5 678,0	313,5	5 991,5	3
Sous-programme 2. Production et innovation	5 261,7	300,7	5 562,4	3
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance	8 256,7	–	8 256,7	–
Sous-programme 4. Développement social et équité sociale	3 959,3	305,8	4 265,1	3
Sous-programme 5. Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional	1 740,9	336,9	2 077,8	3
Sous-programme 6. Population et développement	3 181,6	190,4	3 372,0	2
Sous-programme 7. Planification de l'administration publique	2 040,6	–	2 040,6	–
Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains	3 321,6	419,1	3 740,7	4
Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures	3 239,7	407,2	3 646,9	4
Sous-programme 10. Statistiques et projections économiques	5 121,0	136,7	5 257,7	1
Sous-programme 11. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique latine	8 211,7	305,7	8 517,4	3
Sous-programme 12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	6 030,5	226,5	6 257,0	2
Total partiel, 3	56 043,3	2 942,5	58 985,8	28
4. Appui au programme	40 335,9	115,3	40 451,2	–
Total	104 445,0	3 057,8	107 502,8	28

Tableau 109
Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	87 630,0	2 670,5	90 300,5
Autres dépenses de personnel	1 738,2	54,0	1 792,2
Consultants et experts	1 292,3	151,0	1 443,3
Voyages du personnel	1 666,9	67,0	1 733,9
Services contractuels	1 413,0	–	1 413,0
Frais généraux de fonctionnement	7 802,4	50,4	7 852,8
Dépenses de représentation	33,5	–	33,5
Fournitures et accessoires	1 410,4	–	1 410,4
Mobilier et matériel	1 458,3	64,9	1 523,2
Total	104 445,0	3 057,8	107 502,8

Tableau 110
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	14	–	14
P-5	27	3	30
P-4	60	2	62
P-3	48	12	60
P-2/1	47	2	49
Total partiel	198	19	217
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	4	–	4
Total partiel	4	–	4
Autres catégories			
Agents locaux	272	9	281
Administrateurs recrutés sur le plan national	2	–	2
Total partiel	274	9	283
Total	476	28	504

391. La Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été créée par la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, en date du 25 février 1948. Elle a pour but de contribuer au développement économique de l'Amérique latine, de coordonner les initiatives à cette fin, et de renforcer les relations économiques entre les pays de la région et avec les autres pays du monde. La promotion du développement social a été ajoutée par la suite à ses objectifs principaux et le champ d'action de la Commission a été élargi aux pays des Caraïbes. Par sa résolution 1984/67 du 27 juillet 1984, le Conseil économique et social a décidé de modifier son nom en Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

392. Le nombre et la diversité des mandats confiés à la Commission ont augmenté au cours des exercices biennaux, le programme de travail s'enrichissant de questions nouvelles et émergentes intéressant la région. D'autres initiatives ont été prises pour intégrer les questions émergentes et pour répondre aux exigences des États membres, malgré une croissance zéro du budget, comme lorsqu'on a fusionné des sous-programmes et réorganisé les services qui en étaient responsables.

393. Pour que l'Organisation ait de meilleurs moyens de soutenir le développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'essentiel de la proposition du Secrétaire général vise à renforcer la capacité d'exécution des activités prescrites dans les domaines suivants :

a) Coopération régionale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est proposé de créer des postes dont le titulaire s'emploierait à soutenir les pays membres afin qu'ils produisent des statistiques et des indicateurs plus comparables et fiables permettant : de suivre les progrès vers les OMD; de renforcer l'analyse des politiques; et d'élaborer les examens quinquennaux détaillés des progrès. Ces postes seront à la Division des statistiques et des projections économiques (sous-programme 10), à la Division du développement social (sous-programme 4) et à la Division des femmes et du développement (sous-programme 5). À la Division du commerce international et de l'intégration (sous-programme 1), les moyens accrus demandés permettraient d'étudier les rapports entre commerce et pauvreté et de conseiller les gouvernements des pays membres et les autres acteurs sur des stratégies et des politiques à ce sujet. La Division de la population (sous-programme 6) apportera son concours en concentrant ses efforts sur les populations d'ascendance africaine et autochtone, groupes au nombre des plus vulnérables dans les sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes, et en étoffant ses activités sur la migration internationale;

b) Environnement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Division du développement durable et des établissements humains (sous-programme 8) animera ces activités en établissant un espace d'études et de conseils sur les politiques, relatifs aux changements climatiques et aux stratégies permettant d'en prévenir et d'en atténuer les effets. À la Division de l'infrastructure et des ressources naturelles (sous-programme 9), on pourra, grâce aux moyens supplémentaires, développer les activités consacrées à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables, ainsi qu'au problème critique de l'eau. Les activités sous-régionales dans les Caraïbes (sous-programme 12) pourront être étoffées afin de renforcer l'appui à la gestion durable dans la mer des Caraïbes;

c) Innovation et gestion des savoirs. On entend étoffer les moyens d'analyse et de conseils de la Division de la production, de la productivité et de la gestion, en

particulier s'agissant des stratégies d'innovation et de la société de l'information. Ce travail sera soutenu par une capacité accrue au sous-programme 1, destinée à encourager les partenariats public-privé au service du développement. Les postes qu'il est proposé de créer au siège sous-régional de la CEPALC au Mexique (sous-programme 11) et au siège sous-régional des Caraïbes (sous-programme 12) devraient renforcer la gestion des savoirs dans les pays de ces sous-régions.

Programme de travail

Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

Ressources additionnelles nécessaires : 313 500 dollars

Tableau 111

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	5 435,0	291,1	5 726,1
Autres dépenses de personnel	36,3	4,4	40,7
Consultants et experts	113,5	13,0	126,5
Voyages du personnel	93,2	5,0	98,2
Total	5 678,0	313,5	5 991,5

Tableau 112

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	2	–	2
P-4/3	7	2	9
P-2/1	5		5
Total partiel	15	2	17
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	–	–
Autres classes	4	–	4
Total partiel	4	–	4

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Autres catégories			
Agents locaux	6	1	7
Total partiel	6	1	7
Total	6	3	28

394. Ce sous-programme relève de la Division du commerce international et de l'intégration, soutenu par le bureau de liaison de Washington. Il a pour objectif premier de renforcer les liens entre les pays de la région et l'économie mondiale, et de promouvoir les dispositifs de coopération et d'intégration régionales aux niveaux sous-régional et régional et à celui de l'hémisphère.

395. Le sous-programme permet d'aider les États membres à renforcer leur compétitivité systémique, à mieux anticiper les nécessités de l'intégration et à s'y employer plus efficacement, afin de profiter des avantages qu'offrent la coopération et l'intégration entre pays de la région et de ses sous-régions. Il est centré sur : a) l'animation d'un débat et la recherche d'un consensus au sujet de la compétitivité systémique et d'autres sujets prioritaires aux niveaux national, sous-régional et régional; b) la prestation de services de coopération technique consacrés au renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines des pays de la région pour ce qui est de la négociation, de l'application et de l'administration des accords commerciaux à tous les échelons; c) l'observation des tendances mondiales en matière de commerce et de flux financiers; et d) les travaux analytiques et normatifs sur la complémentarité entre accords régionaux et négociations multilatérales, et l'introduction systématique et dynamique de l'innovation et du progrès technologique dans les activités de commerce international.

396. Le sous-programme assure aussi une coopération technique, sous la forme de services consultatifs et d'activités de renforcement des capacités dans les domaines précités. Des ressources accrues permettraient de renforcer les services de coopération technique sur les nouveaux thèmes. On envisage de renforcer le sous-programme en matière de recherche analytique, de suivi, et de capacité d'évaluation des politiques, visant les questions suivantes :

a) Analyse de la dimension sociale de la mondialisation, en particulier des rapports entre expansion des échanges et poursuite des objectifs de développement, dans leurs liens avec la pauvreté. Ces points ont été soulignés dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/2007/15), et débattus par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2007, où ont été mis en vedette les liens entre le partenariat mondial au service du développement et la réduction de la pauvreté et de la faim;

b) Promotion de la collaboration public-privé par la constitution d'un partenariat mondial au service du développement (ODD 8). Cette question hautement prioritaire a été mise en valeur notamment par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/211, qui a engagé la communauté internationale à continuer de promouvoir des approches multipartites afin de tenter de régler les problèmes de développement dans le contexte de la mondialisation, et prié le Secrétaire général de

promouvoir des mécanismes d'évaluation de l'impact des partenariats, afin que des enseignements soient effectivement tirés tant des succès que des échecs.

397. On compte réaliser les activités ci-après grâce au renforcement du sous-programme : a) réunir un groupe spécial d'experts (10 participants environ) pour examiner les rapports entre expansion des échanges et réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement; b) mise au point de deux publications isolées sur le commerce et la pauvreté, et sur les partenariats au service du développement; c) prestation aux pays de la région et à d'autres acteurs, sur leur demande, d'une assistance technique, notamment sur l'intégration des questions sociales à la négociation et à l'application d'accords commerciaux, et sur les partenariats public-privé au service du développement; et d) organisation à l'intention de pays de la région, sur leur demande, de stages de formation, de séminaires et d'ateliers sur des questions touchant l'intégration des questions sociales à la négociation et à l'application d'accords commerciaux, et les partenariats public-privé au service du développement.

398. On compte que des ressources accrues permettraient de renforcer l'exécution et le potentiel d'impact du sous-programme dans la région, en ce qui concerne les liens entre commerce et pauvreté, et les partenariats public-privé au service du développement.

Ressources nécessaires

Postes

399. Le montant additionnel de 291 100 dollars permettrait de créer trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 agent local), qui viendraient renforcer les moyens d'analyse dont dispose la Division pour a) les questions nouvelles inscrites à l'ordre du jour des négociations commerciales internationales, en particulier les rapports entre échanges et pauvreté – la Division pourrait ainsi lancer des analyses et des recherches sur les tendances des politiques et en évaluer l'impact possible sur l'économie des États membres et de la région dans son ensemble, et suivre les effets des différentes options de politiques commerciales sur les économies de la région et b) les partenariats public-privé et leur rôle dans les courants commerciaux internationaux – la Division pourrait faire des recherches et suivre l'évolution des nouvelles tendances du commerce international susceptibles de retentir sur la participation des pays à l'économie mondiale.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

400. Un montant additionnel de 4 400 dollars permettrait de recruter le personnel temporaire nécessaire pour les périodes où la charge de travail s'alourdit du fait des travaux plus étoffés dans certains domaines.

Consultants et experts

401. Un montant additionnel de 13 000 dollars couvrirait le coût d'une réunion supplémentaire d'experts, qui serait chargée d'analyser les rapports entre expansion du commerce et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région.

Voyages du personnel

402. Le montant additionnel demandé (5 000 dollars) permettrait de couvrir le coût des voyages du personnel occupé à des activités de coopération technique touchant la pauvreté et le commerce, et le commerce et les partenariats public-privé.

Sous-programme 2. Production et innovation**Ressources additionnelles nécessaires : 300 700 dollars**

Tableau 113

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 2

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	5 029,1	269,1	5 298,2
Autres dépenses de personnel	58,5	5,6	64,1
Consultants et experts	106,7	20,0	126,7
Voyages du personnel	67,4	6,0	73,4
Total	5 261,7	300,7	5 562,4

Tableau 114

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	3	–	3
P-4/3	9	2	11
P-2/1	2	–	2
Total partiel	15	2	17
Autres catégories			
Agents locaux	5	1	6
Total partiel	5	1	6
Total	20	3	23

403. Le sous-programme relève de la Division de la production, de la productivité et de la gestion, qui a pour priorité de renforcer les capacités des pays de la région d'élaborer et d'appliquer des politiques microéconomiques et sectorielles propres à encourager la production, l'innovation et les systèmes de savoirs.

404. L'objet du sous-programme est d'aider les pays de la région à améliorer leur position et leur participation à l'économie internationale en formulant et mettant en œuvre des stratégies de développement à long terme de la production qui stimulent

les structures de production en incorporant de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée, en particulier à forte teneur de savoirs. Les activités sont donc organisées en trois groupes : a) développement agricole et rural; b) développement industriel et technologique; et c) rôle de l'investissement étranger direct et des stratégies des sociétés transnationales.

405. On entend étoffer les moyens d'analyse, de recherche, de surveillance et d'évaluation des politiques pour ce sous-programme, notamment en matière d'innovation et d'utilisation des moyens informatiques au service du développement. On constate une très forte croissance de la demande d'avis basés sur la recherche et d'autres services de coopération technique, notamment de renforcement des capacités, permettant de ne pas se laisser distancer par les problèmes de développement dynamique dans ces domaines. Dans la Déclaration de Rio adoptée en 2005 par la Conférence ministérielle régionale d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 8 au 10 juin 2005, en préparation de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, les pays de la région ont demandé à la CEPALC d'assurer des services de secrétariat technique pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional (2005-2007) pour la société de l'information. Plus récemment, ce mandat a été renouvelé lors de la Conférence ministérielle régionale sur la société de l'information (San Salvador, février 2008), qui a adopté le Plan d'action consécutif pour 2008-2010.

406. Le sous-programme joue un rôle de pointe dans la région, stimulant une meilleure compréhension de ce qu'est le développement de la production, de ses déterminants et des incidences pour les politiques. Les activités en sont conçues pour livrer des analyses économiques et des recherches appliquées sur la dynamique du développement de la production sous les aspects ci-après : a) structure de la production dans la région, et problèmes naissants; b) comportement des principaux acteurs de l'économie (entreprises de différents types et de différentes tailles); et c) résultats de sous-secteurs déterminés. Le sous-programme permet aussi d'assurer des services consultatifs techniques et de mener des activités de renforcement des capacités sur des aspects touchant les stratégies de développement de la production, les systèmes pour l'innovation, et le rôle des technologies de l'information et des communications (TIC) pour le développement, d'organiser des débats et des réunions débouchant sur le consensus, et de soutenir la constitution et le fonctionnement de réseaux de savoirs, de réseaux de praticiens, afin de faciliter la mise en commun de savoirs, de pratiques de référence et d'enseignements tirés de l'expérience.

407. On compte réaliser les activités suivantes grâce au renforcement du sous-programme : a) réunion d'un groupe spécial d'experts chargé d'analyser les priorités de la région en matière d'innovation au service du développement; b) mise au point de deux publications isolées, sur l'innovation et le développement, et sur les TIC et le développement; c) prestation d'une assistance technique aux pays de la région et autres acteurs essentiels qui la demandent, sur l'innovation et le développement, et sur les TIC; et d) organisation de stages de formation, de séminaires et d'ateliers en coopération avec les gouvernements et d'autres entités, en vue de définir des activités de formation touchant l'innovation et les TIC au service du développement.

408. Des ressources additionnelles devraient, selon les prévisions, améliorer l'exécution et l'impact du sous-programme dans la région pour ce qui est du rôle de

l'innovation et des TIC pour le développement, et augmenter les prestations d'assistance technique et de formation dans les domaines correspondants.

Ressources nécessaires

Postes

409. Le montant additionnel demandé (269 100 dollars) permettrait de financer trois postes nouveaux (2 P-3 et 1 agent local), dont les titulaires : a) feraient des recherches économiques et des travaux analytiques débouchant sur des politiques à recommander et d'autres services de coopération technique concernant des questions d'innovation et de science et techniques, notamment concernant les droits de propriété intellectuelle et la diffusion des nouvelles technologies ainsi que leur impact pour le développement, et coordonneraient l'organisation d'un forum annuel sur l'innovation au service du développement, à l'intention des décideurs de la région; et b) se consacraient à la recherche économique et à l'analyse permettant de recommander des politiques et d'assurer d'autres services de coopération technique touchant les TIC au service du développement, de mettre au point des contributions sur la société de l'information à l'intention des organes intergouvernementaux régionaux, ainsi que pour le suivi des engagements régionaux et internationaux et des plans d'action issus des débats intergouvernementaux dans ce domaine.

Autres dépenses de personnel

410. Le montant additionnel demandé (5 600 dollars) permettrait de recruter le personnel temporaire voulu pour les périodes où la charge de travail s'alourdit, notamment pour les activités à renforcer.

Consultants et experts

411. Un montant additionnel de 20 000 dollars permettrait de couvrir le coût d'une réunion spéciale d'experts qui analyseraient les priorités de la région en matière d'innovation au service du développement.

Voyages du personnel

412. Le montant additionnel demandé (6 000 dollars) servirait à couvrir les frais de voyage du personnel chargé de missions de coopération technique et d'activités de formation sur l'innovation et le développement, et les TIC.

Sous-programme 4. Développement social et équité sociale

Ressources additionnelles nécessaires : 305 800 dollars

Tableau 115

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 4

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit initialement ouvert pour 2008-2009	Variation	Prévisions révisées pour 2008-2009
Postes	3 806,1	284,8	4 090,9
Autres dépenses de personnel	20,1	9,0	29,1

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Consultants et experts	76,1	12,0	88,1
Voyages du personnel	57,0	–	57,0
Total	3 959,3	305,8	4 265,1

Tableau 116
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	1	2
P-4/3	7	–	7
P-2/1	2	–	2
Total partiel	11	1	12
Autres catégories			
Agents locaux	5	2	7
Total partiel	5	2	7
Total	16	3	19

413. Exécuté par la Division du développement social, ce sous-programme a notamment pour objet de faire en sorte que soient mises en œuvre les activités visant à réduire la pauvreté et promouvoir l'équité sociale dans la région.

414. Plusieurs nouvelles activités ont été prescrites dans les domaines de l'équité et de la cohésion sociale et de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire (résolutions A/60/1 de l'Assemblée générale et 625 (XXXI) de la CEPALC); de l'analyse et de la formulation de recommandations relatives à la politique à mener en ce qui concerne les enfants et les jeunes (résolutions A/59/148 et A/60/2 de l'Assemblée générale et 2007/2 du Conseil économique et social); de l'élimination de la pauvreté et de la faim (résolution 2006/4 du Conseil économique et social); de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et programmes sociaux dans ces domaines.

415. Le sous-programme a pour objectif principal d'aider les gouvernements de la région à développer leurs moyens d'analyse et leur dispositif institutionnel, ainsi que leurs capacités en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques, de manière à faire face aux nouveaux problèmes sociaux créés par la mondialisation, l'idée étant d'optimiser l'utilisation des ressources peu abondantes consacrées aux dépenses sociales et d'accroître les effets obtenus sur le plan social. Les activités actuellement menées à ce titre comprennent des travaux d'analyse et de recherche et la prestation de services connexes de coopération technique et de renforcement des capacités en ce qui concerne l'amélioration de la situation sociale de la population

de la région; le financement public et ses effets de redistribution; l'utilisation d'indicateurs sociaux aux fins de la planification et de la programmation dans le domaine social; l'élaboration et l'application de pactes sociaux; l'étude des liens entre les politiques de lutte contre la pauvreté, d'une part, et contre les inégalités, de l'autre; les rôles de la famille et du marché dans le financement et la prestation de services et dans la gestion des programmes sociaux.

416. Il est proposé de renforcer les moyens d'analyse, de recherche, de suivi et d'évaluation des politiques affectés au sous-programme afin de progresser sur les plans suivants :

a) Suivi dans le détail du chemin parcouru par les pays de la région vers la réalisation des objectifs du Millénaire, et suite à donner. Cela revêt une importance critique alors que la communauté internationale s'approche de l'horizon fixé par la Déclaration du Millénaire et que certains pays semblent être en bonne voie pour atteindre les objectifs tandis que d'autres rencontrent davantage de difficultés;

b) Intégration des questions nouvelles qui prennent une importance croissante dans la région, par exemple celle des activités non rémunérées de « l'économie domestique », source particulière d'inégalité entre les sexes. On s'emploierait principalement à mettre au point des méthodes et des recommandations pratiques concernant l'attribution d'une valeur à ces activités et la place à leur faire dans les grandes orientations des politiques économiques et sociales de la région;

c) Fourniture de services de conseil technique et action visant à renforcer les capacités dans les domaines touchant à la cohésion sociale, à l'intention des pays de la région; création de réseaux axés sur le savoir dans le domaine social; examen, entre autres domaines thématiques, des rapports complexes qui existent entre l'État, les familles et le marché du travail.

417. Le renforcement du sous-programme devrait avoir pour effet de permettre de mener les activités suivantes : a) tenue d'une réunion de groupe spécial d'experts sur les méthodes employées pour mesurer le chemin parcouru par les pays de la région sur la voie des objectifs du Millénaire; b) établissement de trois publications isolées sur les progrès accomplis par les pays de la région dans la lutte contre la mortalité juvénile, la misère et la faim, ainsi que le rôle du travail non rémunéré dans les systèmes de protection sociale de ces pays; c) offre d'une assistance technique auxdits pays, à leur demande, dans le domaine des activités non rémunérées de « l'économie domestique »; d) action de formation, à la demande, dans ce même domaine.

418. L'apport de moyens supplémentaires devrait renforcer le sous-programme et améliorer l'exécution des tâches prescrites et les effets qui peuvent en résulter dans les domaines du suivi et de l'évaluation de l'application des politiques, de la mise en commun des pratiques optimales et des mesures complémentaires à prendre au vu des résultats de la poursuite des objectifs du Millénaire. Les activités de coopération technique et de formation seraient intensifiées.

Ressources nécessaires

Postes

419. Les 284 800 dollars supplémentaires permettraient de reclasser un poste de P-4 à P-5 et de créer trois postes (1 P-3 et 2 d'agent local) afin de renforcer les capacités de la Division en matière d'analyse et d'améliorer la qualité de ses travaux de recherche et des services de conseil et de renforcement des capacités fournis au niveau des décideurs sur les questions touchant aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire et aux activités non rémunérées de « l'économie domestique »; de renforcer la coordination de ces activités dans tout le système et d'en améliorer la cohérence; de donner plus d'efficacité aux activités menées sur ces questions dans le cadre du sous-programme; renforcer les capacités de traitement et d'analyse des données statistiques et d'élaboration de l'information qualitative et quantitative nécessaire pour réaliser les études et établir les rapports.

Autres dépenses de personnel

420. Une rallonge de 9 000 dollars permettrait de financer l'emploi du personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe, en particulier dans les domaines d'activité qui doivent être renforcés.

Consultants et experts

421. Un crédit supplémentaire de 12 000 dollars permettrait de tenir deux réunions de groupe spécial d'experts sur les méthodes employées pour mesurer le chemin parcouru dans la région sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire.

Sous-programme 5. Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional

Ressources additionnelles nécessaires : 336 900 dollars

Tableau 117

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 5

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	1 604,8	311,9	1 916,7
Autres dépenses de personnel	17,8	–	17,8
Consultants et experts	73,4	20,0	93,4
Voyages du personnel	44,9	5,0	49,9
Total	1 740,9	336,9	2 077,8

Tableau 118
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5		1	1
P-4/3	2	1	3
P-2/1	2	–	2
Total partiel	5	2	7
Autres catégories			
Agents locaux	2	1	3
Total partiel	2	1	3
Total	7	3	10

422. Ce sous-programme est mis en œuvre par la Division de l'égalité des sexes. Il est destiné à apporter un soutien aux activités menées dans la région pour se conformer aux accords internationaux et aux principaux textes adoptés par les organes délibérants à l'échelon mondial concernant l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans tout ce qui concerne le développement. Au niveau régional, les principaux textes sont le Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes et les décisions des deux organes subsidiaires de la CEPALC, à savoir la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et la Conférence statistique des Amériques.

423. L'appui apporté par le sous-programme aux mécanismes intergouvernementaux a besoin d'être renforcé, et il faut faire face à la montée de la demande concernant l'intégration du souci de l'égalité des sexes. Ces dernières années, la plupart des pays de la région ont créé leur mécanisme de promotion de la femme ou l'ont promu à l'échelon ministériel, créant un appel d'air pour les activités d'analyse de la CEPALC et ses services d'appui en matière de politiques, de coopération technique et de renforcement des capacités. En 2007, à la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes, il a été demandé à la Commission régionale d'aider à créer un « observatoire régional de l'égalité » (qui s'appellerait Observatoire de la parité des sexes) destiné à renforcer encore les mécanismes nationaux dans ce domaine. Parallèlement, à la Conférence statistique des Amériques de 2007, la Commission régionale a été priée d'assurer la fonction de secrétariat technique du Groupe récemment créé des statistiques ventilées par sexe, afin de mettre en place des capacités nationales permettant d'améliorer la collecte et l'analyse des données concernant l'égalité des sexes et la pauvreté, la violence à l'égard des femmes et le travail non rémunéré.

424. Il est proposé d'étoffer le sous-programme dans les domaines de la recherche analytique et méthodologique, du suivi et des moyens d'évaluation des politiques, afin d'avancer sur les plans suivants :

a) Progrès à réaliser en matière d'intégration du souci de l'égalité des sexes dans les politiques de l'État. Cela nécessite des activités de promotion et de recherche appliquée tenant compte de la diversité qui caractérise la région sur les plans ethnique et racial et sur celui des générations. Le sous-programme est également axé sur l'élaboration de nouveau savoir et l'intégration de celui-ci dans la stratégie de renforcement des capacités des pays de la région et dans la stratégie des mécanismes nationaux de promotion de la femme en matière d'intégration du souci de l'égalité des sexes;

b) Offre de services consultatifs à caractère technique ou méthodologique, ainsi que de stages, séminaires et ateliers, aux gouvernements et autres entités de la région concernés par les questions relatives à l'égalité des sexes. Grâce aux activités prescrites par la Conférence statistique des Amériques, le nombre de pays bénéficiant de tels services (soit directement, soit indirectement, sous forme de coopération horizontale) passera de 8 à 33, soit la totalité des pays. Vu l'utilité des statistiques ventilées par sexe pour la mise en œuvre des engagements internationaux concernant les objectifs du Millénaire, la Division de l'égalité des sexes compte jouer un rôle plus actif, en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies, en matière de coopération technique et d'élaboration d'orientations méthodologiques à l'intention des offices nationaux de statistique et des groupes de travail de la Conférence statistique spécialisés dans les questions d'égalité des sexes.

425. Le renforcement de ce sous-programme devrait permettre de mener les activités suivantes : a) deux réunions de groupe spécial d'experts sur la situation dans la région sur le plan de la parité des sexes; b) production de deux publications isolées sur la parité des sexes et les statistiques et indicateurs relatifs à la question et sur les nouvelles questions que posent les activités les plus récemment prescrites par la Commission; c) assistance technique offerte aux pays de la région et aux autres parties directement concernées qui en feront la demande, portant sur l'étude des méthodes de définition et de mesure d'indicateurs dans le domaine de l'égalité des sexes; d) stages, séminaires et ateliers sur ces méthodes.

426. Les ressources additionnelles devraient renforcer le sous-programme et améliorer l'exécution des mandats et ses effets sur les problèmes touchant à l'égalité des sexes.

Ressources nécessaires

Postes

427. La rallonge budgétaire de 311 900 dollars permettrait de créer trois postes (1 P-5, 1 P-3 et 1 d'agent local) afin de fournir des services fonctionnels aux présidents des réunions sur les politiques d'intégration du souci de l'égalité des sexes et d'établir des rapports sur les activités du secrétariat technique de cet organe subsidiaire; d'assurer des services d'appui fonctionnel pendant la Conférence régionale sur les femmes et de superviser la mise en place du nouvel Observatoire de l'égalité des sexes; d'aider à assurer les services d'appui fonctionnel nécessaires au Groupe des statistiques ventilées par sexe; de mettre en place une coopération avec les entités intergouvernementales et les groupes interinstitutions; de fournir un appui en matière de renforcement des capacités et de coopération technique dans le domaine des statistiques ventilées par sexe.

Consultants et experts

428. Un crédit additionnel de 20 000 dollars permettrait de financer la tenue de réunions supplémentaires de groupes spéciaux d'experts sur la question de l'Observatoire de l'égalité des sexes.

Voyages du personnel

429. Les 5 000 dollars supplémentaires couvriraient les dépenses de voyage occasionnées par les déplacements effectués aux fins de l'assistance technique et des stages de formation.

Sous-programme 6. Population et développement**Ressources additionnelles nécessaires : 190 400 dollars**

Tableau 119

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 6

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	3 038,4	167,4	3 205,8
Autres dépenses de personnel	49,7	4,0	53,7
Consultants et experts	42,4	12,0	54,4
Voyages du personnel	51,1	7,0	58,1
Total	3 181,6	190,4	3 372,0

Tableau 120

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	–	1
P-4/3	4	1	5
P-2/1	1	–	1
Total partiel	7	1	8
Autres catégories			
Agents locaux	8	1	9
Total partiel	8	1	9
Total	15	2	17

430. Ce sous-programme est mis en œuvre par la Division Population et développement.

431. Le sous-programme a pour objet d'améliorer la production d'information sociodémographique et de savoir relatif aux questions de population, afin de renforcer les capacités des gouvernements de la région quant à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques dans ce domaine. Les activités prévues consistent à fournir des services de coopération technique et un appui au Comité spécial sur la population et le développement, dans le cadre de la session biennale de la Commission, ainsi qu'aux pays de la région, pour la suite à donner aux sommets mondiaux et autres conférences internationales sur les questions de population, conformément aux résolutions 61/141, 61/142 et 61/145 de l'Assemblée générale.

432. Ces dernières années, les États Membres ont de plus en plus demandé à la CEPALC de leur fournir des services de conseil technique et de mener des activités de renforcement des capacités afin de leur permettre d'améliorer la qualité des données dont ils disposent sur les peuples autochtones et les populations d'origine africaine, ainsi que sur les questions concernant le vieillissement et les migrants. La communauté internationale a elle aussi accordé un rang de priorité élevé à ces questions, comme le montrent les récentes résolutions de l'Assemblée générale sur les droits des peuples autochtones (61/295) et sur la suite à donner à la Déclaration de Durban (61/149), le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones (E/2007/43) et les activités prescrites au niveau régional (résolutions 604 (XXX) et 616 (XXXI) de la CEPALC). Le renforcement du programme permettrait d'intensifier la recherche relative aux peuples autochtones, aux populations d'origine africaine, au vieillissement et aux migrations, y compris sur les plans de la collecte de données et de l'évaluation des politiques.

433. Le renforcement du sous-programme devrait permettre ce qui suit : a) tenue d'une réunion spéciale d'experts chargés d'analyser les priorités de la région en matière d'estimations et de prévisions démographiques concernant les peuples autochtones, les populations d'origine africaine, le vieillissement et les migrations; b) production de trois publications isolées sur les questions prioritaires (migrations, tendances démographiques chez les peuples autochtones et les populations d'origine africaine et vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes); c) fourniture d'une assistance technique aux pays de la région, dans les domaines d'activité renforcés; d) organisation de stages, séminaires et ateliers portant sur ces mêmes domaines.

434. Grâce aux ressources supplémentaires, l'exécution des mandats figurant dans le sous-programme devrait être améliorée, ainsi que les effets produits en ce qui concerne les problèmes touchant aux peuples autochtones, aux populations d'origine africaine, au vieillissement et aux migrations.

Ressources nécessaires

Postes

435. L'augmentation de crédits de 167 400 dollars permettrait de créer deux postes (1 P-3 et 1 d'agent local) afin de renforcer les capacités de recherche, d'analyse et d'élaboration des politiques de la Division en ce qui concerne les peuples autochtones et les populations d'origine africaine et les migrations internes et entre pays; d'accomplir les tâches d'ordre fonctionnel et logistique du secrétariat technique de la Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement; de

mener des activités concernant l'actualisation du système régional d'indicateurs en matière de vieillissement.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

436. Un montant supplémentaire de 4 000 dollars permettrait d'avoir recours à des renforts temporaires pendant les périodes de pointe de l'activité relative aux domaines visés par le renforcement du sous-programme.

Consultants et experts

437. Un crédit additionnel de 12 000 dollars est nécessaire pour permettre d'organiser une autre réunion de groupe spécial d'experts chargés d'analyser les priorités de la région en matière d'estimations et de projections démographiques concernant les questions touchant aux peuples autochtones, au vieillissement de la population et aux migrants.

Voyages du personnel

438. Les 7 000 dollars supplémentaires sont destinés à couvrir les dépenses de voyage du personnel menant des activités d'assistance technique ayant un rapport avec les peuples autochtones, les populations d'origine africaine, le vieillissement et les migrants.

Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains

Ressources additionnelles nécessaires : 419 100 dollars

Tableau 121

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 8

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	3 102,6	395,1	3 497,7
Autres dépenses de personnel	54,2	5,0	59,2
Consultants et experts	89,3	12,0	101,3
Voyages du personnel	75,5	7,0	82,5
Total	3 321,6	419,1	3 740,7

Tableau 122

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	1	2
P-4/3	5	1	6

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
P-2/1	3	1	4
Total partiel	10	3	13
Autres catégories			
Agents locaux	3	1	4
Total partiel	3	1	4
Total	13	4	17

439. Ce sous-programme est l'affaire de la Division du développement durable et des établissements humains. Il a pour objectif essentiel d'améliorer l'intégration des considérations relatives à l'environnement et à la gestion des villes dans les politiques menées dans la région, dans la perspective du développement durable, dans les domaines économique et social et dans celui de l'utilisation du sol.

440. Le sous-programme prévoit des activités de recherche appliquée et des services de coopération technique dans les domaines suivants : a) évaluation des progrès accomplis dans la région sur le plan du développement durable; b) promotion, au niveau des pouvoirs publics, de politiques intégrées qui prennent en compte les facteurs externes concernant l'environnement; c) promotion de la durabilité des établissements humains au moyen de l'urbanisme et des politiques urbaines. Il s'agit également de la suite à donner, au niveau régional, aux sommets mondiaux sur ces questions (résolutions 57/253, 61/195 et 61/206 de l'Assemblée générale et 552 (XXVI), 594 (XXIX) et 602 (XXX) de la CEPALC) et à d'autres activités prescrites touchant à la biodiversité, à la déforestation et à des questions connexes, conformément aux résolutions 58/242, 60/199, 61/204 et 61/197 de l'Assemblée générale et 2006/49 du Conseil économique et social.

441. En 2007, à la suite de la publication du Rapport Stern et du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, on a davantage fait appel au sous-programme sur cette question. D'autre part, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 61/201 sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures, ainsi que d'autres résolutions (61/200 et 61/198) portant sur la gestion des catastrophes naturelles. L'accroissement des besoins de la région et la prescription de nouveaux mandats par les Nations Unies sont donc pour la CEPALC des raisons de renforcer ses activités de fond, en particulier ses services d'analyse et de conseil concernant le changement climatique, l'adaptation au changement et l'atténuation de ses effets.

442. Le renforcement du sous-programme devrait permettre de mener les activités suivantes : a) organisation d'une réunion spéciale d'experts chargés d'analyser les priorités de la région en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets; b) production de deux publications isolées sur l'atténuation des effets du changement climatique, comportant notamment une étude du marché des droits d'émission de carbone dans les pays de la région et des besoins de ces pays en ce qui concerne leur adaptation sur le plan économique; c) fourniture d'une assistance technique aux pays de la région dans les domaines de l'adaptation

au changement climatique et de l'atténuation de ses effets; d) organisation de stages, séminaires et ateliers de formation sur ces mêmes questions.

443. Les ressources additionnelles devraient permettre d'améliorer l'exécution des tâches inscrites au sous-programme et les effets produits sur les problèmes touchant au changement climatique et aux stratégies d'adaptation de la région.

Ressources nécessaires

Postes

444. Le montant supplémentaire de 395 100 dollars permettrait de créer quatre postes (1 P-5, 1 P-3, 1 P-2/1 et 1 d'agent local) afin de renforcer les capacités de la Division en matière d'analyse et d'évaluation des politiques, particulièrement dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Les titulaires de ces postes assureraient la liaison avec les entités concernées et aideraient à effectuer des études aux fins, d'une part, des programmes d'atténuation des effets du changement climatique et, de l'autre, des évaluations des mesures d'adaptation et de prévention des catastrophes.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

445. Un crédit additionnel de 5 000 dollars permettrait de s'assurer les services du personnel d'appui temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe des activités renforcées.

Consultants et experts

446. Les 12 000 dollars supplémentaires couvriraient le coût de l'organisation d'une réunion spéciale de plus, où des experts seraient chargés d'analyser les priorités de la région en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Voyages du personnel

447. Les 7 000 dollars supplémentaires couvraient les frais de voyage des fonctionnaires menant des activités d'assistance technique dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructure

Ressources additionnelles nécessaires : 407 200 dollars

Tableau 123

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 9

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	3 016,4	374,2	3 390,6
Autres dépenses de personnel	58,0	7,0	65,0
Consultants et experts	93,4	17,0	110,4

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Voyages du personnel	71,9	9,0	80,9
Total	3 239,7	407,2	3 646,9

Tableau 122
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	–	1
P-4/3	5	2	7
P-2/1	2	1	3
Total partiel	9	3	12
Autres catégories			
Agents locaux	4	1	5
Total partiel	4	1	5
Total	13	4	17

448. Exécuté par la Division des ressources naturelles et des infrastructures, ce sous-programme a pour objet le renforcement des capacités institutionnelles des pays de la région en matière d'élaboration de politiques et de mécanismes réglementaires aux fins de la gestion durable des ressources naturelles et des infrastructures, grâce à des activités de recherche appliquée (visant notamment à définir des indicateurs permettant d'évaluer la gestion des ressources naturelles et les infrastructures) et de renforcement des capacités et de coopération technique et à l'organisation de séminaires et de réunions d'experts aux fins de la mise en commun des données d'expérience et des pratiques optimales.

449. Le sous-programme a pour objet de renforcer les capacités institutionnelles des pays de la région pour ce qui est de l'élaboration de politiques et de mécanismes réglementaires permettant une gestion rationnelle des ressources naturelles (sources d'énergie, eau, ressources minières, services de distribution publics) et pour les infrastructures, au moyen d'activités de recherche appliquée, de coopération technique et de création de réseaux pour les échanges de savoir entre spécialistes et décideurs des pays de la région.

450. La partie du sous-programme consacrée au domaine d'action énergie serait renforcée, l'évolution de la situation mondiale ayant conduit les gouvernements de la région à chercher à diversifier leurs sources d'énergie. La Division est de plus en plus sollicitée pour entreprendre des activités de recherche appliquée et de renforcement des capacités portant sur des questions touchant à l'énergie et plus particulièrement aux énergies renouvelables. L'importance des sources d'énergie

nouvelles ou renouvelables est également mise en relief au niveau mondial, dans les résolutions 58/210 de l'Assemblée générale et 2004/29 de la Commission du développement durable. Le sous-programme serait aussi renforcé sur le plan des questions relatives à l'eau, qui posent de gros problèmes aux pays de la région dans la poursuite des objectifs du Millénaire.

451. Le renforcement du sous-programme devrait permettre de mener les activités suivantes : a) tenue de deux réunions spéciales d'experts chargés d'examiner la question des énergies renouvelables et des biocarburants et les pratiques optimales en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles; b) production de trois publications isolées sur l'innovation et le développement, sur l'exploitation minière et les sources d'énergie renouvelables et sur les politiques des pouvoirs publics en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles; c) fourniture aux pays de la région d'une assistance technique portant sur les domaines d'action renforcés.

452. Les crédits additionnels devraient permettre d'exécuter plus efficacement les tâches inscrites au sous-programme et d'accroître les effets produits dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des sources d'énergie renouvelables et de l'eau.

Ressources nécessaires

Postes

453. Les 374 200 dollars supplémentaires permettraient de créer quatre postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1 et 1 d'agent local) afin de développer les activités de recherche et d'élaboration des politiques dans les domaines des biocarburants, de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des sources d'énergie renouvelables et des sources d'énergie alternatives; de mettre au point et de mener toutes les activités de recherche technique portant sur la gestion intégrée de l'eau, les dispositifs institutionnels de gestion de l'eau et la réglementation des services de distribution publics et privés; d'offrir un appui en matière de recherche dans le domaine de l'énergie, une attention particulière étant accordée aux sources d'énergie renouvelables et aux biocarburants.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

454. Le crédit additionnel de 7 000 dollars couvrirait les dépenses relatives au personnel d'appui temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe de l'activité portant sur les domaines d'activité renforcés.

Consultants et experts

455. L'augmentation de 17 000 dollars permettrait de tenir deux autres réunions spéciales d'experts, l'une sur les sources d'énergie renouvelables et les biocarburants et l'autre sur les pratiques optimales dans le domaine de la gestion rationnelle des ressources naturelles de la région.

Voyages du personnel

456. Le montant ajouté de 9 000 dollars couvrirait les frais de voyage des fonctionnaires menant des activités de coopération technique touchant aux sources d'énergie renouvelables et à la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Sous-programme 10. Statistiques et projections économiques**Ressources additionnelles nécessaires : 136 700 dollars**

Tableau 125

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 10

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	4 872,8	101,7	4 974,5
Autres dépenses de personnel	64,2	8,0	72,2
Consultants et experts	83,0	19,0	102,0
Voyages du personnel	101,0	8,0	109,0
Total	5 121,0	136,7	5 257,7

Tableau 126

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	-	1
P-5	2	-	2
P-4/3	5	1	7
P-2/1	2	-	2
Total partiel	10	1	11
Autres catégories			
Agents locaux	16	-	16
Total partiel	16	-	16
Total	26	1	27

457. Ce sous-programme est exécuté par la Division des statistiques et projections économiques. Il contribue à l'organisation de la Conférence statistique des Amériques et exécute des mandats fixés, notamment, par la Commission. La Division s'emploie principalement à renforcer les capacités des systèmes de statistique nationaux en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion de l'information et des indices statistiques nécessaires à la conception et au suivi des politiques économiques et sociales.

458. Il est proposé de renforcer les capacités affectées au sous-programme dans les domaines de l'analyse, de la recherche, du suivi et de l'évaluation des politiques, afin d'améliorer, d'une part, la production de statistiques disponibles en Amérique latine et dans les Caraïbes, aux fins du suivi de l'action menée pour atteindre les objectifs du Millénaire et les autres objectifs de développement arrêtés au niveau

international, et, d'autre part, la qualité des services de coopération technique offerts dans ce domaine, conformément aux résolutions 2006/6 et 2007/7 du Conseil économique et social et 599 (XXX) et 617 (XXXI) de la CEPALC.

459. Le renforcement du sous-programme devrait permettre de mener les activités suivantes : a) tenue d'une réunion de groupe spécial d'experts sur l'harmonisation et l'homogénéisation des indicateurs des différents pays et leur intégration dans un système régional de suivi de la réalisation des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire; b) production de deux publications isolées sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international; c) activités d'assistance technique à l'intention des pays de la région, à leur demande, portant sur les questions de statistique posées par le suivi des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

460. Grâce aux ressources supplémentaires, l'exécution des mandats figurant dans le sous-programme devrait être améliorée, ainsi que les effets produits en ce qui concerne le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international et la fourniture de services de coopération technique relatifs à la poursuite des objectifs du Millénaire.

Ressources nécessaires

Postes

461. L'augmentation des crédits, d'un montant de 101 700 dollars, permettrait de financer un poste P-3 dont le titulaire serait chargé d'aider à exécuter le programme de travail en ce qui concerne les statistiques et indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Cette personne produirait des indicateurs comparables pour la région, établirait la documentation technique, apporterait son concours aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées à l'intention des pays de la région et superviserait, en ce qui concerne les objectifs du Millénaire et les autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, la tenue du site Web et la collecte et la publication de données concernant la région.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

462. Une rallonge de 8 000 dollars couvrirait les dépenses relatives au personnel d'appui temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe de l'activité portant sur les domaines d'activité renforcés.

Consultants et experts

463. Le crédit additionnel de 19 000 dollars permettrait d'organiser une réunion supplémentaire de groupe spécial d'experts, consacrée à l'harmonisation et l'homogénéisation des indicateurs par pays et leur intégration dans un système régional de suivi de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Voyages du personnel

464. Un montant supplémentaire de 8 000 dollars couvrirait les frais de voyage des fonctionnaires menant des activités de coopération technique relatives aux questions

de statistique posées par le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Sous-programme 11. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique latine

Ressources additionnelles nécessaires : 305 700 dollars

Tableau 127

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 11

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	7 753,7	276,7	8 030,4
Autres dépenses de personnel	83,8	6,0	89,8
Consultants et experts	222,6	13,0	235,6
Voyages du personnel	151,6	10,0	161,6
Total	8 211,7	305,7	8 517,4

Tableau 128

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	2	–	2
P-4/3	14	2	16
P-2/1	5	–	5
Total partiel	22	2	24
Autres catégories			
Agents locaux	19	1	20
Total partiel	19	1	20
Total	41	3	44

465. Le sous-programme est exécuté par le siège sous-régional de la CEPALC à Mexico. Les ressources sont actuellement concentrées sur le renforcement des capacités analytiques dans les pays d'Amérique centrale, à Cuba, en Haïti et en République dominicaine au regard des possibilités d'action pour lutter contre la pauvreté et encourager le développement économique, l'objectif étant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

466. Il est proposé de renforcer les capacités d'analyse, de recherche, de suivi et d'évaluation des politiques dans deux grands domaines : a) l'intégration régionale

en tant qu'instrument de nature à améliorer le développement économique et social; et b) les stratégies de gestion des connaissances en vue de mettre les technologies de l'information et des communications au service du développement.

467. Le renforcement du sous-programme permettrait d'exécuter les activités suivantes : a) organisation d'une réunion de groupe d'experts sur l'intégration et le développement en Amérique centrale; b) établissement de deux publications isolées, l'une sur l'intégration régionale en Amérique centrale et l'autre sur les incidences des accords de libre-échange au regard de l'intégration des pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine; et c) mise au point d'un système aux fins de la mise en œuvre de politiques de gestion des connaissances à l'échelon sous-régional.

468. L'augmentation des ressources permettrait de faire véritablement avancer l'intégration régionale et, partant, d'accélérer le développement économique et social et de mettre les TIC au service du développement.

Ressources nécessaires

Postes

469. L'augmentation de 276 700 dollars servirait à financer trois postes supplémentaires (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent local) dont les titulaires seraient chargés des activités d'analyse, de recherche et de coopération technique en vue de faire de l'intégration régionale un instrument de renforcement du développement économique et social dans la sous-région. Ils appuieraient notamment les mécanismes d'intégration en Amérique centrale et les entités sous-régionales et organisations internationales qui s'intéressent à l'intégration et au commerce régionaux. Ils élaboreraient et mettraient en œuvre une stratégie de gestion des connaissances propre au Mexique et à l'Amérique centrale.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

470. L'augmentation de 6 000 dollars couvrirait le coût du personnel temporaire auquel il serait fait appel pour absorber le surcroît de travail lié notamment au renforcement de certaines activités.

Consultants et experts

471. L'augmentation de 13 000 dollars couvrirait l'organisation d'une réunion de groupe d'experts sur l'intégration et le développement en Amérique centrale.

Voyages du personnel

472. L'augmentation de 10 000 dollars permettrait à des fonctionnaires de participer à des missions de coopération technique consacrées à l'intégration régionale en tant qu'instrument de nature à accélérer le développement économique et social, et de proposer des services consultatifs sur les stratégies de gestion des connaissances tendant à mettre les TIC au service du développement.

Sous-programme 12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes**Ressources additionnelles nécessaires : 226 500 dollars**

Tableau 129

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 12

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	5 638,7	198,5	5 837,2
Autres dépenses de personnel	117,9	5,0	122,9
Consultants et experts	197,7	13,0	210,7
Voyages du personnel	76,2	10,0	86,2
Total	6 030,5	226,5	6 257,0

Tableau 130

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	–	1
P-4/3	9	2	11
P-2/1	4	–	4
Total partiel	15	2	17
Autres catégories			
Agents locaux	19	–	19
Total partiel	19	–	19
Total	34	2	36

473. Le sous-programme relève de la responsabilité du siège sous-régional de la CEPALC à Port of Spain. Il est axé sur les priorités des États membres telles qu'énoncées par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes et adoptées par la Commission. Les ressources sont actuellement concentrées sur les domaines prioritaires suivants : formulation de politiques économiques, coordination et suivi régionaux de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et renforcement de la production de statistiques sociales en vue du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.

474. Il est proposé de renforcer les capacités d'analyse, de recherche, de suivi et d'évaluation des politiques dans deux grands domaines : a) le développement durable de la mer des Caraïbes; et b) la gestion des connaissances et la société de

l'information. Dans sa résolution 61/197, l'Assemblée générale a demandé aux organismes des Nations Unies d'appuyer les travaux de la Commission de la mer des Caraïbes. Le sous-programme permettrait de contribuer aux travaux de la Commission au moyen d'une analyse des conséquences des changements climatiques dans les Caraïbes et du renforcement de la préparation aux catastrophes naturelles, comme demandé par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes dans sa résolution 66 (XXI). Par sa résolution 63 (XXI), le Comité a estimé que les activités à entreprendre dans le prolongement du Sommet mondial sur la société de l'information devaient recevoir la priorité dans la sous-région.

475. Le renforcement du sous-programme permettrait d'exécuter les activités suivantes : a) organisation d'une réunion de groupe d'experts sur l'analyse des conséquences des changements climatiques sur le développement durable de la mer des Caraïbes; b) établissement d'une publication isolée sur les changements climatiques dans les Caraïbes; et c) mise au point d'un système en vue de la mise en œuvre de politiques de gestion des connaissances à l'échelon sous-régional.

476. L'augmentation des ressources permettrait de faire véritablement avancer les choses en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques dans la mer des Caraïbes et l'adaptation des pays de la sous-région, et de mettre les TIC au service du développement.

Ressources nécessaires

Postes

477. L'augmentation de 198 500 dollars servirait à financer deux postes de classe P-3 supplémentaires dont les titulaires seraient chargés d'appuyer la gestion écologiquement viable de la mer des Caraïbes, dans le cadre de la mise en œuvre du programme en faveur des petits États insulaires en développement dans la région des Caraïbes, et d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion des connaissances à l'échelon sous-régional.

Autres dépenses de personnel

478. L'augmentation de 5 000 dollars couvrirait le coût du personnel temporaire auquel il serait fait appel pour absorber le surcroît de travail lié notamment au renforcement de certaines activités.

Consultants et experts

479. L'augmentation de 13 000 dollars couvrirait l'organisation d'une réunion supplémentaire de groupe d'experts consacrée à l'analyse des conséquences des changements climatiques sur le développement durable dans la mer des Caraïbes.

Voyages du personnel

480. L'augmentation de 10 000 dollars permettrait à des fonctionnaires de participer à des missions de coopération technique et d'animer des activités de formation sur le développement durable dans la mer des Caraïbes ainsi que sur la gestion des connaissances et la société de l'information.

Appui au programme

Services administratifs et services communs

Ressources additionnelles nécessaires : 115 300 dollars

Tableau 131

Ressources additionnelles nécessaires : Section de l'informatique

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	28 292,2	–	28 292,2
Autres dépenses de personnel	411,7	–	411,7
Voyages du personnel	40,2	–	40,2
Services contractuels	1 209,9	–	1 209,9
Frais généraux de fonctionnement	7 517,3	50,4	7 567,7
Dépenses de représentation	15,9	–	15,9
Fournitures et accessoires	1 390,4	–	1 390,4
Mobilier et matériel	1 458,3	64,9	1 523,2
Total	40 335,9	115,3	40 451,2

Ressources nécessaires

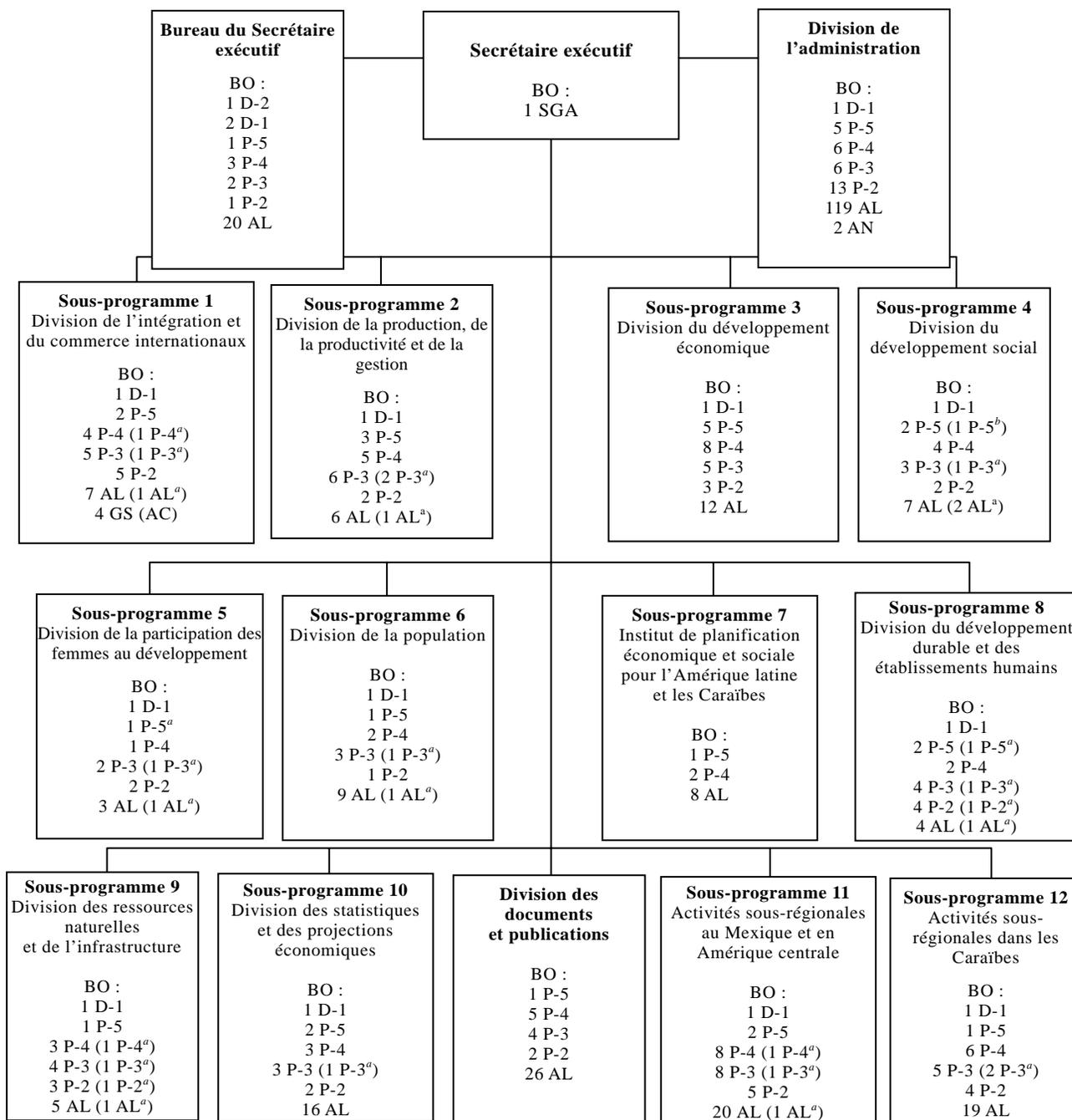
Frais généraux de fonctionnement

481. L'augmentation de 50 400 dollars couvrirait la maintenance de 28 nouveaux ordinateurs et les services de dépannage associés qu'entraînerait l'ajout des 28 postes dont il est question plus haut.

Mobilier et matériel

482. L'augmentation de 64 900 dollars permettrait d'acquérir 28 ordinateurs (30 900 dollars), 3 imprimantes laser en réseau monochromes (15 000 dollars) et les logiciels et licences associés dont le coût a été estimé à la lumière de l'expérience de la CEPALC (19 000 dollars).

Organigramme révisé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : BO = budget ordinaire; SGA = secrétaire général adjoint; GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national.

^a Nouveaux postes.

^b Reclassement proposé.

X. Chapitre 21. Développement économique et social en Asie occidentale

Ressources additionnelles nécessaires : 1 666 600 dollars

Tableau 132

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>	<i>Variation (postes)</i>
1. Organes directeurs	132,4	–	132,4	–
2. Direction exécutive et administration	3 483,0	–	3 483,0	–
3. Programme de travail				
Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles pour le développement durable	5 733,1	189,6	5 922,7	1
Sous-programme 2. Politiques sociales intégrées	5 227,4	179,6	5 407,0	1
Sous-programme 3. Développement économique et intégration	6 852,2	401,5	7 253,7	2
Sous-programme 4. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale	3 722,8	337,9	4 060,7	3
Sous-programme 5. Statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	3 461,4	166,9	3 628,3	1
Sous-programme 6. Promotion de la femme	2 324,4	–	2 324,4	–
Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement	1 898,9	–	1 898,9	–
Total partiel, 3	29 220,2	1 275,5	30 495,7	8
4. Appui au programme	25 271,9	391,1	25 663,0	–
Total	58 107,5	1 666,6	59 774,1	8

Tableau 133

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	49 013,8	895,5	49 909,3
Autres dépenses de personnel	578,8	96,0	674,8
Consultants et experts	1 523,9	221,0	1 744,9
Voyages du personnel	568,0	63,0	631,0
Services contractuels	1 144,0	21,6	1 165,6
Frais généraux de fonctionnement	3 173,0	287,9	3 460,9

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Dépenses de représentation	22,7	–	22,7
Fournitures et accessoires	802,8	6,1	808,9
Mobilier et matériel	906,9	75,5	982,4
Subventions et contributions	373,6	–	373,6
Total	58 107,5	1 666,6	59 774,1

Tableau 134
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA/SSG	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	7	–	7
P-5	23	1	24
P-4/3	60	5	65
P-2/1	18	–	18
Total partiel	110	6	116
Agents des services généraux			
Agents locaux	144	1	145
Total partiel	144	1	145
Autres catégories			
Agents du Service mobile	1	–	1
Administrateur recruté sur le plan national	–	1	1
Total partiel	1	1	2
Total	255	8	263

483. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est attachée à répondre à l'évolution de la situation et a réorganisé son programme en conséquence, créant pendant l'exercice biennal 2006-2007 un sous-programme consacré à la promotion de la femme et pendant l'exercice 2008-2009 un sous-programme axé sur l'atténuation des conflits et le développement. Ces sous-programmes ont entraîné le redéploiement des ressources dont disposait la Commission, au détriment des capacités d'analyse dans les domaines au cœur du mandat des commissions régionales, à savoir l'analyse macroéconomique, le développement social et les statistiques, éléments indispensables pour aider les pays membres à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international et pour assurer le suivi.

484. Il faudrait mobiliser des ressources supplémentaires pour reconstituer les capacités d'analyse et aider la Commission à s'acquitter de sa mission consistant à promouvoir l'intégration régionale, à renforcer les liens aux niveaux national et régional et à mettre en évidence les problèmes de développement propres à l'Asie occidentale dans le cadre des sessions annuelles du Conseil économique et social et d'autres manifestations à l'échelon mondial.

485. Soucieuse de s'acquitter des nouveaux mandats portant sur la coopération Sud-Sud et les changements climatiques et d'aider les pays membres à se doter de politiques et programmes dans ces domaines ainsi que dans celui du financement du développement, la CESAO se propose d'intensifier les recherches et l'appui technique axés sur ces thèmes. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud au niveau régional, la Commission a pour mandat de faciliter la création d'un centre de technologie régional qui permettra d'intensifier la coopération régionale sur les questions techniques et de faciliter le transfert des sciences et technologies aux fins du développement. En réponse aux documents issus de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 14 décembre 2007 et à la récente déclaration ministérielle de la Ligue des États arabes sur les changements climatiques, elle devra renforcer l'appui technique offert à la Ligue, en étroite coopération avec le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique pour l'Afrique du Nord.

486. Afin d'intensifier l'échange des connaissances et de l'information et d'encourager des activités de recherche pluridisciplinaires, la CESAO lancera une série de documents de travail qui permettront au personnel du secrétariat de diffuser des conclusions et éventuellement des recommandations pratiques sur tout nouveau problème crucial relatif au développement. Elle organisera une série de séminaires afin de donner aux représentants des pouvoirs publics l'occasion d'examiner les incidences de ses recherches sur les politiques et d'aider les pays membres à mettre au point des politiques et programmes nationaux.

487. Les ressources additionnelles et les activités supplémentaires, qui visent principalement à étoffer les capacités d'analyse et de recherche, permettraient de parvenir plus efficacement aux réalisations escomptées dans le cadre des sous-programmes ci-après.

Programme de travail

Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles pour le développement durable

Ressources additionnelles nécessaires : 189 600 dollars

Tableau 135

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	5 401,3	129,6	5 530,9
Autres dépenses de personnel	20,2	16,0	36,2

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Consultants et experts	231,7	34,0	265,7
Voyages du personnel	79,9	10,0	89,9
Total	5 733,1	189,6	5 922,7

Tableau 136
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	4	–	4
P-4/3	7	1	8
P-2/1	2	–	2
Total partiel	14	1	15
Autres catégories			
Agents locaux	10	–	10
Total partiel	10	–	10
Total	24	1	25

488. La charge de travail correspondant aux activités relevant du sous-programme a augmenté en raison de plusieurs facteurs : a) la décision prise par l'Assemblée générale d'accorder un rang de priorité élevé aux questions touchant les changements climatiques; b) l'augmentation des contributions régionales à apporter aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de la Commission du développement durable et d'autres instances internationales, et des activités de suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues, en vue du renforcement des corrélations entre les activités de développement menées par le système des Nations Unies aux niveaux régional et mondial; c) l'intensification de la coopération technique en vue d'appuyer les travaux des conseils des ministres arabes chargés de l'environnement et de l'électricité, dans le cadre de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/14; et d) les échanges accrus avec les pays membres afin de régler les questions transfrontalières relatives à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

489. Sous les auspices de la Ligue des États arabes, le Conseil des ministres arabes chargé de l'environnement a adopté une déclaration ministérielle sur les changements climatiques à sa dix-neuvième session tenue au Caire en décembre 2007, fondement de mesures futures et reflet de la position des pays arabes vis-à-vis des changements climatiques. Dans la déclaration, les ministres ont affirmé leur volonté d'adopter des mesures et des plans d'action axés sur les problèmes posés par les changements climatiques dans tous les secteurs et de les faire figurer dans les

politiques nationales et régionales en faveur du développement durable, compte tenu de la nécessité de parvenir à une croissance économique soutenue et des initiatives prises pour lutter contre la pauvreté.

490. En application de la résolution 61/14, par laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il fallait accroître la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes dans les domaines prioritaires que sont, entre autres, l'énergie, les ressources en eau et le développement du secteur agricole, le sous-programme a pour objectif de répondre aux besoins exprimés par les pays membres de la Commission, lesquels sont également membres de la Ligue, concernant les problèmes majeurs posés par les changements climatiques dans la région. Cela passe par le renforcement des capacités de recherche et d'analyse et la fourniture d'un appui technique à la Ligue des États arabes en vue de la mise en commun des connaissances et de l'examen des orientations politiques. Cela suppose aussi la mise en œuvre du Plan d'action de Bali, qui a placé l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des effets des changements climatiques, la technologie et le financement parmi les principaux domaines d'intervention. Il est également crucial d'évaluer les conséquences des changements climatiques sur les ressources en eau, la production alimentaire et les crises humanitaires du fait que l'eau est une denrée rare en Asie occidentale.

491. Le renforcement du sous-programme permettrait d'entreprendre les activités suivantes :

a) Intensification de l'appui fonctionnel apporté au Conseil des ministres arabes chargé de l'électricité et au secrétariat exécutif du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe créé par la CESAO, la Ligue des États arabes et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);

b) Établissement et diffusion d'une série de documents de travail sur les questions relatives à la gestion intégrée des ressources naturelles pour le développement durable, l'idée étant d'encourager l'organisation de recherches globales sur les moyens de faire face aux changements climatiques, tant sur le plan de l'atténuation des effets et de l'adaptation que sur celui de l'évaluation des conséquences des changements climatiques sur le développement économique et social;

c) Appui technique à la formulation de plans d'action nationaux et régionaux relatifs aux changements climatiques;

d) Facilitation de l'échange de connaissances et de l'examen d'orientations politiques par les pays membres sur les questions touchant les changements climatiques dans la région.

492. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient :

a) de créer des effets de synergie entre la CESAO, le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique pour l'Afrique du Nord et le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale à l'appui des activités de la Ligue des États arabes; b) d'intensifier les recherches et de présenter dans les délais prescrits des contributions régionales plus nombreuses sur les questions touchant les changements climatiques et les conséquences de ceux-ci sur le développement en vue d'un examen à l'échelon international; c) de formuler des plans d'action nationaux et régionaux afin de faire face aux changements climatiques; et d) de

recenser les pratiques de référence et les orientations politiques afin de faire face aux changements climatiques.

Ressources nécessaires

Postes

493. L'augmentation de 129 600 dollars correspond à l'ajout d'un poste de classe P-4 afin de renforcer la Division du développement durable et de la productivité. Le titulaire du poste entreprendrait des recherches globales et établirait des contributions analytiques sur les questions relatives aux changements climatiques et sur les conséquences de ceux-ci sur le développement. Il appuierait la formulation de plans d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux afin de faire face aux changements climatiques et s'occuperait de la coordination technique avec la Ligue des États arabes et le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique pour l'Afrique du Nord en vue de renforcer les effets de synergie.

Autres dépenses de personnel

494. L'augmentation de 16 000 dollars couvrirait le recours à du personnel temporaire qui serait chargé des préparatifs de deux réunions de groupe d'experts et de la fourniture d'un appui fonctionnel dans ce cadre.

Consultants et experts

495. L'augmentation de 34 000 dollars permettrait de financer l'organisation de deux réunions de groupe d'experts sur les nouveaux problèmes que posent les changements climatiques dans la région, tels que recensés par le Conseil des ministres chargé de l'environnement en application de la déclaration ministérielle de la Ligue des États arabes sur les changements climatiques.

Voyages du personnel

496. L'augmentation de 10 000 dollars permettrait à des fonctionnaires de participer : a) aux réunions officielles du secrétariat de la Ligue des États arabes concernant les changements climatiques et aux réunions consultatives intergouvernementales annuelles du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique pour l'Afrique du Nord en vue de mener des activités de programmation communes et de faire coïncider les stratégies; et b) à des études sur le terrain, à des activités de collecte de données et à des consultations avec des représentants des autorités nationales sur les problèmes nouveaux que posent les changements climatiques dans les pays de la région, lorsque les données, les éléments d'information et les études nationales font défaut.

Sous-programme 2. Politiques sociales intégrées**Ressources additionnelles nécessaires : 179 600 dollars**

Tableau 137

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 2

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	4 913,1	129,6	5 042,7
Autres dépenses de personnel	36,1	8,0	44,1
Consultants et experts	231,6	34,0	265,6
Voyages du personnel	46,6	8,0	54,6
Total	5 227,4	179,6	5 407,0

Tableau 138

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	-	1
P-5	3	-	3
P-4/3	6	1	7
P-2/1	3	-	3
Total partiel	13	1	14
Autres catégories			
Agents locaux	9	-	9
Total partiel	9	-	9
Total	22	1	23

497. Dans sa résolution 277 (XXIV), la CESAO a souligné à quel point il importait de renforcer les liens entre les volets économiques et sociaux du développement et le Comité du développement social en a fait de même dans les recommandations adoptées à sa sixième session, tenue à Amman du 5 au 7 mars 2007. Le secrétariat a été prié de plaider en faveur de la notion de politiques sociales intégrées et d'aider les pays membres à appliquer ce type de politiques. Dans sa résolution 2006/4, le Conseil économique et social a invité les commissions régionales à coopérer avec les autres entités du système des Nations Unies et les organisations régionales et autres mécanismes régionaux à la mise en œuvre et à l'examen de la suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, en ce qui concerne en particulier la croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim,

réaffirmant ainsi l'importance qu'il y avait à placer les préoccupations et les problèmes sociaux au centre des programmes de développement au lieu de les reléguer au second plan.

498. Le sous-programme prévoit des activités de mobilisation adaptées, mais la Division du développement social ne dispose pas des capacités voulues pour entreprendre les analyses globales qui faciliteraient le renforcement des liens entre les volets économiques et sociaux du développement, activité qu'elle doit mener en étroite coopération avec des entités régionales. Il convient donc de renforcer les activités de recherche et d'analyse en vue de faciliter les débats sur les politiques à mener et les orientations politiques à arrêter et d'aider les pays membres à formuler des politiques et programmes nationaux de développement bien pensés.

499. Le renforcement du sous-programme permettrait d'entreprendre les activités suivantes :

a) Établissement et diffusion d'une série de documents de travail sur les politiques de développement social, l'idée étant de promouvoir les recherches globales sur les questions de développement, notamment celles touchant le plein-emploi productif et un travail décent pour tous;

b) Recherches globales sur le développement, en étroite collaboration avec la Division du développement économique et de la mondialisation, qui est chargée de l'exécution du sous-programme 3;

c) Organisation d'une réunion conjointe d'experts nationaux dans les domaines du développement économique et social qui serait consacrée aux grandes questions touchant les politiques sociales recensées dans le cadre des activités de recherche.

500. Les ressources additionnelles et les activités correspondantes permettraient : a) d'intégrer les aspects sociaux dans l'*Enquête annuelle sur l'évolution économique et sociale dans la région de la CESA* et dans d'autres publications phares prévues dans le sous-programme 3; et b) de faire des recommandations tendant à atténuer les effets des politiques économiques parmi les différents groupes sociaux, en particulier les pauvres; c) de formuler des orientations politiques de nature à faire régner une plus grande équité dans la région, conformément aux objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire.

Ressources nécessaires

Postes

501. L'augmentation de 129 600 dollars permettrait d'ajouter un poste de classe P-4 en vue du renforcement des capacités de la Division du développement social. Le titulaire du poste établirait des rapports analytiques sur les politiques de développement social et contribuerait à améliorer la qualité des publications phares de la CESA. Il renforcerait les capacités de recherche de la Division en établissant des liens entre les volets économiques et sociaux du développement et participerait au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon régional et à la communication de l'information à ce sujet, tout en mettant l'accent sur l'équité sociale.

Autres dépenses de personnel

502. L'augmentation de 8 000 dollars couvrirait le recours à du personnel temporaire qui serait chargé des préparatifs d'une réunion d'experts nationaux et de la fourniture d'un appui fonctionnel dans ce cadre.

Consultants et experts

503. L'augmentation de 34 000 dollars permettrait de financer l'organisation d'une réunion d'experts nationaux sur les grandes questions socioéconomiques recensées par la CESAO dans le cadre de ses recherches.

Voyages du personnel

504. L'augmentation de 8 000 dollars servirait à financer des voyages d'études, la collecte directe d'éléments d'information et de données sur les faits nouveaux survenus dans le domaine social, la vérification des conclusions issues des recherches, et des consultations avec des représentants des autorités nationales sur les nouveaux problèmes de développement social qui se posent dans la région, lorsque les données, les éléments d'information et les études nationales font défaut.

Sous-programme 3. Développement économique et intégration**Ressources additionnelles nécessaires : 401 500 dollars**

Tableau 139

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	6 402,2	236,5	6 638,7
Autres dépenses de personnel	14,0	48,0	62,0
Consultants et experts	346,1	102,0	448,1
Voyages du personnel	89,9	15,0	104,9
Total	6 852,2	401,5	7 253,7

Tableau 140

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	4	–	4
P-4/3	9	2	11
P-2/1	2	–	2
Total partiel	16	2	18

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Autres catégories			
Agents locaux	13	–	13
Total partiel	13	–	13
Total	29	2	31

505. Le sous-programme est axé sur la pleine application de la résolution 270 (XXIV) consacrée aux politiques macroéconomiques et à la stabilité financière, dans laquelle la CESAO a prié son secrétariat de suivre et d'analyser les conséquences possibles de l'instabilité des marchés financiers, d'établir régulièrement et en temps voulu des prévisions et des analyses sur les tendances macroéconomiques existantes et nouvelles, et de diffuser le plus largement possible les prévisions, les analyses et les recommandations sur les politiques macroéconomiques. Ce type d'activités présentent un grand intérêt puisqu'elles permettent d'actualiser les connaissances sur le développement économique de la région et d'appeler l'attention sur les conditions économiques propres à l'Asie occidentale dans le cadre des sessions annuelles du Conseil économique et social et d'autres mécanismes internationaux. En application de la Déclaration de Damas sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement [E/ESCWA/223/4 (Part II)] et comme décidé par le Groupe régional de coordination, le sous-programme sera axé sur la coordination du suivi de la réalisation des objectifs et de la communication de l'information à ce sujet pour l'ensemble de la région arabe; les activités entreprises à ce titre seront menées en étroite collaboration avec la Ligue des États arabes et d'autres entités régionales des Nations Unies.

506. Il faut renforcer la capacité de la Division du développement économique et de la mondialisation afin qu'elle puisse mener des recherches approfondies sur les politiques macroéconomiques, organiser efficacement la coordination interinstitutions en vue de l'établissement dans les délais du rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe, et prendre des mesures concrètes pour aider les pays membres à mieux comprendre les incidences sur les politiques des documents issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui devrait avoir lieu à Doha du 29 novembre au 3 décembre 2008.

507. Il est donc devenu indispensable de tenir à jour les connaissances sur le développement économique dans la région et d'appeler l'attention sur les conditions économiques propres à l'Asie occidentale dans le cadre du Conseil économique et social et d'autres mécanismes internationaux, de se pencher sur les aspects régionaux et interrégionaux des activités entreprises dans le prolongement de la Conférence internationale sur le financement du développement et de fournir des contributions au mécanisme de suivi de la Conférence, de suivre de façon coordonnée et en se fondant sur des analyses les progrès accomplis aux échelons sous-régional et régional en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu du mécanisme de suivi remanié, et d'établir des rapports à ce sujet.

508. Le renforcement du sous-programme permettrait d'exécuter les activités suivantes :

a) Établissement et diffusion d'une série de documents de travail sur le développement économique et l'intégration, activité qui renforcera les capacités de recherche de la Commission et servira de fondement à des publications interdisciplinaires, notamment l'*Enquête annuelle sur l'évolution économique et sociale dans la région de la CESAO* et le rapport régional sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement établi conjointement par la Ligue des États arabes et l'ONU;

b) Facilitation de l'échange de connaissances et de l'examen par les pays membres d'orientations politiques fondées sur les analyses établies par la CESAO à partir de l'*Enquête annuelle sur l'évolution économique et sociale dans la région de la CESAO* et du rapport régional sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

c) Facilitation de l'échange de connaissances et de l'examen par les pays membres des incidences sur les politiques des documents issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et d'autres grandes manifestations mondiales.

509. Les ressources additionnelles et les activités supplémentaires permettraient :

a) d'intensifier les recherches et d'établir des contributions en temps voulu aux fins des examens consacrés, à l'échelon international, aux nouvelles questions économiques et à leur incidence sur le développement; b) de recenser les principales questions à prendre en considération lors de l'élaboration et de l'application de politiques et stratégies macroéconomiques de nature à faciliter une croissance économique durable, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement; et c) de formuler des recommandations en vue de l'adoption par les pays membres de mesures conçues pour donner suite aux documents issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et d'autres grandes manifestations mondiales.

Ressources nécessaires

Postes

510. L'augmentation de 236 500 dollars permettrait d'ajouter deux postes (1 P-4 et 1 P-3). Les titulaires de ces postes seraient chargés de faire des recherches économiques et d'établir des contributions analytiques sur de grandes questions régionales relatives à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Ils s'associeraient à l'élaboration d'une stratégie régionale de mise en œuvre des documents issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et s'occuperaient des préparatifs et de l'appui fonctionnel dans le cadre d'une série de séminaires sur les orientations politiques à adopter afin de mettre en œuvre aux échelons sous-régional et régional les documents issus de la Conférence. Ils renforceraient les capacités de recherche et d'analyse et s'intéresseraient tout particulièrement aux aspects macroéconomiques des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils assureraient également la coordination interinstitutions aux fins de l'établissement du rapport biennal régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement et des éléments connexes.

Autres dépenses de personnel

511. L'augmentation de 48 000 dollars couvrirait le recours à du personnel temporaire qui serait chargé des préparatifs de six séminaires pendant l'exercice biennal et de la fourniture d'un appui fonctionnel dans ce cadre.

Consultants et experts

512. L'augmentation de 102 000 dollars permettrait de financer la participation d'experts nationaux de chacun des 13 pays membres et d'experts originaires d'autres régions aux séminaires ci-après : a) une série de trois séminaires sur les incidences sur les politiques des documents issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement; b) deux séminaires sur les orientations politiques recommandées dans le cadre de l'enquête annuelle sur l'évolution économique et sociale dans la région de la CESA0; et c) un séminaire sur les conclusions exposées dans le rapport régional sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Voyages du personnel

513. L'augmentation de 15 000 dollars couvrirait : a) la participation de fonctionnaires aux réunions officielles du secrétariat de la Ligue des États arabes et du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique du Nord concernant la planification stratégique du rapport biennal sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe; et b) des voyages d'études, la collecte de données et des consultations avec des représentants des pays de la région sur des thèmes touchant les objectifs du Millénaire pour le développement et le financement du développement, lorsque les données, les éléments d'information et les études nationales font défaut.

Sous-programme 4. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale

Ressources additionnelles nécessaires : 337 900 dollars

Tableau 141

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 4

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	3 497,3	292,9	3 790,2
Autres dépenses de personnel	21,5	8,0	29,5
Consultants et experts	179,1	17,0	196,1
Voyages du personnel	24,9	20,0	44,9
Total	3 722,8	337,9	4 060,7

Tableau 142
Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	2	1	3
P-4/3	5	–	5
P-2/1	1	–	1
Total partiel	9	1	10
Autres catégories			
Agents locaux	6	1	7
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	1	1
Total partiel	6	2	8
Total	15	3	18

514. Par sa résolution 274 (XXIV), la Commission a approuvé le principe de la création d'un Centre de la technologie ayant mission de promouvoir l'application de la science et de la technologie pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de développer les capacités nationales d'utiliser la science et la technologie pour renforcer le développement économique et social, d'appuyer le développement durable et le passage à une économie du savoir, et de faciliter la coopération Sud-Sud sur les questions concernant le transfert de technologie, l'adoption/adaptation de technologies et la recherche et la transposition des pratiques optimales pour accélérer le développement. Le Centre, qui sera accueilli par l'un des pays membres de la CESA0, devrait exécuter des projets pilotes sur le transfert de technologie, et la coopération et la collaboration régionales dans les grands domaines technologiques en vue de favoriser les synergies et la complémentarité au niveau régional dans l'application de la technologie. À la troisième réunion du Comité consultatif du développement scientifique et technologique et de l'innovation technologique (mars 2006), les pays membres ont prié la CESA0 de mettre en place un cadre institutionnel pour la création du Centre et de contribuer au bon fonctionnement de celui-ci en appuyant par des services de secrétariat les activités de programme et de recherche.

515. La décision de créer le Centre étant prise, il faut renforcer la capacité du sous-programme de mettre en place un cadre institutionnel et une stratégie, d'entreprendre des projets de coopération technique sur le transfert de technologie et de promouvoir la coopération et la collaboration régionales sur les grands domaines technologiques pour favoriser les synergies et la complémentarité des activités au niveau régional dans l'application de la technologie. La décision de la Commission confirme les dispositions de la résolution 60/212 dans laquelle l'Assemblée générale insistait sur la nécessité de promouvoir la coopération Sud-Sud, en particulier dans le domaine de la science et de la technologie pour poursuivre les objectifs du développement.

516. Le renforcement du sous-programme permettrait d'exécuter les activités suivantes :

- a) Consultations entre les États membres sur la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action pour la coopération régionale concernant la science et la technologie dans le cadre de la coopération Sud-Sud;
- b) Production et diffusion d'une série de documents de travail de la CESAO sur les questions relatives au transfert de technologie;
- c) Appui technique et institutionnel au Centre de technologie de la CESAO.

517. Les activités et ressources additionnelles favoriseraient a) le bon fonctionnement et la gestion efficace du Centre; et b) la création d'une instance régionale pour faciliter la mise en commun des connaissances des pays membres sur le transfert de technologie aux fins du développement économique et social durable de la région.

Ressources nécessaires

Postes

518. Le montant additionnel de 292 900 dollars permettrait de créer trois postes (1 P-5, 1 agent recruté sur le plan national et 1 agent local), dans le cadre de la mise en place du Centre de la technologie de la CESAO, pour formuler les stratégies et le plan d'action de ce dernier et traiter avec les responsables du pays hôte et les divisions de la CESAO afin d'assurer la coordination des programmes, et d'appuyer les travaux de recherche et les activités de planification, de contrôle et d'évaluation.

Autres dépenses de personnel

519. Le montant additionnel de 8 000 dollars couvrirait le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour la préparation et le service des réunions du Comité consultatif du développement scientifique et technique et de l'innovation technologique.

Consultants et experts

520. Le montant additionnel de 17 000 dollars couvrirait le coût de la participation d'experts nationaux à la réunion d'un groupe d'experts ad hoc sur la promotion de la coopération Sud-Sud pour le transfert de technologie.

Voyages

521. Le montant additionnel de 20 000 dollars couvrirait a) la participation du directeur du Centre et de l'agent recruté sur le plan national aux réunions tenues, aux fins de consultations et de la formulation des politiques, avec le siège de la CESAO; et b) la réalisation d'études sur le terrain, la collecte de données et les consultations relatives au transfert de technologie avec les responsables des pays de la région pour lesquels on ne dispose pas suffisamment de données et éléments d'information et d'études nationales.

Sous-programme 5. Statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits

Ressources additionnelles nécessaires : 166 900 dollars

Tableau 143

Ressources additionnelles nécessaires : sous-programme 5

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	3 275,9	106,9	3 382,8
Autres dépenses de personnel	8,8	16,0	24,8
Consultants et experts	124,9	34,0	158,9
Voyages du personnel	51,8	10,0	61,8
Total	3 461,4	166,9	3 628,3

Tableau 144

Postes supplémentaires nécessaires, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre initialement prévu pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Nombre révisé pour 2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	2	–	2
P-4/3	4	1	5
P-2/1	1	–	1
Total partiel	8	1	9
Autres catégories			
Agents locaux	7	–	7
Total partiel	7	–	7
Total	15	1	16

522. Le programme de travail du sous-programme a augmenté pour les raisons suivantes : a) application du Cadre révisé de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, qui comprend quatre nouvelles cibles; b) la décision prise par le Conseil économique et social, en adoptant la résolution 2007/33, d'intégrer une perspective sexospécifique dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies; et c) la demande formulée par la CESAO, dans sa résolution 276 (XXIV), à savoir : continuer à constituer et mettre à jour des répertoires de données et d'indicateurs sur le développement, y compris les OMD, aider les pays membres à renforcer leurs capacités de production nationale de statistiques et de données, et élargir la couverture et renforcer la qualité et la comparabilité de ces dernières.

523. Pour développer ses capacités, la CESAO a rétabli sa Division de statistique en 2007. Il est cependant de plus en plus nécessaire d'accroître les moyens de la Division en raison du rôle directeur confié aux commissions régionales, dont la CESAO, pour le suivi et le compte rendu des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et celle des OMD au niveau régional, et ainsi que ce qui est de promouvoir la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe durant l'élaboration des programmes et l'évaluation de l'intégration d'une perspective sexospécifique afin d'apprécier les progrès accomplis en vue de ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

524. Le renforcement du sous-programme permettrait d'exécuter les activités suivantes :

- a) Collecte, analyse et utilisation systématiques de données ventilées par sexe;
- b) Promotion de la production de statistiques ventilées par sexes;
- c) Contribution au partage des savoirs concernant la production de statistiques ventilées par sexe avec les bureaux de la statistique des pays membres et d'autres parties intéressées.

525. Les activités et ressources additionnelles devraient permettre a) d'améliorer l'analyse des questions sexospécifiques dans le rapport statistique annuel pour la région couverte par la CESAO (Statistical Abstract of the ESCWA Region), b) d'accroître la proportion de statistiques ventilées par sexe dans les publications phares, le rapport biennal sur la réalisation des OMD à l'échelon régional et l'*Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la CESAO*, et c) de recenser les pratiques optimales pour l'établissement de données ventilées par sexe.

Ressources nécessaires

Postes

526. Les ressources additionnelles, d'un montant de 106 900 dollars, permettraient de créer un nouveau poste P-3 pour renforcer la capacité de la Division de collecter et vérifier les statistiques ventilées par sexe et d'accroître la production, en collaboration étroite avec les bureaux de la statistique des pays membres et le Centre de la femme de la CESAO, dont relève la mise en œuvre du sous-programme 6.

Autres dépenses de personnel

527. Le montant additionnel de 16 000 dollars couvrirait le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire à la préparation et au service des séminaires sur les statistiques ventilées par sexe.

Consultants et experts

528. Le montant additionnel de 34 000 dollars couvrirait le coût de la participation d'experts nationaux de la région, et de quelques experts d'autres régions, à deux séminaires sur le partage des connaissances relatives à l'établissement de statistiques ventilées par sexe.

Voyages

529. Le montant additionnel de 10 000 dollars couvrirait la réalisation d'études, la collecte de données et les consultations avec les responsables nationaux sur les statistiques ventilées par sexe dans les pays de la région pour lesquels on ne dispose pas suffisamment de données et éléments d'information et d'études nationales.

Appui au programme***Ressources additionnelles nécessaires : 391 100 dollars***

Tableau 145

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	18 296,5	–	18 296,5
Autres dépenses de personnel	291,3	–	291,3
Consultants et experts	122,2	–	122,2
Voyages du personnel	138,9	–	138,9
Services contractuels	1 144,0	21,6	1 165,6
Frais généraux de fonctionnement	3 173,0	287,9	3 460,9
Dépenses de représentation	22,7	–	22,7
Fournitures et accessoires	802,8	6,1	808,9
Mobilier et matériel	906,9	75,5	982,4
Subventions et contributions	373,6	–	373,6
Total	25 271,9	391,1	25 663,0

Ressources nécessaires*Services contractuels*

530. Le montant additionnel de 21 600 dollars permettrait de créer huit nouveaux postes pour l'entretien du matériel de bureautique.

Frais généraux de fonctionnement

531. Le montant additionnel de 287 900 dollars permettrait de couvrir les frais ci-après relatifs aux nouveaux postes : a) location de locaux; b) dépenses non renouvelables de réaménagement des bureaux; et c) les frais de communication.

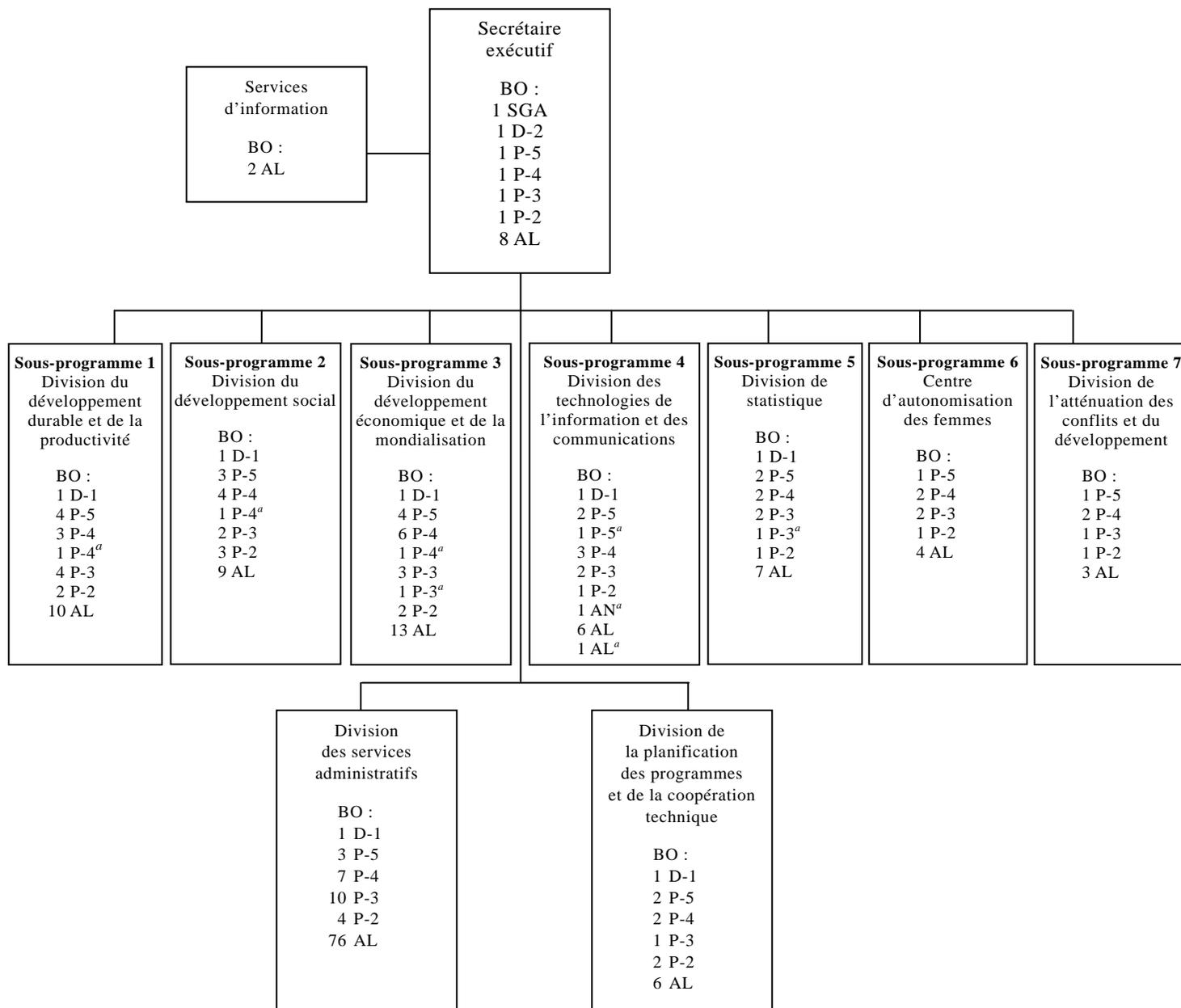
Fournitures et accessoires

532. Le montant additionnel de 6 100 dollars couvrirait le coût des fournitures de bureau nécessaires pour les huit nouveaux postes.

Mobilier et matériel

533. Le montant additionnel de 75 500 dollars servirait à couvrir des dépenses non renouvelables (matériel de bureautique et mobilier de bureau pour les nouveaux postes) se rapportant aux nouveaux postes.

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale :
organigramme révisé et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2008-2009**



Abbreviations : BO = budget ordinaire; SGA = secrétaire général adjoint; AL = agent local; SM = agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national.

^a Poste nouveau.

XI. Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui

Ressources additionnelles nécessaires : 1 665 400 dollars

Tableau 146

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
1. Direction exécutive et administration	2 245,7	–	2 245,7
2. Programme de travail			
1. Services informatiques	70 449,9	–	70 449,9
2. Autres services d'appui	163 604,5	1 665,4	165 269,9
Total partiel, 2	234 054,4	1 665,4	235 719,8
Total	236 300,1	1 665,4	237 965,5

Tableau 147

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	89 207,4	–	89 207,4
Autres dépenses de personnel	3 497,0	–	3 497,0
Consultants et experts	298,3	–	298,3
Voyages du personnel	683,7	–	683,7
Services contractuels	24 087,3	–	24 087,3
Frais généraux de fonctionnement	110 377,1	1 375,0	111 752,1
Dépenses de représentation	10,1	–	10,1
Fournitures et accessoires	3 228,9	–	3 228,9
Mobilier et matériel	4 910,3	290,4	5 200,7
Total	236 300,1	1 665,4	237 965,5

Autres services d'appui

534. Quarante et un nouveaux postes sont demandés au titre de trois chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, comme suit : 33 au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 5 au chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et 3 au chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique).

535. Les ressources additionnelles indiquées dans les deux tableaux qui précèdent concernent les services communs d'appui qui seront fournis au titre du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) pour les 41 nouveaux postes destinés aux départements et services intéressés à New York.

Frais généraux de fonctionnement

536. Le montant additionnel de 1 375 000 dollars servirait à financer a) des dépenses non renouvelables de petits travaux d'aménagement et d'adaptation des bureaux (698 500 dollars) et b) la location de bureaux pour les 41 postes nouveaux (676 500 dollars).

Mobilier et matériel

537. Le montant additionnel de 290 400 dollars couvrirait des dépenses non renouvelables (achat de mobilier et d'équipements de bureau) afférentes aux 41 nouveaux postes susvisés.

XII. Section 28E. Administration (Genève)

Ressources additionnelles nécessaires : 259 600 dollars

Tableau 148

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
1. Direction exécutive et administration	1 634,0	–	1 634,0
2. Programme de travail			
2. Planification des programmes, budget et comptabilité	8 276,7	–	8 276,7
3. Gestion des ressources humaines	15 711,1	–	15 711,1
4. Services d'appui	86 563,2	259,6	86 822,8
Total partiel, 2	110 551,0	259,6	110 810,6
Total	112 185,0	259,6	112 444,6

Tableau 149

Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	67 690,9	–	67 690,9
Autres dépenses de personnel	3 133,4	–	3 133,4
Consultants et experts	88,2	–	88,2
Voyages du personnel	4 606,0	–	4 606,0
Services contractuels	29 407,2	253,3	29 660,5
Frais généraux de fonctionnement	2,9	–	2,9
Dépenses de représentation	1 676,3	6,3	1 682,6
Fournitures et accessoires	2 289,8	–	2 289,8

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Mobilier et matériel	3 290,3	–	3 290,3
Total	112 185,0	259,6	112 444,6

Autres services d'appui

538. Vingt-sept nouveaux postes sont demandés au titre de deux chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, comme suit : 22 au chapitre 12 (Commerce et développement) et 5 au chapitre 19 (Développement économique en Europe).

539. Les ressources additionnelles indiquées dans les deux tableaux qui précèdent concernent les services communs d'appui qui seront fournis au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)] pour les 27 nouveaux postes destinés aux services intéressés à Genève.

Frais généraux de fonctionnement

540. Le montant additionnel de 253 300 dollars servirait à couvrir les dépenses ci-après afférentes aux 27 nouveaux postes : a) location de bureaux (218 000 dollars), b) frais de téléphone et de courrier (9 100 dollars) et c) location et entretien du matériel afférent aux 25 nouveaux postes.

Fournitures et accessoires

541. Le montant additionnel de 6 300 dollars couvrirait le coût des fournitures et accessoires de bureau nécessaires aux 27 nouveaux postes.

XIII. Chapitre 35. Contributions du personnel

Ressources additionnelles nécessaires : 2 346 700 dollars

Tableau 150

Ressources additionnelles nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Dépenses diverses	461 366,0	2 346,7	463 712,7
Total	461 366,0	2 346,7	463 712,7

542. Les ressources additionnelles, d'un montant de 2 346 700 dollars, financeraient les dépenses relatives aux contributions du personnel résultant des modifications proposées en ce qui concerne les postes dans le présent rapport. Un montant équivalent serait inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

XIV. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale

543. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver, à compter du 1^{er} juillet 2008, au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 : a) la création de 152 nouveaux postes (5 D-1, 23 P-5, 44 P-4, 32 P-3, 5 P-2/1, 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 17 postes d'agent local et 22 postes d'administrateur recruté sur le plan national); b) la suppression d'un poste de Secrétaire général adjoint et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes); c) le reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5; et d) le redéploiement de deux postes P-4 et de deux postes P-2/1 à l'intérieur des chapitres concernés, ainsi qu'il est proposé dans le présent rapport;

b) Ouvrir un crédit d'un montant total de 25 572 000 dollars au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, réparti comme suit : 5 464 700 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales); 630 700 dollars au chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement); 310 900 dollars au chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique); 3 712 300 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement); 2 721 400 dollars au chapitre 17 (Développement économique et social en Afrique); 3 183 900 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); 551 000 dollars au chapitre 19 (Développement économique en Europe); 3 057 800 dollars au chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); 1 666 600 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Asie occidentale); 1 665 400 dollars au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui); 259 600 dollars au chapitre 28E [Administration (Genève)]; et 2 346 700 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être compensé par l'inscription du montant correspondant au chapitre premier des recettes (recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme du même exercice biennal.